GODEFROID KURTH.

CATON L'ANCIEN,

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE.

LIÉGE,
LIBRAIRIE UNIVERSELLE
DE
M. JUHR-HENNE,
21, Rue de l'Université, 21.
1872

GODEFROID KURTH.

CATON L'ANCIEN,

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE.

LIÉGE,
LIBRAIRIE UNIVERSELLE
DE
M. JUHR-HENNE,
21, Rue de l'Université, 21.
1872

UNIVERSITÉ DE LIÉGE.

CATON L'ANCIEN,

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE.

DISSERTATION INAUGURALE

soutenue devant la Faculté de Philosophie et Lettres

en sa séance solennelle du 7 Juin 1872, à 3 heures de l'après-midi,

en présence de M. LOOMANS,

recteur et professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres,

et sous la présidence de M. SCHWARTZ,

doyen et professeur ordinaire à la même Faculté,

pour obtenir le diplôme spécial de docteur en sciences historiques

PAR

GODEFROID KURTH.

BRUGES,
Typo-Lithographie mécanique de DAVELUY.

La faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liége

Vu les arrêtés du 16 et du 17 septembre 1853, autorise l'impression : 1°) de la dissertation intitulée : *Caton l'Ancien, Étude Biographique*, et présentée par M. Godefroid Kurth, pour obtenir le diplôme spécial de docteur en sciences historiques; 2°) des thèses annexées à la dite dissertation, sans entendre néanmoins approuver ni improuver les opinions de l'auteur.

Liége, le 15 mai 1872.

LE DOYEN DE LA FACULTÉ
N. Schwartz.

LE SECRÉTAIRE
A. Leroy.

D. D. D.

A SON MAITRE VÉNÉRÉ,

M. FERDINAND GRAVRAND,

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE FRANÇAISE

A L'ATHÉNÉE ROYAL DE BRUGES

LE DISCIPLE A DÉDIÉ CE LIVRE,

MONUMENT ÉPHÉMÈRE

D'UNE RECONNAISSANCE ET D'UNE AFFECTION

ÉTERNELLES.

G. K.

OUVRAGES PRINCIPAUX A CONSULTER.

Sagittarius. Commentatio de vita et scriptis M. Catonis. Altenburg, 1672.

Gesner. Scriptores rei rusticae (avec la préface). Leipsig, 1735.

Schneider. Même ouvrage, avec un traité de M. Porcii Catonis vita, studiis et scriptis. Leipsig, 1794.

Schober. De M. Porcio Catone oratore. Progr. Neisse, 1825.

A. Lion. Catoniana. Goettingue, 1826.

Van Bolhuys. Diatribe literaria in M. Porcii Catonis scripta. Utrecht, 1826.

Brillenberg. De Catone Censorio. Leyde, 1827.

Weber. De M. Porcii Catonis Censorii vita et moribus. Brême, 1831.

Meyer. Oratorum Romanorum fragmenta (2e édition revue par Dübner). Paris, 1837.

Wilms. M. Porcii Catonis Censorii vita et fragmenta. Progr. Dortmund, 1839.

Drumann. M. Porcius Cato (Geschichte Roms, t. 5). Kœnigsberg, 1841.

Dohrn. Ueber Cato den Aelteren und dessen Lebensverhältnisse. Progr. Meldorf, 1845 (1).

Rennvall. De M. Porcio Catone Censorio Commentatio. Helsingfors, 1845.

Gerlach. Scipio und Cato (Historische Studien 2ter Theil). Bâle, 1847.

Wagener. M. Porcii Catonis Originum fragmenta emendata disposita illustrata. Bonn, 1849.

Jordan. Quaestiones Catonianae. Berlin, 1856.

Bormann. M. Porcii Catonis Originum libri VII. Brandeburg, 1858.

---

(1) Je dois ce travail à l'obligeance de M. Kolster, directeur de l'école scientifique de Meldorf, qui a bien voulu me le communiquer.

Jordan. M. Catonis praeter librum de Re Rusticâ quae exstant (avec des prolégomènes). Leipsig, 1860.

Otto Ribbeck. M. Porcius Cato Censorius als Schriftsteller. (N. Schweizer. Mus. Berne, 1861, vol. 1.)

Oscar Jäger. Die Punischen Kriege III. M. Porcius Cato. Halle, 1870.

Hermann Peter. Historicorum Romanorum Reliquiae. Leipsig. 1870.

W. Teuffel. Geschichte der Römischen Literatur. Leipsig, 1871.

Godefroid Kurth. Les sources de la biographie de Caton l'Ancien par Plutarque. (Rev. de l'Instr. Publ. en Belg. Sept. 1871.)

Mommsen. Römische Geschichte, 2° édition. Vol. 1.

Ampère. L'Histoire Romaine à Rome. Paris, 1864. Vol. 4.

Demarteau. L'Éloquence Républicaine de Rome. Mons, 1870.

Bekker und Marquardt. Handbuch der römischen Alterthümer.

Smith. Dictionnary of Greek and Roman biography.

Pauly. Real-Encyclopädie.

Schlosser. Universalhistorische Uebersicht der Geschichte der Alten Welt. II. 2.

CHAPITRE I.

LA JEUNESSE DE CATON.

Marcus Porcius Cato naquit dans le municipe de Tusculum (1), d'une famille plébéienne tout à fait inconnue avant lui (2). La maison à laquelle il appartenait tirait son nom, à ce qu'il semble, de l'élevage des porcs (3). Elle se divisait en plusieurs branches, dont les plus anciennes, après celle de notre héros, sont (4) : 1° celle des Licinus, qui fournit plusieurs magistrats à la république ; 2° celle des Laeca, dont un des membres fut l'auteur de la fameuse loi *de provocatione* (5). Le surnom des Catons paraît se rattacher, par *catus* et *catulus*, à *canis*, et ferait allusion au flair, à la sagacité du chien (6); on le retrouve dans la maison Hostilia (7), de même que

(1) Plut. Cat. 1 et Comp. Ar. cum Cat. 1; Corn. Nep. Cat. 1; Cic. de Legg. 2, 2, 5; p. Planc. 8, 20; p. Sull. 7, 23 et schol. bobb. ad l.; de Rep. 1, 1, 1; Vell. Pat. 2, 128, 2; Val. Max. 3, 4, 6; Gell. 13, 24 (23) Aurel. Vict. V. I. 1, 47; Amm. Marc. 16, 5.

(2) Plut. 1; Cic. Rep. l. l.; Verr. 5, 70, 180; Val. Max. 3, 2, 16 et 3, 4, 6; Vell. Pat. 2, 35, 2; Aelian. 12, 6 et 14, 36.

(3) Un grand nombre de noms gentilices sont dérivés de circonstances analogues; ainsi il y avait des Ovilius, des Caprilius, des Taurus. Voir Drumann in init.

(4) On connaît encore des Porcius Latro et des Porcius Septiminus. Il sera parlé plus bas des Porcius Priscus.

(5) Drumann l. l.

(6) Plut. 1. Caton, dit Ampère, est la forme sabine de Catus (IV, p. 266.)

(7) Pour éviter la répétition des mots latins, je traduirai par *maison* le mot *gens*, et par *famille* celui de *familia*.

dans celle des Aelius il y avait des *Catus* (1). Plutarque prétend que le surnom primitif du personnage était *Priscus*, et qu'il l'échangea plus tard contre celui de Caton, que lui auraient valu ses qualités personnelles. Mais il est seul à affirmer ce fait, que Cicéron n'aurait pas manqué de relever à la gloire de son Romain favori, s'il avait été vrai; d'ailleurs Plutarque se contredit lui-même, car il parle d'un autre Caton, bisaïeul du censeur, qui se distingua par sa bravoure (2). Il est facile de voir que c'est au contraire le surnom de *Priscus* qui est d'origine plus récente, et qu'on l'a donné à notre Caton uniquement pour le distinguer de son descendant, le fameux adversaire de César (3). Priscus n'est donc qu'une simple épithète; aussi voit-on ce nom placé tantôt avant, tantôt après le nom gentilice, ce qui ne serait pas le cas si c'était un véritable surnom (4). Autant vaudrait dire que le surnom de Caton était *Superior*, comme l'appelle Valère Maxime (5) évidemment dans le but de le distinguer de Caton d'Utique, ou *Major*, qui se trouve dans le titre du *De Senectute* de Cicéron, ou encore *Senex*, comme il est fréquemment nommé, de même qu'Ennius et d'autres de ses contemporains, par les écrivains postérieurs (6).

Ce qui a pu contribuer à l'erreur de Plutarque, ou de l'historien latin auquel il a probablement emprunté ce détail, c'est que *Priscus*

---

(1) Drumann fait observer que le mot n'a rien de commun avec *cautus*, qui vient de *cavere*.

(2) Drumann se donne la peine de combattre Plutarque, sans remarquer cette contradiction, qui n'a pas échappé à Van Bolhuys. Il est d'ailleurs incontestable que le cognomen n'était pas obligatoire, et que plus d'une fois on a vu des personnages en prendre un autre. (Mommsen Römische Forschungen, 1, p. 50). De plus, le *cognomen* n'était héréditaire que dans la noblesse de Rome et des municipes; il suit de là que Caton, si réellement il a hérité son nom de son bisaïeul, appartenait à une famille noble de Tusculum. Id. ib. p. 56; Bekker und Marquardt, I, p. 17.

(3) V. Acro ad Horat. Od. 3, 21, 11 : Prisci, antiquioris, non Uticensis.

(4) Du moins peut-on dire que les surnoms qui se placent indifféremment avant ou après le nom gentilice sont l'infime minorité. — V. Horat. Od. 3, 21, 11 : Prisci Catonis. Epist. 2, 2, 117 : Priscis Catonibus atque Cethegis. Sulpicia sat. v. 48.

(5) Val. Max. 3, 2, 16; 3, 7, 7; 4, 3, 11; 8, 15, 2. Cfr. 3, 4, 6, où Caton d'Utique est appelé *posterior Cato*.

(6) Cic. p. Sull. 7, 23; de off. 2, 25; de Rep. 2, 1; Charis. p. 202 K; id. pp. 206, 215, 219; Caecil. Balb. de nug. phil. ed. Wölfflin p. 13.

était un véritable surnom (1), et qu'il appartenait même à une famille de la maison Porcia, comme le prouvent deux inscriptions de Gruter (2). Mais cette famille ne semble pas avoir joué de rôle dans l'histoire, et il n'est jamais question d'elle chez aucun écrivain. Faudrait-il s'étonner qu'un historien, connaissant l'existence des Porcius Priscus, et rencontrant le même surnom accolé au nom de notre héros, eût cru que ce dernier appartenait à la même famille ?

Un second *cognomen* de Caton, c'est celui de *Censorius* (3) ou plus rarement *Censor* (4), qui lui vient de l'éclat avec lequel il avait géré la censure (5). Au lieu de *Censorius*, on lit aussi *Orator* (6), en souvenir des nombreux discours qu'il a écrits ou prononcés, ou *Sapiens* (7), à cause de son expérience des affaires.

Malgré les contradictions des anciens, on peut fixer avec assez de certitude la date de la naissance de Caton. On sait par des témoignages positifs qu'en 149, il accusa devant le peuple Servius Galba (8); ce fut aussi, d'après Cicéron qui sur ce point n'a jamais été démenti, la date de sa mort. Il avait alors, selon l'orateur, 85 ans; par conséquent il serait né en 234. Mais ici commence le désaccord. Tite-

---

(1) Suet. Tib. 42, et Pline le Jeune, dont plusieurs correspondants portent le nom de Priscus. « Prisci, dit Niebuhr, était le nom propre des conquérants aborigènes, qui devint plus tard adjectif, de même que Casci. » (Hist. Rom. introd.)

(2) Thesaurus Inscriptionum, p. 458, 6, et surtout 121, 1. Cette dernière inscription est reproduite et commentée par Gesner dans son édition du *Re Rustica* de Caton.

(3) Plin. H. N. praef. 26; 7, 12 et 31; 19, 6; 36, 53; Gell. 13, 9, 6 et 13, 23; Tac. Ann 3, 66; Sen. ep. 87; Flor. 2, 17, 19; Quint. 1, 17, 23; 3, 1, 19; 9, 4, 39; 12, 1, 35; 12, 11, 23. Dans Aurelius Victor on lit *Censorinus*, mais peut-être la leçon est-elle fautive, de même que dans Gruter p. 458, 4.

(4) Plin. H. N. 8, 78.

(5) C'est l'opinion générale. Amm. Marcell. 16, 5, est d'un autre avis : Tusculanus Cato, cui Censorii cognomen castior vitae indidit cultus.

(6) Justin, 33, 21.

(7) Cic. de amic. 2 : Cato quia multarum rerum usum habebat, multa ejus et in senatu et in foro vel acta constanter vel responsa prudenter; propterea quasi cognomen jam habebat in senatu sapientis. L'idée de sagesse philosophique n'était nullement contenue dans ce mot, pas plus que dans celui de Cato. — V. encore Cic. Verr. 2, 2, et 5, 70; Legg. Agr. 2, 24; de Legg. 2, 2; de off. 3, 4; Gell. 14, 2, 21; Quint. 12, 7, 4; Tertull. Apolog. 11.

(8) Liv. 39, 40; Plut. 15; Cic. Brut. 15, 61, et 20, 80 et 90; Val. Max. 8, 7, 1; Aur. Vict. 47; Plin. 14, 44 et 29, 12; Vell. Pat. 1, 13.

Live, et avec lui Plutarque, disent formellement qu'il avait 90 ans quand il accusa Galba, ce qui reporterait sa naissance à l'année 239, et Valère Maxime, sans être aussi explicite, semble cependant être du même avis (1). Il n'y a pas à balancer ; la date donnée par Cicéron est la seule exacte. D'abord elle s'accorde parfaitement avec les autres renseignements qu'il fournit ailleurs ; ainsi, il fait naître Caton un an avant le premier consulat de Fabius en 233 (2), et il lui donne 65 ans à l'époque où il parla pour la loi Voconia (3), que l'on est convenu de placer en 169. Elle est de plus confirmée par Pline, qui fait également mourir Caton en 149, à 85 ans, (4) et, ce qui est bien plus concluant, par Caton lui-même. En effet, dans un passage conservé par Plutarque, (5) il raconte qu'il porta les armes pour la première fois à 17 ans, alors qu'Annibal pillait et désolait l'Italie. D'après Tite-Live et Plutarque, lequel, ici encore, se contredit lui-même, ce serait en 222 ; d'après Cicéron et Pline, en 217. Voilà qui tranche la difficulté, car Annibal n'entreprit sa campagne contre Rome qu'en 218. On voit que Tite-Live a suivi des annales autres que celles où a puisé Cicéron : il serait oiseux de vouloir corriger son texte, qui ne présente pas la moindre variante à ce sujet. (6)

La famille de Caton appartenait à cette forte race de paysans sabins qui, après avoir fertilisé le Latium, colonisa une bonne partie de l'Italie, et y a laissé d'impérissables souvenirs de son activité et de sa vigueur. Obscurs et ignorés, ses aïeux n'avaient jamais tiré l'épée que pour courir aux frontières ; la guerre terminée, ils revenaient labourer leurs champs, sans prétendre aux dignités de la république. Aussi Caton était-il un homme nouveau dans la pleine acception du mot, un *auctor generis* ou *princeps familiae*, comme

(1) Val. Max. 8, 7, 1 : Cato sextum et octogesimum annum agens.... ab inimicis capitali crimine accusatus suam causam egit.... Quin etiam in ipso diutissime actae vitae fini disertissimi oratoris Galbae accusationi defensionem suam pro Hispanià opposuit. Au reste quel fonds y a-t-il à faire sur un écrivain qui dénature à ce point les faits les mieux connus ? Quant à Aur. Vict. il garde une réserve prudente : Galbam octogenarius accusavit. Cela peut s'interpréter de plus d'une manière.

(2) De Senect, 4, 10.

(3) Ib. 5, 14.

(4) H. N. 29, 12.

(5) Plut. Cat. 1.

(6) Drakenborch ad Liv. 39, 40.

on appelait chez les Romains ceux qui, les premiers dans leurs familles, s'étaient élevés aux magistratures curules. Mais, quoique aux yeux de l'orgueilleuse noblesse du temps une extraction si basse fût un sujet de mépris, Caton était loin d'en rougir : avec cet âpre orgueil du plébéien parvenu, qui ne le cède en rien à celui du noble, il disait qu'à la vérité il était un homme nouveau dans les magistratures et dans les honneurs, mais que par les exploits et les vertus de ses ancêtres, sa famille était au contraire fort ancienne. Et il citait à ce propos son aïeul, dont la valeur guerrière avait été honorée de plusieurs récompenses (1), et qui, ayant eu cinq chevaux de bataille tués sous lui, en avait été indemnisé aux frais de l'État. Il parlait aussi de son père Marcus comme d'un homme de courage et d'un excellent soldat (2).

C'est à Tusculum, dans la maison paternelle, que se passa l'enfance de Caton. Cette ville avait joué un grand rôle dans l'histoire primitive du Latium. Gouvernée d'abord par des rois, comme toutes les autres cités latines, elle le fut ensuite par des dictateurs. L'un d'eux, Octavius Mamilius, était gendre de Tarquin le Superbe, et, quand ce roi fut chassé de Rome, Mamilius fut un des principaux instigateurs de la coalition qui, s'il faut en croire la légende, aurait été écrasée sur les bords du lac Régille (3). A partir de ce jour, Tusculum avait reconnu l'hégémonie romaine, et, à travers toutes les vicissitudes par où dut passer la ville éternelle avant de devenir la maîtresse du monde, elle se montra toujours la plus fidèle de ses alliées. Pendant de longues années, elle lui servit de boulevard contre les Èques, et, lorsque l'audacieux coup de main

---

(1) Ce serait bien dans la seconde guerre contre les Samnites, s'il est permis de hasarder une conjecture. Au reste, je ferai remarquer que Sintenis, dans son édition du Caton de Plutarque, a commis une singulière inadvertance. Il écrit avec tout le monde ἀριστείων, ce qui ne peut être autre chose que le gén. plur. de ἀριστεῖον = récompense accordée au courage, et dans sa note il le prend pour le gén. plur. de ἀριστεία, qui signifie exploit, et qu'il devrait tout au moins écrire ἀριστειῶν, s'il voulait absolument se permettre un changement de texte d'ailleurs injustifiable.

(2) C'était sans doute dans son discours contre un certain Cornelius, dont il est question dans la harangue *de Sumptu suo*. « Majorum benefacta perlecta, dein de quae ego pro republica fecissem perleguntur. Cf. Liv. 3, 56, où Appius rappelle aussi les hauts faits de sa famille dans son discours.

(3) V. Cat. Origg. 1, 24,; cf. Jordan prolegom. p. XXXV.

d'Appius Herdonius vint la mettre à deux doigts de sa perte, ce fut la jeunesse de Tusculum qui accourut à son secours et contribua efficacement à la victoire. Aussi Tusculum était-il un des municipes les plus favorisés de l'Italie, et celui qui, au dire de Cicéron, fournit le plus de familles consulaires à la république (1), entre autres les Fulvius (2), les Furius Philus (3) et l'illustre Ti. Coruncarius.

Bâtie sur le plateau qui termine le mont Tusculan, et défendue par une formidable citadelle, célèbre dans l'histoire des premières guerres latines, cette ville était située de la manière la plus agréable. Rien de plus délicieux que la vallée de Tusculum et les fertiles côteaux de ses montagnes. Partout les blanches villas y riaient à travers d'épais bouquets d'oliviers, les unes baignant leurs pieds dans les ruisseaux, les autres, comme des chèvres sauvages, suspendues à chaque rebord des ravins. Le côté de la colline qui regarde Rome était surtout parsemé d'habitations ; c'est là que s'élevaient les maisons de campagne de Cicéron, d'Hortensius, de Crassus, de Lucullus et de tant d'autres. (4) Toutefois, dans le temps dont il s'agit, on n'y trouvait que des fermes peu élégantes, comme celle de Curius Dentatus, et, un peu plus loin, peut être au N. E. de la ville, celle de Caton, sur une colline qui porte encore le nom de Monte-Porzio. (5) Là était le domaine des Porcius, que Caton, dès sa jeunesse, arrosa de ses sueurs, et où il contracta cette passion de l'agriculture, la première et la plus durable de sa vie. « Dès l'âge le plus tendre, « disait-il plus tard, j'ai tenu ma jeunesse à l'écart, dans les champs, « au milieu des privations, des fatigues, des labeurs, remuant et en- « semençant les rochers et le sol pierreux de la Sabine. » (6)

C'était bien là une éducation romaine ou plutôt sabine ; l'instruction y était reléguée au second plan. Elle n'était pas tout à fait négligée pourtant ; dès le temps de Camille il y avait des écoles à Tus-

(1) Cic. p. Planc. 8, 20.

(2) Id. l. l.; p. Sull. 7, 23 et schol. bobb. ad. l.; p. Fontej. 14; Val. Max. 3, 4, 6.

(3) V. Kircher, Latium Vetus et Recens.

(4) C'est là qu'aujourd'hui on voit encore le pittoresque village de Frascati.

(5) Smith, Dictionn. of Greek and Roman Geography, art. Tusculum; Ampère, o. c.

(6) *De Suis virtutibus contra Thermum* frg. 1 dans l'édition de Jordan. Pour ne pas trop multiplier les notes, je me contenterai de citer désormais les textes de Caton d'après cette excellente édition.

culum (1); mais l'enseignement y était des plus élémentaires : lire, écrire, apprendre par cœur le texte des XII Tables, et surtout calculer au moyen de l'*Abacus*, voilà tout ce qu'il fallait à un Romain de cette époque (2). Peut être racontait-on aussi aux enfants les principaux faits de l'histoire nationale qui devaient mettre sous leurs yeux des exemples à suivre, des modèles à imiter.

Aucun élément étranger n'influa donc, si peu que ce fût, sur la première éducation de Caton : tout au plus connaissait-il dès lors l'Odyssée par la traduction défectueuse qu'en avait faite Livius Andronicus (3). Tout est romain en lui : ses premiers souvenirs se rapportent tous aux temps où les mœurs de ses concitoyens n'étaient pas encore altérées par le contact du dehors. Cicéron raconte que dans son enfance il eut souvent l'occasion de voir à Rome le vainqueur de Mylae, Duilius, ramené chez lui à la lueur des flambeaux et au son des flûtes (4) : simple et pourtant magnifique récompense accordée par le sénat à celui qui avait le premier remporté une grande victoire navale. Lorsque Caton revenait à Tusculum, la mémoire pleine d'un spectacle si frappant, un nouveau sujet s'offrit à ses méditations. Tout près de sa maison paternelle, se trouvaient le champ et la cabane de M. Curius Dentatus, le glorieux vainqueur des Samnites. « Caton allait continuellement visiter ce domaine; « il regardait ce champ si modique, cette étroite cabane, et il se « rappelait alors cet homme, le plus grand des Romains, qui avait « dompté les nations les plus belliqueuses, qui avait chassé Pyrrhus « de l'Italie, qui avait eu le triomphe trois fois, et qui ensuite était « revenu bêcher de ses propres mains ce petit champ et habiter cette « chaumière. C'est là qu'il était assis près de son foyer, faisant cuire « lui-même ses choux-raves, lorsque les députés samnites vinrent « lui apporter une grande somme : il les renvoya, disant que point « n'était besoin d'argent à un homme qui se contentait d'un dîner « comme le sien, et que, pour lui, il trouvait plus beau de vaincre « ceux qui possédaient de l'or que d'en posséder lui-même. » (5)

(1) Liv. 6, 25, et à Falèries 5, 27.

(2) Bekker und Marquardt V, 1, p. 92 et la note.

(3) Il me semble difficile d'admettre, avec Jäger p. 26 et d'autres, que dès cette époque, dans les écoles de Tusculum, on apprît le grec aux enfants.

(4) De Senect. 13, 44.

(5) Cic. de Senect. 16, 55 et 56; de Republ. 3, 28, 40. Plut. Cat. 2. La citation est empruntée à ce dernier auteur, qui lui-même a copié le fait dans Cicéron.

C'est dans ces occupations pénibles et dans ces méditations austères que grandissait Caton. Il était encore jeune, paraît-il, lorsqu'il perdit son père (1), et il se trouva donc de bonne heure maître d'un domaine qui devait être assez important, puisque son aïeul avait servi comme chevalier et possédait dès lors au moins le cens équestre. Pendant qu'il arrivait à l'adolescence, le plus terrible orage qui ait jamais fondu sur la république romaine s'amassait lentement, pour éclater ensuite d'une manière inopinée. Rome venait à peine de terminer la guerre contre les Gaulois Cisalpins, lorqu'elle apprit le siége, puis bientôt la chute de Sagonte. Ignorant encore à quel ennemi elle avait affaire, elle perdit du temps en de vaines négociations, et déjà Annibal s'avançait à marches forcées vers les Pyrénées, traversait sans résistance la Gaule jusqu'au Rhône, culbutait les barbares qui s'opposaient à son passage, arrivait au pied des Alpes, les gravissait à travers des dangers inouïs, et, parvenu au sommet, montrait de la main à son armée les plaines fertiles de la Lambardie, étendues devant elle, et s'écriait : « Voilà que nous avons franchi les remparts de l'Italie : elle est tout entière à nous ! »

Dès ce moment Rome ne compta plus ses jours que par des désastres. Les défaites du Tessin et de la Trébie n'en furent que les préludes, mais la journée de Trasimène fut un coup de foudre d'autant plus terrible qu'il était moins prévu. Plus de 15,000 hommes périrent avec le consul Flaminius dans cette rencontre fatale, et l'Etrurie ainsi que l'Ombrie étaient aux mains d'Annibal ! Pourtant, la vertu romaine ne fléchit point. Les préteurs, pendant plusieurs jours, tinrent le sénat rassemblé depuis l'aurore jusqu'au coucher du soleil ; les livres sibyllins furent consultés; il y eut un lectisterne et des prières publiques ; un printemps sacré fut promis aux dieux, si dans cinq ans l'état de la république n'avait pas empiré, et enfin Fabius, revêtu de la dictature, reçut l'autorisation de lever, parmi les alliés et parmi les citoyens, autant des troupes qu'il le jugerait nécessaire. Caton avait fait partie des levées de cette année 217 ; on ignore s'il fut à Trasimène ; dans tous les cas il passa avec les troupes nouvelles sous les ordres de Fabius. De Tibur, où il avait donné rendez-vous à son armée, le dictateur la conduisit ensuite à

(1) C'est ce qui semble ressortir de cette parole de Corn. Nep. Cat. 1 : Adulescentulus, priusquam honoribus operam daret, versatus est in Sabinis, quod ibi heredium a patre relictum habebat.

l'ennemi. Partout où devait passer Annibal, on avait donné ordre aux paysans de brûler les villages et de détruire les provisions qu'ils ne pourraient emporter. Mais le désert était l'élément du lion numide, et Annibal était déjà chez les Samnites lorsque le général romain se disposait à marcher contre lui. Pendant tout le reste de la saison, le Carthaginois promena le fer et la flamme à travers les riches vallées de l'Italie, sous les yeux de Fabius qui croyait avoir assez fait pour la patrie lorsqu'il avait évité le combat. Les consuls qui reçurent les troupes des mains du dictateur à l'expiration de sa charge continuèrent la guerre d'après sa tactique, se tenant sur les hauteurs, et laissant Annibal piller les vallées à loisir. Le peuple romain finit par se fatiguer lui-même d'un tel état de choses, au point qu'il créa consuls pour 216, avec L. Aemilius Paullus, ce C. Terentius Varro, dont le principal mérite était de pousser de toutes ses forces à la lutte à outrance. Mais les ambitieuses espérances du consul plébéien s'engloutirent avec l'armée romaine dans le grand désastre de Cannes. On ne saurait dire si Caton prit part à cette lutte mémorable; ce qui est certain, c'est que dans toutes les rencontres il se conduisit vaillamment, et que, dès ses premières campagnes, il avait la poitrine sillonnée de blessures (1).

Les travaux et les fatigues de la vie des champs l'avaient préparé à la guerre; « c'est parmi les laboureurs, dit-il lui même, que l'on recrute les soldats les plus courageux, les plus endurants et les mieux disciplinés » (2). A tous ces traits, on reconnaît en lui l'homme de la vieille tradition romaine, maniant l'épée aussi bien que le soc de sa charrue : c'est le dernier soldat laboureur, le disciple des Cincinnatus et des Curius Dentatus. La fortune ne lui fut pas avare d'occasions, puisqu'elle le jeta, dès son début, au milieu de la deuxième guerre punique, la plus terrible que Rome ait eu à soutenir. C'est, suivant la belle expression de Pline, à l'école d'Annibal qu'il apprit la guerre (3), et, comme on l'a fait remarquer, aucune génération à Rome ne posséda la vigueur et la constance de celle qui avait traversé et conjuré la crise la plus redoutable de la république. (4)

---

(1) Plut. 1.
(2) De Re Rust. prooem. cité par Pline H. N. 18, 26.
(3) Pline H. N. praef. 30.
(4) Jäger p. 44.

Au défaut de renseignements, l'on ne peut suivre Caton dans les différentes phases de son service militaire. D'après les indications de Plutarque, que rien d'ailleurs ne vient contredire, il est permis de supposer qu'à la fin de chaque campagne il rentrait dans ses foyers, où il se livrait aux travaux agricoles que permettait la saison. (1) Il avait pour voisin de campagne le riche patricien Valerius Flaccus, appartenant à une des premières maisons de Rome. C'était, dit Plutarque, un homme habile à discerner le mérite naissant, et qui aimait à l'encourager. Les esclaves lui rapportaient qu'il passait ses matinées dans les villes et les bourgs du voisinage, à plaider pour ceux qui avaient besoin de lui, et que dans l'après-diner il revenait aux champs, peinant et travaillant au milieu des siens, l'hiver avec une simple *exomis*, l'été presque nu, partageant leur table, ne se dérobant à aucune fatigue, sachant à l'occasion égayer le travail par une saillie, en un mot le type accompli du *vir frugi*. Valerius eut envie de le voir : il l'invita à dîner. Dès l'abord, quelle que fût la distance sociale, les deux hommes se comprirent et se rapprochèrent. La maison des Valerius s'était distinguée, dès l'origine de la république, par un amour du peuple qui avait valu à son chef le surnom de *Publicola*; elle avait attaché son nom à plusieurs lois favorables à la plèbe, et secondé avec dévouement et sincérité toutes les aspirations vraiment libérales. Cela n'excluait nullement les instincts conservateurs, qui étaient dans le sang patricien et dans les traditions romaines.

Valerius fut charmé de trouver dans son voisin de campagne un homme qui alliait en lui les mêmes sentiments conservateurs et les mêmes tendances démocratiques. Il le protégea, il lui donna l'occasion de se produire au forum, où le jeune homme eut bientôt des admirateurs et des amis. Grâce à ce puissant appui, Caton, au printemps de 214, fut nommé par le peuple tribun militaire (2); en

---

(1) Plut. 3 et Corn. Nep. l. l. priusquam honoribus operam daret, versatus est in Sabinis. Dohrn (p. 6), contrairement à ces témoignages, pense que Caton ne revenait pas chez lui chaque année, attendu, dit-il, que depuis longtemps les Romains avaient l'habitude de rester en campagne et de continuer les opérations militaires pendant l'hiver.

(2) Cette date nous a été conservée par Corn. Nep. : primum stipendium meruit annorum XVII; Q. Fabio Max. M. Claudio Marcello coss. tribunus militum in Sicilia fuit. Aurel. Vict. affirme également que Caton a été tribun militaire en Sicile. Il est vrai que d'après Cicéron de Senect. 4, 10 Caton se trouvait cette

cette qualité il partit pour la Campanie, où les armées des consuls Marcellus et Fabius opéraient de concert. Marcellus ayant été bientôt appelé en Sicile, où il devait se couvrir de gloire, Caton l'y suivit. Il resta sous les armes pendant les années suivantes, et en 209 on le retrouve sous Fabius, alors consul pour la cinquième fois, à la prise de Tarente. Fabius se sentit, lui aussi, attiré vers le jeune soldat ; il voyait en lui un Romain de la vieille roche ; il devint son protecteur et son ami.

Tarente était alors une des villes les plus riches et les plus lettrées du monde grec, et, sur le continent italique, il n'y avait aucune cité, excepté Capoue, qui pût le lui disputer en opulence et en éclat. Le jeune soldat, qui servait depuis huit ans dans le sud de l'Italie, avait très-probablement appris le grec dans le cours de ses pérégrinations ; aussi, devenu l'hôte du philosophe pythagoricien Néarque, entendit-il avec admiration la parole du vénérable vieillard. On devine avec quel plaisir un homme de sa trempe devait écouter les préceptes de cette philosophie qui réprouvait la volupté des sens comme le plus grand fléau de l'âme, et qui conseillait de la combattre par l'austérité et par l'exercice. Naturellement, il ne prit de cet enseignement que le côté tout pratique ; quant aux spéculations sur le monde et sur la vie, il dut s'en inquiéter peu : un vrai Romain n'a jamais fait cas d'une philosophie qui ne se traduit pas en règles et en préceptes. N'importe : il est beau de voir celui-là même qui haïra et combattra avec tant d'énergie l'influence de la Grèce, prêter une oreille attentive à la voix de ses philosophes, et emprunter à cette vénérable institutrice du genre humain les armes avec lesquelles il l'attaquera plus tard. Ce serait un tableau bien fait pour tenter le génie d'un peintre que ce farouche Romain, ce fils de Mars et de la louve, écoutant d'un air étonné et subjugué la

---

année en Campanie sous le consul Fabius, mais, comme l'a fait remarquer Nipperdey ad Corn. l. l., il est probable que Marcellus et Fabius opérèrent ensemble en Campanie avant le départ du premier pour la Sicile. Drumann, qui ne veut pas admettre le voyage de Caton en Sicile, se trouve devant les deux textes positifs de Corn. et d'Aur. Vict., et se tire d'affaire en regardant le *in Sicilia* du premier auteur comme une interpolation, et en mettant, dans le second, une virgule entre *militum* et *in Sicilia*, ce qui défigure la phrase. Je ne sais pas non plus pourquoi Drumann veut que Caton ait été élu tribun par son général, alors qu'il ne peut opposer aucune preuve à l'assertion de Plutarque.

sagesse et l'éloquence qui parlaient par la bouche du philosophe de Tarente. (1)

Cependant, le grand drame engagé par Annibal se précipitait. Confiné dans un coin de l'Italie, d'où il ne pouvait sortir faute de troupes, et d'où toutes les cohortes romaines ne parvenaient pas à le chasser, le fils d'Amilcar avait plus d'une fois encore épouvanté Rome par des coups foudroyants. Joueur désespéré, on l'avait vu un jour accourir menaçant sous les remparts de la ville, où il frappa les citoyens de cette terreur profonde qu'ils n'oublièrent jamais. *Hannibal ante portas!* Admirable surtout au moment où tout le trahissait, il ne pensa jamais un seul instant à abandonner son entreprise, à violer le serment redoutable de son enfance. Enfin, après des instances réitérées, combattues, à Carthage même, par la faction des Hannon, ces complices aveugles et involontaires des Romains, il eut le bonheur d'apprendre que son frère Asdrubal, arrivant à son secours, descendait des Alpes avec une puissante armée. Ces renforts, quoique tardifs, pouvaient tout rétablir encore: au Nord et au Sud, deux armées également aguerries prendraient dans un étau vivant les troupes de la république, et les broieraient comme à Trasimène et à Cannes. C'était en 207. Le consul Livius était dans le Nord, pour barrer le chemin à l'ennemi qui arrivait; son collègue, C. Claudius Nero, campait vis-à-vis d'Annibal dans le Brutium. C'est alors qu'en présence du danger qui planait sur sa patrie, Claudius sentit son courage grandir à la hauteur des circonstances, et, par une résolution digne d'Annibal lui-même, il abandonna secrètement son camp avec l'élite de son armée pour voler au secours de son collègue. Caton se trouvait parmi cette troupe de 7000 hommes, qui, en quelques jours, traversa au pas de course la moitié de l'Italie, arriva à temps au Métaure pour anéantir l'armée d'Asdrubal, et, repartant à la hâte pour son poste, y revint après une absence de moins de deux semaines, sans qu'Annibal en eût rien su. La tête sanglante de son frère, jetée par-dessus les retranchements de son camp, apprit au gigantesque adversaire du destin qu'il fallait renoncer à ses dernières espérances; il sentit le coup, et, devant ce grand désastre, il ne trouva que cette parole tragique : « Je reconnais la fortune de Carthage! » Mot touchant et

(1) Cic. de Senect. 4, 10 et 12; Plut. 2.

terrible, qu'on a eu tort de révoquer en doute (1) et qui peint si bien le trouble profond et les poignantes angoisses de cette grande âme aux abois !

Caton, qui avait pris part au combat et à la victoire (2), signalait ainsi d'une manière glorieuse la dernière de ses dix années de service obligatoire (3). On ne possède aucun renseignement sur lui de 207 à 204 ; il est probable qu'il resta sous les armes, car, malgré les récents malheurs de Carthage, Rome ne se sentait pas encore soulagée du poids d'une lutte formidable et contre les Gaulois révoltés, et contre Annibal, et contre son allié le roi Philippe de Macédoine. En 204, honorablement connu du peuple, et soutenu derechef par l'influence de Valérius Flaccus (4), il obtint la questure, et fut désigné par le sort pour remplir cette charge dans l'armée de P. Scipion (5), qui était alors proconsul en Sicile, et qui se préparait à passer en Afrique pour y attirer Annibal (6). La fortune, qui plus tard devait creuser un abime entre ces deux hommes, sembla s'amuser à les rapprocher d'abord de la manière la plus étroite, comme pour donner à chacun l'occasion de connaître à fond son futur antagoniste. C'est que, dès l'enfance, ils avaient marché dans des voies différentes, et poursuivi des buts différents. On connait la jeunesse laborieuse et austère de Caton ; laboureur, soldat, il ne s'était jamais distingué par aucune qualité transcendante, mais, parmi ses égaux, il avait toujours occupé le premier rang par son énergie et par son courage. Bien autre avait été la destinée de Scipion. Dans toutes les occasions où il s'était montré jusqu'alors, il avait paru, non un citoyen au milieu de ses pairs, mais un souverain au milieu

---

(1) Comme fait Montesquieu, Grandeur et Décad. des Rom. chap. 5.

(2) Cornel. Nep. 1.

(3) Il en parle lui-même dans un fragment dont il est d'ailleurs assez difficile de déterminer le sens exact : Quid mihi fieret, si non ego stipendia omnia ordinarius meruissem semper? (Discours 11 J.)

(4) Plut. 3.

(5) Corn. 2 Aurel. Vict. 1, 47. Liv. 29, 35. Cf. Suet. dep. lib. frg. et Euseb. Chron. Il ol. 135.

(6) Dohrn p. 7 et Schlosser p. 194 veulent qu'il y ait en des motifs politiques à la nomination du conservateur par excellence auprès du jeune général novateur. Mais ils oublient tous les deux que les questeurs tiraient leurs provinces au sort. Cornelius dit formellement : Quaestor *obtigit* Scipioni, cum quo non pro sortis necessitudine vixit.

de ses sujets. Caton était la prose même : pratique avant tout, il exigeait du citoyen des qualités solides et utiles à la république, et regardait le reste comme superflu. Rien de plus fabuleux et de plus romanesque, au contraire, que la carrière si courte encore de Scipion. Une auréole surnaturelle entourait son berceau ; on racontait qu'il ne devait pas le jour à un mortel, et lui-même ne démentait pas le bruit populaire, d'après lequel sa mère l'avait conçu d'un serpent sacré, probablement un dieu caché sous cette forme (1). Il n'accomplissait pas un acte important qu'il n'attribuât aux conseils d'en haut ; souvent il se rendait au Capitole, fermait derrière lui les portes du temple, et y demeurait longtemps dans le silence et dans la contemplation (2). Sincèrement convaincu de sa mission divine (3), il faisait passer sa conviction dans toutes les âmes. Aussi la confiance du peuple en lui était-elle sans bornes. Il obtint l'édilité curale avant l'âge, après l'avoir briguée, disait-il à sa mère, sous l'inspiration d'un songe prophétique (4), et il n'avait pas vingt-quatre ans quand les Romains, à l'unanimité non seulement des centuries mais encore des voix (5), lui conférèrent le perilleux honneur de conduire une armée nouvelle en Espagne, où son père et son oncle venaient de succomber après une lutte glorieuse. Dans cette campagne, dont les dangers avaient effrayé les plus vaillants généraux de la république, il se montra le digne héritier de la gloire paternelle. Il y déploya ce courage dont il avait donné une preuve si précoce à la bataille du Tessin, et cette énergie qui, à Canusium, avait fait renoncer les jeunes patriciens à leur lâche projet de fuite ; on admira en lui un grand général non moins qu'un brave soldat. Il prouva que non-seulement il savait vaincre, mais qu'il savait aussi profiter de ses victoires, et s'attacher par l'amour les peuples qu'il avait soumis par les armes. Car il avait ce suprême talent des grands hommes

---

(1) Liv. 26, 19.

(2) Id. ib. Val. Max. 1, 2, 2; App. Hisp. 23.

(3) App. l. l. le dit expressément. Polybe, esprit rationaliste s'il en fut jamais, loue Scipion d'avoir su habilement faire accepter cette croyance par le peuple. Mais le caractère de Scipion ne se comprendrait plus si on lui ôtait cette foi dans son étoile, qu'il a eue en commun avec d'autres grands hommes, et qui lui faisait prédire la prise de Carthagène, la défaite des Carthaginois, etc.

(4) Polyb. 10, 4 et 5.

(5) Liv. 26, 18.

nés pour la domination, de captiver les âmes et de les prendre d'assaut, comme il eût fait d'une ville. C'est par là qu'il avait déjà conquis l'affection passionnée de la multitude de Rome, et qu'il se faisait idolâtrer de son armée. Les Espagnols vaincus cédaient également à cette influence magique, lorsque, dans un transport d'admiration, ils offrirent la couronne et le titre du roi à leur jeune et brillant vainqueur (1). Les ennemis eux-mêmes ne pouvaient résister à cette séduction, et Asdrubal, qui dina avec lui chez Syphax, avoua plus tard à ce roi que Scipion lui avait paru plus redoutable encore en société que sous les armes (2). A toutes ces précieuses qualités du chef d'armée, il en joignait une qui les couronne toutes, et qui a manqué à beaucoup de grands génies : une activité infatigable, qui ne le laissait jamais jouir d'un instant de repos, et l'entraînait sans cesse à de nouveaux triomphes. A ceux qui le félicitaient d'avoir mis fin si glorieusement à la guerre d'Espagne : « C'est aujourd'hui seulement, répondit-il, que commence la guerre contre les Carthaginois » (3).

Mais ce qu'on pouvait reprocher à Scipion, c'est un orgueil qui dès lors répugnait à obéir à la loi commune, et que les caresses de la victoire et l'adulation de la foule ne firent qu'exalter davantage (4). Lorsqu'à 22 ans il briguait l'édilité curule, les tribuns de la plèbe faisaient opposition à sa candidature, alléguant qu'il n'avait pas encore atteint l'âge légal. « Si tout le peuple romain, dit-il, veut me nommer édile, je suis assez âgé » (5). Il fut nommé d'enthousiasme, et les tribuns se désistèrent. C'est l'Achille Romain : *jura negat sibi nata*. Il se sent porté par la faveur populaire, et la foule sacrifie volontiers à son favori la légalité et les traditions, sauf à vouloir le forcer d'y rentrer plus tard, et à lui faire cruellement expier des torts qu'elle-même a encouragés. Mais avant d'en arriver là, que de triomphes encore et que de gloire ! On sait comment Scipion emporta pour ainsi dire l'autorisation de passer en Afrique. Cette expédition tenait fortement au cœur du peuple, qui attendait de lui la fin de la

(1) Polyb. 10, 38 et 40. Liv. 27, 19.
(2) Polyb. 11, 24. Liv. 28, 17. App. Hisp. 30.
(3) Polyb. l. l. Déjà en partant pour l'Espagne, il avait prédit la prise de Carthage App, Hisp. 18.
(4) Diod. Sic. 29, 21 (Excerpt. Vatic. p. 70.)
(5) Liv. 25, 2.

deuxième guerre punique (1); mais au sénat elle rencontra d'ardents adversaires, inspirés la plupart par une défiance puérile, quelques-uns par une basse jalousie (2). Parmi ces derniers, on regrette de ranger le vieux Fabius, qui voyait avec indignation le triomphe d'une politique si opposée à celle de toute sa vie, et que l'éclat toujours croissant de Scipion offusquait plus qu'il n'aurait voulu se l'avouer à lui même (3). Il prit la parole pour combattre le projet du jeune héros; mais, malgré tous ses efforts, il dut voir accorder à son rival la permission de quitter la province de Sicile pour l'Afrique, si les intérêts de l'État l'exigeaient. Ce n'est pas sans répugnance que le sénat se décida à prendre cette résolution; mais, voyant avec quelle ténacité Scipion persistait dans son projet, et craignant que s'il échouait au sénat, il ne se fît conférer par le peuple l'autorisation nécessaire, les vieux patriciens, en gémissant, cédèrent à la nécessité (4). Il est inutile de dire combien l'orgueil de Scipion dut se sentir flatté d'avoir amené à cette extrémité le corps le plus puissant de l'État, et on comprendra facilement qu'il se soit habitué à ne plus voir dans la république d'autre loi que sa volonté.

Pourtant, le sénat, qui avait dû plier devant les exigences de la foule, usait de tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour paralyser l'entreprise de Scipion. On ne lui donna que les troupes de Cannes, qui languissaient dans un honteux exil en Sicile; on n'osa pas, il est vrai, lui refuser l'autorisation d'enrôler des volontaires, mais, autant qu'on le put, on lui retrancha les subsides d'argent; on ne lui donna que quelques vaisseaux, bref, on s'évertua à le mettre dans l'impossibilité de tenter le passage en Afrique. Son entrain et son activité triomphèrent de tout. Ces soldats de Cannes, tenus dans un injuste mépris depuis leur défaite, il sut les apprécier et en faire des héros. La flotte fut équipée et approvisionnée par le concours unanime des alliés. Sept mille volontaires accoururent se ranger sous ses drapeaux (5). Ainsi tous les efforts du sénat n'aboutissaient qu'à faciliter la tâche du futur vainqueur. Entouré d'une garde de trois cents jeunes gens, qu'il avait fait armer par les Siciliens (6), il avait

(1) Zon. 9, 11.
(2) Zon. l. l. App. Carth. 7.
(3) Plut. Fab. 25 l'accuse formellement de jalousie, et donne des preuves.
(4) Liv. 28, 38-45.
(5) Liv. 28, 45. Plut. Fab. 25 et 26. App. Carth. 7. Zon. 9, 11.
(6) Liv. 29, 1. Plut. Fab. 26. Val. Max. 7, 3, 3. App. Carth. 8.

sur son armée un pouvoir plus grand que jamais roi n'en eut sur ses sujets. « Il n'est aucun de ces trois cents, disait-il un jour, qui, sur un ordre de moi, ne se précipitât du haut de cette tour dans la mer » (1).

Qu'y avait-il à faire contre un tel homme ? Il fut prorogé dans sa province en qualité de proconsul, et il s'occupait des préparatifs du départ, lorsque Caton arriva dans son camp. Il y apportait, outre un caractère tout à fait incompatible avec celui de son général, des doctrines politiques complètement opposées. On envoyait au proconsul un homme qui n'était sorti des mains de Valerius que pour passer dans celles de Fabius, et qui, sous l'influence de ces deux personnages, avait bientôt transformé ses aspirations et ses goûts individuels en doctrines et en articles de foi. Chez lui, les convictions étaient de fer, et la ténacité du questeur égalait l'orgueil du général. Nulle harmonie n'était donc possible entre eux deux. Or, on sait que, d'après les vieilles coutumes, les rapports du questeur avec son général étaient des plus étroits (2); leurs fonctions nécessitaient des entrevues et des relations quotidiennes. Mais les dissentiments éclatèrent bientôt (3). Le nouveau questeur, avec cette liberté de langage dont il usait toujours, ne manqua pas de laisser voir à son général ce qu'il pensait de lui et de son administration. Chaque fois qu'il y avait une dépense à faire, il en prenait texte pour se plaindre qu'on gaspillât les deniers de l'État. Pour un admirateur du vieux Curius Dentatus, quel perpétuel sujet de scandale que le camp de Scipion ! Tout offusquait l'austérité de ses goûts. Le général, selon lui, se départait follement des vieilles mœurs pour suivre les modes nouvelles; le soldat prenait des habitudes de luxe et de mollesse qui énerveraient bientôt les fortes légions romaines, et, quand la discipline serait une fois relâchée, comment opposerait-on de telles troupes à un ennemi aussi redoutable qu'Annibal ? Tel qu'était Caton, il est permis de croire qu'il aurait, par ces tracasseries incessantes, impatienté un général plus endurant que ne l'était Scipion. « Il n'avait pas besoin d'un questeur aussi méticuleux; quand on avait une guerre sur les bras, c'était bien le moins qu'on en fît les frais; d'ailleurs, il avait à rendre compte au peuple romain de ses actes,

---

(1) Plut. Apophth. Reg. et Imp. p. 196 C.
(2) Cic. div. in Caecil. 19, 61.
(3) Cornel. Nep. 1. Plut. 3.

non de ses dépenses (1). Tout porte à croire que Caton ne se tint pas pour battu par cette réponse. Il savait qu'à Rome un parti puissant était opposé à Scipion, et s'était déjà plusieurs fois déchaîné contre lui. A la tête de ce parti était Fabius, l'ancien général de Caton; Valerius Flaccus, son protecteur et son ami, devait en être aussi, à en juger par ses idées politiques. C'étaient les débris du vieux parti patricien et conservateur, peu nombreux, mais uni et opiniâtre. Il est probable que Caton, voyant ses remontrances inutiles, écrivit à ses amis et leur exposa ses griefs. Une circonstance inattendue vint redoubler les dispositions hostiles de ceux-ci, qui n'attendaient qu'une occasion de venger leur précédent échec relativement à la guerre d'Afrique.

Les habitants de Locres avaient été maltraités cruellement par Q. Pleminius, que Scipion leur avait donné comme gouverneur après la reprise de cette ville sur les Carthaginois. Ce Pleminius était un véritable monstre, qui se souilla par des cruautés sans nom; à la fin, une sédition éclata, et le gouverneur se vit traîné et mutilé par ses propres soldats. Scipion accourut de sa province pour rétablir son lieutenant dans son autorité. Assurément, il avait agi dans cette circonstance avec assez de légèreté, et sans se rendre un compte exact de la conduite de Pleminius. Les Locriens, poussés à bout par ce misérable, envoyèrent une députation porter plainte au sénat de Rome. Sans proférer un mot de reproche contre Scipion, ils se contentèrent de demander qu'on les délivrât d'un odieux oppresseur. Mais Fabius n'était pas si accommodant que les victimes; il voulut faire retomber toute la responsabilité sur le général en chef (2); il essaya de faire articuler une accusation catégorique contre lui par les députés eux-mêmes. Ceux-ci furent assez adroits pour éviter le piége; ils déclarèrent simplement qu'ils avaient réclamé près de Scipion, mais que, sans doute, les soins de la guerre absorbaient toute son attention, et que d'ailleurs Pleminius jouissait d'un trop grand crédit auprès de lui Malgré cela, Fabius et son parti mirent tout en œuvre pour perdre Scipion, et ils exhalèrent en ce jour tous leurs ressentiments. « Il avait illégalement quitté sa province sans l'assentiment du Sénat pour venir à Locres; c'était tout simplement un cas de destitution. » A cette accusation

(1) Plut. l. l.
(2) Diod. Sic. 27, 4.

précise s'en ajoutaient d'autres plus vagues, où il serait bien difficile de méconnaître l'inspiration et la colère de Caton. Ne croirait-on pas l'entendre lui-même dans ces invectives passionnées contre son général? « Il laissait se perdre la discipline militaire; il corrompait l'armée, tantôt en lui pardonnant tout, tantôt en déployant contre elle une rigueur excessive. C'est ainsi qu'il avait déjà gâté l'armée d'Espagne, et amené par sa faute la redoutable sédition de Sucro (1). Pour lui, on le voyait se promener dans les gymnases de Syracuse en manteau grec et en brodequins; il passait une moitié de son temps aux palestres, l'autre dans les livres; toute l'armée suivait son exemple; tout se dépravait, et les excès qu'on avait vus éclater à Locres n'étaient que le prélude d'autres excès plus graves encore. Il s'agissait pour le général de se faire proroger dans son commandement par toutes sortes de lenteurs volontaires; quant à Annibal et à Carthage, ils étaient oubliés » (2).

Après ce violent réquisitoire, on demandait formellement que les tribuns fussent chargés de proposer au peuple la destitution d'un général convaincu d'avoir quitté sa province sans autorisation. Grand fut l'émoi dans le sénat. Les partisans de Scipion le défendirent avec non moins d'acharnement que ses ennemis n'en mettaient à l'attaquer; il fut impossible de prendre une décision ce jour-là, tant la séance était orageuse. Le lendemain, le parti de Fabius revint à l'assaut avec une fureur telle, qu'il aurait peut-être fait passer son haineux projet, si Q. Caecilius n'avait montré au sénat combien il serait honteux d'enchaîner le vainqueur de l'Espagne, sur qui le peuple comptait pour finir la seconde guerre punique. On revint donc à une décision plus modérée. Les consuls furent chargés d'envoyer à Locres et en Sicile une commission de dix sénateurs, présidée par le préteur M. Pomponius Matho, à qui le sort venait d'assigner la Sicile pour province; on y adjoignit deux tribuns du peuple et un édile plébéien. La commission avait ordre, si elle trouvait Scipion coupable, de le priver de sa province, et de le renvoyer à Rome; dans le cas où il serait déjà parti pour l'Afrique, les tribuns devaient le suivre et le faire arrêter par

(1) Il fallait être bien aveuglé par la haine pour rendre Scipion responsable de cette révolte. Elle éclata pour cause de retard dans la paie, au moment où il était malade. Polyb. 11, 25. Liv. 28, 24. App. Hisp. 34.

(2) Liv. 29, 19. Plut. 3. Dio Cass. 57, 62. Val. Max. 3, 6, 1.

l'édile (1). Ces honteuses machinations, dans lesquelles le vieux Fabius, par une basse jalousie envers un jeune rival supérieur en génie et en fortune, flétrit sa vieille gloire et avilit la dignité de son caractère, ces mesures si rigoureuses qu'on n'avait jamais prises, même contre des généraux manifestement indignes de leur autorité, Caton gardera, devant la postérité, le triste honneur d'y avoir contribué pour une certaine part. Plus d'un fait semble le dénoncer. Déjà il a été question de son mécontentement, et des reproches qu'il fit à son général sur son administration militaire; et n'est-il pas étonnant qu'à Rome les adversaires du jeune héros aient formulé contre lui justement les mêmes griefs que son questeur? Celui-ci seul pouvait les renseigner si minutieusement; lui seul pouvait faire un crime à Scipion de lire des livres, et, bien pis! des livres grecs!

Qu'on veuille bien maintenant remarquer cette assertion positive de Plutarque. Caton, dit-il, voyant que Scipion ne faisait nul cas de ses avis, le quitta et revint à Rome, où, de concert avec Fabius, il l'accusa dans le sénat. Certes, il y a là une erreur. Il était impossible que Caton quittât son poste auprès de Scipion, pour s'en aller l'accuser à Rome; il lui fallait pour cela une autorisation que son chef lui eût sans doute refusée, et, s'il avait voulu s'en passer, il aurait commis une faute bien plus grave que celle qu'on reprochait à Scipion, d'avoir quitté sa province sans l'assentiment du sénat.

D'ailleurs, même en supposant qu'il eût obtenu un congé, il ne pouvait en profiter pour nuire à celui qui le lui avait accordé : le *mos majorum* le défendait, et on eût regardé comme sacrilége le questeur qui se serait fait l'accusateur de son propre général. Quoi qu'il en soit, je dirais volontiers que cette erreur de Plutarque est précieuse ; elle prouve du moins quels sentiments les historiens anciens attribuaient à Caton vis-à-vis du jeune proconsul, et quelle était à leurs yeux sa part dans l'acte d'accusation.

Au reste, tout cet échafaudage de la haine croula à la plus grande confusion de ses auteurs. A Locres, les habitants répétèrent à la commission d'enquête ce qu'avaient dit leurs députés ; personne ne s'avisa de charger Scipion des crimes de son lieutenant. A Syracuse, où les commissaires se rendirent ensuite, ce fut bien autre chose. Scipion, qui les attendait, ne demanda sa justification qu'à ses actes. Il leur montra ses arsenaux et ses greniers abondamment remplis;

---

(1) Liv. 29, 20 et 38, 52.

il leur fit voir l'armée et la flotte prêtes à partir au premier signal; il les fit assister à des combats simulés où les soldats déployèrent leur adresse et leur discipline; bref, il remplit d'admiration et de confiance ceux qui étaient venus pour le juger. Trop heureux de n'avoir pas trouvé de coupable, ils retournèrent à Rome, où ils exprimèrent au Sénat la ferme confiance que Scipion achèverait la guerre à l'honneur de la république.

Désormais, rien ne pouvait plus l'empêcher de passer la mer et d'aller cueillir la gloire dans ces champs historiques où l'avaient précédé Agathocle et Régulus. L'embarquement eut lieu enfin à Lilybée, au milieu d'une grande affluence de curieux et d'enthousiastes qui, de toute la Sicile, accouraient pour saluer ce départ victorieux. Car on sentait confusément que le jeune héros portait avec lui la fortune de Rome, et on lisait une inspiration divine dans chaque démarche du prédestiné. La flotte s'éloigna, suivie des vœux et des acclamations d'une foule immense qui remplissait tous les abords de la mer. Caton et Laelius se trouvaient à l'aile gauche avec vingt vaisseaux de guerre; à l'aile droite, Scipion et son frère Lucius en commandaient vingt autres; les bateaux de transport étaient au centre, couverts et protégés par les grandes navires (1). C'est ainsi que Scipion quittait sa patrie, la laissant dans une attente pleine d'espoir.

On n'attendit pas longtemps. L'heureux débarquement en Afrique, les premiers succès sur Asdrubal et sur Syphax, la terreur de Carthage, et surtout le rappel d'Annibal, tels étaient les agréables messages qui venaient entretenir la confiance du peuple, et justifier les plus audacieuses espérances. Puis, un jour, après deux ans d'attente, éclata comme un coup de foudre cette nouvelle prodigieuse : Annibal vaincu à Zama ! Rome poussa un cri de triomphe. Ce grand évènement, qui la débarrassait de son plus cruel ennemi, lui assurait du même coup une prépondérance incontestable sur tout l'Occident.

On eût pu croire qu'il n'y aurait qu'une voix à Rome sur celui à qui on devait tant de glorieux triomphes, et qui avait, pour ainsi dire, sauvé la patrie malgré elle. L'envie, semblerait-il, eût dû se taire aux premiers jours de l'ivresse générale, et attendre, pour

(1) Liv. 29, 24-27; App. Carth. 13; Zon. 9, 12; Frontin Strat. 2, 7, 4. Plut. 3. Diod. Sic. 27, 4.

attaquer le vainqueur, que l'enthousiasme du peuple se fût un peu refroidi. Mais là faction hostile à Scipion n'eut pas cette patience et cette magnanimité. Déjà au lendemain de Zama, les médiocrités jalouses essayèrent de lui disputer quelques lambeaux de sa victoire. Les consuls Ti. Claudius et M. Servilius montrèrent un ridicule empressement à revendiquer la province d'Afrique, dans l'espoir d'anéantir Carthage incapable de résister encore, ou de mettre leur nom au bas du traité du paix. Mais le vote unanime des trente-cinq tribus leur refusa cette misérable satisfaction d'amour propre, ce qui n'empêcha pas le consul Claudius de persévérer dans son projet. Il mit à la voile pour l'Afrique, mais, surpris par une tempête, il dut s'arrêter en Sardaigne, et revenir dans le plus triste état. En 201, le même scandale se produisit. Le consul Cn. Lentulus demanda à son tour la province d'Afrique, mais de nouveau les tribuns, appuyés par le peuple, firent opposition à son projet. Le sénat, où les ennemis de Scipion étaient nombreux, se montra plus favorable à la demande du vaniteux patricien, et lui conféra le commandement de la flotte : toutefois Scipion fut maintenu dans sa province. Pitoyables compétitions de vanités, qui, sans rien diminuer de la gloire du vainqueur de Zama, ne faisaient que rendre plus manifeste la médiocrité de ses rivaux ! Le peuple, toujours sincère dans son appréciation des hommes, n'avait pas encore eu le temps d'oublier les bienfaits du héros, qui était alors à l'apogée de sa popularité. Il en était différemment au Sénat. Là, les ambitieux vulgaires avaient tendu la main aux anciens ennemis de Scipion, qui étaient trop heureux d'exploiter ces mesquines vanités. Apparemment, c'est à cette coalition qu'il faut attribuer le léger succès remporté par Cn. Lentulus. Si j'insiste sur ce point, c'est qu'il me semble que Caton a dû jouer un rôle dans ces débats. Après sa questure, il avait quitté l'armée d'Afrique (1). Scipion le voyait partir avec d'autant plus de plaisir que, du consentement du Sénat, il le remplaça par son ami Laelius, en qualité de questeur extraordinaire (2). On croit généralement qu'à son retour, Caton

(1) On ne sait rien sur le rôle de Caton dans l'expédition d'Afrique. Aucun ancien n'en parle; le seul Frontin (Strat. 4, 7, 12) rapporte là dessus une anecdote que je n'ai pas cru devoir, sur sa seule autorité, admettre dans mon texte.

(2) Liv. 30, 33.

toucha l'île de Sardaigne (1). Ennius servait alors dans cette île : il se trouva sur le vaisseau qui ramenait le questeur à Rome. C'est à tort qu'on a voulu voir dans cette circonstance fortuite la marque d'une protection ou d'un patronage accordé au poëte. Les écrivains qui rapportent le fait ne le signalent que comme une simple coïncidence (2), et le caractère même du questeur défend toute autre supposition. Quoiqu'il se soit adonné plus tard à l'étude des lettres, il n'a jamais beaucoup honoré les lettrés de profession, qui, pour lui, n'étaient guère au-dessus des histrions et des autres amuseurs. Lui-même raconte avec une grande satisfaction que, dans l'ancienne Rome, la poésie était tenue en mépris; on flétrissait, dit-il, du même nom ceux qui se livraient à cet art, et ceux qui passaient leur vie à table. N'est-ce pas lui encore qui fit plus tard un grief à un général romain d'avoir emmené dans sa province ce même Ennius qu'il amenait aujourd'hui à Rome? Bien loin donc qu'il ait alors appris le grec d'Ennius, comme le prétend un écrivain malavisé (3), il est très-probable qu'il ignorait jusqu'à l'existence de ce poëte. D'ailleurs, le mauvais souvenir qu'il rapportait d'un général dont l'éducation avait été fort littéraire ne devait pas l'avoir réconcilié avec les lettrés. A coup sûr, dès son retour à Rome, il ne manqua pas d'exhaler sa mauvaise humeur au Sénat, où il entrait de plein droit à l'expiration de sa magistrature, et les adversaires du vainqueur d'Annibal le trouvèrent sans doute parmi leurs plus chauds partisans. L'âme de la faction, le vieux Fabius, venait de mourir (4) : à temps pour ne pas être démenti et humilié dans ses prévisions par la victoire de Zama. Mais le parti resta debout, plus acharné que jamais. Caton doit en avoir été l'un des membres les plus actifs et les plus irrités. Malheureusement cette époque ne vous a pas laissé d'*Annales Parlementaires;* on aurait pu y voir combien souvent le nom de Scipion retentissait dans la Curie, et que de

(1) Corn. Nep. 1. Suet. fragm. Euseb. Chron. II ol. 135. La Sardaigne était d'ailleurs un point de relâche pour les vaisseaux qui allaient en Afrique ou qui en revenaient; il est inutile de supposer avec Drumann que Caton y fut jeté par la tempête.

(2) Même Corn. Nep., qui dit : quod non minoris aestimamus, quam quemlibet amplissimum Sardiniensem triumphum.

(3) Aurel. Vict. 47.

(4) Liv. 30, 26.

discussions passionnées s'élevaient à son endroit. On peut les deviner pourtant, ces orages du Sénat, rien que par les décisions qu'on le vit prendre. Plus d'une fois, Caton y trouva l'occasion de rappeler durement au vainqueur de Zama qu'il n'était que le citoyen d'un État libre, soumis comme tout le monde au sceptre des lois.

CHAPITRE II.

L'ÉDILITÉ, LA PRÉTURE ET LE CONSULAT.

Pendant que de nouvelles guerres tenaient les esprits en suspens, que le roi Philippe de Macédoine, ancien allié d'Annibal, bravait depuis deux ans les armées romaines, et que déjà la voix publique désignait pour le consulat le futur vainqueur de Cynoscéphales, T. Quinctius Flamininus, Caton s'avançait à pas lents mais sûrs dans le chemin des honneurs. En 199, il parvenait à l'édilité plébéienne avec C. Helvius (1). On ne sait rien de leur magistrature, sinon qu'ils présidèrent aux jeux plébéiens et qu'ils donnèrent le banquet en l'honneur de Jupiter, comme c'était l'usage, pendant que de leur côté les édiles curules faisaient célébrer les jeux romains.

Pour un édile quelque peu ambitieux, c'était une excellente occasion d'acquérir la bienveillance du peuple en l'amusant, et, parmi les édiles curules surtout, plus d'un s'appauvrit pour plaire à la foule, dans l'espoir d'en être récompensé l'année d'après par la préture ou par le consulat. Caton, il faut lui rendre cette justice, n'a jamais cherché à parvenir en flattant les intérêts ou les passions du peuple. D'ailleurs, apportant dans la vie publique toute l'austérite des vieux Romains, il devait se préoccuper, par dessus tout, des soins matériels et des intérêts moraux qui lui étaient confiés. Au fond, l'édilité curule ou plébéienne n'était que la censure en petit, à tel point que pendant les trois ans et demi qui s'écoulaient entre chaque nomina-

---

(1) Liv. 32, 7. Corn. 1. Quelques éditeurs de Liv. portent C. Aelius au lieu de C. Helvius, et Magius lit le même nom dans Cornelius.

tion de censeurs, les édiles les remplaçaient. Ce fut précisément le cas pour l'année 199, à l'expiration de laquelle seulement furent nommés les nouveaux censeurs, Scipion l'Africain et P. Aelius Paetus. L'activité de Caton trouva donc une ample carrière dans les nombreuses attributions de sa magistrature. Entretenir la propreté et le pavage des rues, exercer la surveillance dans les tavernes, dans les théâtres, dans les bains et autres lieux de réunion, prohiber tout ce qui pouvait nuire à la religion et à la morale, empêcher les fraudes, les rixes, les contestations entre vendeurs et acheteurs, au besoin même, faire vider dans le Tibre les paniers remplis de marchandises avariées (1), n'était-ce pas là un emploi à souhait pour un esprit aussi minutieux que celui de Caton? Il y a tout lieu de penser qu'il s'en acquitta à merveille. « Quel plaisir, dit Senèque, que d'entrer dans les bains d'alors, quelque mal que les murs en fussent crépis, lorsqu'on les savait surveillés par un Caton, par un Fabius Maximus, ou par un des Cornelius! Car ces édiles dignes d'éloge ne manquaient pas d'entrer dans tous les lieux où se réunissait le peuple et d'y faire entretenir la propreté et la température convenables » (2).

On n'a du reste, je le répète, nulle donnée positive sur cette année de la vie de Caton. Recommanda-t-il alors la loi de tribus Porcius Lacca sur l'appel au peuple? La recommanda-t-il et la fit-il passer lui même, comme certains le croient, en s'appuyant sur le fragment fort incertain où il se vante l'avoir beaucoup fait *pour les épaules* de ses concitoyens? Aucun des écrivains qui parlent de la loi Porcia ne la lui attribue, ni expressément, ni même par une simple allusion; et comment supposer qu'aucun d'eux n'eût songé à la rattacher à un des noms les plus illustres de la république? Comment croire surtout que Cicéron n'en eût rien dit, lui qui nous apprend beaucoup de détails moins intéressants sur son héros favori. Il semble donc bien difficile d'admettre que Caton soit l'auteur de la loi Porcia (3). D'autre part, comme elle a été votée de son temps, en 199 selon toute

(1) Cet ingénieux trait de couleur locale appartient à Jäger, qui le tire de Plaute Rudens 272 : Fastidiosus — Aedilis : si quae improbae sunt merces, jactat omnes.

(2) Sen. ep. 86.

(3) Il y a eu trois lois *Porcia*, faits par trois *Porcius* différents. Mais à la première seule Caton peut avoir coopéré; les deux autres s'écartent de ses tendances politiques. Lange, Römische Alterthümer, II, p. 179.

apparence, il n'est pas moins difficile de croire que le père ou le patron de tant de lois démocratiques n'ait pas soutenu une de celles qui devaient lui tenir le plus au cœur, et le fragment conservé par Festus défend même absolument de le penser (1). On est donc en droit de supposer que Caton a pris la parole pour soutenir la loi du tribun Porcius (2).

A peine eut-il déposé l'édilité, que le peuple lui conférait une dignité nouvelle, la préture (198). C'était l'année que T. Quinctius Flamininus, consul avant trente ans et porté comme Scipion par la faveur populaire, partait pour la Macédoine où l'on attendait de lui le dénouement d'une lutte assez mal soutenue pendant deux ans Le collègue de Flamininus, P. Aelius Paetus, obtenait pour province l'Italie; Lentulus, consul de l'année précédente, se voyait prorogé dans sa province d'Espagne toujours en ébullition. Les trois autres préteurs étaient Cornelius Merula, M. Claudius Marcellus et C. Helvius, qui sortait de l'édilité avec Caton. Le sort assigna au premier la province urbaine, au second la Sicile, à Helvius la Gaule, et la Sardaigne à Caton (3). L'année était difficile; la paix était bien loin encore de régner dans les provinces conquises; aussi les préteurs durent-ils lever des troupes nouvelles, avec mission de congédier les anciennes dès qu'ils seraient arrivés dans leurs gouvernements. Caton emmena 3000 fantassins et 200 cavaliers recrutés parmi les alliés du nom latin, lesquels étaient déjà plus nombreux dans les armées que les citoyens romains (4).

La mission qu'il allait remplir n'était guère faite pour lui procurer une gloire éclatante : il ne s'agissait, ni de grands combats à livrer, ni de grands dangers à conjurer. La Sardaigne était une des provinces les plus décriées à Rome, et ses habitants y étaient l'objet d'un universel mépris (5). L'île elle-même était malsaine, et certains endroits d'une insalubrité proverbiale; une chaîne de montagnes y portait le nom d'*Insani Montes*. La plus grande partie du pays était déserte et stérile; pourtant, les plaines donnaient d'abondantes

---

(1) Si em (eum) percussi, saepe incolumis abii. Praeterea pro scapulis atque aerario multum rei publicae profui. Cat. or. 40 frg. 7.

(2) P. Porcius Laeca, tribun de la plèbe en 199. (Liv. 34, 7.)

(3) Liv. 32, 7 et 8. Corn. Nep. 1. Plut. 8.

(4) V. Mommsen 1, p. 776.

(5) Cic. ad fam. 7, 2, 4; p. Scaur. 9, 15, 42.

récoltes de blé, qui servaient à alimenter Rome et ses armées (1), et qui formaient les plus importants arrivages après ceux de Sicile et d'Afrique.

Somme toute, la possession de cette province aurait été peu enviable, si sa proximité de l'Italie ne lui avait donné une grande importance stratégique, à cause de la facilité qu'elle présentait à Carthage pour une descente dans le Latium. Le traité de paix qui mit fin à la première guerre punique avait laissé la Sardaigne à la République phénicienne, mais peu après, Rome, profitant des embarras que la guerre des mercenaires créait à sa rivale, s'en empara par une indigne violation de la foi jurée (2). Pendant la guerre d'Annibal, Carthage fit plusieurs tentatives pour la reprendre, mais toutes échouèrent, quoiqu'elle fût parvenue à armer contre Rome tous les naturels de l'île, sous les chefs Hampsicora et Hiostus. Après leur mort, l'ile retomba définitivement sous le joug des Romains.

Le gouvernement de Caton devait donc être purement administratif (3); cependant, même dans ce cercle restreint, il trouva encore matière aux occupations les plus assidues. On sait ce qu'était un préteur dans sa province; une espèce de souverain absolu, responsable seulement devant le peuple romain, qui intervenait bien rarement entre lui et ses sujets, et le plus souvent en sa faveur. Comme il n'y avait pas de traitement attaché aux fonctions publiques, il était naturel qu'un gouverneur de province fût entretenu aux frais du pays qu'il administrait; il était naturel aussi que la plupart abusassent de leur autorité pour se faire livrer, non seulement le nécessaire, mais encore le superflu. Les descendants des laboureurs de la Sabine, arrivés dans leurs provinces, y vivaient en satrapes : tapis, lits moëlleux, tentes richement ornées, vêtements de luxe, suite princière, repas somptueux, ils ne se refusaient rien : la province payait tout, heureuse quand on ne lui demandait pas davantage (4). Puis venaient les *dons gratuits*, que le gouverneur arrachait par voie d'intimidation aux provinciaux; puis les

(1) Liv. 36, 2; 37, 2 et 50. V. aussi Smith Dict. of Gr. and R. Geogr., art. *Sardinia*.

(2) Liv. 21, 1. Polyb. 1, 88.

(3) Aurel. Vict. 1, 47 dit que pendant sa préture il soumit la Sardaigne; mais ce n'est là qu'une des nombreuses erreurs de cet écrivain peu soigneux.

(4) Plut. Cat. 6.

fêtes que l'on donnait à son occasion, la réception aux portes des villes, le vin d'honneur qu'on lui offrait partout. Caton, dès le premier jour de son administration, montra qu'il était d'une autre trempe : il fit respecter le gouvernement romain là même où l'on n'avait appris qu'à le haïr et à le mépriser. Il supprima la plupart des frais que s'imposait la province pour chaque magistrat nouveau ; ceux qu'il ne put entièrement faire disparaître, il en rogna du moins une bonne partie (1). Il resta aussi simple de manières qu'il l'avait été dans sa terre de Tusculum ou sous sa tente de soldat. C'est toujours à pied qu'il voyageait d'une ville à l'autre ; il était suivi d'un seul esclave, qui lui portait sa robe et la coupe du sacrifice (2). Le vin d'honneur, vieil usage qui peut-être remontait dans l'île jusqu'à l'époque des Carthaginois (3), Caton se vante de ne l'avoir jamais accepté, pas même lorsqu'il était particulier, et que cette démarche ne semblait inspirée par aucun sentiment d'intérêt ou de peur (4). Plein de bienveillance et de bonté pour les provinciaux, il était inflexible sur la justice, et nul prévaricateur ne trouvait grâce devant lui (5). Envers les usuriers surtout, il se montrait implacable : il leur porta toute sa vie une haine cordiale. On lui demandait un jour : « Qu'est-ce que faire l'usure ? — Qu'est-ce qu'assassiner ? » répondit-il (6). « Souvent, dit-il encore dans la préface de son ouvrage sur la *Vie des Champs*, on peut faire fortune par le commerce, mais c'est trop dangereux ; par l'usure, mais c'est trop malhonnête. Telle était l'opinion de nos ancêtres, et ils ont établi dans leurs lois que le voleur serait condamné au double, l'usurier au quadruple. On voit par là combien on mettait l'usurier au dessous du voleur » (7). Aussi Tite-Live lui fait-il le reproche assez singulier d'avoir été trop sévère dans la répression de l'usure : il chassa de l'île tous ceux qui se livraient à cette odieuse pratique (8). Il y avait d'autant plus de courage à prendre cette mesure que les

---

(1) Liv. 32, 27.
(2) Plut. 6.
(3) Mommsen, 1, p. 781.
(4) De Innocent. suâ frg. 2.
(5) Plut. l. l. Aur. Vict. l. l.
(6) Cic. de off. 2, 25.
(7) De Re Rust. prooem.
(8) Liv. 32, 27 : Sanctus et innocens, asperior tamen in foenore coercendo habitus.

coupables appartenaient à la classe riche et influente des chevaliers, et que c'était la première fois qu'un gouverneur de province agissait d'une manière si énergique. Mais il était dans la nature de Caton d'aller droit au but, sans se soucier des obstacles auxquels il se heurtait. Bref, pendant toute l'année que dura sa magistrature, il se rendit également cher aux provinciaux et redoutable aux usuriers romains.

Aussi, lorsqu'à l'expiration de sa charge il revint à Rome, il était sans doute connu, et des nobles qui lui en voulaient à cause de son austérité, et du peuple, qui lui en était reconnaissant. Tel qu'il s'était montré en Sardaigne, tel il allait se montrer à Rome ; les usuriers chassés par lui devaient le retrouver dans la capitale et trembler de nouveau devant lui. Quelques-uns veulent que pendant cette même année il ait recommandé une loi *de sumptibus provincialibus*, fixent pour l'avenir ce que les gouverneurs seraient en droit d'exiger de leurs provinces (1). Cela serait parfaitement d'accord avec les antécédents administratifs de Caton ; mais, devant le silence des historiens, on n'oserait rien affirmer à ce sujet. D'autres prétendent aussi que l'augmentation du nombre des préteurs, qui de quatre fut porté à six en 197, fut également due aux efforts de Caton et de Valerius, qui auraient voulu assurer à l'État le moyen de mieux contenir dans le devoir les provinces occidentales (2). Il est certain que Caton dut formuler plus d'une fois ses principes dans les délibérations du Sénat, mais il serait téméraire de vouloir deviner le vote qu'il a pu émettre dans chaque occasion.

Connu des nobles sous un jour désavantageux, et déjà l'objet de leur animadversion, comment ce plébéien allait-il sortir de la lutte qu'il avait engagée ? Une classe toute puissante parviendrait-elle à le maintenir dans un rang inférieur, et à l'exclure des honneurs dont il était digne, ou bien ses rares talents le feraient-ils triompher de toutes les cabales ? A coup sûr, la lutte ne se serait pas terminée sitôt par le triomphe de Caton, s'il avait été réduit à ses propres forces pour vaincre la redoutable résistance de la noblesse. Mais, comme on le sait, depuis que l'aristocratie de naissance s'était vue remplacée par l'aristocratie d'argent, le vieux patriciat désormais incapable de lutter seul s'était divisé en deux camps : la plus nom-

(1) Meyer Fragm. Orat. Rom.
(2) Lange R. A. II, p. 180.

breuse partie des anciennes familles s'était ralliée simplement à la noblesse, et, acceptant le fait accompli, veillait seulement à ce que le nombre des maisons régnantes ne s'augmentât plus. Ces vieilles familles étaient même alors, au sein de ce parti nouveau, les plus considérées et les plus puissantes, comme les Scipions, les Flamininus, les Postumius et autres. Mais quelques unes, les plus fières et les plus opiniâtres, refusèrent obstinément tout compromis avec les parvenus qui venaient bouleverser l'ancien gouvernement : elles tendirent la main, par dessus la noblesse, à cette même plèbe d'où la noblesse était sortie pour méconnaître bientôt son origine et ses principes. Comme cela s'est vu tant de fois dans l'histoire, les deux partis extrêmes s'unirent pour renverser l'ennemi commun, trop fort pour chacun des deux. Fabius, le dictateur, fut l'énergique représentant de ces vieilles familles en qui s'incarnaient les principes conservateurs; Lucius Valerius appartenait au même parti. C'est lui qui avait poussé Caton à la questure ; il allait encore lui frayer le chemin du consulat. Car l'homme nouveau, le paysan parvenu, si odieux aux riches usuriers, n'aspirait à rien moins qu'au premier poste de la république. Il est indubitable que, défendant les mêmes idées, les deux vieux amis formèrent une coalition pour le triomphe de leurs intérêts mutuels; Valerius, en effet, était aussi sur les rangs pour le consulat de 195, après avoir passé par l'édilité curule en 201, et par la préture en 199 (1). Les trois années qui venaient de s'écouler avaient été marquées par des événements considérables. Flamininus avait battu Philippe à Cynoscéphales et affranchi la Grèce; une prise d'armes des Gaulois de la Cisalpine avait été domptée par Marcellus, fils du vainqueur de Clastidium ; les Celtibères d'Espagne s'étaient de nouveau soulevés et avaient massacré le préteur C. Sempronius Tuditanus avec son armée; enfin, Annibal, accusé par ses propres compatriotes de conspirer contre Rome, s'était réfugié à la cour d'Antiochus, n'emportant dans sa fuite précipitée que son génie toujours actif et sa haine implacable du nom romain. Caton, sans doute, passa la meilleure partie de ce temps dans son domaine de Tusculum, travaillant le jour à ses champs, et le soir soupant chez Valerius Flaccus, où il s'entretenait des affaires publiques et se préparait à y jouer bientôt un rôle important.

Il est probable que sa candidature rencontra une forte opposition.

(1) Liv. 31, 4 et 49; 32, 1.

Quoiqu'il n'en soit resté nulle trace dans les historiens, cela ressort suffisamment de la situation des partis et de leurs forces respectives. Depuis longtemps, la noblesse avait accaparé les hautes magistratures, qui étaient rigoureusement interdites à quiconque n'était pas des siens ; et, si au besoin la classe dominante avait pu admettre un homme nouveau, ce n'aurait été dans tous les cas qu'un personnage dévoué à ses doctrines, non un homme qui en était la contradiction vivante, comme Caton. Mais celui-ci se trouvait heureusement sous le patronage de Valerius, et Valerius disposait d'une grande influence : tout récemment encore il venait d'être créé pontife. Grâce à lui, Caton surmonta tous les obstacles : ils furent tous les deux proclamés consuls pour l'an 195 (1). Leur premier acte fut de convoquer le sénat dès le jour de leur entrée en fonctions, et de le consulter sur la distribution des provinces. Les graves événements qui s'étaient passés en Espagne Citérieure nécessitaient dans ce pays la présence d'une armée consulaire : le sénat décida donc que l'un des consuls s'y rendrait avec deux légions, 15,000 alliés du nom latin, 800 cavaliers et 20 navires longs ; l'autre consul aurait l'Italie, et il lui suffirait de deux légions pour contenir les Insubres et les Boïens récemment écrasés. On laissait aux consuls le choix de se partager les provinces à l'amiable ou de les tirer au sort : c'est à cette dernière voie qu'ils eurent recours, et Caton fut désigné comme gouverneur de l'Espagne. Les préteurs ensuite tirèrent également au sort leurs provinces; parmi eux Appius Claudius obtint l'Espagne Ultérieure, avec la permission de lever 2,000 fantassins et 200 chevaux, et de conserver les troupes qui se trouvaient déjà sous son prédécesseur Q. Fabius Buteo. P. Manlius, préteur, fut adjoint à Caton dans la Citérieure; il put lever le même nombre d'hommes qu'Appius, et comme lui garder la légion qui se trouvait dans la Citérieure, sous le commandement de Minucius Thermus.

Ces arrangements terminés, les consuls, avant de partir, durent présider à l'exécution du printemps sacré, qui avait été promis 21 ans auparavant, sous la dictature de Fabius (2). On voudrait savoir au juste en quoi consistaient ces cérémonies; malheureusement les anciens nous laissent dans une ignorance presque complète à cet égard, et Tite-Live ne cite que ce seul exemple d'un printemps

(1) Liv. 33, 42. Plut. 10. Corn. Nep. 2.

(2) Liv. 22, 9 et 10, où est donnée la formule du vœu.

sacré. Toujours est-il que, l'année suivante, P. Licinius Crassus, grand pontife et alors consul, déclara en vertu de sa compétence que la solennité n'avait pas eu lieu d'après les rites, et qu'il fallait la recommencer (1). Peut-être y avait-il eu réellement une irrégularité dans les cérémonies; on sait combien peu il fallait aux superstitieux Romains pour recommencer jusqu'à huit fois la même solennité! Si pourtant l'on réfléchit que c'est le parti de Scipion qui fait refaire le printemps sacré, (car Scipion était consul en 194, et son collègue le pontife Licinius Crassus lui était entièrement dévoué, qui sait si l'on ne trouvera pas ici un indice des tracasseries que ce parti suscita à Caton pour entraver sa carrière et se venger de ses attaques?

Les consuls étaient sur le point de partir pour leurs provinces, lorsqu'une autre affaire bien plus sérieuse les retint encore quelques jours à Rome. M. Fundanius et L. Valerius, tribuns de la plèbe, se faisant l'écho de l'opinion publique, proposèrent au peuple réuni en comices tributes l'abolition de la loi Oppia. Cette loi avait été portée en 215 par le tribun du peuple M. Oppius, et disait : « Aucune femme n'aura plus d'une demi-once d'or; elle ne portera pas de robe de deux couleurs, elle ne se fera pas traîner par un attelage à deux chevaux, ni à Rome, ni dans le rayon d'un mille autour de la ville, ni dans aucune colonie romaine (2), si ce n'est pour accomplir un devoir religieux » (3). C'était alors après Cannes; Annibal tenait Tarente, Arpi, Capoue, il était aux portes de Rome; les alliés trahissaient; la république n'avait ni soldats ni argent, et armait des esclaves. L'austérité des mœurs et la simplicité des costumes n'étaient-elles pas de rigueur dans de pareilles circonstances? Aussi la loi avait-elle été unanimement approuvée, quoique, comme toute loi somptuaire, elle fût loin d'être strictement observée (4). Il est facile de comprendre qu'à peine le danger conjuré, on chercha à se débarrasser de cette entrave incommode; après tout, il était assez juste que la loi disparût avec les causes qui l'avaient fait naître. Ce qui chagrinait le plus les dames romaines, c'était de voir

(1) Liv. 34, 44, avec les notes de Weissenborn.

(2) La défense n'existait pas pour les colonies latines, que la juridiction de Rome ne concernait pas. Liv. 34, 7.

(3) Liv. 34, 1. Zon. 9, 17. Val. Max. 9, 2, 1. Oros. 4, 20.

(4) Il y en a une preuve positive Liv. 26, 36. Cf. Lange R. A. II, p. 152.

les Latines, leurs inférieures, affranchies de toute contrainte et déployer le plus grand luxe, tandis qu'on leur défendait à elles l'emploi de la pourpre et de l'or! Leurs maris cependant n'épargnaient pas la pourpre sur leurs robes de magistrats; leurs enfants portaient au cou la bulle d'or, les chevaux mêmes avaient des housses de pourpre (1). Pourquoi dès lors une exception si outrageante pour des mères de famille qui avaient assez souvent fait preuve de leur dévouement envers la république, et qui, bien avant la loi Oppia, avaient su se dépouiller spontanément de leurs bijoux pour sauver la patrie? Si l'on craignait les débordements du luxe, chaque père de famille n'avait-il pas sur sa femme et sur ses filles assez d'autorité pour les réprimer? Tout cela était juste. Pourtant, deux tribuns de la plèbe, M. et P. Junius Brutus, déclarèrent qu'ils ne souffriraient pas que la loi fût rapportée, et Caton les appuya de toute l'autorité de son nom et de son éloquence. Sans doute, tous les trois craignaient qu'à la faveur d'une liberté absolue, le luxe ne devînt bientôt effréné, et qu'il n'entraînât l'État à sa perte. J'imagine que ni Caton ni les Brutus ne se faisaient illusion sur le succès de leurs efforts; en effet, ils ne devaient pas ignorer que Rome, à une époque où elle était bien moins opulente que de leur temps, avait toujours permis aux femmes l'usage de la pourpre et de l'or; la loi Oppia n'avait fait que suspendre cet usage pour un temps de crise (2). N'eût-il pas été insensé de vouloir, malgré une opposition unanime, changer en loi définitive une mesure dictée par une situation exceptionnelle, si leur grand but n'avait été, en cette occurence, que d'affirmer solennellement leurs principes?

On se figurerait difficilement l'agitation que répandirent dans la ville les premiers débats sur la loi *Oppia*. Des réunions publiques eurent lieu au Capitole et ailleurs; partisans et adversaires de la loi prenaient tour à tour la parole; les femmes s'enhardirent à paraitre en public pour la défense de leurs intérêts; on les vit, oubliant la retenue de leur sexe, remplir les rues et les abords des places publiques, pour supplier les citoyens qui s'y rendaient de ne pas

(1) Liv. 34, 7.

(2) Val. Max. 2, 1, 5: Indulgentibus maritis et auro abundanti et multâ purpurâ usae sunt, et quo formam suam concinniorem efficerent, summâ cum diligentiâ capillos cinere rutilârunt. Ce renseignement me paraît emprunté à Caton lui-même. (V. Origg. VII, 9. Cf. fragm. inc. lib. 14 p. 86 Jord.)

s'opposer à l'abrogation d'une loi détestable; bientôt elles assiégèrent les maisons des consuls, des préteurs et des autres magistrats, demandant aux uns leur appui, aux autres leur neutralité. Tous les jours leur nombre augmentait; il en venait même des villes voisines pour soutenir la manifestation par leur présence, et plus d'un partisan déterminé de la loi, vaincu par leurs prières et leurs supplications, leur rendit les armes. Caton, lui, se montra inflexible.

Il n'avait d'ailleurs pas fort bonne opinion des femmes. « S'il n'y avait pas de femmes au monde, disait-il un jour, nous serions encore en communication avec les dieux » (1). Une des trois choses dont il se repentait à la fin de sa vie, c'était d'avoir confié un secret à une femme (2). Il disait aussi, (peut-être même ce fut à cette occasion) en parodiant le mot de Thémistocle : « Tous les hommes gouvernent leurs femmes, et nous, qui gouvernons tous les hommes, nous nous laissons gouverner par les nôtres » (3). Toutes les séductions féminines devaient échouer contre un tel personnage. Malheureusement son discours ne nous a pas été conservé; il n'a peut-être jamais été écrit; dans tous les cas, Tite-Live ne l'a pas connu, puisqu'il s'est donné la peine d'en composer un autre qu'il lui attribue : et ce consciencieux écrivain se serait bien gardé de le faire, si le discours authentique de Caton avait subsisté de son temps (4). Dans cette harangue, il y a bien plus de plaintes et de récriminations contre la trop grande influence des femmes, que d'arguments en faveur de la loi; et nous sommes en droit de supposer que Caton lui-même n'aura guère trouvé de meilleures raisons. Il s'étend longuement sur le scandale que donnent les femmes en se passionnant pour ce débat public, mais c'est là un point accessoire, et

(1) S. Augustin. Serm. 194, 6.

(2) Plut. 9. — Cf. Jäger, p. 124.

(3) Plut. 8. Schlosser est parvenu à tirer de ce passage de Plutarque le plus incroyable des contre-sens. Confondant le mot de Thémistocle avec celui de Caton, il fait dire à ce dernier que les Grecs lui obéissent, mais que *lui-même obéit à sa femme*, etc. (p 203). Qui eût jamais cru qu'on pourrait arracher un tel aveu à Caton?

(4) Il suffit de connaître un peu Tite-Live et ses procédés littéraires pour être convaincu de cette assertion, qu'il serait d'ailleurs facile de démontrer. Je m'étonne qu'on ait soutenu le contraire, comme le fait en dernier lieu Jäger. V. Jordan proleg. p. LXIV, et Lachmann, *de font. liv.* II, 18 sq. Il est encore bien plus erroné de vouloir retrouver un fragment authentique de Caton dans les quelques paroles que lui prête Zonaras.

L. Valerius, l'un des auteurs de la rogation, dut avoir beau jeu à réfuter les raisonnements du consul. Cette joûte oratoire absorba tout le premier jour de la discussion; les deux Brutus y avaient pris part en parlant après Caton, et il fallut remettre le vote au lendemain. Les femmes en profitèrent pour se répandre plus nombreuses encore dans la ville, et elles firent si bien qu'à force d'instances elles arrachèrent un désistement à ceux-là mêmes qui venaient de prendre la parole pour la loi, aux deux Brutus. Dès lors, la cause était gagnée. Le lendemain, toutes les tribus abrogèrent la loi, et Caton, que rien ne retenait plus à Rome, partit immédiatement pour sa province. Il se rendit tout droit au port de Luna (aujourd'hui la Spezzia) avec 25 vaisseaux longs, dont cinq appartenaient aux alliés (1). Il n'emmenait avec lui que trois esclaves; mais, arrivé à la *villa publica*, il réfléchit que c'était trop peu pour les services nombreux qu'ils devaient remplir, et il en fit acheter deux autres en ville (2). C'est avec ce petit cortége qu'il arriva à Luna, où il avait donné rendez-vous à son armée. Là, il envoya sur toute la côte un édit ordonnant de rassembler le plus grand nombre possible de bateaux de transport. En peu de temps, tous les préparatifs se trouvèrent faits, et l'armée prête à partir. « On me loue beaucoup de ma célérité, dit Caton, qui aimait à se rendre justice à lui-même. Tant de vaisseaux, tant de troupes, tant de vivres, jamais on n'aurait cru qu'un homme pourrait les rassembler, et cependant je les avais réunis en très-peu de temps. » L'ordre du départ fut donné immédiatement; l'armée devait suivre le consul au *Portus Pyrenaeus*. Il nous reste, dans les fragments d'un discours de Caton, des détails fort intéressants sur ce voyage : c'est là que Tite-Live lui-même a puisé les renseignements qu'il nous fournit. On longea d'abord les montagnes de Ligurie, puis le golfe de Gaule, où l'on passa en vue de Marseille (3). « Là, dit

(1) Liv. 34, 1-8.

(2) Apul. de Mag. 17 p. 485 Hildebrand.

(3) Pour se rendre dans leurs provinces, les généraux avaient un itinéraire tracé d'avance, dont il ne leur était pas permis de s'écarter : cela ressort d'un passage de Cic. in Vatin. 5, 12. Ainsi pour aller de Rome en Afrique on passait par la Sardaigne. De même pour aller de Rome en Espagne on longeait les côtes; c'est ce que fait Caton; c'est ce qu'avait fait aussi Cn. Scipion, qui débarqua comme lui à Emporiae (Polyb. 3, 76), ainsi que Scipion l'Africain, dont Tite-Live nous décrit l'itinéraire (26, 19).

Caton, toute notre flotte fut poussée par une brise légère; on pouvait voir la mer *fleurie de voiles* (1). Nous doublons la côte extrême de la Gaule, nous arrivons à Illiberis et à Ruscino (2). De là nous partons la nuit suivante. » On toucha enfin à l'extrémité des Pyrénées, à l'endroit où se trouve le cap Creus, non loin duquel était situé le Portus Pyrenaeus. Lorsque le général eut été rejoint au rendez-vous par toute la flotte, il partit immédiatement pour Rhoda *(Rosas)*. Ce château fut emporté de vive force sur une troupe d'Espagnols qui le défendait; ensuite on gagna Emporiae (Ampurias)(3). Là, toutes les troupes furent mises à terre, sauf les matelots des alliés (socii navales) qui restèrent chargés de surveiller la flotte (4).

Emporiae était une colonie bâtie par les Marseillais sur le bord de la mer, et parmi des peuplades hostiles, A l'époque où Caton y débarqua, on y voyait deux villes : l'une, la colonie grecque, le long du rivage, était petite, et avait à peine 400 pas de circonférence ; mais elle était bien retranchée, et formait comme une enclave au milieu de la cité espagnole, qui avait près de 3,000 pas de pourtour. Les Grecs, on le comprend, étaient là les nouveaux venus ; ils avaient repoussé du rivage les anciens habitants, ils avaient pris pour eux la mer, et s'étaient ensuite fortifiés soigneusement contre les étrangers qu'ils venaient de dépouiller. Ceux-ci, jaloux, plus nombreux, les entouraient, et n'épiaient que les occasions de leur nuire. Les Grecs devaient donc toujours être sur le qui-vive; une discipline sévère pouvait seule les sauver. Du côté de la ville espagnole, ils n'avaient qu'une porte, laquelle était toujours gardée par un de leurs principaux magistrats. Chaque nuit, le tiers des citoyens montait la garde sur les remparts. Jamais aucun Espagnol n'était admis dans leur ville ; eux-mêmes n'en sortaient qu'avec les plus grandes précautions, en très-grand nombre toujours, bien armés, et seulement lorsque leurs affaires commerciales l'exigeaient. Ils allaient vendre aux Espagnols les marchandises que leur apportaient les vaisseaux, et acheter du blé et des fruits. Là, Grecs et

(1) « Un seul mot dans ce passage donne un éclat tout poétique à cette description faite par un général victorieux. » Demarteau p. 71.

(2) C'étaient deux villes situées chacune sur un fleuve du même nom (aujourd'hui le Tech et le Tet).

(3) Les historiens grecs appellent cette ville Ἐμπόριον (Polyb. 3, 39. App. Hisp. 40).

(4) Cato dierum dictarum de consulatu suo. Liv. 34, 8.

Barbares payaient d'une main, tenant l'autre sur leur épée et prêts à invoquer le fer comme dernière raison.

La colonie grecque était, on ne sait depuis quand, sous le patronage de Rome, sous l'ombre de l'amitié romaine, comme dit majestueusement Tite-Live (1). Caton et son armée y reçurent naturellement l'hospitalité la plus cordiale; ils venaient là en libérateurs; la population se porta au devant d'eux au moment de leur débarquement (2). On s'y arrêta quelques jours pour prendre des renseignements sur le nombre et la position des Espagnols. Le prudent général ne voulait pas se jeter à la légère dans une entreprise contre des ennemis, qui, l'année précédente, avaient vaincu un commandant romain; il procéda avec une sage lenteur qui trompa d'abord les insurgés. Ils crurent qu'il avait peur et qu'il ne possédait pas assez de troupes (3): il les laissa dans cette erreur. Cependant comme il ne perdait pas un moment, il profita de ce temps de relâche pour exercer les soldats, et les préparer aux luttes prochaines. « Je mettais à l'épreuve les turmes, les cohortes, les manipules, pour voir ce qu'ils pouvaient faire; dans des escarmouches, je me rendais compte de leurs aptitudes; celui qui s'était bien conduit, je le récompensais honorablement pour stimuler les autres, et, devant ses frères d'armes rassemblés, je le comblais d'éloges » (4). Spurius Ligustinus, qui avait fait la campagne d'Ibérie avec Caton, en qualité de volontaire, et y était devenu premier hastat de la première centurie, déclara plus tard, dans une assemblée du peuple à Rome, que de tous les généraux de son temps, il n'y en avait pas un qui sût mieux discerner et apprécier le mérite. « Tous ceux, disait-il, qui ont servi sous lui et sous d'autres généraux peuvent l'attester avec moi » (5). Tandis que le brillant Publius l'Africain éblouissait l'imagination de ses soldats, Caton se faisait craindre et respecter des siens : dans sa gravité, dans son austérité ils retrouvaient le souvenir vivant des aïeux. Je connais peu de paroles aussi justes et en même temps

(1) 34, 9.

(2) Cat. dier. dict. frg. 10 : mihi atque classi obviam fiunt. Liv. l. l. App. Hisp. 40.

(3) Cat. ibid. frg. 11 et 12.

(4) Id. ib. 13.

(5) Liv. 42, 34. C'est Jäger qui a eu le premier l'idée de profiter de ce passage pour caractériser les talents militaires de Caton.

aussi originales qu'un fragment d'une harangue qu'il prononça près de Numance devant les chevaliers de son armée. Ce corps, composé de jeunes nobles très-riches, en était venu à se croire au dessus du reste des troupes ; il y régnait un grand luxe, et souvent une grande indiscipline. Déjà en 252, on avait vu en Sicile les chevaliers refuser d'obéir au consul Aurelius Cotta, qui leur ordonnait de travailler aux retranchements avec les autres soldats. Caton eut sans doute aussi à se plaindre d'eux ; il les rappela gravement au devoir par ces paroles solennelles : « Réfléchissez-y en vous-mêmes; si vous avez fait quelque chose de bien qui vous ait coûté de la peine, la peine s'en ira bientôt, et le bien ne vous quittera plus tant que vous vivrez. Si au contraire, vous avez fait quelque chose de mal qui vous ait procuré du plaisir, le plaisir aussi s'en ira bientôt, et le mal vous restera toujours » (1). Il excellait à rappeler ainsi les troupes au devoir, par une plaisanterie mordante qui ne manquait jamais son effet. « Je n'ai que faire, disait-il, d'un soldat qui agite les mains pendant la marche, et les pieds pendant le combat, et qui sait mieux ronfler que pousser le cri de guerre » (2). Quand un soldat avait manqué au devoir, il devait trembler : le général connaissait aussi peu l'indulgence que l'injustice, et le coupable savait qu'il n'y avait point de grâce à espérer. Si nous en croyons Frontin, il faisait couper les mains aux voleurs, ou, quand le délit était léger, il leur faisait tirer du sang (3). Les bons soldats, au contraire, pouvaient tout attendre de lui; il aimait à les récompenser; il se départait parfois avec eux de sa sévérité habituelle, il les encourageait et trouvait souvent le mot pour rire, ce qui produisait un excellent effet moral sur toute l'armée. Un jour un soldat vint lui annoncer avec les marques du plus grand effroi qu'il avait trouvé ses souliers

(1) Oratio quam habuit Numantiae apud equites frg. 1.

(2) Plut. 9 et Apophth. p. 198 E. Caecil. Balb. ed. Wölffl. 43.

(3) Frontin. Strat. 4, 1, 16 : M. Cato memoriae tradidit in furto comprehensis inter commilitones dextras esse praecisas, aut, si levius animadvertere voluissent, in principiis sanguinem esse missum. Je cite textuellement ce passage parceque je ne suis pas tout à fait sûr de mon interprétation, et qu'on pourrait tout aussi bien y voir une habitude reçue dans les armées romaines de ce temps, qu'un usage particulier à Caton. Jordan attribue le fragment au livre *de Re Militari*, tandis que Peter, avec plus de raison peut-être, le rapporte au livre IV des Origines, où la sévère discipline des armées romaines est opposée à l'insubordination des Carthaginois.

rongés par les souris : mauvais présage! » Ce serait bien plus étonnant encore, répondit-il, si c'étaient tes souliers qui eussent mangé les souris » (1). Du reste, il était aussi bon soldat qu'excellent général; infatigable, ne se dérobant jamais à aucune corvée, quelque pénible qu'elle fût, il portait lui-même ses armes pendant la marche, et ne se faisait suivre que d'un esclave, qu'il aidait souvent dans ses travaux de cuisine et autres (2). Quand il montait à cheval, il se contentait de la moitié de la bête; des deux côtés de la selle pendaient de lourdes valises qui contenaient ses bagages, et le premier magistrat de la République ne rougissait pas d'un attirail si simple, qui, de son temps déjà, faisait sourire les raffinés (3). Il ne grondait jamais ses serviteurs pour la manière dont ils avaient préparé ses repas; pour toute boisson, il se contentait d'eau, ou d'un petit vin ressemblant plutôt à du vinaigre. Lui-même se vante d'avoir employé dans la traversée d'Italie en Espagne le même vin et la même huile que les matelots (4), et tout son voyage ne lui coûta pas plus de 500 as (5). Son vêtement n'excédait jamais le prix de 100 drachmes, ni son diner, acheté au forum, celui de 100 as. Trois médimnes attiques de blé par mois, c'était tout ce qu'il lui fallait, de même qu'aux soldats (6). Il était d'ailleurs d'une bravoure consommée; dans toutes les campagnes où il avait pris part, on l'avait vu, dit Plutarque, ferme de pied, fort de main, terrible de visage (7). Il avait pour système d'effrayer l'ennemi par ses menaces et ses cris (8). Tite-Live, en quelques lignes, trace de lui un portrait accompli. « Le consul, dit-il, avait tant d'énergie et de talent, qu'il » surveillait et faisait lui-même toutes les choses, grandes et petites; » non-seulement il réfléchissait et donnait tous les ordres néces- » saires, mais le plus souvent il mettait la main à l'œuvre; contre » personne, il ne déployait plus de rigueur et de sévérité que contre » lui-même; il rivalisait de privations, de veilles, de fatigues avec

(1) S. Augustin de doctr. christ. 2, 20.
(2) Plut. 1.
(3) Senec. ep. 87, 9, sqq.
(4) Orat. de sumptu suo (d'après la restitution d'Ursinus) frg. 2. Cf. Plut. 4. Plin. H. N. praef. 13. Val. Max. 4, 3, 11; Frontin. 4, 3, 1.
(5) Val. Max. l. l.
(6) Plut. l. l.
(7) Id. 1.
(8) Id. l. l.; Apophth. p. 199 B et Coriol. 8.

« les plus simples soldats, et il n'avait d'autre privilége dans son « armée que son autorité, et le respect qu'on lui portait » (1).

Tel était l'homme que la république avait envoyé dans la Péninsule pour y raffermir son empire, et ce n'était pas trop de toute son énergie dans les circonstances où se trouvait alors l'Espagne. Cette province n'avait jamais été soumise complétement aux Romains. Les deux Scipions avaient dû leurs rapides progrès, moins peut-être à leurs exploits militaires qu'à la haine des populations pour le joug carthaginois; elles attendaient un libérateur, et elles crurent l'avoir trouvé dans ce brillant Africain, qui avait l'art de captiver toutes les âmes. Mais lorque la victoire de Zama eut fait disparaître jusqu'à la crainte d'un retour des Carthaginois, les Espagnols s'aperçurent bientôt qu'ils n'avaient fait que changer de maîtres, et de nouveau ils coururent aux armes. Pendant que la République était occupée par les guerres de Macédoine et de Gaule, presque toute la Péninsule se souleva (2). On se souvient de la fin tragique de Sempronius Tuditanus, gouverneur de la Citérieure; dans l'Ultérieure, M. Helvius avait la plus grande peine à soutenir la lutte. En 196, ces deux préteurs avaient été remplacés, le premier par Q. Minucius Thermus, et le second par Q. Fabius Buteo; mais la gravité des affaires décida le sénat à envoyer, l'année suivante, une armée consulaire. Caton, en arrivant dans la Citérieure, trouva toute la province embrasée par le feu de la révolte; partout on se levait avec la résolution d'en finir avec les étrangers. Il y avait là de quoi donner de sérieuses inquiétudes. Rome avait appris à connaître l'indomptable courage des Celtibères; l'héroïque résistance de Sagonte et d'Astapa avaient montré ce que pouvaient des âmes qui préféraient la mort à l'esclavage. Mais, d'un autre côté, on savait aussi que la discorde était la plaie de ce peuple, et qu'elle devait le livrer tôt ou tard au conquérant assez patient pour attendre la défection ou la guerre civile. C'est ce qui fait que l'Espagne a été conquise tant de fois, sans pouvoir jamais être soumise.

Le consul, dès les premiers jours de son arrivée, procéda avec prudence et courage à la fois (3). Fidèle à sa haine contre les usu-

---

(1) Liv. 34, 18. Cf. Plut. 8 : καὶ συγγνώμην ἔφη διδόναι πᾶσι τοῖς ἁμαρτάνουσι πλὴν αὑτοῦ.

(2) Zon. 9, 17.

(3) S'il fallait en croire Appien Hisp. 40, Caton aurait renvoyé sa flotte à

riers et les spéculateurs, il défendit aux fournisseurs de l'armée d'acheter du blé, et les renvoya tous à Rome. « La guerre, dit-il, nourrira la guerre » (1). On sut bientôt ce que cela voulait dire. C'était l'époque où l'on bat le blé ; à la tête de ses troupes, il parcourut tous les villages autour d'Emporiae, pillant et brûlant, et répandant partout l'épouvante. On partait la nuit, on faisait de longues étapes à la faveur des ténèbres, on tombait à l'improviste sur des ennemis sans défense ; le soir, l'armée revenait, richement chargée de vivres qui n'avaient rien coûté à l'État. Bientôt les ennemis furent tellement intimidés par ces attaques réitérées, qu'ils n'osèrent plus quitter leurs châteaux-forts, attendant qu'ils eussent réuni toutes leurs troupes pour commencer la guerre. Le reste de la mauvaise saison s'écoula ainsi; lorsque vinrent les beaux jours, il fallut s'attendre à une lutte plus sérieuse. Caton était campé à trois milles d'Emporiae; les Espagnols se réunissaient dans les environs et se préparaient à livrer un grand combat. C'est dans cette position expectante que le consul vit arriver dans son camp trois envoyés de Bilistage, roi de la petite tribu des Ilergètes, restée fidèle à Rome. Parmi eux se trouvait le propre fils du monarque. Ils suppliaient Caton de leur envoyer un secours de 3,000 hommes pour dégager leurs forts, attaqués par les rebelles. Comme le consul hésitait, n'osant affaiblir son armée dans la situation critique où il était lui-même, ils se jetèrent en pleurant à ses genoux : « Ils auraient pu se mettre en sécurité en pactisant avec les révoltés; ils s'y étaient refusés par fidélité pour Rome, et si Rome les abandonnait, ils n'avaient plus qu'à se livrer aux ennemis pour ne pas éprouver un sort analogue à celui des Sagontins. » Frappé de ces paroles, et ne sachant que faire, le consul ajourna les députés au lendemain, et, en réfléchissant la nuit au parti à prendre, il s'arrêta à une résolution qui caractérise bien le génie pratique et subtil de celui qu'en plus d'une occasion on pourrait appeler l'Ulysse romain. Il fit venir les députés le jour suivant, et leur déclara que, tout bien considéré, il aimait mieux courir lui-même un grand danger que de les aban-

---

Marseille, pour que son armée, n'ayant plus le moyen de fuir, ne cherchât de salut que dans son courage. Cela semblerait confirmé par un passage de Liv. 34, 16 (procul navibus suis..... praelium commisit) mais ce passage, outre qu'il n'est guère explicite, ne paraît pas même authentique.

(1) Liv. 34, 9.

donner dans le leur; qu'il allait donc envoyer au secours de leur roi le tiers de son armée. Aussitôt les ordres sont donnés, les provisions sont portées sur les navires, et la flotte reçoit l'ordre de se tenir prête au départ dans trois jours. Les envoyés de Bilistage, en quittant le camp, purent voir les soldats s'embarquer; pleins de confiance, ils allèrent annoncer aux leurs que les secours étaient en route (1). Mais Caton avait eu la précaution de retenir dans son camp le fils du roi, qu'il comblait de caresses et de présents; c'était un ôtage bon à garder pour toute éventualité. A peine les députés se furent-ils éloignés, qu'il fit descendre les troupes à terre; le tour était joué, et le rusé Romain comptait bien qu'il réussirait, ce qui arriva en effet, car la seule nouvelle de son arrivée avait suffi pour relever le courage des Ilergètes, en même temps que pour déconcerter les ennemis (2).

Ce n'était pas sans raison que le consul tenait à concentrer toutes ses troupes : Appien ne porte pas à moins de 40,000 le nombre de ceux qui se préparaient à l'attaquer. On prétend même que Caton enrôla une troupe de Celtibères au prix de 200 talents, et, comme il y en avait qui trouvaient indigne du peuple romain d'acheter les bras de ces mercenaires étrangers (3), il répondit qu'on n'eût pas à s'inquiéter : « Car, ou bien nous serons vainqueurs, et alors c'est sur les dépouilles des ennemis que nous les payerons, ou nous serons vaincus, et alors il n'y aura plus personne, ni pour réclamer, ni pour payer » (4). Si le récit est vrai — et peut être ne repose-t-il tout entier que sur une confusion historique — Caton aura agi de la sorte plutôt pour affaiblir les forces des ennemis que pour augmenter les siennes; dans tous les cas, l'événement prouva que ces secours ne lui étaient pas indispensables. Voyant que, par suite d'un plan prémédité, ou bien par peur, les Espagnols ne se décidaient pas à engager une action générale, il résolut de les prévenir, et de les forcer à en venir aux mains. Un soir, il convoque son

---

(1) Cela dément l'historiette d'Appien, d'après laquelle Caton aurait renvoyé la flotte à Marseille dès son arrivée en Espagne.

(2) Cat. dier. dict. frg. 14; Liv. 34, 11 et 12; Frontin. Strat. 4, 7, 31.

(3) Cela s'était déjà fait pourtant. Les deux Scipions en Espagne avaient aussi pris des Celtibères à leur solde, et Tite-Live (24, 49) assure même que ce fut alors la première fois que des mercenaires servirent dans les armées romaines.

(4) Plut. 10. Frontin 4, 7, 35.

armée, et, après l'avoir haranguée dans cet énergique et vigoureux langage qu'il parlait si bien, il prend les auspices (1), et se dirige contre le camp ennemi situé à quelques lieues de distance, probablement entre Emporiae et Tarracone (2). Avec une hardiesse qui dans un autre aurait été de la témérité, il dépasse même le camp, se fermant ainsi le chemin du retour en cas de défaite, et ne laissant rigoureusement à ses soldats d'autre alternative que la victoire ou la mort (3). Au point du jour, il fit avancer trois cohortes contre les ennemis, qui, surpris de se voir attaqués par derrière, courent aux armes. Le consul expose aux siens toute la situation : plus de salut que dans leur courage ! Puis il fait retirer les trois cohortes : les barbares, s'imaginant qu'elles fuient, fondent impétueusement sur elles; en un instant toute la plaine est remplie d'hommes. Caton fait avancer contre cette foule confuse son armée rangée en bon ordre, et soutenue aux deux ailes par la cavalerie. Mais, à droite, celle-ci fut repoussée, et l'infanterie même allait plier, lorsque le consul détacha deux cohortes d'élite qui tournèrent l'ennemi, tandis que lui-même se jetait au milieu de la mêlée, épouvantant l'ennemi par ses cris (4), prenant par la main les fuyards et les indécis, et les ramenant à l'attaque. Bientôt les traits furent épuisés, et l'on se battit à l'arme blanche. Les Romains étaient toujours pressés à l'aile droite, mais à la gauche et au centre les barbares soutenaient difficilement le choc. Enfin, Caton fait avancer ses réserves; elles pénètrent comme un coin dans les rangs des Espagnols, et alors commença parmi eux un sauve-qui-peut général. Lui-même, se mettant à la tête de la deuxième légion, marcha tout droit sur le camp ennemi. Déjà on en faisait l'assaut (5), qui était énergiquement soutenu par les barbares. Caton, arrivant avec ses troupes fraiches, les jette sur la porte qui était la moins bien défendue; elles pénètrent dans l'intérieur des retranchements. Là commença une tuerie affreuse. Les barbares ne pouvaient plus se défendre; ils jetaient armes et étendards; on les massacrait à la sortie des portes,

(1) Cat. dier. dict. frg. 15.

(2) Drumann.

(3) C'est peut être ce qui a donné naissance à la fable du renvoi de la flotte dans App., et ce serait l'explication du *procul navibus* de Tite-Live.

(4) App. Hisp. 40.

(5) Caton dier. dict. frg. 17.

où ils se pressaient étouffés par leur propre nombre. Puis on fit le pillage du camp. Caton a raconté tous ces faits d'une manière succincte dans ses *Origines*, et avec plus de détails dans un discours qu'il composa quelques années après pour sa défense; mais il a omis de dire le nombre des ennemis qui périrent dans cette journée. Valerius Antias, toujours mieux informé que tout le monde, le porte à 40,000 avec son exagération ordinaire (1).

Les soldats gorgés de butin rentrèrent dans le camp, en félicitant le général qui seul était l'auteur de cette brillante victoire (2). Ils obtinrent quelques heures de repos, puis ils furent de nouveau menés au pillage des campagnes d'alentour. Cet éclatant succès hâta la soumission de la ville espagnole d'Emporiae; elle se livra. Les habitants et les nombreux citoyens d'autres villes, qui s'y étaient réfugiés, furent traités avec mansuétude; le général voulait vaincre par la clémence tout autant que par les armes. Immédiatement il leva le camp; partout où il venait, accouraient au devant de lui les députés des villes qui lui offraient leur soumission; quand il arriva à Tarragone, toute l'Espagne en deçà de l'Ebre était réduite. On lui rendit les prisonniers romains que le sort des armes avait fait tomber dans les mains des barbares, et il se fit livrer de nouveaux ôtages pour s'assurer de leur fidélité (3). C'était une mesure de précaution indispensable avec des natures aussi mobiles et changeantes, et encore ne suffit-elle pas. Sur la fausse nouvelle qu'il avait été faire une expédition dans les montagnes, sept châteaux de la tribu des Bergistains se soulevèrent. Caton courut les dompter et revint à Tarragone; mais à peine y était-il, que ces opiniâtres barbares levèrent de nouveau l'étendard de la révolte. Cette fois-ci, à bout de patience, le général romain fit vendre sous la couronne tous les insurgés (4). Ensuite il convoque une assemblée des notables de

(1) Id. ib. frg. 15-17. Liv. 34, 13-16 a raconté cette bataille; App. Hisp. 40 introduit quelques variantes dont je n'ai pas tenu compte.

(2) App. Hisp. 40.

(3) Id. ib. 41.

(4) Liv. 34, 17. Cet écrivain ajoute qu'après cela il fit désarmer tous les Espagnols d'en deçà de l'Èbre, et que beaucoup se tuèrent de désespoir. Mais est-il bien croyable qu'ils se fussent laissé enlever leurs armes? Ce qui prouve le contraire, c'est le stratagème auquel dut avoir recours Caton pour leur faire renverser leurs murailles, et cependant c'était là un sacrifice bien moins grand pour les barbares. Il y a certes connexion entre ces deux récits, mais ils me paraissent aussi douteux l'un que l'autre.

toutes les villes, les invitant à travailler avec lui à l'œuvre de la pacification, leur demandant même de l'aider, dans leur intérêt et dans celui de leur pays. Mais ces fiers lutteurs, trahis par le sort, dédaignèrent de répondre à des offres si injurieuses pour leur courage. A deux séances où ils furent convoqués, ils gardèrent un sombre silence, et le consul s'aperçut bien qu'il ne tirerait aucune concession de ces hommes indomptables. Alors il imagina un nouveau stratagème (1). Il envoya à toutes les villes des courriers chargés de dépêches scellées, qu'ils devaient tous remettre le même jour : il avait eu soin de fixer une date à laquelle tous seraient à destination, même ceux qui partaient pour les villes les plus éloignées. Les dépêches contenaient pour chacune l'ordre de renverser ses murailles immédiatement, sinon il irait la réduire en esclavage. Ignorant si la chose les concernait seules, ou toutes à la fois, n'ayant pas le temps de s'informer (2), les villes voulurent avoir au moins le mérite de la promptitude dans l'obéissance : en un jour, toutes celles qui étaient en deçà de l'Ebre se trouvèrent désarmées et à la merci des Romains (3). Il y en eut bien quelques-unes qui voulurent différer; mais l'arrivée du consul, qui venait en personne s'assurer de l'éxécution de ses ordres, les décida à obéir. La seule ville de Ségestica, qui était forte et opulente, opposa une résistance ouverte, mais elle fut prise d'assaut, et ses remparts furent rasés également (4).

---

(1) Tout cela est des plus embrouillés, et il n'y a pas le moindre enchaînement dans la succession des faits. J'ai cherché à rendre au récit une certaine couleur de vraisemblance en en rejetant ce qui m'y paraissait le plus fabuleux ; mais ce que j'ai laissé subsister ne me satisfait pas davantage. En somme, toute cette histoire de la guerre d'Espagne est semée d'anecdotes légendaires et de récits invraisemblables, que les historiens ont pris je ne sais où. Est-ce dans les *Origines ?* Mais Caton n'était pas homme à débiter des mensonges, et je préférerais croire qu'on n'a fait que broder sur ses récits.

(2) Et aussi, dit Appien, craignant les soldats qui accompagnaient les messagers. Ce n'est là qu'un membre de phrase pour arrondir la période. Selon Polyen 295, 17, ces messagers n'étaient autres que les propres ôtages de ces villes, que Caton avait ainsi la gracieuseté de leur renvoyer — sans rançon !

(3) App. Hisp. 41. Polyen l. l. Frontin 1, 1. Aurel. Vict. 47. Zon. 9, 17. Liv. 34, 17. Plut. 10, qui a copié le fait dans Polybe 19. On voudra bien remarquer que ces derniers historiens n'entrent dans aucun détail, et que par conséquent, comme je l'ai dit plus haut, l'histoire n'aura reçu que plus tard les enjolivements qu'elle a dans Appien et les autres.

(4) Liv. l. l.

Si toute la province en deçà de l'Ebre était désormais soumise, il n'en était pas de même du reste de l'Espagne. Là, le feu de la guerre brûlait avec plus d'ardeur que jamais. P. Manlius, le lieutenant de Caton, avait fort à faire contre les Turdules et les Turdétains; ces derniers avaient pris à leur solde un corps de 10,000 Celtibères. Le consul fut obligé d'aller lui-même au secours de son préteur (1). Les Turdétains l'inquiétaient peu; ils étaient réputés les plus mauvais guerriers de l'Espagne, et, après quelques escarmouches qui furent toujours favorables aux Romains, on eut bientôt cessé de les craindre et même de s'occuper d'eux. Il n'en était pas de même des belliqueux Celtibères : le consul ne dédaigna pas d'ouvrir des négociations avec ces rudes lutteurs. Il leur proposa une triple alternative : ou bien d'entrer dans son armée avec une solde double de celle que leur payaient les Turdétains (2), ou bien de faire la paix avec lui et de retourner dans leurs foyers, ou bien enfin de lui fixer le jour et le lieu du combat, s'ils voulaient se mesurer avec l'armée romaine. Il paraît que les offres de Caton ne restèrent pas sans influence sur plusieurs d'entre eux : ils demandèrent du temps pour délibérer, mais ils ne purent s'entendre. Pendant plusieurs jours, on demeura ainsi en présence, jouissant des deux côtés d'une espèce de trêve tacite; mais à la fin, Caton, voyant que les Celtibères ne se décidaient pas à prendre un parti, envoya au pillage plusieurs détachements. Comme ils ne bougeaient pas encore, il fit une fausse marche sur Seguntia, où ils avaient leurs bagages. Mais il ne réussit pas à les arracher à leur irrésolution. Comprenant alors qu'il n'y avait rien à faire pour le moment, il laissa toute l'armée dans le camp de P. Manlius, après lui avoir payé sa solde, et il repartit pour l'autre bord de l'Èbre, n'emmenant avec lui que sept cohortes. En chemin, il prit encore plusieurs villes, les unes d'assaut, les autres par capitulation. L'une d'elles se trouvait éloignée de quatre journées de marche; en deux jours il franchit la distance avec ses soldats, et se présenta devant la ville, qui, surprise sans défense, se rendit. « Nous avons vaincu, dit-il aux siens, parce qu'en deux jours nous avons fait un

---

(1) Cat. dier. dict. frg. 18 et 19.

(2) Il *offre* aux Celtibères de les prendre à sa solde. N'est-ce pas en dénaturant ce fait, établi par Tite-Live, que Plutarque et Frontin racontent qu'il engagea réellement des mercenaires de cette nation?

chemin de quatre » (1). Sur sa route il reçut la soumission des Suessétans, des Sédétans et des Ausétans; quant aux Lacétans, peuple sauvage et agreste, qui avaient profité du départ du consul pour attaquer et piller les alliés de Rome, ils en avaient trop fait pour espérer leur pardon. Caton mit le siége devant leur ville, et se vit aidé dans son entreprise par les peuplades qui avaient le plus souffert de leurs déprédations. Ce fut un stratagème, encore une fois, qui le rendit maître de la place. Il la fit tourner par une partie de ses forces, pendant que les Suessétans, qui en voulaient le plus aux assiégés, attaquaient la ville par devant. Les Lacétans fondirent avec impétuosité sur des ennemis qu'ils étaient habitués à voir fuir devant eux; de nouveau ils les mirent en déroute et les poursuivirent en désordre. Le consul s'était attendu à cela; il se jeta avec ses troupes sur la ville abandonnée, et elle était prise tout entière avant que les Lacétans eussent pu s'en apercevoir. Il ne leur resta plus qu'à se rendre (2). Toujours vainqueur, Caton tourna alors ses armes contre le fort de Vergium; c'était un repaire de brigands et de pillards qui, du haut de leur montagne, faisaient trembler tout le pays. Comme il approchait des murs, il vit venir à lui un des principaux citoyens de la ville, qui, prévoyant l'événement, cherchait à fléchir d'avance sa rigueur. Il lui représenta que le peuple de l'endroit était véritablement opprimé par les brigands, et qu'il attendait les Romains comme des libérateurs. Caton le renvoya en lui recommandant de s'emparer du fort, lui et ses amis, dès qu'ils verraient les brigands aux prises avec ses soldats. C'est ce qui fut fait; la ville fut prise, et tous les habitants qui avaient coopéré à la victoire de Caton, furent épargnés. Les autres se virent vendus comme esclaves; quant aux brigands, ils périrent du dernier supplice. Six cents transfuges romains, que l'on retrouva dans la ville, furent également mis à mort (3).

(1) Frontin. 3, 1. Cela ressemble assez au mot du fameux maréchal de Saxe : « Tout le secret de la guerre est dans les jambes ». On peut comparer Cic. p. Flacc. 29, 71 : Catonis est dictum pedibus compensari pecuniam. Ce mot est reproduit dans Jul. Rufinian. 23, p. 213 Ruhnken.

(2) Liv. 34, 20; Front. 3, 10, 1.

(3) Liv. 34, 21; Plut. 10. C'était le sort que l'on réservait toujours à ces malheureux. Scipion l'Africain, après la bataille de Zama, fit crucifier ou décapiter tous les transfuges; Paul-Emile, après celle de Pydna, les fit fouler aux pieds des éléphants, et Scipion Emilien, après la prise de Carthage, les livra aux bêtes dans

Telle fut la fin de cette campagne si accidentée, pendant laquelle, dit Plutarque, Caton se vanta d'avoir pris plus de villes en Espagne qu'il n'y était resté de jours ; et en effet, ajoute le biographe, il y en avait 400 ; mais, en admettant que ce nombre ne soit pas exagéré, il faut sans doute y comprendre tous les châteaux-forts (*oppida*). Les soldats retirèrent de cette entreprise un riche butin, mais le général ne voulut rien prendre pour lui, résolu à ne causer à l'État d'autre dépense que celle de sa nourriture. Ce n'est pas qu'il prétendît blâmer ceux qui cherchaient à s'enrichir à la guerre : « Mais pour ma part, disait-il, j'aime mieux lutter de vertu avec les vertueux, que de richesse avec les riches, ou de cupidité avec les cupides. » Et, pour qu'on ne pût pas même le soupçonner, il fit défense aux siens de s'approprier la moindre partie des dépouilles. L'un d'eux pourtant, nommé Paccus, se permit, malgré cette défense formelle, d'acheter trois jeunes prisonniers ; mais, lorsque Caton l'apprit, le malheureux esclave se pendit plutôt que d'affronter sa colère. Qu'était-ce donc qu'un maître dont on avait plus peur que de la mort même ? Caton fit revendre les trois jeunes gens, et versa les produits de la vente dans le trésor [1].

Cette sévérité pour lui-même et pour les siens se combinait avec une grande sollicitude pour le bien public. Si les documents ne faisaient ici défaut, il serait intéressant de suivre l'administrateur succédant au général, et apportant au gouvernement de sa province la même entente, les mêmes soins qu'à la culture de son champ paternel. On sait seulement qu'il pressa activement l'exploitation des mines de fer et d'argent qui abondaient alors en Espagne [2], et qu'il en fit une riche source de revenus pour l'État. Les provinciaux purent respirer sous lui ; il n'était pas homme à commettre une injustice inutile, et l'intérêt de Rome exigeait qu'on froissât le moins possible les ardentes natures de ces hommes si peu soumis encore. Les Espagnols surent apprécier l'intégrité de leur gouverneur ; mais la courte durée de son administration ne lui laissa pas le temps de con-

l'amphithéâtre. — Peut-être l'unique fragment de la harangue *de triumpho ad populum* (asperrimo atque arduissimo aditu) fait-il allusion à la prise du fort de Vergium.

(1) Plut. 10.

(2) Il a parlé de ces mines dans les Origg. VII, frg. 5

(3) Liv. 34, 31.

solider parmi eux l'autorité de la république. On aurait dû proroger Caton dans son gouvernement, comme on avait l'habitude de le faire depuis longtemps, et souvent dans des cas beaucoup moins graves; s'il avait pu rester une année de plus dans le pays, il eût prévenu bien des révoltes qui y éclatèrent plus tard, grâce à l'incapacité ou au despotisme des gouverneurs romains. Mais on ne se défiait pas assez à Rome de l'indomptable génie des Celtibères : on crut tout dompté parce que tout était vaincu.

Peut-être une autre cause contribua-t-elle à hâter le retour de Caton. Les consuls élus pour 194 étaient P. Licinius Crassus et P. Scipion l'Africain; on sait s'ils lui étaient favorables. Déjà on a vu qu'ils firent recommencer le printemps sacré sous prétexte que tous les rites n'y avaient pas été observés; il est bien probable qu'ils intervinrent cette fois aussi pour lui faire quitter sa province. C'est encore une erreur de Plutarque qui peut nous mettre sur la voie. Selon cet écrivain, Scipion, jaloux des belles actions de Caton, et voulant lui en ravir la gloire, se fit nommer son successeur, et partit en toute hâte pour l'Espagne; mais il ne put arriver assez à temps pour l'empêcher de soumettre encore les Lacétans, et, comme il se plaignait que le Tusculan eût dépassé l'année de sa magistrature, celui-ci lui aurait répondu ironiquement que cette émulation de courage et de grands faits militaires était précisément ce qui ferait la prospérité de la république. Au demeurant, ajoute Plutarque, le Sénat ayant décidé qu'il ne serait rien changé aux actes de Caton, Scipion passa toute son année dans une inaction dont sa gloire eut à souffrir (1). On ne sait où Plutarque a pu puiser ce renseignement (2), mais il est certain qu'il ne faut pas le rejeter tout à fait. A coup sûr, Scipion ne demanda pas la province d'Espagne, puisque l'on voit par Tite-Live qu'il chercha à se faire donner la Macédoine, qu'il ne put l'obtenir, et qu'il dut se contenter de l'Italie (3). Pourtant il faut bien qu'il ait travaillé contre Caton pour

(1) Plut. 11.

(2) Peut être dans Cornelius Nepos mal compris. (Cat. 2) P. Scipio Africanus, consul iterum, ... voluit eum de provinciâ depellere. Neque hoc per senatum efficere potuit ..... Quâ ex re iratus senatui, consulatu peracto, privatus in urbe mansit.

(3) Liv. 34, 43.

que cette historiette ait pu prendre naissance : toute erreur historique repose sur un fait vrai qu'elle dénature (1).

L'année était écoulée, lorsqu'arriva le successeur de Caton : l'expédition contre Vergium tombe déjà en 194 (2). Les troupes furent licenciées en vertu d'un décret du Sénat, et le préteur Sextus Digitius prit possession du gouvernement (3). Général incapable, il se fit battre plusieurs fois par les Espagnols révoltés après le départ de Caton, et ses mauvais succès anéantirent presque tous les bons résultats obtenus par son prédécesseur (4). C'était une condamnation éclatante de la partialité ou de l'imprudence du Sénat, qui n'avait pas su laisser un homme de mérite dans un poste où il était nécessaire.

Après avoir pris congé des Espagnols, et vendu son cheval de bataille pour n'en pas faire payer les frais d'entretien à l'État (5), Caton revint à Rome, couvert d'une gloire méritée. La nouvelle de ses succès l'avait déjà précédé (6), et, en l'honneur de ses victoires, le Sénat décréta trois jours de prières publiques *(supplicationes)* pour remercier les dieux (7). Il reçut les honneurs du triomphe : 25,000 livres d'argent brut, 123,000 en monnaie d'Osca (8), 14,000 d'or, voilà les dépouilles qui figurèrent dans son cortége et furent offertes à l'admiration de ses concitoyens. Chaque soldat, après le triomphe, obtint pour sa part 270 as, et chaque cavalier le triple (9).

---

(1) Je ne serais pas étonné si les efforts de Scipion pour obtenir la Macédoine avaient donné lieu à la fable de ses tentatives pour obtenir l'Espagne, de même que son consulat si peu remarquable de 194 en Italie sera devenu, par la confusion des historiens, une inaction forcée en Espagne.

(2) C'est là ce qui, dans le récit moitié vrai moitié faux de Plutarque, fait l'objet des plaintes de Scipion. Nous voyons d'ailleurs dans Liv. 34, 19 que Caton, au moment de quitter P. Manlius, paie toutes les troupes, ce qui semble indiquer une fin de campagne.

(3) Liv. 34, 43.

(4) Id. 35, 1 et 2.

(5) Plut. 5.

(6) Cela se voit par Liv. 34, 43, où le Sénat, délibérant sur la distribution des provinces pour 194, décrète que les consuls resteront en Italie, attendu que l'Espagne est pacifiée.

(7) Liv. 34, 21 et 42. Caton avait écrit au Sénat pour lui annoncer sa victoire.

(8) Aujourd'hui Huesca en Aragon. Cette monnaie, qui portait des caractères ibériens, était faite d'ailleurs à l'imitation des plus anciens deniers romains. V. Mommsen, I, p. 654.

(9) Liv. 34, 46. Corn. Nep. 2. Plut. 10. Ce dernier dit que le consul donna à

On sait que les triomphateurs avaient l'habitude de raconter leur campagne au peuple, dans une harangue solennelle (1). Caton se conforma à cet usage ; il prononça son discours *de triumpho ad populum*, dont il ne nous est resté que le titre avec un fragment insignifiant. Deux ans après, il dédiait la chapelle de la Victoire Vierge, que, selon une pieuse habitude des généraux en campagne, il avait promise pendant la guerre (2). Cette chapelle fut édifiée près du grand temple de la Victoire, sur le Palatin (3).

« Par le nom de Victoire Vierge, dit Ampère (4), il voulait dé-« signer la pureté de la sienne, que nul gain honteux du général « n'avait déshonorée, et faire allusion aux victoires de Scipion, qu'il « accusait de trop de mollesse, ou de Fulvius Nobilior. »

Son ami et collègue Valerius ne s'était pas moins bien acquitté de ses fonctions. Envoyé dans la Cisalpine, il avait détruit une grande armée de Gaulois Boïens, près de la forêt Litana. L'année

---

chaque soldat pour sa part une livre d'argent, disant qu'il valait mieux de l'argent à tous que de l'or à quelques uns. Mais il se trompe certainement quand il raconte que le partage eut lieu en Espagne même. Il est vrai que chaque soldat pouvait avoir fait son petit pécule pendant l'entreprise, mais tout ce que l'armée avait pris dans des expéditions communes devait d'abord figurer au cortége triomphal avant de recevoir une autre destination.

(1) Ce discours était-il prononcé avant ou après le triomphe? On n'a pas encore bien résolu cette question. Il faut d'abord distinguer la harangue du triomphateur au peuple, de la demande qu'il fait au Sénat pour obtenir le triomphe. On sait que le Sénat recevait le général vainqueur dans le temple d'Apollon ou de Bellone, au dehors de la ville, écoutait son rapport et ensuite statuait sur sa demande (V. Bekker und Marquardt, II, 2, p. 79). Quant à la harangue triomphale, Drumann veut qu'on la prononçât aussi avant le triomphe, et s'appuie sur Vell. Pat. 1, 10, 4, d'après lequel Paul Emile harangue le peuple avant de *triompher;* mais nous savons par Liv. 45, 41; Plut. Paul Aem. 36 et Apophth. p. 198 C; App. Maced. 17; Val. Max. 5, 10, 2, que cette harangue fut faite après le triomphe. D'un autre côté, il semblerait que c'est avant le triomphe que Scipion l'Asiatique et Q. Metellus Numidicus ont parlé au peuple. (Liv. 37, 58; Gell. 12, 9). Il ressortirait de là que la harangue triomphale était prononcée d'ordinaire après le triomphe, mais que parfois, par exemple lors d'un triomphe contesté, comme celui de Métellus, le général la prononçait *avant*, à la fois pour réfuter les attaques dont il était l'objet, et pour peser sur le vote du Sénat par l'influence de la foule, qu'il espérait se concilier.

(2) Liv. 35, 9.

(3) Id. 29, 14.

(4) Hist. Rom. à Rome, IV, p. 266.

suivante, il fut prorogé dans ses fonctions, et de nouveau remporta un grand succès sur les Insubres et les Boïens réunis, qu'il battit près du Pô, en leur tuant 10,000 hommes. Digne émule de Caton, Valerius ne chercha pas seulement à se distinguer comme guerrier; il profita des instants de paix que lui donnaient ses victoires, pour réparer les ruines faites par les barbares dans leurs nombreuses incursions (1). C'est ainsi que, dans des régions différentes, les deux amis marchaient dans la même voie et se rendaient également utiles à la patrie.

---

(1) Liv. 34, 22 et 46.

CHAPITRE III.

CATON AUX THERMOPYLES.

Le consul avait bien trop fait son devoir pour ne pas s'être rendu odieux à tous les mauvais citoyens, et en particulier aux capitalistes et aux financiers. Entre eux et lui, il y avait comme une haine native : il les poursuit partout où il les rencontre, en Sardaigne, en Espagne, au Forum, au Sénat. Aussi, et malgré le silence des historiens, je n'hésite pas à lui attribuer une large part dans les débats qui eurent lieu à cette époque sur différentes questions financières. Bravant toute la sévérité des lois, les usuriers continuaient à exploiter les citoyens pauvres de Rome; pour se dérober aux peines qui frappaient leur honteux métier, ils avaient imaginé de recourir à des Latins, qui leur servaient d'intermédiaires avec les emprunteurs, et qui, soustraits à la juridiction romaine, faisaient impunément l'usure, en leur propre nom, mais au profit de ceux qui les employaient. Cet abus devint si criant que bientôt la loi *Genucia* contre l'usure (339) ne fut plus qu'une arme sans valeur aux mains de l'autorité; tous les usuriers de Rome avaient des prête-nom latins, et se livraient avec plus d'acharnement que jamais à leur trafic. Il fallait à ce mal un remède énergique. M. Sempronius, tribun de la plèbe, fit accepter une loi en vertu de laquelle tous les Latins qui prêtaient à des citoyens romains étaient soumis à la juridiction romaine sur l'usure (193) (1). Ce fut là du moins un pal-

(1) Liv. 35, 7. Nous n'avons pas à apprécier cette loi; on peut voir dans Lange, R. A. II, p. 194 en quoi elle était profondément injuste envers les Latins, qui participaient ainsi à toutes les charges des citoyens romains, tandis qu'on leur en refusait les avantages.

liatif : dès l'année suivante, un grand nombre d'usuriers étaient frappés en vertu de cette loi, par les édiles curules P. Junius Brutus et M. Tuccius (1). Le premier était un grand partisan de Caton ; c'est lui et son frère Marcus qui, en 195, combattaient à côté du consul pour la défense de la loi *Oppia*, et c'est assurément sous l'influence du parti catonien que la loi *Sempronia* fut votée. Est-ce à la même époque que Caton prit la parole dans la discussion d'une certaine loi *Junia* sur l'usure, et prononça un discours dont il nous est resté quelques fragments, mais dont aucun historien n'a parlé ? Si, comme c'est probable, elle eut pour auteur un des deux Junius Brutus, on peut la placer vers ce temps, avec d'autant plus de vraisemblance que l'on s'occupa alors de l'usure ; mais quel rôle Caton joua-t-il dans le débat (2) ? Quel était le but de la loi ? C'est ce qu'on ignore complétement.

Du reste, on perd de vue Caton pendant les quatre premières années qui suivirent son consulat. On devine ses occupations ordinaires : les travaux des champs et les séances du Sénat se partageaient ses instants, quand il n'était pas absorbé par un de ces nombreux procès qu'il soutint en sa vie, tantôt comme accusateur, tantôt comme accusé. Il ne semble pas qu'il ait pris part aux guerres qui se livrèrent à cette époque au Nord de l'Italie, contre les Ligures, les Gaulois et autres barbares. Plutarque veut qu'en 194 il ait servi comme lieutenant sous le consul Ti. Sempronius dans la guerre de Thrace (3), mais c'est là une assertion qui n'est confirmée par aucun historien et qui se contredit d'ailleurs elle-même : ce consul ne quitta point l'Italie, où il avait à lutter contre les Gaulois de la Cisalpine (4). Mais c'est une lutte bien plus importante qui allait rappeler sous les armes le vainqueur de l'Espagne.

Depuis sa grande victoire sur Carthage, il semblerait que Rome eût pu espérer une paix durable : jamais, au contraire, elle ne fut plus tenue en éveil ; jamais elle n'eut à soutenir plus de luttes à la

(1) Liv. 35, 41.

(2) Jordan intitule le discours de Caton *de feneratione. Legis Juliae dissuasio*, et il pense que Caton aurait combattu la loi. Il me faudrait une preuve pour croire à un dissentiment entre deux anciens frères d'armes, et Jordan n'en donne pas. Dans Festus le discours est nommé *de feneratione legis Juliae*, et dans Nonius *dissuasio de feneratione*. Tout cela est bien obscur et ne peut rien nous apprendre.

(3) Plut. 12.

(4) Liv. 34, 46-48.

fois que dans les vingt années qui suivirent Zama. La guerre appelait la guerre (1). Il fallut d'abord lutter contre Philippe de Macédoine, l'ancien allié d'Annibal, et à peine en avait-on fini avec lui, qu'apparaissait un nouvel ennemi : Antiochus, roi de Syrie. Appelé par les Étoliens irrités contre Rome, qui ne leur avait pas permis de se faire, après Philippe, les tyrans de la Grèce, indisposé depuis longtemps contre la république à cause de son immixtion dans les affaires d'Orient, Antiochus fit de grands préparatifs pour passer en Europe. Rome trembla : jamais aucun ennemi, même Annibal, ne lui avait inspiré une terreur si profonde (2). Ce fut comme un coup de foudre lorsqu'on apprit que la lutte contre lui était devenue inévitable. Quelles transes surtout, quand on sut qu'Annibal s'était enfui de Carthage pour aller le rejoindre ! Peu s'en fallut qu'on ne crût tout perdu. Et, en effet, si le roi avait eu le bon esprit de charger Annibal de la direction de la guerre, qui sait si Rome n'aurait pas succombé dans une lutte où cet implacable ennemi cherchait à liguer contre elle Carthage, la Macédoine, la Grèce, l'Orient, les barbares eux-mêmes? Mais Antiochus n'était pas même digne de servir d'instrument à Annibal ; il se laissa circonvenir par des flatteurs qui lui persuadèrent que ce grand homme n'était qu'un ambitieux, recherchant dans la guerre un intérêt personnel. Il ne sut se faire aucun allié, sauf les Étoliens qui l'avaient appelé, et qui lui débitaient les plus grossiers mensonges sur l'état de leurs forces et sur les dispositions des Grecs; lui-même, après leur avoir fait les plus pompeuses promesses, il descendit en Grèce avec un corps de 10,000 hommes seulement pour commencer la guerre (192). Les Romains, de leur côté, avaient commis des fautes graves; au point de vue politique, il était impardonnable d'avoir abandonné à la merci du premier conquérant venu la Grèce incapable de se défendre elle-même. Antiochus, en agissant avec énergie et promptitude, en se conciliant les villes, en faisant venir des renforts au plus tôt, aurait pu rendre le retour en Grèce presque impossible aux Romains. Il ne sut tirer parti d'aucune des cir-

(1) Polybe le dit excellement 3, 33.

(2) Tite-Live est tout rempli du récit des terreurs superstitieuses et des vaines préoccupations que causait au Sénat chacun des mouvements d'Antiochus. V. 33, 13 et 44; 35, 21 et 41; 36, 2 et 3; 37, 48. V. aussi Plut. 12; App. Syr. 15; Polyb. 18, 22; Dio Cass. frg. 222 ed. Gros.

constances favorables que lui offrait la fortune, et, après s'être emparé de l'ile d'Eubée, il passa tout l'hiver à Chalcis, où le retenaient les charmes d'une belle Grecque qu'il épousa, et avec laquelle il perdit le temps en réjouissances et en festins (1). Mais, au printemps de 191, les Romains poussèrent les opérations avec une vigueur extraordinaire. On avait chargé de la guerre le consul M'. Acilius Glabrio, homme nouveau, qui devait son élévation à la famille des Scipions et qui lui était sincèrement attaché. Ses troupes, en comptant les renforts qu'il reçut, s'élevaient à environ 40,000 hommes (2). Mais ce qui était bien plus précieux pour lui, c'était la présence de Caton dans son armée. En effet, après son consulat, celui-ci ne s'était pas encore cru déchargé de ses principaux devoirs de citoyen; laissant là ses champs, il était rentré au service en qualité de lieutenant du général *(legatus)*, avec le grade de tribun militaire (3), en même temps que son amis Valerius Flaccus. Est-ce qu'il aurait éprouvé le besoin de voir de près cette Grèce qu'il devait combattre toute sa vie, et dont l'influence était dès lors si profonde à Rome (4)? Serait-ce plutôt qu'on voulait lui faire contrôler les actes de Glabrio, ce partisan des Scipions (5)? Il semblerait plus naturel qu'il fût parti par goût, par amour de la lutte. Ce titre de légat ne conférait, il est vrai, aucune autorité officielle à ceux qui en étaient revêtus, mais ils devaient jouir d'une grande autorité morale auprès du chef d'armée, qui les consultait dans les cas graves, et en faisait comme son conseil de guerre. C'est Caton, à ce qu'il parait, qui fut chargé de diriger le débarquement des troupes en Grèce (6). Le

(1) Plut. Flam. 15. Liv. 36, 11. Dio Cass. frg. 224 (Gros.)

(2) Liv. 36, 14.

(3) Il est nommé trib. mil. par Cicéron de Sen. 10, 32; App. Syr. 18; Plut. 12. Aurel. 1, 47. Frontin. 2, 4, 4. Le seul Tite-Live l'appelle *legatus* (36, 17) et Zonaros *ὑποστρατῆγον* (9, 19). Il n'y a là aucune contradiction. Tout magistrat curule qui rentrait dans l'armée y prenait le titre honorifique de *légat*, et obtenait un grade qui était le plus souvent le tribunat militaire. Cf. Liv. 36, 21; 42, 49; 43, 5; 44, 1.

(4) Jäger p. 165.

(5) Lange R. A. II, p. 197.

(6) Lui même s'en vante dans le fragment de son discours contre Acilius: Postquam navitas ex navibus eduxi, non ex militibus atque nautis piscatores penatores feci, sed arma dedi. Un passage plus explicite se trouve dans Frontin 2, 7, 14 : M. Cato quum Ambraciam eo tempore quo sociae naves ab Aetolis oppug-

consul se porta ensuite avec la cavalerie vers Limnaea, où l'attendait le roi Philippe, allié des Romains dans cette guerre; des tribuns militaires, pendant ce temps, conduisaient l'infanterie à Larissa (1). Caton fut peut-être un de ceux à qui le consul confia ce soin; il reçut également une autre mission bien plus délicate encore : parcourir les villes grecques pour prévenir contre Antiochus celles qui hésitaient, et pour ramener s'il était possible celles qui voulaient se jeter dans ses bras. Plusieurs députés partirent en même temps, chargés de missions analogues. Caton, pour sa part, visita, s'il en faut croire Plutarque, les villes de Patras (2) et d'Aegium, qu'il confirma sans doute dans l'alliance romaine; il s'arrêta surtout à Athènes (3). Là, il harangua le peuple, et, quoique dès lors il sût parfaitement le grec, ce n'est pas dans cette langue qu'il s'adressa aux habitants : il leur parla en latin par l'intermédiaire d'un interprète. Il obéissait en cela à un antique usage romain, qui défendait aux magistrats d'employer une autre langue que la leur dans les rapports avec les nations étrangères (4). L'usage, d'ailleurs, n'eût-il pas existé, Caton était homme à l'inventer : et ce devait être pour lui une satisfaction que de faire retentir à son tour les rudes accents de son idiôme national sur la place publique de ce peuple, qui avait déjà envahi Rome avec sa langue, sa littérature et sa corruption. Les Athéniens, à ce qu'il prétend, furent frappés de

---

narentur, imprudens uno lembo appulisset, quanquam nihil praesidii secum haberet, coepit signum voce gestuque dare, quo videretur subsequentes suorum naves vocare : eâque asseveratione hostem terruit tanquam plane appropinquarent, qui quasi ex proximo citabantur. Aetoli, ne adventu romanae classi opprimerentur, reliquerunt oppugnationem. » Je laisse de côté les erreurs historiques que ce passage peut renfermer; il suffit de constater la part prise par Caton dans les travaux du débarquement. Un autre passage du même Frontin est tout à fait inintelligible.

(1) Liv. 36, 14.

(2) Plutarque se trompe au moins pour Patras : le nom de cette ville se trouve dans l'itinéraire du retour du Caton, tracé par Liv. 36, 21, et le distrait biographe aura confondu les deux voyages. Cf. Jordan prolegom. p. 71.

(3) Cat. praecept. ad fil. frg. 1. Plut. 12.

(4) Plut. 12. — Cf. Val. Max. 2, 2, 2 : Magistratus prisci quantopere suam populique romani majestatem retinentes se gesserint, hinc cognosci potest, quod inter cetera obtinendae gravitatis indicia illud quoque magnâ cum perseverantia custodiebant, ne Graecis unquam nisi latine responsa darent. Dans d'autres cas on était moins sévère; ainsi après Pydna Paul Emile parla en grec à Persée qu'on lui amenait prisonnier (Liv. 45, 8).

la concision de son langage et de la prolixité avec laquelle l'interprète le traduisait : ils restèrent convaincus, dit-il, qu'aux Grecs les paroles partent des lèvres, aux Romains de l'âme (1). Il serait certes du plus grand intérêt de posséder ce discours caractéristique, et de voir ce qu'un laboureur latin pouvait dire aux élégants lettrés d'Athènes. Malheureusement, il n'existe plus, et, de son temps déjà, Plutarque signalait comme apocryphe une harangue grecque qui courait sous le nom de M. Porcius, et dans laquelle on lui faisait dire qu'il professait une grande admiration pour les vertus des anciens Athéniens, et qu'il avait beaucoup désiré voir leur belle et vaste cité. Une seule phrase nous est restée du discours authentique, mais elle suffit pour indiquer le ton du reste. « Le roi Antiochus, disait-il, fait la guerre par correspondance ; il combat à coups de plume et d'encrier » (2).

Au reste, Caton semble avoir été peu enchanté d'Athènes. Déjà fort prévenu contre le monde grec, il trouva cette ville en pleine décadence, et ce qu'il put y voir ne fit que le confirmer dans son antipathie pour l'hellénisme.

---

(1) Plut. 12. Caton se vante là bien à tort, comme cela lui arrive souvent; il est immanquable que l'interprète qui doit traduire *ex tempore* les paroles d'un autre soit beaucoup plus long que lui.

(2) Antiochus epistolis bellum gerit, calamo et atramento militat. Drumann et après lui plusieurs autres veulent que cette visite de Caton aux villes grecques ait eu lieu après la bataille des Thermopyles. Il est probable qu'ils ont été amenés à cette opinion par le fait que Patras, nommé par Plutarque parmi les villes visitées avant la bataille, est indiqué par Tite-Live parmi celles que Caton traversa en retournant en Italie. Mais je crois avoir expliqué la chose d'une manière plus vraisemblable (p. 60). D'ailleurs, si l'on veut tout à fait rejeter le témoignage de Plutarque, on se heurte à d'insurmontables difficultés. 1°) Quel besoin y aurait-il eu pour Rome de se concilier les villes grecques après la bataille des Thermopyles, lorsque sa victoire, la fuite d'Antiochus et la peur devaient suffire pour y ramener le calme? Avant la bataille, au contraire, elle avait des raisons sérieuses pour ménager et se concilier les Grecs, qui pouvaient alors être très-dangereux ou très-utiles. 2°) Le fragment même du discours de Caton ne montre-t-il pas qu'il a été prononcé à un moment où le roi était encore en Grèce, et où, pouvant agir efficacement, il se contentait de stériles promesses? 3°) Si Caton s'était arrêté dans plusieurs villes pour y faire des harangues, aurait-il pu, comme on le verra plus loin, gagner de vitesse L. Scipion, qui avait déjà plusieurs jours d'avance sur lui? — Je constate avec plaisir que Jordan, qui dans ses Quaest. Caton. p. 68 suivait l'opinion de Drumann, commence dans ses prolégomènes p. 71 à deviner le vrai.

Nous le retrouvons dans l'armée au moment où va s'engager l'action définitive contre Antiochus. Acilius, après une marche victorieuse à travers la Thessalie, était venu attaquer le roi posté dans le défilé des Thermopyles, où il s'était retranché, ajoutant mur et fossé aux défenses naturelles du lieu. Le superbe monarque, après tant de promesses et d'espérances, en était réduit à se tenir sur la défensive dès le commencement de la campagne, lui qui était entré en Grèce comme un triomphateur ! Dix mille hommes et 500 chevaux, voilà tout ce que ce prétendu conquérant pouvait opposer à la belle armée romaine. Les Étoliens, qui devaient lui envoyer de si nombreux secours, lui avaient fourni en tout 4,000 hommes, lesquels se trouvaient alors à Héraclée pour la protéger contre une attaque éventuelle. Voyant que le consul passait dédaigneusement à côté d'eux sans les honorer d'un assaut, Antiochus leur envoya dire à la hâte d'occuper les sommets qui dominaient le défilé des Thermopyles, de peur qu'il ne fût tourné par les Romains comme le fut jadis Léonidas par les Perses. Mais l'indiscipline des Étoliens était digne de l'ineptie du roi : 2,000 seulement se décidèrent à obéir au généralissime choisi par eux-mêmes, et, pendant que les autres restaient à Héraclée dans l'attente des événements, ils vinrent occuper les trois sommités principales de l'Oeta, connues sous le nom de Callidromos, de Thichious et de Rhodontion (1).

Arrivé devant le défilé, Acilius commença immédiatement ses préparatifs d'attaque. Pendant la nuit, il chargea ses deux lieutenants, Caton et Valerius, d'aller s'emparer, l'un du Callidromos, l'autre de Tichious et de Rhodontion, et d'en expulser les Étoliens : chacun d'eux prit avec lui 1000 hommes d'élite (2). Lui même devait attaquer le lendemain dès le point du jour, et son plan était fait de manière que les deux lieutenants pussent, s'ils réussissaient dans leur entreprise, venir à son aide au fort de l'action, et prendre Antiochus à dos. C'était pendant une nuit sans lune : dans ces chemins montagneux et hérissés de difficultés, les ténèbres devaient

(1) Liv. 36, 15 et 16.

(2) Selon Liv., Valerius échoua dans son entreprise, ayant trouvé les postes ennemis mieux gardés. Jäger (p. 165) pense que Valerius ne devait faire qu'une fausse attaque; et en effet cela paraît assez croyable si l'on réfléchit qu'il reçut seulement le même nombre d'hommes que Caton, pour attaquer des ennemis deux fois plus nombreux.

rendre la route presque impraticable. Pourtant, on gravit hardiment les flancs escarpés de l'Oeta, et déjà une bonne partie du chemin était faite, lorsque soudain le guide déclara qu'il ne retrouvait plus sa voie, et qu'on était égaré. Grande fut la terreur des soldats. Qu'allaient-ils devenir dans ces montagnes désertes, où peut-être l'aurore les montrerait à des ennemis supérieurs par le nombre et par la position? Caton fait arrêter les troupes et part seul avec Lucius Manlius, homme habitué aux montagnes. De cime en cime, ils grimpèrent par dessus les rochers couverts d'oliviers sauvages, et, après avoir affronté plus d'un précipice, ils débouchèrent enfin sur un sentier qui devait, à ce qu'il leur sembla, conduire au camp ennemi. Ils étaient arrivés au sommet du Callidromos, la pointe extrême de l'Oeta. Ils y allumèrent quelques feux; puis, retournant aux soldats, ils les y ramenèrent, guidés cette fois par la clarté des signaux. Mais à peine se fut-on remis en marche, qu'on se vit arrêté de nouveau : un précipice coupait brusquement le sentier où l'armée était engagée. Nouvelle hésitation, nouvelle terreur. Le jour commençait à poindre : à travers les brumes qui se dissipaient, on entendait des voix, et, en regardant au fond du précipice, on entrevoyait vaguement la disposition d'un camp. De nouveau Caton fait faire halte, et s'en va à l'écart avec la cohorte des Firmains, dont la fidélité et la bravoure lui inspiraient la plus grande confiance (1). Ces braves soldats l'entouraient, attendant ses ordres : « Il me faut, leur dit-il, un ennemi vivant, afin que nous sachions ce que c'est que ce poste, quelle en est la force, et quelles sont les principales dispositions de nos ennemis. Pour cela, la promptitude et l'audace sont nécessaires. » Aussitôt ils s'élancent par tous les chemins possibles sur le poste ennemi, et, profitant du désordre où cette attaque imprévue a jeté les Étoliens, ils s'emparent d'un de leurs soldats, qu'ils amènent à Caton. Celui-ci apprend du prisonnier qu'il n'a devant lui qu'un corps de 600 hommes, et que le reste de l'armée est dans le défilé. Cela lui suffit. Aussitôt il fait donner par la trompette le signal de l'attaque, et, après avoir, selon sa manière, ordonné aux soldats de pousser de grands cris, il se précipite le premier, l'épée

(1) C'était le contingent fourni par Firmum, colonie romaine fondée dans le Picentin pendant la 1re guerre punique, et qui resta fidèle à Rome pendant la lutte contre Annibal (Liv. 27, 10. Vell. Pat. 1, 14, 8; Plin. H. N. 3, 13). Plutarque les appelle Φιρμῖανοι, mais c'est *Firmani* qui est le vrai nom latin.

nue, sur les Étoliens. Ceux-ci ne soutinrent pas même le choc; voyant au-dessus de leurs têtes les Romains qui fondaient sur eux avec une sauvage impétuosité, ils fuirent précipitamment et se réfugièrent auprès du gros de l'armée.

Que se passait-il cependant au fond du défilé? Manius, dès la pointe du jour, après avoir harangué son armée, l'avait rangée en bataille sur une ligne étroite et profonde, comme l'exigeait la nature des lieux, puis il l'avait menée à l'attaque de l'ennemi. Ce n'était pas chose facile. Trois siècles auparavant, dans ce même défilé, trois cents Spartiates avaient tenu tête à l'innombrable armée des Perses : il est vrai que Manius n'était pas un Xerxès, ni Antiochus un Léonidas. Le roi pourtant se prépara à recevoir de son mieux l'attaque des Romains. Sur le front de son armée, en avant des retranchements, il jeta les hommes armés à la légère; derrière eux était placée la pesante infanterie de *sarissophores* (1), qui formaient la phalange. A leur gauche, au pied de la montagne, étaient les archers et les frondeurs qui devaient accabler les ennemis et leur rendre l'accès pénible (2). A leur droite, c'est-à-dire entre le camp et la mer, se trouvaient les éléphants, puis la cavalerie, et enfin, derrière elle, la seconde ligne de l'infanterie. Le premier assaut des Romains fut bravement reçu : de toutes les hauteurs à la fois tomba sur eux une pluie de traits. Cependant ils remportèrent à la fin un léger succès; la phalange dut se retirer derrière les retranchements, qui d'ailleurs étaient fort bas, et de là elle continua la lutte, croisant les armes et présentant une muraille de fer aux ennemis. Là périrent un grand nombre de Romains, qui, se jetant impétueusement sur les longues sarisses des phalangites, étaient tués à distance avant d'avoir pu engager le combat. La lutte était arrivée à sa phase décisive : peut-être les Romains, dans l'impossibilité de forcer les lignes ennemies, allaient-ils devoir se retirer, lorsque

---

(1) Polyb. 18, 12 donne les détails les plus curieux sur l'organisation de la phalange et en particulier sur la sarisse, cette arme redoutable qui avait 14 coudées de long et qu'on tenait à deux mains : la sarisse des hommes placés au cinquième rang dépassait encore de deux coudées ceux du premier, de sorte que l'ennemi se heurtait contre une quintuple barrière de fer.

(2) Appien s'écarte peu de Liv. dans la description de la bataille; pourtant il se trompe en plaçant ici les archers à droite de la phalange, au pied de la montagne. Cela est impossible, car c'est du Nord que vient Manius, et l'armée d'Antiochus, tournée vers lui, a donc la mer à droite et la montagne à gauche.

soudain, sur les hauteurs qui dominaient le camp, on entendit de grands cris, et l'on vit des soldats armés se précipiter dans la vallée. Un instant, Antiochus put croire que c'étaient les Étoliens qui, ayant appris le combat, quittaient leur poste pour venir à son secours; mais il fut bientôt détrompé. C'étaient des Étoliens en effet qui accouraient, mais pressés l'épée dans les reins par Caton et par les Romains, qui les poursuivaient avec la plus grande vigueur. Ce fut là le dénouement. L'armée syrienne, perdant tout courage, jeta ses armes et se débanda; Antiochus lui-même donna le signal de la fuite (1). Les vainqueurs se mirent à la poursuite des fuyards, dont un grand nombre furent tués ou pris. Cinq cents hommes à peine se sauvèrent avec le roi jusqu'à Élatée (2). Antiochus, ne se sentant pas encore en sûreté, regagna promptement l'Eubée, d'où il s'enfuit avec sa jeune femme : nouveau Xerxès, il s'en allait cacher sa honte au fond de son palais. Les Romains n'avaient pas perdu plus de 200 hommes, dont 50 avaient péri dans une attaque que les Étoliens d'Héraclée tentèrent sur leur camp, pendant que le reste de l'armée était à la poursuite de l'ennemi.

Tous les honneurs de la journée furent pour Caton. Lui-même s'est fait ici, comme en toute occasion, le héraut de ses propres exploits. Après la victoire, à ce qu'il nous apprend, le consul l'embrassa, et le tint longtemps serré dans ses bras, s'écriant avec transport que ni lui ni la république ne pourraient dignement récompenser Caton. « Ceux qui m'ont vu dans le combat, dit-il encore, avouaient que Caton devait moins à la république, que la république à Caton » (3). Il est vrai que c'est à lui qu'on était en grande

(1) Il fut blessé à la bouche, dit Plutarque, d'un coup de fronde qui lui cassa plusieurs dents. Ici encore une fois, la mémoire a trahi le bon biographe, car Polybe, à qui il emprunte ce détail, dit qu'Antiochus reçut cette blessure dans une bataille livrée précédemment au rebelle Euthydème, en Bactriane. Pol. 10, 49.

(2) V. pour le récit de cette bataille Liv. 36, 15 sqq.; Plut. 14; App. Syr. 17 sqq.; Cic. Senect. 10, 32; p. Mur. 14, 32; Aurel. Vict. 1, 47, et Not. de Ant. Reg. Syr.; Eutrop. 4, 3, 2; Zon. 9, 19; Frontin. 2, 4, 4. Orose 4, 20 place l'invasion d'Antiochus en Grèce, sous le consulat de Caton et de Valerius Flaccus !

(3) Plut. 14. Καί φησι τοῖς ἰδοῦσιν αὐτὸν τότε διώκοντα καὶ παίοντα τοὺς πολεμίους παραστῆναι μηδὲν ὀφείλειν Κάτωνα τῷ δήμῳ τοσοῦτον, ὅσον Κάτωνι τὸν δῆμον. Voici ce que Schlosser p. 191 est parvenu à faire de cette phrase si simple. Selon lui, Plutarque raconte que Caton, en poursuivant l'ennemi, s'arrêtait souvent

partie redevable de la victoire, il l'a dit et répété trop souvent pour qu'on puisse l'ignorer.

Après ce brillant fait d'armes, il demanda son congé et partit. Il s'embarqua à Créuse, emporium thespien au fond du golfe de Corinthe; de là il gagna Patras en Achaïe, puis, longeant les côtes de l'Etolie et de l'Acarnanie, il arriva à Corcyre, puis à Hydronte (Otrante) en Italie. D'Hydronte il partit à pied pour Rome, où il arriva après cinq jours de marches forcées (1). L'aube commençait à poindre lorsqu'il touchait aux portes de la ville Tout poudreux encore, et sans s'arrêter un seul instant, il se rend chez le préteur M. Junius et lui annonce la grande nouvelle. Aussitôt le préteur convoque le Sénat; celui-ci se réunit dès la pointe du jour; on y introduit Caton, et là, encore tout essoufflé de sa route, il recommence devant une assemblée ivre de joie le récit des événements. Pendant qu'on l'écoute avec admiration, entre soudain L. Cornelius Scipion. Il avait quitté le camp de Glabrio quelques jours avant Caton, et il avait bien compté apporter à Rome le premier message de la victoire. Il ne put plus que confirmer le récit de son heureux rival. Tous deux furent ensuite entendus par le peuple dans une *concio*, que le Sénat fit convoquer immédiatement (2). La foule enthousiaste porta aux nues le mérite de Caton, et le Sénat décréta des prières de trois jours, ainsi que des sacrifices extraordinaires pour remercier les dieux de l'éclatante victoire des Thermopyles (3).

Cette campagne termina d'une manière brillante la carrière militaire de Caton. Il rentra ensuite dans la vie civile, où l'attendaient des luttes plus ardues, et où il devait conquérir une renommée plus glorieuse encore.

---

pour crier à ceux qui étaient là : « Le peuple romain doit plus à Caton que Caton au peuple romain ! » Schlosser trouve cela ridicule, et je suis de son avis.

(1) Liv. 36, 21. Plut. 14. Ce dernier fait débarquer Caton à Brindes, et passer par Tarente, mais cet itinéraire est beaucoup moins vraisemblable.

(2) On peut saisir ici l'origine historique du discours des triomphateurs adressé au peuple. Il s'agissait simplement de mettre la foule au courant des événements heureux qui s'étaient passés; le discours était l'équivalent de nos *bulletins* d'aujourd'hui. De plus, nous voyons que, le chef de l'armée étant absent, c'est un de ses lieutenants et un témoin oculaire qui a l'honneur de raconter la victoire au peuple. Dans tout cela il n'y a absolument rien d'officiel; c'est une simple habitude, tandis que le rapport au Sénat était chose indispensable pour le triomphe. V. p. 54.

(3) Liv. 36, 21. Plut. 14.

CHAPITRE IV.

LUTTES POLITIQUES.

Rentré dans le repos et dans la vie privée, Caton ne pensa pas à détourner son attention de la vie publique. Au contraire, d'acteur devenu spectateur, il lui fut plus facile d'embrasser d'un coup d'œil l'ensemble des faits, et de les apprécier mieux que lorsqu'il était encore plongé dans le tourbillon des affaires. Une des ses maximes était que les hommes marquants doivent compte à leur pays non-seulement de leurs actes, mais même de leurs moments de loisir (1); il la pratiqua toute sa vie avec une énergie et une constance qui faisaient trembler ses ennemis. C'est contre eux en effet qu'étaient dirigées toutes les forces de cet esprit qui avait toujours besoin de combats, et qui maniait le glaive de la parole aussi bien que l'épée du soldat. On l'a dit, tous ceux qu'il regardait comme les ennemis de l'État devenaient aussitôt ses ennemis personnels, et j'ajoute que ses ennemis personnels se transformaient aisément, à ses yeux, en ennemis de l'État. Quittant ses champs de Tusculum chaque fois qu'il y avait au Sénat une séance importante, il venait prendre sa place au milieu de ses collègues, et apportait dans les discussions le poids de sa parole respectée. Elles étaient graves et nombreuses alors, et plus d'une fois elles donnaient lieu à des débats passionnés; mais qu'importait à ce rude joûteur qui ne savait ni plier ni reculer? Au contraire, il provoquait les luttes oratoires, et il ne craignit pas de faire naître à plusieurs reprises les plus orageuses contestations à propos de triomphes demandés.

---

(1) Origg. I, 2.

Le triomphe avait été primitivement un excellent moyen d'émulation, et c'est à cet imposant usage que Rome dut une grande partie de ses succès; mais, comme tout dégénère, par la suite des temps c'était devenu presque une habitude pour chaque général qui avait combattu dans sa province de demander le triomphe à son retour. Alors les conservateurs faisaient une opposition énergique; souvent même la jalousie s'en mêlait, et le Sénat devenait comme une arène où les passions déchainées se disputaient la victoire.

De tous ceux qui se signalèrent dans ces mémorables discords, il n'en est pas un qui ait montré autant d'âpreté que Caton. C'était l'aboyeur universel (1); il s'attaquait à tout le monde; mais, fidèle gardien du *mos majorum*, il s'en prenait surtout aux lauriers mal acquis et aux succès équivoques. Rien de plus remarquable que son attitude dans la question du triomphe de Q. Minucius Thermus. Ce Minucius était un général qui ne manquait pas de mérite, et qui avait eu une carrière militaire bien remplie. Après avoir vaillamment servi comme tribun militaire sous Scipion en Afrique (2), il était revenu à Rome, où il avait obtenu le tribunat de la plèbe en même temps que Glabrio, puis successivement l'édilité curule (197), la préture (196) avec l'Espagne Citérieure pour province, puis le consulat (193) (3). Tite-Live à plusieurs reprises parle de lui comme d'un homme de courage et d'énergie (4). Il avait remporté de notables avantages en Espagne, et obtenu les honneurs du triomphe (5). Chargé pendant son consulat de la guerre de Ligurie, il avait été prorogé une année en qualité de proconsul, et, à l'expiration de sa magistrature, il avait brigué le triomphe une seconde fois (6) Il invoquait ses fréquentes et sanglantes victoires sur les Liguriens : une seule, d'après son rapport, leur avait coûté 9,000 hommes; il faisait valoir la pacification complète du pays, et le butin immense que ses soldats avaient rapporté de cette guerre. Il est vrai que d'un autre côté il

(1) Liv. 38, 54 se sert de l'expression *allatrare* en parlant des attaques de Caton contre Scipion.

(2) Du moins j'ai conjecturé avec Dillenius, traducteur allemand d'Appien, qu'il est ce Thermus dont il est parlé dans Appien Carth. 36 et 44.

(3) Liv. 30, 40; 32, 27; 33, 24, 26 et 44; 34, 54.

(4) Id. 38, 41, 46, 49.

(5) Id. 34, 10.

(6) Id. 37, 46.

n'avait obtenu ces succès définitifs qu'après diverses aventures où, à ce qu'il paraît, ses talents de général se trouvèrent plus d'une fois en défaut. A deux reprises différentes, il s'était vu assiégé dans son propre camp par les ennemis, et, plus tard, s'étant mis à leur poursuite, il avait été enfermé par eux dans un défilé où il eût trouvé ses Fourches Caudines, sans un ingénieux stratagème de ses 800 cavaliers numides qui le tirèrent de danger (1). Aussi, lorsqu'il eut, selon l'habitude, fait son rapport au Sénat pour obtenir le triomphe, il rencontra une opposition énergique à la tête de laquelle était Caton. Il est permis de croire que cet obstiné lutteur, dont les passions politiques étaient implacables et parfois aveugles, n'apporta pas dans ce débat toute l'impartialité qu'on eût pu désirer. Minucius appartenait, paraît-il, au parti des Scipions : c'est du moins ce qu'on peut supposer d'après l'attitude qu'il prit en 201 quand, tribun de la plèbe, il s'opposa avec son collègue Glabrio au consul Cn. Lucullus, qui voulait remplacer l'Africain dans le commandement de la guerre contre Carthage (2). De plus, il avait précédé Caton dans le gouvernement de l'Espagne Citérieure (196), et peut-être y avait-il eu dès lors des dissentiments entre eux. Quoi qu'il en soit, Caton combattit avec le plus grand acharnement la demande de Minucius. Les deux discours qu'il prononça à cette occasion se sont perdus ; pourtant, d'après les fragments qui en ont été conservés, on peut rétablir la physionomie générale de la lutte. A ce qu'il paraît, les Liguriens, au moment où Minucius briguait le triomphe, envoyèrent une députation au Sénat pour se plaindre de sa conduite à leur égard. Ils l'accusaient d'avoir fait mettre à mort, sans jugement et sous de futiles prétextes, dix notables de leur pays, chargés, selon l'usage, d'approvisionner son armée (3). Caton s'empara de cette précieuse déposition, oubliant peut-être qu'il ne fallait pas ajouter une foi entière à des vaincus parlant contre leur vainqueur, à un peuple dont lui-même plus tard devait flétrir l'esprit de mensonge (4). Attaquant au Sénat la conduite de Minucius, et lui reprochant le meurtre des dix Liguriens : « Tu cherches, lui dit-il, à couvrir ton exécrable

(1) Liv. 34, 55 et 56; 35, 3, 11, 20, 21; 36, 38.
(2) Liv. 30, 40.
(3) V. Bekker und Marquardt, III, I, p. 243 et 386.
(4) Origg. II, frg. 1.

« forfait par un forfait pire encore (1); tu fais des boucheries d'hom- « mes, tu fais un tel carnage, tu fais dix morts, tu égorges dix « hommes libres, tu arraches la vie à dix personnes, sans jugement, « sans procès, sans condamnation. » Et, s'enflammant de plus en plus : « Cet homme, dit-il, se moque de l'opinion et de la renom- « mée ; il se plonge dans les hontes secrètes et dans les scandales « publics. Foi, respect du serment, respect de soi-même, ce sont « des choses sans valeur pour lui » (2). Ces quelques mots suffisent pour donner une idée de ce fameux discours *de Decem Hominibus* : Caton ne s'en tint pas là. Peut-être Minucius aurait-il trouvé grâce pour cet acte arbitraire devant la noblesse déjà peu scrupuleuse de ce temps; son accusateur employa alors des armes nouvelles, et il lui reprocha d'avoir considérablement exagéré ses succès. A l'en croire, bien loin qu'on eût tué 9000 ennemis en bataille rangée, il n'en était pas même tombé 5000, et tout le rapport de Minucius portait ce cachet d'exagération, de supercherie et de mensonge. Revenant sur le meurtre des dix Liguriens, il insistait sur ce qu'il y avait d'odieux dans leur exécution. Voici le passage justement admiré où il ne cesse de tourner et de retourner le fer dans la plaie de l'accusé. « Il prétendit que les dix avaient montré de la « négligence à approvisionner l'armée; il les fit dépouiller de leurs « vêtements et frapper à coups de fouet. Les coups ont été donnés « par des Brutiens; beaucoup d'hommes l'ont vu. Un tel outrage, une « telle tyrannie, un tel asservissement, qui pourrait les supporter? « Il n'y a pas de roi qui ait osé faire cela, et on traiterait ainsi des « hommes de bien, nés de bonne race, et vous, hommes de bien, « vous le souffririez ! Que devient donc leur alliance avec nous? « Que devient la foi des aïeux ? Des violences inouïes, des coups, « des blessures, des meurtrissures, voilà les tourments et les sup- « plices dont tu as osé flétrir ces hommes, sous les yeux de leurs « compatriotes et d'un grand nombre d'étrangers ! Mais quel deuil, « quels gémissements, quels sanglots, quelles larmes y ont répondu, « à ce que j'ai appris ! Les esclaves ne peuvent se résigner aux « mauvais traitements; et ces hommes de bonne race et de grand

(1) Wahrscheinlich um die Zeugen eigener Unredlichkeit aus dem Wege zu räumen. Drumann, p. 110.

(2) Cat. in Q. Min. Therm. de X hominibus frg. 1, 2, 3.

« mérite, quelle ne doit pas avoir été leur indignation? Quelle ne « serait-elle pas encore, s'ils vivaient » (1)?

Ce sont là, dit Aulu-Gelle, les premières lueurs de l'éloquence latine alors naissante; mais, comme il le dit très-bien autre part, elles trahissent dans Caton un talent supérieur à son époque (2). Ses récriminations trouvèrent de l'écho dans le Sénat; Minucius se vit refuser le triomphe, tandis qu'on l'accordait unanimement au vainqueur d'Antiochus (3). Caton goûta ce jour-là une double satisfaction : il avait écarté du triomphe un homme qui ne le méritait pas, et il voyait célébrer le souvenir d'une expédition à laquelle il avait pris une part brillante.

Ce débat ne fut, on peut le croire, qu'un épisode des luttes journalières de Caton, et, parmi les nombreux discours qu'il a composés, plus d'un doit avoir été fait pendant cette période si agitée de la vie politique de Rome. Toujours sur la brèche, épiant jusqu'au moindre délit qui se commettait contre les intérêts de l'État, il était redoutable à tous les mauvais citoyens, et il en tirait gloire. Avec ces dispositions et ces goûts, quel emploi devait mieux lui convenir que celui de censeur? C'est là qu'il devait trouver ample matière à critiquer, à juger, à châtier, à redresser, à diriger enfin la république dans la vieille voie, la seule bonne selon lui. Il brigua donc la censure en 189, avec Valerius Flaccus; les deux amis, comme toujours, se prêtaient un mutuel appui, et usaient de leur influence l'un en faveur de l'autre. Cette coopération était d'autant plus nécessaire que le poste convoité par eux était disputé en même temps par plusieurs candidats : deux patriciens, T. Quinctius Flamininus et P. Cornelius Scipio Nasica; deux nobles plébéiens : M. Claudius Marcellus et M'. Acilius Glabrio. Ces quatre compétiteurs étaient également associés deux à deux : Glabrio s'était joint à Nasica, et Marcellus à Flamininus; les premiers étaient portés par le parti

---

(1) Cat. in Q. Min. Therm. de falsis pugnis.

(2) Gell. 13, 25 (24) et 10, 3. On peut lire dans cet auteur une intéressante étude où il compare le morceau qui nous occupe à des passages analogues dans Caius Gracchus, et dans Cicéron Verr. 5, 62, 121 : il le préfère au premier et le met presque au niveau du second. Il aurait pu rapprocher encore du fragment catonien ces quelques lignes de Cic. Verr. 2, 30, 70 : « Quem fletum totius Asiae « fuisse! quem luctum et gemitum Lampsacenorum! Securi esse percussos « homines innocentes, nobiles, socios populi romani atque amicos! »

(3) Liv. 37, 56.

des Scipions, auquel l'un d'eux appartenait par le sang; tout le parti de Flamininus soutenait naturellement la candidature de son chef. Pendant que ces rivalités de famille, sans aucun intérêt pour la république, partageaient ainsi la noblesse en deux camps, le parti patriotique et conservateur était représenté par les deux citoyens les plus intègres de la république, par Valerius et Caton. Seuls ils avaient un programme politique et des principes à faire triompher : c'est pourquoi aussi ils n'avaient à leur service aucune faction. La lutte qui allait s'engager était donc intéressante au suprême degré, et si l'on considère quels étaient les candidats en présence, et le but différent poursuivi par chacun, l'issue devait en être des plus significatives.

Depuis un certain temps, la famille des Scipions n'avait plus cette prépondérance exclusive que lui avaient value les prodigieux succès de son chef dans la guerre d'Annibal. Un homme était venu disputer à l'Africain la popularité dont il jouissait, et opposer à sa gloire une illustration presque aussi grande : c'était T. Quinctius Flamininus. Appartenant à une des plus anciennes maisons de Rome, qui comptait dans son sein le fameux dictateur Cincinnatus, il avait commencé sa carrière sous les plus heureux auspices. Le peuple ne s'était pas montré moins libéral envers lui qu'envers Scipion : au sortir de la questure, il avait obtenu le consulat sans avoir passé par la préture, et malgré l'opposition des tribuns du peuple. Chargé de la conduite de la guerre contre Philippe, il s'était couvert de gloire par la victoire de Cynoscéphales, et par la proclamation de la liberté grecque aux jeux isthmiques. Très-populaire en Grèce, il s'était vu confier pendant plusieurs années la mission de la pacifier; il y avait été écouté comme un oracle et obéi comme un maitre. Un tel engouement aurait suffi pour enivrer l'âme la mieux trempée, à plus forte raison celle de Flamininus, dont le plus grand défaut était une complaisance illimitée pour lui même. Il était revenu avec une opinion exagérée de son mérite, et il ne brûlait que de la faire partager à ses concitoyens. A Rome, il eut, comme un roi, ses courtisans et ses flatteurs, qui exploitaient à la fois la générosité de sa nature et la faiblesse de son caractère, car, s'il était vain et prompt à la colère, il n'était pas moins facile à apaiser quand on s'y prenait adroitement. Beau, jeune, riche, noble, lettré, entouré d'une auréole de gloire, le cœur toujours ouvert pour recevoir la flatterie, la main toujours ouverte pour

prodiguer les bienfaits, aimant à protéger et à faire sentir le prix de son amitié, d'un commerce agréable et d'une conversation exquise (1), il avait tout ce qu'il fallait pour captiver la multitude à une époque où les qualités solides d'un Caton n'étaient plus l'idéal des Romains. C'était l'homme du jour, et tout lui souriait. En 192, il avait vu préférer son frère Lucius, pour le consulat, à ce même Nasica contre lequel il luttait aujourd'hui : il sentait derrière lui la foule, qui le poussait. C'est que sa vanité inoffensive ne blessait personne, tandis que l'orgueil inflexible de Scipion lui avait valu autant d'ennemis acharnés que de fervents admirateurs. Mais, s'il avait des défauts moins choquants que ceux de l'Africain, il lui était incontestablement inférieur en génie. La nature avait fait Scipion pour dominer : à Titus, il suffisait de se voir encensé et flatté pour ne rien demander de plus. Il n'excita jamais aucune haine implacable et aucun dévouement passionné; il ne posséda jamais ce don royal qui caractérise la figure de Scipion : le prestige. Il n'était en réalité que le prête-nom et l'étendard de cette partie de la noblesse qui voulait contre-balancer par une autre influence le crédit trop grand du vainqueur d'Annibal.

Son allié, M. Claudius Marcellus, appartenait à une des plus riches familles de la plèbe, qui s'était anoblie de bonne heure; il était fils de ce Marcellus, que la reconnaissance du peuple avait surnommé l'épée de Rome, et qui, le premier, dans la guerre d'Annibal, avait ravivé l'espoir public en montrant que le Carthaginois n'était pas invincible. Il était lui-même un homme de mérite; il avait été successivement tribun de la plèbe, édile curule, préteur, puis consul, et, en cette dernière qualité, il avait obtenu le triomphe sur les Insubres. Du reste, il faisait partie de ces nobles qui avaient complètement oublié leur origine première, et qui, ligués avec une partie des patriciens, cherchaient à se constituer en caste, pour empêcher l'avénement des hommes nouveaux. Si on le voit ici disputer la censure à un Scipion, il ne faut pas oublier qu'entre les deux familles il y avait probablement une de ces rivalités de gloire, comme il y en eut entre Fabius et l'Africain. Les fils du vainqueur de Nole revendiquaient sans doute pour lui une part des éloges dont on comblait le vainqueur de Zama.

Tel était le premier groupe de candidats; le second n'était pas

(1) Voir la biographie de Flamininus, par Plutarque.

moins remarquable. P. Cornelius Scipion, fils de Cnaeus et cousin de l'Africain, ajoutait à l'influence de sa famille et de son parti tout le poids de son mérite personnel, universellement reconnu. Jeune encore, lorsqu'il s'était agi de faire venir à Rome la *Mère Idéenne*, il avait eu l'incomparable honneur d'aller recevoir la déesse débarquant à Ostie; on devait charger de cette mission le citoyen le plus vertueux de la république, et c'est lui qui avait été choisi comme tel (1). Dans son édilité curule, dans sa préture en Espagne Ultérieure, où il remporta de grands et notables succès, dans son consulat, où il triompha des Boïens de la Cisalpine, il se montra toujours digne de son nom et de la confiance publique (2). S'il n'était pas entouré de l'éclat extraordinaire dont brillait Flamininus, il avait assez de mérite et d'influence de famille pour lutter avec quelque espoir contre lui, et en outre il était comme éclairé par la gloire de son allié Glabrio, le vainqueur des Thermopyles.

Ce M'. Acilius Glabrio était, comme son ancien lieutenant Caton, un homme nouveau; il devait son élévation aux Scipions. Tribun de la plèbe en 201, il s'était énergiquement prononcé en faveur de la prorogation de l'Africain dans sa province : c'est de ce moment sans doute que datèrent ses bons rapports avec la puissante famille. Il exerça le consulat en 190 avec ce même Nasica, qui le protégea alors et qui aujourd'hui épouvait le besoin de sa protection. On sait le reste, et comment Acilius termina à son plus grand honneur la campagne de Grèce. Le peuple ne lui épargna pas les marques de sa reconnaissance, et son crédit était des mieux établis au moment où il briguait la censure. Comme de plus il possédait de grandes richesses, il avait eu recours à un usage funeste qui commençait à s'introduire alors : des largesses au peuple avaient achevé de lui gagner les suffrages. Aussi la faveur publique penchait-elle manifestement de son côté (3) : Caton et Valerius restaient tout-à-fait dans l'ombre; Flamininus et Marcellus eux-mêmes se voyaient menacés d'un échec humiliant.

---

(1) Liv. 29, 14. On ne doit pourtant pas attribuer trop d'importance à cette distinction : c'était pendant tout le feu de la deuxième guerre punique, et un tel honneur devait naturellement être accordé à la famille du héros qui soutenait alors toute la lutte contre Annibal.

(2) Liv. 33, 25; 34, 42 sqq.; 35, 1, sqq.; 35, 24; 36, 37, sqq.

(3) Liv. 37, 57.

Dans de telles conjonctures, il n'y avait qu'un parti à prendre pour des gens aussi indifférents sur le choix des moyens : intenter à ce redoutable rival une action qui, en le déshonorant, le repousserait du siége qu'il postulait. Ce fut à coup sûr sous l'inspiration du parti Flamininus que deux tribuns de la plèbe, P. Sempronius Gracchus et C. Sempronius Rutilus, accusèrent Glabrio d'avoir retenu une partie du butin d'Antiochus, qui n'avait pas figuré dans le triomphe, et qu'il n'avait pas déposée dans le trésor : ils demandaient en conséquence qu'on le frappât d'une amende de 100,000 as. La cause fut plaidée à deux reprises : les témoignages des tribuns et des lieutenants qui avaient servi sous Acilius étaient des plus contradictoires. On voudrait connaître la déposition de Valerius, l'homme intègre par excellence; quant à Lucius Scipion, il est probable qu'il parla en faveur de son ancien général. Il n'en fut pas de même de Caton. Celui-ci déclara que dans le butin du camp d'Antiochus il avait aperçu des vases d'or et d'argent qu'il n'avait pas revus dans le cortége triomphal. Impossible de dire quelle valeur il convient d'attacher à cette déposition ; peut-être serait-il téméraire d'en révoquer en doute la sincérité; quoi qu'il en soit, Caton fit tout ce qu'il put pour infirmer son propre témoignage. Tant qu'il s'était contenté de parler en simple témoin, il n'avait fait qu'exercer un droit, et, dans une certaine mesure, remplir un devoir; mais il oublia toute convenance et toute dignité en se portant lui-même accusateur de son ancien général.

S'il avait eu un peu de cette délicatesse qui distinguait à un si haut degré son adversaire Scipion, il aurait refusé de se faire, lui homme nouveau, l'instrument d'une coterie contre un homme dont le seul crime était d'être nouveau comme lui ; il aurait compris que le coup préparé contre Acilius retombait sur lui-même, et il aurait rougi d'attaquer celui dont il avait tout récemment partagé la gloire, et qui lui avait donné des marques si honorables de son estime.

Il dut y avoir un cri d'indignation parmi tous les honnêtes gens, lorsqu'on le vit paraître en public et parler contre Acilius. Tite-Live semble n'être que l'écho de cette indignation lorsqu'il dit que le crédit acquis par Caton pendant toute sa vie fut affaibli dans cette circonstance par sa robe blanche de candidat. Une question s'offrait d'elle-même à l'esprit des hommes impartiaux : Pourquoi, s'il avait des révélations à faire sur la conduite d'Acilius, ne les avait-il pas faites plus tôt? Il faut d'ailleurs supposer qu'il se contenta de l'accu-

sation de péculat; attaquer la campagne des Thermopyles elle-même, c'eût été diminuer son propre mérite, puisqu'il y avait participé comme conseiller et comme lieutenant. Mais sans doute il exagérait encore à plaisir son rôle, et cherchait à atténuer les services d'Acilius en vantant les siens : le seul fragment qui nous a été conservé de son discours le montre parlant de lui-même et de ce qu'il a fait (1). Si je ne me trompe, c'est là aussi qu'il aura raconté son ascension sur le Callidromos, les succès qu'il y obtint, l'accolade que lui donna le consul après la bataille et l'admiration de l'armée pour lui. Il existait encore du temps de Verrius Flaccus quatre discours de Caton contre Acilius : furent-ils tous prononcés? C'est peu probable, puisque les débats ne durèrent que deux jours. Il est à présumer que de même que Cicéron, qui n'a prononcé que quelques Philippiques sur les quatorze qu'il a écrites, Caton, rédigeant la plupart de ses discours dans sa vieillesse (2), en aura ajouté qu'il n'avait pas prononcés non plus (3).

Quoi qu'il en soit, ses accusations portèrent leur fruit. Acilius, soit par dégoût de ces attaques, soit parce qu'en réalité il ne se sentait pas pur de tout reproche, déclara qu'en face de ces hostilités déloyales, et surtout de l'odieux parjure de son ancien lieutenant, il se désistait de sa candidature. Ainsi, en sacrifiant un succès presque assuré, il échappait à une condamnation : car le peuple, rassemblé une troisième fois pour juger son procès, refusa de voter, et les tribuns laissèrent tomber l'accusation, qu'ils ne relevèrent plus (4). Ils trahissaient ainsi avec assez de cynisme le but secret de leur intrigue. Si Acilius était réellement coupable, pourquoi ne pas continuer leur poursuite? S'il ne l'était pas, pourquoi l'avoir accusé? Mais le temps n'était plus où l'on s'effrayait d'une contradiction pareille. Flamininus se trouva débarrassé d'un rival qu'il redoutait, et, l'écartement d'Acilius entrainant aussi celui de Scipion, il ne resta plus en présence de lui que Valerius et Caton. Il ne les craignait guère, surtout depuis le scandale par lequel le principal de ces deux candidats avait fait un si grand tort à sa propre cause.

---

(1) Postquam navitas ex navibus eduxi, non ex militibus atque nautis piscatores penatores feci, sed arma dedi.

(2) Cic. de Sen. 11, 38.

(3) Jordan Proleg. p. LXXVI.

(4) Liv. 37, 57 et 58.

Il va de soi que Flamininus et Marcellus furent élus (1). C'était le moment pour Caton de se rappeler la grave parole qu'il avait dite avec tant d'autorité aux chevaliers devant Numance : « Si vous « faites le mal, le plaisir en partira bien vite, mais le mal vous restera toujours. »

Tel qu'on le connaît, il dut supporter cet échec avec impatience et brûler de prendre sa revanche. Il n'était pas homme à se désespérer, comme fit Acilius, qui, depuis, ne reparut plus sur la scène politique (2). Seulement il lui restait de son échec un levain de rancune secrète contre Flamininus, qui l'avait écarté et peut-être joué d'une manière si habile. Il se consola par de nouveaux procès et par des luttes nouvelles. Cependant, c'est en 187 seulement qu'on le retrouve à la tribune, déclamant contre un général qui demandait le triomphe.

M. Fulvius Nobilior avait été créé consul l'année où Caton brigua inutilement la censure. Appartenant à la riche noblesse plébéienne, il avait capté la faveur populaire par de grandes distributions de blé pendant son édilité curule. Préteur et proconsul en Espagne, il y avait battu les révoltés à plusieurs reprises, et était rentré avec les honneurs de l'ovation. Consul, il obtint par le sort la province d'Étolie, avec mission de réduire cette malheureuse nation étolienne, qui, depuis la défaite d'Antiochus, s'obstinait encore dans une folle résistance. Il commença la campagne par le siége d'Ambracie, ville acarnanienne qui s'était donnée aux Étoliens, et qui leur resta fidèle dans l'adversité avec le plus louable dévouement. Il est dans l'histoire peu de siéges aussi dramatiques et aussi courageusement soutenus que celui de cette ville. Ses défenseurs y firent merveille. Ils combattirent devant les portes, ils combattirent sur les remparts, ils combattirent jusque dans les mines creusées par les assiégeants, et qu'ils parvinrent à bouleverser. Enfin, ne pouvant les réduire par les armes, le consul leur accorda une capitulation à la suite de laquelle la garnison étolienne se retira librement. Mais avec Ambracie était tombé le boulevard des Étoliens;

---

(1) Id. 37, 58.

(2) Acilius doit être mort avant 180, puisqu'en cette année le temple de la Piété, qu'il avait promis le jour de la bataille des Thermopyles, fut dédié par son fils : on y plaça sa statue dorée, la première de cette espèce qui fut érigée en Italie. V. Liv. 40, 34.

ils demandèrent la paix. Elle leur fut donnée, et, selon l'usage romain, des commissaires furent adjoints au consul pour en régler les détails. Caton se trouva parmi eux (1). Arrivé dans le camp de Fulvius, il fut scandalisé par un spectacle analogue à celui qui l'avait tant indigné jadis dans le camp de Scipion. Le général était un lettré, un ami de l'hellénisme, un partisan de l'éducation nouvelle : il s'était fait suivre par le poëte Ennius, qui devait plus tard chanter ses exploits dans le poëme d'*Ambracie* (2). Caton se tut; il savait bien que le moment viendrait d'exhaler sa colère d'une manière plus fructueuse. Sa mission terminée, il s'en retourna à Rome; pendant ce temps, Fulvius continuait la campagne, soumettait l'île de Céphallénie, dont la ville principale, Samé, ne se rendit qu'après un siége de quatre mois, et enfin, après avoir réglé les affaires de la Grèce en qualité de proconsul (188), il rentrait à Rome et demandait le triomphe.

Il avait été précédé par une députation d'Ambraciens, qui se plaignaient qu'on eût barbarement pillé leur ville, dépouillant même les temples et ne laissant que les quatre murs tout nus aux fidèles qui venaient y prier. Aemilius Lepidus, ennemi acharné de Fulvius, les soutenait : sous ses auspices fut rédigé un sénatus-consulte portant que justice serait rendue aux Ambraciens, et que, quant aux statues et autres objets d'art qui leur avaient été pris, on en référerait au collége des pontifes. Tel était l'acharnement de Lepidus, que, le Sénat ne se trouvant pas en nombre, il en profita pour faire rédiger un sénatus-consulte de teneur assez équivoque, où il était dit qu'Ambracie n'avait pas été prise de vive force : c'était d'avance dénier le triomphe à Fulvius. Aussi, à peine celui-ci, arrivé à Rome, eut-il fait sa demande au Sénat, que le tribun de la plèbe M. Aburius se leva pour faire opposition : il ne souffrirait pas, déclarait-il, qu'on prît une décision avant le retour du consul Aemilius Lepidus, alors absent (3). Ce fut l'occasion d'une nouvelle lutte oratoire où Caton intervint. Il se prononça formellement contre le triomphe de Fulvius. C'était, selon lui, montrer le plus grand mépris pour cette récompense

(1) Tite-Live ne parle pas de cette commission; mais on sait par un frg. de Caton (De virtut. suis contra Therm. 3) qu'il a eu une mission pour Fulvius en Étolie, au moment où les Étoliens demandèrent la paix.

(2) Cat. in M. Fulv. Nobil. frg. 2.

(3) Liv. 38, 43 et 44; 39, 4.

du triomphe, que de la prodiguer si facilement; la campagne de Fulvius ne la méritait en aucune manière. Ambracie n'avait pas été prise de vive force, malgré les efforts de l'ex-consul pour faire croire le contraire, malgré le grand nombre de couronnes qu'il avait fait décerner à ses soldats pour éblouir le peuple. « Et d'abord, s'écriait-il, depuis quand voit-on distribuer des couronnes, quand il n'y a eu ni ville prise ni camp ennemi emporté? » (1) Continuant sur ce ton, et fidèle à son habitude, il généralisait l'accusation, attaquant non seulement la véracité des récits de Fulvius, mais son administration tout entière. Il faut l'avouer : sa fougue agressive l'entraînait parfois hors des bornes ; les actes les plus inoffensifs devenaient alors à ses yeux des fautes graves, les moindres peccadilles des crimes énormes. Le Sénat, moins disposé que lui à en vouloir à tout le monde, lui donna tort cette fois; Aburius lui-même se désista de son opposition sur les instances de son collègue T. Sempronius Gracchus, et la demande de Fulvius fut accordée. Son triomphe fut des plus remarquables : il y figura entre autres 285 statues d'airain et 230 de marbre (2).

Un autre candidat au triomphe ne fut pas moins heureux : ce fut Cn. Manlius Vulso, qui avait fait une véritable guerre de brigand en Asie, aux Gallo-Grecs ou Galates, et déshonoré ainsi le nom romain dans les pays les plus éloignés. Il serait difficile d'admettre que Caton n'ait pas combattu sa demande avec plus d'énergie encore que celle de Fulvius. Tite-Live n'en dit rien; on voit seulement que malgré une juste et forte résistance Manlius célébra son triomphe avec un faste extraordinaire.

Quel ne devait pas être le ressentiment du rigide observateur des vieilles mœurs contre les misérables qui avilissaient ainsi la dignité de la république ! Avec quelle amertume il devait rapprocher de ces hommes tarés les nobles et austères figures d'un Curius Dentatus

(1) In M. Fulv. Nobil. frg. 1. — O. Ribbeck blâme à tort Jordan d'avoir séparé ce discours de celui que Caton prononça plus tard contre la censure du même Fulvius. Il est vrai que les fragments sont cités simplement sous le titre *In Marcum Fulvium Nobiliorem*, mais leur contenu, et l'importance du présent débat autorisent bien à croire que Caton a dû prendre part à la lutte.

(2) Liv. 39, 5. Tous ces objets d'art avaient été volés aux Ambraciens : de là leurs plaintes. Au point de vue de la justice absolue, il aurait fallu refuser le triomphe à Fulvius, qui avait commis d'indignes brigandages; mais ni Caton ni aucun autre homme d'État ne portaient la question sur ce terrain.

ou d'un Fabricius! La pauvreté, la simplicité rustique, la tempérance, l'énergie de l'ancienne Rome, combien elles devaient lui sembler dignes de louange et de regret, quand il les comparait à l'opulence, au luxe, à la mollesse, à la licence de tant de ses contemporains! Le vieil idéal romain qui lui montrait les triomphateurs s'abritant sous le chaume d'une cabane, les soldats victorieux retournant à la charrue, le peuple, vainqueur et pauvre, contemplant d'un œil de pitié le faste des vaincus, hélas! ce beau tableau des mœurs républicaines qu'il avait sous les yeux depuis son enfance, il le voyait s'évanouir Qu'y faire? Caton s'indignait, tonnait contre la corruption..... Au fond n'était-il pas, lui aussi, responsable de cette décadence? Ce qui contribua surtout à propager dans Rome le goût de luxe, ce furent les magnifiques cortéges que les généraux victorieux traînaient à leur suite lorsqu'ils revenaient des provinces. Lui-même, après son consulat d'Espagne, ne rapporta-t-il pas un butin immense? Il ne semble pas s'être aperçu de l'inconséquence qu'il y avait à enrichir le peuple, et à lui défendre de jouir de ses richesses.

Quoi qu'il en soit, déjà la corruption était profonde : les Bacchanales ne le prouvent que trop. Je glisse rapidement sur ce lugubre épisode, qui a été si souvent raconté. D'un coup, le vice avait atteint des proportions effrayantes; des crimes de tout genre, des débauches de toute nature souillaient les rendez-vous nocturnes d'hommes et de femmes qui prenaient les fêtes de Bacchus pour voile de leurs turpitudes. Lorsque le Sénat l'apprit, il en fut consterné : il semblait qu'un abîme se fût subitement ouvert devant ses yeux. Il fallait sévir : on le fit sans réserve. Caton fut des premiers à le comprendre et à le conseiller. Il ne nous est rien resté (si ce n'est un seul mot) du discours qu'il fit à cette occasion au Sénat. Il y poussait certainement aux mesures les plus rigoureuses. Rome fut en quelque sorte mise en état de siége : des poursuites extraordinaires furent dirigées contre les coupables, tant en Italie que dans la ville même, car le fléau s'était répandu partout. Il fut établi qu'il y avait plus de 7000 initiés : on se montra impitoyable envers eux. A Rome, en province, on les abattit comme des bêtes fauves, sans égard pour leur dignité, sans pitié pour l'âge ni pour le sexe. Les femmes trouvées coupables — et il y en avait beaucoup — furent livrées à leurs familles pour être exécutées à domicile. Un grand nombre de conjurés se dérobèrent par une mort volontaire au

châtiment qui les attendait (1). Bref, on chercha à cautériser la plaie, et peut-être on crut y avoir réussi : mais déjà la gangrène était là, et le centre de la vie était atteint.

Caton eut du moins le mérite de deviner la gravité de ces pronostics, et de jeter le cri d'alarme. Son instinct non moins que son raisonnement lui disait que la vieille Rome s'en allait, et les faits les plus significatifs venaient tous les jours confirmer ses craintes. Rome se livrait aux étrangers, Rome se perdait. Hier, c'étaient les Grecs qui lui apportaient leur frivolité, leur incrédulité frondeuse, leur vénalité sans exemple; aujourd'hui, c'étaient les Étrusques qui introduisaient dans le Latium leurs superstitions honteuses, et leurs débauches plus honteuses encore. Caton haïssait les uns autant que les autres; s'il parle moins souvent des Étrusques, c'est parce qu'il en avait moins souvent l'occasion, et que leur influence était loin d'être universelle comme celle des Grecs. Il nourrissait un souverain mépris pour la science des haruspices, venue d'Étrurie : « Deux haruspices, disait-il, ne peuvent se regarder sans rire » (2). Etrusques, Grecs, Carthaginois, il enveloppait tous ces étrangers dans cette haine patriotique qu'il regardait comme la première vertu du citoyen, et qu'il voyait avec douleur disparaître parmi ses compatriotes. Aussi ne connut-il pas, après les étrangers, de plus grands ennemis que ceux qui se faisaient les complices des étrangers, et Scipion et les siens apprirent à leurs dépens ce que coûtait pareille haine.

(1) Liv. 39, 8 sqq.

(2) C'est se tromper étrangement que de lui faire dire, comme c'est l'usage, que deux *augures* ne peuvent se regarder sans rire, et je suis étonné de rencontrer une faute pareille dans le livre si consciencieux de Jäger. Caton avait un grand respect pour les augures et pour leur art; il se plaint même quelque part qu'on le néglige trop à Rome (Cic. de Div. 1, 15, 28); un de ses discours est intitulé *de auguribus;* enfin, il n'est pas impossible qu'il ait fait lui-même partie du collége des augures. La science augurale était essentiellement romaine, et c'était une véritable institution d'État; les haruspices au contraire n'eurent jamais de crédit qu'auprès de la foule superstitieuse. — Le mot de Caton est dans Cic. de Div. 2, 24, 51 : Mirari se aiebat, quod non rideret haruspex, haruspicem cum videret. Cf. Id. de Nat. Deor. 1, 26, 71.

CHAPITRE V.

LA CHUTE DES SCIPIONS.

Rome, depuis longtemps, se voyait lancée sur la pente fatale des conquêtes sans pouvoir s'y arrêter. Son destin s'était décidé le jour où, pour la première fois, sa flotte traversa le détroit de Sicile : il fut manifeste alors qu'elle allait devenir une puissance conquérante. De toutes les luttes qui ensanglantèrent la dernière moitié du 3me et la première moitié du 2me siècle, un esprit perspicace eût pu voir se dégager de plus en plus impérieuse cette nécessité suprême : ou bien périr, ou bien s'assurer l'empire du monde. Pas de milieu désormais. Rome accepta vaillamment ce défi du destin : cent ans ne s'étaient pas écoulés depuis Appius Claudius, qu'elle était devenue la reine de l'Orient et de l'Occident. Un changement si prodigieux devait nécessairement en amener d'autres. Auparavant, deux consuls avaient suffi à toutes les affaires du dehors et du dedans ; aujourd'hui, il fallait en outre six préteurs et plusieurs proconsuls pour gouverner les provinces soumises et pour dompter les provinces rebelles. Ils étaient choisis parmi cette noblesse qui depuis longtemps détenait tous les emplois publics et en fermait l'accès aux hommes nouveaux : à peine si pendant toute cette époque on voit perçer deux ou trois noms qui n'appartiennent pas à la classe régnante. C'est ainsi qu'une aristocratie d'argent (la noblesse), s'était substituée à une aristocratie de naissance (le patriciat), dont elle avait d'ailleurs emprunté servilement tous les préjugés et toutes les passions. Sauf de rares exceptions, les vieux patriciens s'étaient ralliés à elle : l'État languissait ainsi sous le joug d'une parti puis-

sant, dont l'influence était d'autant plus pernicieuse qu'elle n'avait pas de contrepoids. L'avénement de la noblesse au pouvoir coïncidait d'une façon remarquable avec celui du luxe et de l'opulence dans la société : et quoi de plus naturel? Là où c'est la richesse qui donne le pouvoir, les ambitieux aspirent d'abord à s'enrichir. De plus, le goût des jouissances, la soif de l'or, l'attrait pour le faste, avaient été notablement développés par les conquêtes et les dépouilles étrangères, surtout par celles de l'Asie (1). La dépravation orientale s'introduisit dans Rome à la suite des cortéges triomphaux qui y rapportaient le butin d'Antiochus : ce fut la vengeance des vaincus. Mœurs, coutumes, traditions, goûts, croyances, principes, tout s'altéra avec une rapidité effrayante. Et malheureusement Rome n'adopta des nations étrangères que les vices. Ce ne fut pas uniquement sa faute : à l'époque où elle fit connaissance avec la Grèce, celle-ci descendait rapidement la pente de la décadence, et Rome n'y trouva guère que de mauvais exemples à suivre. Aussi l'influence de l'esprit grec fut-elle des plus fâcheuses, et l'hellénisme fut-il justement suspecté des hommes qui voulaient conserver les vieilles mœurs et les vieilles vertus.

Ils étaient peu nombreux. Les personnages considérables du temps pensaient à tout autre chose qu'à la conservation de l'esprit national et au salut de la patrie. Tâcher d'attirer sur eux-mêmes et sur leur famille le plus d'honneurs et de dignités possible, tel était le grand but au prix duquel tout le reste paraissait peu de chose. Il n'y avait plus pour les nobles d'autres questions politiques importantes que celles où étaient engagés les intérêts de leur maison. Et même les deux partis principaux qui, comme nous l'avons déjà vu, tenaient la noblesse divisée, celui des Scipions et celui des Flamininus, ne poursuivaient pas de but plus relevé. Ce qui témoigne de leur peu de valeur politique, c'est que nulle part on ne remarque qu'ils aient eu des aspirations ou des principes différents. Non : tous deux désiraient le maintien de l'ordre établi, si favorable à leur ambition; ils étaient d'accord et unis contre les démocrates sur tous les points qui concernaient la vie publique, sauf sur le choix des candidats. Là était la lutte. Chacun prétendait mettre ses hommes à lui sur les siéges curules. Le favoritisme et le népotisme fleurissaient dans la cité; le grand Scipion ne dédaignait jamais de jeter

(1) Liv. 39, 6. Plin. H. N. 34, 3, Dio Cass. frg. 227 (Gros.)

dans la balance élèctorale, au profit des siens, le poids de son nom, et cet étroit et mesquin esprit de famille était encore plus vivace, si possible, dans la maison des Flamininus.

En face de ces hommes sans conviction et de ces politiques sans principes se montrait Caton, l'homme d'État le plus logique et le logicien le plus rigide qu'il y eût, faisant plier toutes les autres considérations devant celle de l'intérêt public, aussi indépendant de la noblesse que de la plèbe, poursuivant à travers tous les obstacles un but fixe et immuable, et étendant la haine des doctrines opposées jusqu'aux personnes qui les défendaient (1). Voilà ce qui explique son antipathie contre Scipion mieux peut-être que toutes les autres causes accessoires. Il voyait en lui l'antithèse vivante de ses idées : il n'eut pas de repos qu'il ne l'eût abattu.

Pourtant, Scipion était bien puissant encore. Il est vrai, son parti ne jouissait plus à Rome de cette prépondérance absolue qu'il avait avant l'avénement de Flamininus; il est vrai qu'il avait subi dans les luttes électorales plusieurs échecs pénibles ; il est vrai enfin que, même aux yeux de la foule, son crédit avait baissé par suite de l'appui qu'il prêta à la loi impopulaire sur les siéges sénatoriaux dans les jeux publics. Mais ce que rien ne pouvait faire oublier, c'était sa prodigieuse gloire militaire qu'il avait rajeunie encore dans la récente campagne d'Asie, dirigée par lui seul. Quelques griefs qu'on pût avoir contre lui, on sentait que cet homme était comme un membre de la patrie, et qu'attaquer son nom eût été pour ainsi dire insulter la république elle-même. Et puis, qui aurait pu résister à la séduction personnelle du plus aimable des Romains ? Une urbanité exquise, fruit de son heureux naturel non moins que de son éducation grecque, une grâce particulière qui respirait dans toute sa personne et dans chacun de ses actes, une générosité sans bornes qui s'étendait à tous les citoyens, je ne sais quoi de mystérieux dans ses manières d'être, tout contribuait à rehausser l'éclat de cet homme extraordinaire. Du roi il ne lui manquait que le titre ; il l'avait plusieurs fois refusé ; il n'avait pas même accepté les honneurs suprêmes et l'autorité absolue que le peuple lui offrait après Zama (2); il aimait mieux devoir son prestige à sa propre personne

(1) C'est par là aussi qu'il est essentiellement païen. La tolérance, ce principe éminemment chrétien, a été enseignée pour la première fois par le Christ. « Je ne hais par le pécheur, dit-il, mais le péché. »

(2) Liv. 38, 56. Val. Max. 4, 1, 6.

qu'à la puissance souveraine. C'était de l'orgueil, si l'on veut, mais du moins c'était l'orgueil sous sa forme la plus noble et la plus sympathique. On pouvait facilement pardonner à cette grande âme de se sentir supérieure aux hommes qui l'entouraient, moins encore par son génie et par ses succès que par sa générosité et par l'élévation de ses sentiments. Qu'il était beau, au vainqueur de Zama, de prendre dans la Curie le parti d'Annibal accusé par ses propres compatriotes, et de conseiller l'abstention au nom de la dignité du peuple romain (1)! On ne peut assez admirer en lui des traits pareils, si rares dans le vieux monde romain. Scipion faisait mieux encore que de vaincre l'ennemi par les armes; il l'écrasait par la noblesse de sa conduite. C'est ainsi qu'il avait renvoyé sains et saufs des espions d'Annibal surpris dans son camp, après qu'il le leur avait fait voir tout entier; c'est ainsi que malgré l'indignation de ses soldats, il avait respecté des Carthaginois tombés entre ses mains, immédiatement après que Carthage avait violé le droit des gens de la manière la plus manifeste à propos des ambassadeurs romains (2). La vue de Syphax qu'on lui amenait chargé de chaines lui avait arraché des larmes sincères. Enfin, une piété presque mystique achevait de le caractériser, et de rendre irrésistible la fascination qu'il exerçait sur toutes les âmes douées d'enthousiasme. D'autres avaient des courtisans et des flatteurs; Scipion eut des admirateurs fervents et presque fanatiques, et les clameurs de l'envie soulevées sur son passage ne faisaient que compléter le concert de ses louanges.

Et Caton? Qu'était-il pour s'attaquer à une personnalité comme celle-là? Contre l'aimable et poétique descendant de tant d'hommes illustres, que voulait faire ce « roux aux yeux glauques », ce paysan sans aïeux? Il était désagréable de manières; rien en lui qui charmât, rien surtout qui commandât l'admiration. Il ne cherchait pas à éblouir; esprit pratique, ayant toujours en vue un but précis, il s'inquiétait peu des grandes phrases. Doué d'une volonté inflexible, il attaquait de front les obstacles. Tandis que Scipion prenait la défense de ses propres ennemis, Caton accusait ses anciens généraux, et rien ne saurait mieux montrer la différence de ces deux natures qu'Annibal défendu par Scipion et Acilius accusé par Caton. Au type idéal de l'homme tel que le concevait l'âme exaltée

(1) Liv. 33, 47. Val. Max. I. 1.
(2) Diod. Sic. 27, 12.

de l'Africain, Caton en avait aussi un à opposer : « Celui-là, disait-il, est un homme presque divin, qui en mourant laisse plus qu'il n'a reçu de son père. » Mais, si les brillantes qualités de Scipion peuvent séduire un instant, il ne faut pas pour cela être injuste envers Caton, et méconnaître son incontestable supériorité comme homme d'État. Rien de plus déplorable que la politique de Scipion; elle est tout intéressée et égoïste; elle ne voit dans Rome qu'une famille, la sienne, et dans cette famille qu'un seul homme, lui. Ses frères et ses cousins gravitent autour de lui et reçoivent de lui la lumière. Lucius l'Asiatique semble n'avoir existé que pour rehausser encore, par le contraste de sa nullité, l'éclat de son glorieux frère. Il ne fut que l'instrument et le prête-nom de Publius dans la campagne d'Asie : l'Africain avait assez de gloire pour en laisser une partie à sa famille : ce fut lui qui fit confier l'expédition à son frère, en promettant qu'il servirait sous ses ordres comme lieutenant, et il l'arracha de cette manière à Laelius qui était cependant son ami intime. Mais la famille de Scipion passait avant tout (1) ! Il ne descendait jamais de son piédestal pour prendre part aux luttes quotidiennes de la vie politique, sinon pour assurer ou défendre la prépondérance de ses proches; les autres intérêts publics n'étaient pas dignes de son attention. Tantôt, c'est sur le peuple qu'il s'appuie pour imposer ses volontés au Sénat, comme lors de la guerre d'Afrique; tantôt c'est la noblesse qu'il flatte en lui faisant réserver des siéges particuliers au théâtre, ce qui blesse profondément l'amour-propre populaire. En dehors de cette politique de famille, on chercherait vainement, dans tous les historiens, quel a été le parti au service duquel Scipion a mis son vaste crédit et ses talents incontestables. Caton était un tout autre homme. En face de la coupable indifférence des Scipions pour tout ce qui ne les touche pas, quoi de plus admirable que l'ardeur et l'entrain juvénile avec lesquels, jusque dans sa vieillesse, il combattit sans relâche pour ce qu'il croyait être le bien de la république ! Rien de ce qui tient à l'État ne lui est étranger; les intérêts publics lui font même oublier parfois les siens propres, qui lui sont si chers pourtant comme à tout Romain et à tout paysan. Qu'il y ait une délibération de quelque importance au Sénat, aussitôt il abandonne son travail des champs;

---

(1) Liv. 37, 1. Val. Max. 5, 5, 1. Ce dernier est tout prêt à pleurer de tendresse à ce beau trait d'amitié fraternelle : cela donne la mesure de sa perspicacité.

il se lève de grand matin (1) et accourt de Tusculum pour prendre sa part du combat et payer de sa personne. Qu'il s'agisse d'un prévaricateur à accuser, d'un innocent à défendre, d'une loi à attaquer ou à justifier, de l'établissement d'une colonie à décréter; que ce soit une affaire d'intérêt général ou une question privée, que le débat ait lieu au Sénat ou au Forum, toujours il est là, le pied ferme, l'œil vif, le geste prompt, la langue infatigable (2). Qu'importe si son horizon politique est borné, si ses vues manquent souvent de largeur, s'il n'a pas compris tous les besoins et deviné tous les dangers? Il combat selon ses forces, *pro virili parte*, et pour une idée; que n'en peut-on dire autant de ses adversaires? Il a une conviction : c'est que Rome est menacée des périls les plus graves si elle perd son esprit national, et qu'il est indispensable de le lui conserver. Qu'il se soit souvent trompé sur l'emploi des moyens, rien de plus vrai ; mais il est une chose qu'il a fort bien vue. C'est que les Scipions, par leur faste, par leur orgueil monarchique, par leur insouciance du bien général, par leur égoïsme, par le talent avec lequel ils exploitent la multitude crédule, sont les corrupteurs des mœurs et le fléau de la république, et que, pour sauver l'antique vertu, c'est à eux qu'il faut s'attaquer.

Jusqu'à présent, la lutte entreprise par le plébéien isolé contre la puissante famille n'avait été guère importante. Questeur de l'Africain, Caton avait cherché à lui faire du mal sans trop y réussir. Il continua, pendant les années qui suivirent, son rôle d'opposition, le plus souvent stérile, à l'influence des Scipions, et se fit remarquer de ses adversaires. Publius, devenu consul après lui, lui fit l'honneur de l'attaquer. Plutarque, il est vrai, se trompe en prétendant qu'il voulut remplacer Caton dans sa province, mais c'est, encore une fois, une de ces erreurs qui nous sont précieuses, parcequ'elles nous éclairent sur l'opinion des anciens eux-mêmes. Ce que nous savons de positif, c'est que Publius, grâce à l'autorité de son ami et collègue le pontife G. Crassus, fit refaire le *printemps sacré* offert par Caton: mortification bien sensible à un homme qui se piquait de tant d'attachement aux anciens usages, et qui en avait d'ailleurs une connaissance profonde. Plus tard, ce fut un Scipion, Lucius, le frère de l'Africain, qui lui disputa l'honneur d'annoncer le premier à Rome

(1) Plut. Cat. 8.
(2) Cic. de Sen. 5, 14 : magnâ voce et bonis lateribus.

la victoire des Thermopyles ; le sort favorisa Caton, mais il ne put jamais pardonner ni à Lucius ni à Glabrion d'avoir voulu le frustrer de cette gloire. Ce fut encore un Scipion, P. Nasica, qui peu après rivalisa avec lui pour la censure. Toutes ces circonstances et beaucoup d'autres sans doute que nous ne connaissons pas entretinrent la haine vivace qui existait entre cet homme et cette famille : mais ce n'étaient là que des escarmouches précédant la bataille. L'action décisive allait s'engager.

D'abord, ce furent des attaques indirectes, des allusions blessantes dans les assemblées du Sénat. On examinait la conduite des Scipions dans la récente guerre d'Asie ; on rappelait les bons rapports que Publius avait eus avec le roi Antiochus, qui lui avait même renvoyé son fils sans rançon ; on insinuait que l'or du roi pouvait bien avoir eu quelque influence sur les dispositions qu'il avait rencontrées chez ses vainqueurs. Scipion releva fièrement le gant, et soutint la lutte avec sa grande et noble manière. Un jour, au Sénat, un de ses adversaires eut la hardiesse de lui demander ses comptes. « Qu'étaient devenus 3,000 talents que Publius avait reçus d'Antiochus avant le traité, pour la paie des soldats ? » Scipion répondit dédaigneusement qu'il avait par devers lui tous les registres en bon ordre, mais qu'il ne lui convenait pas de rendre compte à qui que ce fût. Comme pourtant son adversaire insistait, et que peut-être une partie du Sénat manifestait son mécontentement de cette attitude, il pria enfin son frère Lucius de faire apporter le registre. On obéit. Publius le prend et le met en morceaux : « Cherchez là dedans vos comptes, » dit-il avec mépris à l'accusateur. Puis, se tournant vers les autres membres de l'assemblée : « Pourquoi, dit-il, me demande-t-on compte de la manière dont j'ai dépensé 3,000 talents, et ne s'informe-t-on pas comment j'en ai fait entrer dans le trésor 15,000 qui ont été payés par Antiochus ? Pourquoi ne me demande-t-on pas compte de la soumission de l'Espagne, de l'Afrique et de l'Asie ? » Tout le Sénat fut frappé de cette réponse ; l'accusateur lui-même ne trouva plus rien à répliquer (1). Mais Caton n'était pas homme à se contenter de ces

(1) Cet épisode est raconté d'une manière identique par Polyb. 24, 9 ; Liv. 38, 55 ; Val. Max. 3, 7, 9 et Diod. 29, 21 qui a copié Polybe. Tous s'accordent à placer ce fait au Sénat, avant le procès. Le seul Gell. 4, 18 semble intervertir les dates ; mais, à ce qu'il parait, il a en grande partie suivi des documents apocryphes, tels qu'un prétendu discours de Scipion dont il sera parlé plus loin.

Il est d'ailleurs inutile, je pense, de répéter ici ce que Mommsen a démontré

justifications théâtrales, ni à se laisser éblouir par ce qu'il pouvait y avoir de beau dans un pareil rôle. Battu au Sénat, il lui restait le peuple (1).

Ce fut donc devant les comices que les ennemis de Scipion l'accusèrent; mais, plus prudents cette fois, ils laissèrent de côté l'accusation de détournement de fonds, lui reprochant seulement d'avoir reçu de l'argent pour adoucir les conditions de la paix. Deux tribuns de la plèbe, les Petillius, étaient les auteurs de l'accusation, qui avait été pour ainsi dire dictée par Caton. L'affaire souleva une émotion extraordinaire. Amis et ennemis de Scipion, tout le monde s'intéressait à ce procès où l'on voyait comparaitre devant ses juges, chargé d'une accusation flétrissante, celui qui avait sauvé la ville de Rome, vaincu Annibal et tenu dans ses mains les destinées de Carthage. Scipion était si grand que son procès eut bientôt pris les proportions d'un débat politique; tous les citoyens s'en occupaient, ceux-là s'indignant d'un tel outrage et d'une telle ingratitude contre le plus grand citoyen de Rome, ceux-ci se félicitant que ni gloire ni puissance ne pussent soustraire un coupable à la justice et à l'égalité des lois. Enfin arriva le jour solennel où allait s'engager la grande lutte en présence du peuple. Jamais, dit Tite-Live, ni pendant ses consulats, ni pendant sa censure, Scipion ne se vit entouré d'un aussi nombreux cortége que ce jour-là, tant il se trouva d'hommes qui voulurent donner au glorieux vainqueur un témoignage de leur sympathie et de leur admiration, en le conduisant en pompe de sa maison jusqu'à la place publique. On eût dit une procession triomphale, et c'était un accusé qui se rendait devant ses juges! Scipion avait cru indigne de lui de se revêtir du costume de deuil que por-

---

d'une manière irréfragable : que Scipion n'était nullement obligé, de par la loi, à rendre compte de la quantité du butin.

(1) Il ne m'appartenait pas de chercher à résoudre ici la difficile question du procès des Scipions. Je me suis conformé pour la plus grande partie au récit de Tite-Live 38, 50-60 (cf. 39, 52) qui me semble le mieux renseigné et le plus vraisemblable. V. aussi Gell. l. l. et 12, 8; Plut. Cat. 15, et Apophth. reg. et imp. p. 196 F; App. Syr. 40; Aurel. Vict. V. I. 49; Oros 4, 20; Zonar 9, 20. — On peut consulter avec fruit une bonne dissertation de Heerwagen, *De Scipionum accusatione* (Bayreuth 1836), que Gerlach, dans ses *Historische Studien* vol. I, p. 190 sqq. (note) a vainement essayé de réfuter. Je citerai encore l'excellent travail de Mommsen, *Die Scipionenprocesse* (Hermès t. I) dont j'ai cependant cru devoir m'écarter en quelques endroits.

taient les accusés en signe d'affliction et de détresse ; son âme était trop fière pour se laisser ébranler ; il voulait montrer au contraire, par des marques extérieures, la tranquillité dédaigneuse de son cœur et la sérénité de sa conscience (1). En face de cette foule immense, le grand homme écouta avec calme les détracteurs qui cherchaient à souiller sa gloire, à traîner dans la fange la robe triomphale du vainqueur d'Annibal et d'Antiochus. Sur quoi s'appuyait l'accusation ? On l'ignore, mais Tite-Live nous apprend que, ne pouvant trouver des preuves, on apporta des conjectures, et qu'on chercha dans la vie de Scipion les moindres traits qui pouvaient plaider contre lui (2). On alla jusqu'à rappeler le scandale de Pleminius à Locres, vieille histoire sur laquelle le verdict populaire avait été depuis longtemps rendu ; on insista sur la manière dictatoriale dont Scipion s'était conduit dans la campagne d'Asie, où il avait eu simplement pour but de se faire admirer des nations, et de paraître la pierre angulaire, la colonne, le soutien de l'empire romain. C'est avec lui qu'Antiochus avait toujours traité; ne lui avait-il pas rendu son fils sans rançon ? ne l'avait-il pas comblé des prévenances les plus délicates ? Il est probable aussi que dans l'acte d'accusation les 3,000 talents que Scipion disait avoir reçus pour la solde de l'armée étaient présentés comme le prix des services rendus à Antiochus, et, comme Scipion avait, dans un accès d'indignation, lacéré ses registres, les accusateurs avaient beau jeu : il était difficile à leur ennemi de justifier de l'emploi de l'argent reçu. Mais, quels que fussent les efforts des tribuns, Scipion leur échappait toujours ; quand ils croyaient le tenir enchaîné dans les liens d'une accusation pressante et catégorique, il les avait déjà brisés. Il n'entreprit donc pas de se disculper ; il n'effleura pas même les chefs d'accusation. Ses ennemis avaient raconté sa vie pour la flétrir : il la raconta à son tour. Simplement, sans phrase, on peut le croire ; les faits parlaient assez haut d'eux-mêmes. Il redit ses premiers exploits, ses succès inespérés en Espagne, sa campagne d'Afrique commencée malgré tant d'oppositions, ses prodigieuses victoires sur Annibal, l'abaissement de Carthage, le triomphe final qui avait fait de Rome la souveraine du monde. Il parlait, et les auditeurs suspendus à ses lèvres ne savaient quelle grâce respiraient ses paroles ; la justice et

---

(1) App. l. l.
(2) Suspicionibus magis quam argumentis pecuniae captae reum accusarunt.

la vérité de ces éloges que l'orateur se décernait à lui-même éclataient à leurs yeux (1); ils se retrouvaient sous le charme magique de cet homme étonnant qui les avait tant de fois fascinés ; ils se reprenaient à croire, comme jadis, qu'il devait y avoir quelque chose de divin dans ce génie et dans cette éloquence, et Scipion, plaidant sa cause du haut des Rostres, ne leur parut pas moins grand que le jour où il gravit le Capitole sur son char triomphal, chargé des dépouilles de Syphax et de Carthage.

Les débats durèrent tout ce jour ; il fallut renvoyer le vote au lendemain. Dès l'aurore, les tribuns avaient occupé le Forum ; Scipion arriva, suivi du long cortége de ses clients et de ses amis. Au milieu d'un profond silence, il monta à la tribune, et laissa tomber ces paroles solennelles sur la foule recueillie :

« Citoyens, je vous rappelle qu'à pareil jour j'ai vaincu le Carthaginois Annibal, votre plus acharné ennemi, dans un grand combat sur la terre d'Afrique, et que je vous ai conquis, avec la victoire, une paix inespérée. Ne soyons donc pas ingrats envers les dieux immortels, mais, si vous m'en croyez, laissons là ce misérable accusateur, et allons de ce pas rendre grâce à Jupiter très-bon, très-grand » (2). Il dit, descend de la tribune et se rend au Capitole. Son cortége le suit; tout le peuple entraîné sur ses pas quitte la place publique et l'accompagne au temple où il va offrir un sacrifice. Les tribuns restèrent complétement seuls sur la place déserte, abandonnés de leur secrétaire et de leurs appariteurs eux-mêmes ; ils ne gardaient avec eux que le héraut et leurs esclaves. A travers toute la ville, de temple en temple, Scipion promena la foule immense qui le suivait, rendant aux dieux de solennelles actions de grâce pour les victoires dont, par lui, ils avaient daigné combler le peuple romain. Il fut ramené ensuite par le même cortége jusque dans sa maison, où, rassasié de gloire et de joie, il rentrait plus brillant et plus superbe que jamais.

Ce fut là, dit Tite-Live, le dernier beau jour de Publius. Ce

---

(1) Lio. 38, 50 : Aurium fastidium aberat, quia pro periculo, non in gloriam, referebantur.

(2) C'est le texte cité par Gell. 4, 18, et qui se trouve paraphrasé dans Liv. Il est loin d'être authentique; pourtant, comme il doit avoir été fait d'après la tradition orale, et peut-être par un contemporain, il serait téméraire de ne lui reconnaître aucun caractère historique.

triomphe ne l'avait pas aveuglé : c'était la foule, c'était sa fidèle plèbe qui le lui avait décerné, mais lui-même s'était aperçu que jamais il ne redeviendrait le maître de l'opinion publique dans une ville où il comptait des adversaires si acharnés. Plutôt que d'exposer sa gloire à subir des attaques dégradantes, il se retira complètement de la vie publique. Il partait avec ce dégoût profond qu'emporte de la scène du monde l'homme qui a gardé ses illusions assez longtemps, et qui les voit s'évanouir tout d'un coup, comme s'il s'éveillait d'un rêve enchanteur : alors il ne reste plus rien qui le rattache à l'existence; et il sent le besoin de la retraite et de la solitude, ces silencieux avant-coureurs de l'éternel repos. Il se retira dans sa maison de campagne à Literne, dévoré d'indignation contre une patrie pour laquelle il avait tant fait, et qui l'outrageait si cruellement aujourd'hui. C'était un affront que son âme sensible ne pouvait endurer. Tous le sjours sa pensée se reportait des éclatants triomphes de sa carrière militaire, à l'ignominieuse accusation qui était venue souiller tant de gloire, et il se sentait mourir. Il avait décidé de ne pas se représenter au Forum, lorsque ses ennemis reprendraient l'accusation. Aussi, lorsqu'il fut assigné de nouveau, il ne comparut pas. Son frère Lucius l'excusa devant l'assemblée du peuple en disant qu'il était malade : il est probable qu'en effet il languissait déjà du mal qui devait l'emporter. Les accusateurs poussèrent les hauts cris et ne voulurent pas accepter cette excuse; déjà les tribuns de la plèbe allaient rédiger un décret en vertu duquel ils remettaient l'accusation à un jour ultérieur, lorsque l'un d'eux, Ti. Sempronius Gracchus, ennemi personnel de Publius, intervint pour déclarer qu'il se contentait de la raison apportée par Lucius, qu'il ne souffrirait pas qu'on attaquât son frère avant son retour à Rome, et qu'alors même il prêterait sa protection au vainqueur d'Annibal, s'il la demandait pour soutenir son procès.

« L'accusation de cet homme, disait-il, sera une flétrissure bien plus grande pour la république que pour lui-même. Et qui ne rougirait de cette victoire remportée sur le vainqueur de Zama? » Devant cette *intercession* courageuse, les accusateurs eux-mêmes se désistèrent et laissèrent tomber l'affaire. Pour l'honneur du peuple romain, Scipion put mourir en paix dans l'exil volontaire où il s'était retiré avec son incurable mélancolie (1). Le silence se fit sur

(1) Sine desiderio urbis. Liv.

ses derniers jours, et il expira tristement à Literne, emportant dans la tombe son ressentiment amer contre ses concitoyens. Il voulut être enseveli dans le village, afin que ses cendres mêmes fussent dérobées aux Romains. « Ingrate patrie ! tu n'as pas même mes ossements ! » Tel fut le testament du grand homme, qu'il voulut qu'on gravât sur sa tombe ; ce fut aussi sa seule oraison funèbre, et celui qui de son vivant avait été comblé d'honneurs presque divins n'eut pas même, après sa mort, cet honneur suprême d'une louange publique, que la piété des Romains ne refusait jamais aux mânes.

Ainsi finit cet homme extraordinaire, en qui se résument toutes les gloires de la république au sixième siècle. A peine à la moitié de sa carrière, il avait vidé la coupe des félicités humaines ; il ne lui en était resté que le fiel, qu'il savoura longuement pendant les dernières années de sa vieillesse. Du moins put-il se dire en mourant que la fortune ne lui avait épargné aucune joie comme aucune douleur; il n'avait plus rien à éprouver quand vint la mort, ayant assisté en personne à l'écroulement de la plus prodigieuse destinée qui eût frappé les yeux des contemporains.

Le parti de Caton poussa un cri de triomphe à la nouvelle de sa mort. Désormais, rien n'arracherait plus à sa vengeance les membres de cette famille que couvrait naguère l'inviolable patronage de son illustre chef. On se remit à l'œuvre : les cendres de l'Africain étaient à peine refroidies dans sa tombe que son frère Lucius se vit accuser par les Pétillius de détournement de fonds. Caton était encore l'âme de toute l'intrigue ; Tite-Live le dit expressément. On porta devant les comices une rogation dont le texte nous a été conservé : elle demandait en substance au peuple que le préteur urbain, Serv. Sulpicius, fît son rapport au Sénat sur la partie du butin d'Antiochus qui n'avait pas été déposée au trésor, et que le sort désignât alors un des préteurs de l'année pour juger l'affaire. Les tribuns de la plèbe Q. et L. Mummius s'opposèrent à cette rogation : ils voulurent qu'on laissât le Sénat juger seul, comme c'était l'habitude; sans doute ils espéraient que de cette manière l'affaire serait assoupie, grâce au crédit que les Scipions possédaient encore dans cette assemblée. Mais les Pétillius devinèrent très-bien toute cette tactique, et c'est précisément pour cette raison qu'ils refusèrent de suivre la voie ordinaire. Il y eut de longs débats; L. Scipion prit lui-même la parole; il se plaignit qu'on eût attendu la mort de son

frère pour soulever une accusation qui les flétrissait tous les deux, et qui devait causer tant de joie à Carthage. Mais ses efforts intéressés ne prévalurent pas contre l'infatigable énergie de Caton. Celui-ci prononça un discours pour appuyer la rogation, et il eut assez de crédit sur les deux Mummius pour les faire renoncer à leur opposition. Aussitôt la rogation passa dans toutes les tribus. Le préteur Serv. Sulpicius fit son rapport au Sénat. Ici on voit bien toute l'influence qu'avaient encore les Scipions; car cette compagnie désigna, pour présider le procès, un homme qui leur était attaché par les liens de la plus étroite reconnaissance : le préteur Q. Terentius Culleo. C'est lui qui, prisonnier des Carthaginois, avait été délivré après Zama, et avait précédé le char de triomphe de Scipion, le bonnet d'affranchi sur la tête. On traduisit devant son tribunal L. Scipion avec ses deux légats, A. et L. Hostilius Caton, son questeur C. Furius Aculeo, ses deux secrétaires et son *accensus*. On avait cherché à donner à cette affaire des proportions colossales, pour la rendre plus scandaleuse; mais dès le commencement des débats on mit hors de cause L. Hostilius Caton, avec l'*accensus* et les deux secrétaires; quant à Aulus et à C. Furius Aculeo, ils furent condamnés avec leur général. La sentence portait que, pour faire obtenir à Antiochus des conditions de paix plus favorables, ils avaient reçu de l'argent. Lucius persista dans sa déclaration, qu'il avait versé dans le trésor tout ce qu'il avait reçu, et qu'il ne pouvait payer l'amende dont il était frappé. On allait le saisir pour le conduire en prison, et le préteur, malgré qu'il en eût, déclarait qu'il ne pouvait que faire exécuter la loi et le jugement rendu. P. Scipion Nasica avait en vain adressé aux tribuns les adjurations les plus pathétiques; il n'avait réussi qu'à leur faire rendre un décret qui laissait toute liberté d'action au préteur. Alors, intervenant de nouveau, Ti. Gracchus déclara qu'il ne souffrirait pas que celui qui avait conquis tant de provinces et porté si loin la gloire des armes romaines fût traîné dans cette même prison où il avait fait jeter les ennemis de la république. Le peuple applaudit à cette générosité et en montra une grande joie. Scipion échappa ainsi à la honte d'un emprisonnement; on prit l'amende sur ses biens, mais sans y pouvoir trouver aucune trace des présents du roi. Ses parents, ses amis et ses clients se cotisèrent pour lui rendre l'équivalent de l'amende; il refusa de l'accepter, se contentant de faire racheter par ses plus proches ce qui lui était absolument nécessaire pour vivre. Il était

d'ailleurs absous par l'opinion publique : ce qui le prouve, c'est la faveur marquée avec laquelle le peuple, un instant prévenu contre lui, accueillit l'*intercession* de Ti. Gracchus.

Le but de Caton n'était donc pas atteint. A la vérité, il avait réussi à empoisonner les derniers jours de l'Africain, et à l'écarter pour toujours de la scène politique ; il venait d'imprimer sur sa mémoire et sur le nom de son frère une tache indélébile, il leur avait enfin fait tout le mal possible. Au point de vue de ses rancunes personnelles, et en ne cherchant dans ce procès que la satisfaction de sa haine contre des individus, il avait pleinement réussi ; mais, s'il voulait dans les Scipions briser l'aristocratie, humilier l'esprit nouveau et faire reculer l'hellénisme envahissant, l'échec était complet. Il y eut un homme de moins dans le parti qu'il haïssait, voilà tout. Les doctrines nouvelles ne reculèrent pas même d'un pas devant leur ardent adversaire. Pour les combattre avec fruit, pour en triompher, il fallait autre chose que des procès et des querelles de personnes ; il fallait autre chose surtout que de les dénigrer sans rien leur opposer de meilleur, sinon le fantôme des vieilles mœurs qu'aucun effort ne pouvait plus rappeler à la vie. C'est ce que Caton semble n'avoir pas compris : l'histoire de sa censure va nous en fournir la preuve la plus éclatante.

CHAPITRE VI.

LA CENSURE.

Après avoir fourni une carrière qui, pour être moins éclatante que celle de Scipion, n'en est peut-être que plus étonnante, Caton est arrivé au point culminant de son rôle politique. S'il n'était qu'un ambitieux, il pourrait se reposer maintenant, sûr de sa gloire; mais il est homme de conviction; il a une politique à faire triompher; il faut, non-seulement qu'il reste sur la brèche, mais qu'il porte le fer et la flamme jusque dans le camp ennemi Maintenant que les luttes personnelles ont fini, c'est la lutte des principes qui va commencer; ce sont les doctrines de la vieille école qu'il faudra faire triompher, c'est l'esprit nouveau qu'il faudra, non-seulement vaincre, mais, si c'est possible, extirper. Une fonction publique était spécialement établie pour faciliter cette réforme, depuis si longtemps projetée : la censure, que Caton avait briguée une première fois et à laquelle il n'avait pas renoncé. Aussi, à peine le procès des Scipions était-il jugé, qu'il se mit de nouveau sur les rangs pour l'année 184, avec son ami Valerius Flaccus. Mais cette fois il se vit attaqué par la plus formidable coalition qu'il y eût jamais eu jusqu'alors. Capitalistes irrités par ses réglements contre l'usure, Scipioniens exaspérés par le mal qu'il avait fait à leur parti, nobles vaniteux qui craignaient de voir un parvenu arriver à la première dignité de la république, voluptueux qui redoutaient la rigueur de sa censure, tous, avec un acharnement digne d'une meilleure cause, s'unirent pour faire échouer un candidat aussi odieux. Et il n'y avait pas moins de neuf compétiteurs en présence : plusieurs d'entre eux, sans doute, n'étaient mis en avant que pour disséminer les suffrages et pour

empêcher Caton de réunir une majorité suffisante (1). Il y avait cinq patriciens et quatre plébéiens, tous appartenant aux familles les plus riches et les plus influentes de la république. En premier lieu on voyait P. Scipio Nasica, qui avait échoué auparavant en même temps que Caton (189), et L. Scipion l'Asiatique, qui voulait effacer par un vote public la tache que son nom avait reçue précédemment. Ensuite venait le fameux Cn. Manlius Vulso, l'odieux déprédateur qui avait si lâchement attaqué les Gallo-Grecs, et donné aux populations soumises comme un avant-goût de Verrès; puis son implacable ennemi, L. Furius Purpureo, qui, pendant son consulat, avait triomphé des Gaulois de la Cisalpine; enfin, L. Valerius Flaccus. Parmi les plébéiens on remarquait M. Fulvius Nobilior, qui se retrouvait ici encore en face de Caton; Ti. Sempronius Longus, qui avait été consul avec l'Africain en 194, et M. Sempronius Tuditanus, auteur de la fameuse loi sur les dettes, qui assimilait les Latins à la juridiction romaine. Mais Caton les effaçait tous, plébéiens et patriciens, par l'éclat de son mérite personnel et par la gravité de la cause qu'il représentait (2). Ses compétiteurs le comprirent, et il ne saurait y avoir rien de plus glorieux pour lui que le complot qu'ils tramèrent alors contre sa candidature. Il les laissa faire et se rit de leurs efforts, se sentant, cette fois, appuyé par le peuple, que tant de scandales récents avaient dégoûté des censures trop faciles, et qui voulait une réforme énergique. Les nobles avaient peur de cette réforme : Caton au contraire la promettait. Rendant à son ami Valerius la protection qu'il avait tant de fois reçue de lui, il liait sa candidature à celle de son ami, et déclarait au peuple qu'avec ce collègue seul il pourrait châtier le vice et faire revivre les vieilles mœurs. « L'État, s'écriait-il du haut de la tribune dans les assemblées électorales, l'État a besoin d'un traitement, car il est bien malade; et gardez-vous, si vous voulez le guérir, de vous adresser au médecin le plus doux. Il faut de l'énergie et de courage : les voluptueux le savent, et c'est pourquoi ils sont tous ligués contre moi (3). »

Mais on comprit bien vite que tous les moyens honnêtes seraient impuissants pour abattre un si rude concurrent. Prévoyant que sur

(1) C'est ce que Plutarque semble faire entendre par ces paroles : συμφρονήσαντες καὶ παρασκευάσαντες ἑπτὰ κατῆγον ἐπὶ τὴν παραγγελίαν ἀντιπάλους τῷ Κάτωνι.

(2) Liv. 39, 40.

(3) Plut. Cat. 16.

le terrain du droit et de la légalité ils seraient toujours battus par lui, ses compétiteurs eurent l'incroyable idée de le traduire en justice pour les actes de son consulat en 195. Ceci dépassait toutes les bornes. Comme administrateur aussi bien que comme chef d'armée, Caton s'était conduit de manière à faire respecter partout le nom romain; il avait rendu à son pays les services les plus signalés; il avait, à son retour, obtenu un triomphe qui ne semble avoir été contesté par personne; à coup sûr il était impossible de l'accuser de dilapidation, de concussion ou de péculat : l'indignation publique aurait immédiatement fait tomber une accusation de ce genre, si elle avait osé se produire. Il n'était pas plus raisonnable de l'accuser de tyrannie envers ses sujets espagnols; il les avait traités avec tant de justice et de modération qu'ils en gardèrent longtemps le souvenir, et que, quelques années après, ils lui donnèrent la preuve la plus honorable de leur confiance. Et voilà que, malgré une réputation si bien établie, le plus honnête homme de la république avait à répondre de sa gestion devant le peuple ! Le nom des accusateurs ne nous est pas connu plus que les chefs d'accusation; aucun historien n'a parlé de ce procès, et ce n'est que par les fragments des discours de Caton qu'il est permis de rétablir cette page si intéressante de l'histoire de Rome (1).

Le disciple de Curius Dentatus et de Fabius Maximus eut donc à son tour à descendre dans l'arène, pour repousser l'une de ces attaques qu'il avait tant de fois dirigées contre d'autres. C'était justice peut-être. Dans un intérêt purement électoral, on ne faisait que se servir contre lui de l'arme déloyale qu'il avait autrefois employée contre son propre chef M'. Acilius Glabrio. Ce n'était pas la première fois sans doute qu'il se voyait cité devant les tribunaux, (il le fut quarante-quatre fois dans sa vie !) et aucun orage du Forum n'aurait fait trembler un homme qui vivait dans l'atmosphère tumul-

(1) La date que j'assigne à ces discours n'est pas arbitraire. Dans le frg. 26 du premier, on voit qu'il a été prononcé après la bataille des Thermopyles; dans le frg. 27, qu'il date du temps où Caton demandait la censure. On pourrait donc hésiter entre 189 et 184, mais toute hésitation disparaîtra si l'on se rappelle qu'en 189 Caton n'était guère à craindre pour ses concurrents, et que ce fut Glabrion sur qui se portèrent toutes les attaques. En 184, au contraire, comme nous le savons par les témoignages les plus sûrs, Caton avait plus de chances que tous les autres candidats, et c'est alors que ceux-ci formèrent contre lui cette coalition qui demeura impuissante.

tueuse des procès comme dans son véritable élément. Il accepta le défi : accusé, il se justifia devant le peuple, et prononça à cette occasion plusieurs discours. Dans le premier, généralement connu sous le titre de *Dierum dictarum de consulatu suo* (1), il s'étend longuement sur ses exploits militaires, comme on peut le voir par le nombre relativement considérable de fragments qui nous en a été conservé. « Je sais, dit-il en commençant, et depuis longtemps j'observe et je remarque et je juge qu'il est bien dangereux de s'occuper avec zèle des intérêts publics. » Et il se plaint de se voir combattu et attaqué par les mauvais citoyens parce qu'il aime sa patrie : « Ils font tous leurs efforts pour qu'on dise faussement du mal de moi; il n'est rien qu'ils n'inventent hardiment pour me perdre; et, quoiqu'ils aient fait encore bien d'autres prodiges, je ne puis m'empêcher d'admirer en ceci leur audace et leur impudence (2). » Abordant ensuite le tableau de sa vie, il la montre tout opposée à la leur; il se vante des services qu'il a rendus, et d'avance il s'en promet la récompense devant la postérité. « Pour moi, s'écrie-t-il fièrement, je me suis élevé des monuments durables dans mes actions (3). » Il raconte point par point son consulat : le départ pour l'Espagne, l'arrivée, les batailles qu'il a livrées, les stratagèmes qu'il a employés; il s'arrête volontiers dans la description des difficultés qu'il a rencontrées et heureusement vaincues; il promène enfin ses auditeurs à travers toute sa carrière militaire (4), et, quand il la leur a exposée telle qu'elle est, irréprochable et glorieuse, il leur rappelle aussi que tel il a été en Espagne, tel il s'est montré encore aux Thermopyles (5). Y a-t-il maintenant une seule faute à relever dans toute sa conduite? Les accusateurs seraient bien en peine de le dire. Mais il connaît leurs motifs : ils veulent l'écarter de la censure, parce qu'ils savent qu'il ne sera pas indulgent comme ceux qui l'ont précédé, et comme seront sans doute aussi ceux qui viendront après lui : « peureux, inertes et timides (6). »

(1) Il est probable que c'était le titre général des discours prononcés par Caton à cette occasion, et que le titre particulier du premier s'est perdu. V. Jordan Proleg. p. LXV.

(2) Dier. dict. frg. 1, 2, 3.

(3) Ib. frg. 5.

(4) Ib. frg. 6-25.

(5) Ib. frg. 26.

(6) Ib. frg. 27.

On voit par ces quelques passages que Caton réfutait de la manière la plus catégorique les accusations relatives à ses actes militaires. Mais ses adversaires avaient attaqué son administration tout entière, et, à ce qu'il parait, ils avaient poussé la hardiesse jusqu'à vouloir examiner le chapitre de ses dépenses. Ce fut l'occasion d'un nouveau discours, plus triomphant encore. Le parcimonieux administrateur était ici sur son terrain; ce devait être merveille de l'entendre exposer avec quellé sollicitude il avait veillé sur les deniers de l'État, et empêché qu'on ne les gaspillât. Ce discours est intitulé *De Sumptu suo* (1); il nous en reste un fragment très-remarquable :

« J'ordonnai qu'on apportât le cahier où était écrit mon discours « relatif au procès par *sponsion* que j'avais eu avec Cornelius. On « apporte les tablettes : on lit les exploits de mes ancêtres, puis ce « que j'ai fait moi-même pour la république. Ces deux points épuisés, « on lisait dans le discours : Jamais, dans un intérêt électoral, je « n'ai distribué d'argent, ni le mien, ni celui de mes associés. — « Non, non, m'écriai-je, ne lis pas cela; ils ne veulent pas l'entendre. « Le secrétaire continua : Jamais je n'ai mis dans les villes de vos « alliés des préfets qui pillaient leurs biens et maltraitaient leurs « enfants. — Efface cela aussi, lui dis-je, ils ne veulent pas l'en« tendre. Continue. — Jamais je n'ai partagé entre un petit nombre « d'amis le butin, les dépouilles et tout ce qu'on avait pris à l'en« nemi, pour l'arracher à ceux qui l'avaient conquis. — Efface cela « aussi; il n'est rien qu'ils souffrent moins d'entendre; point n'est « besoin de lire tout cela. — Jamais je n'ai accordé l'usage gratuit « des postes de l'État, pour donner à mes amis le moyen de faire « de gros bénéfices sous le seing public. — Va, va, efface soigneu« sement tout cela. — Je n'ai jamais distribué d'argent à mes appa« riteurs et à mes amis, me refusant à les faire riches aux dépens « de l'État. — Ah! pour le coup, efface, gratte la cire jusqu'au « bois. Voyez maintenant où en est la république. Ce que j'avais fait « pour son bien, ce dont je me faisais des titres de faveur et de « reconnaissance, voilà qu'aujourd'hui je n'ose plus le rappeler de

(1) On le cite tantôt sous le titre de *De Sumptu suo*, tantôt sous celui de *cum in Hispaniam proficisceretur;* mais ce dernier titre n'est qu'une simple désignation, et on voit clairement, par les deux fragments qui en ont été conservés, qu'il roulait sur les dépenses de Caton. Jordan, tout en admettant l'excellence de ces raisons, a cependant séparé les deux titres; j'ai été plus hardi que lui.

« peur de m'attirer de la haine. Tant il est vrai que nous en sommes « venus à faire le mal impunément, mais à ne pouvoir impunément « faire le bien. »

Fronton, qui cite ce passage, le donne comme le plus bel exemple de prétérition qu'il connait chez les Grecs et chez les Romains (1). Il est certain que nous avons ici un spécimen de la véritable éloquence latine, antérieure à toute influence grecque, sans aucun caractère littéraire : la raillerie ne saurait être plus incisive, l'ironie plus mordante, l'expression plus énergique dans sa simplicité. On sent que l'homme qui tient ce langage ne s'est point assis sur les bancs des rhéteurs pendant sa jeunesse, mais que les paroles coulent naturellement du fond de son âme, pour nous servir d'une expression de lui que nous avons déjà citée.

L'accusation, cela va de soi, tomba misérablement, et Caton en sortit plus grand. Il fut nommé censeur avec Valerius (2). Cette élection suffirait pour prouver que si les hautes classes étaient envahies par la corruption de l'hellénisme, les masses avaient encore gardé intact le culte des vertus et des traditions romaines. Vainqueur de l'aristocratie coalisée, le laboureur de Tusculum se mit sans retard à l'œuvre de la réforme.

Les censeurs précédents s'étaient conduits avec la plus grande douceur, en véritables nobles intéressés à ménager ceux de qui dépendait toute leur fortune ; à plus forte raison un homme qui ne devait rien à la classe régnante, qui était même parvenu malgré elle, allait-il sévir avec la plus grande rigueur contre tous les coupables épargnés par la complaisance de ses prédécesseurs. Sept sénateurs se virent exclus de la liste, et parmi eux un consulaire, L. Quinctius Flamininus, le propre frère du vainqueur de Cynoscéphales.

Rien de plus mérité que cette exclusion, et l'irritation qu'elle provoqua dans le camp des nobles donne une bien pauvre idée de leur moralité. Ce Lucius, pendant son consulat en Gaule Cisalpine, se trouvait un jour à table avec un jeune débauché que Tite-Live nomme Philippus Poenus, et qu'il n'avait pas rougi d'emmener dans sa province. Pendant que ces deux infâmes étaient couchés côte à côte, et que les fumées du vin avaient déjà échauffé leurs esprits,

---

(1) Fronto epistul. ad Antonin. 1, 1.
(2) Liv. 39, 40 et 41 ; Plut. 16.

Philippe se mit à faire des protestations d'amour au consul. « Il était très-avide de voir un jeu de gladiateurs, et pourtant il n'avait pas hésité à renoncer à celui qu'il allait voir à Rome, pour suivre son cher Lucius. » Comme ils devisaient ainsi, on vient annoncer au consul qu'un noble Boïen est arrivé en transfuge dans le camp, et désire lui parler. Le consul écoutait à peine : « Ainsi, dit-il nonchalamment à Philippe, tu n'as jamais vu mourir un homme? — Non. — Eh bien, veux-tu, au lieu de ce combat de gladiateurs que je t'ai fait manquer, voir mourir ce Gaulois? — Oui, » répondit l'enfant en badinant. Aussitôt ce furieux prend son épée suspendue au dessus de lui, et en frappe le Gaulois à la tête. Le malheureux, tout couvert de sang, fuit en implorant la bonne foi du peuple romain; mais Lucius le poursuit, l'atteint, et l'achève d'un coup dans le flanc (1).

Voilà ce qui se passait au VI[e] siècle à Rome, dans cette société qui se croyait civilisée, parmi ces nobles qui lisaient Homère et Euripide, et qui nommaient les Gaulois des barbares. La noblesse s'indigna, non contre le misérable qui, joignant l'assassinat à la débauche, avait imprimé une flétrissure indélébile sur son nom et sur celui de sa patrie (2), mais contre l'homme de cœur qui avait osé stigmatiser un pareil forfait sans égard pour la famille et pour le rang du coupable. L'illustre Titus se présenta avec son frère devant le peuple en habits de deuil, et tous deux le supplièrent en pleurant de forcer Caton à s'expliquer sur les motifs de sa mesure. Caton et Valerius s'avancèrent et demandèrent à Titus s'il ne devinait pas le fait qui l'avait motivée. — Non, répondit-il. — Je vais

(1) J'ai raconté ce fait d'après Liv. 39, 42, qui s'est inspiré du discours même de Caton contre L. Flamininus. Valerius Antias met une femme à la place du mignon, et raconte que Lucius a seulement fait exécuter devant elle un condamné à mort, ce qui atténuerait considérablement l'horreur du crime. Cic. de Sen. 12; Aurel. Vict. 43; Val. Max. 4, 5, 1, semblent avoir suivi Valerius Antias, malgré Tite-Live, qui pourtant reproche à son prédécesseur de n'avoir pas lu le discours de Caton. Plut. Flam. 19 et Cat. 17 rapporte les deux opinions et se range également du côté de Valerius Antias, qui, dit-il, est suivi par le plus grand nombre. Selon lui, Caton aurait peut-être chargé les faits pour rendre Lucius plus odieux : mais qu'aurait-il pu espérer d'une calomnie débitée en présence de celui-là même qu'il accusait, et qui eût été confondue tout de suite?

(2) Valère Maxime, ordinairement si rhéteur, a ici un beau mouvement en parlant du crime de Lucius : nec pensi duxerat iisdem imaginibus adscribi meretricis oculos humano sanguine delectatos, et regis Philippi supplices manus.

vous l'apprendre, reprit Caton. Et aussitôt, en présence du peuple rassemblé, il raconta la chose comme on vient de la lire : ce dut être une de ses plus virulentes harangues, et qui aura laissé bien loin derrière elle, pour la chaleur et l'inspiration sincère, le fameux morceau *de decemviris*. Tel fut, dit Tite-Live, l'effet de cette harangue, que si elle avait été prononcée pendant la censure de Titus, Titus lui-même n'aurait pas osé laisser son frère sur la liste des sénateurs (1). Il ne nous en reste qu'un petit fragment; c'est le magistrat s'adressant avec sa gravité majestueuse à ce jeune Philippe, cause première du crime de Lucius. « Autre chose est l'amour, Philippe, autre chose est la volupté. Celle-ci vient dès que celui-là se retire; l'un est honnête, l'autre est honteuse. » Caton finissait en offrant à Lucius de déposer un gage, selon un usage fréquent entre gens qui soutenaient des assertions contradictoires, mais l'accusé n'osa pas accepter le défi; il se retira accablé de honte, tandis que le peuple faisait à Caton un cortége d'honneur pour le reconduire chez lui (2).

Un délit d'un autre genre valut une peine analogue à Manilius, qui avait occupé des magistratures curules, entre autres la préture, et qui était sur le chemin du consulat (3). Le censeur lui reprocha d'avoir embrassé sa femme en présence de sa fille, ce qu'il trouvait inconvenant. « Moi-même, disait-il, je n'ai jamais embrassé ma femme qu'un jour où il tonnait très-fort, et où elle se jeta effrayée dans mes bras. » Et il ajoutait plaisamment qu'il n'était heureux que quand Jupiter tonnait (4). Cette fois, la sévérité allait jusqu'au ridicule.

---

(1) Liv. 39, 42.

(2) Plut. Cat. 17 et Flam. 19 parle seul d'une action que Titus aurait intentée à Caton. Je n'ai pas voulu, faute de preuves suffisantes, rejeter absolument son récit, mais j'avoue qu'il m'inspire de grands doutes. La note censorienne de Caton n'avait-elle donc pas suffisamment spécifié le crime, et, en admettant que non, les deux frères ne le devinaient-ils pas? Était-il permis d'ailleurs d'en appeler au peuple d'une note censorienne? V. Jordan Prolegom. p. 78 et 79. Il conjecture avec assez de vraisemblance que le discours de Caton fut prononcé au moment même où Lucius, s'apercevant que l'on passait son nom dans la liste des sénateurs, éleva des réclamations. De là aussi l'offre que Caton fait à Lucius dans Tite-Live, de se défendre par une *sponsion*.

(3) Plut. 17. Quelques-uns ont supposé que ce personnage était le même que P. Manlius Vulso, dont il est parlé dans Liv. 26, 23; 27, 6 et 7.

(4) Plut. l. l.

On ne nous a pas conservé les noms des cinq autres sénateurs qui furent frappés d'exclusion; mais on a conjecturé, non sans vraisemblance, que l'un d'eux pourrait bien être ce Claudius Nero dont Caton a attaqué la vie privée dans un discours (1), et qu'un autre serait ce L. Furius qui, comme on le verra plus loin, fut puni d'une amende pour avoir détourné sur ses terres les eaux publiques (2).

La même rigueur atteignit les chevaliers et les autres classes. L. Scipion se vit priver de son cheval. Il était le frère de Publius, cela suffisait; on aurait eu tort d'exiger de Caton qu'il fût impartial quand ses passions étaient en jeu, et d'ailleurs il pouvait fonder sa décision sur la récente condamnation dont Lucius avait été l'objet. L. Veturius, autre chevalier, dut rendre également sa monture parce qu'il était trop gras : « De quelle utilité, disait le censeur, peut être à l'État un homme qui n'est que ventre depuis le gosier jusqu'à l'aine (3)? » Il fallait peu de chose, on le voit, pour s'attirer son mauvais vouloir, et on ne s'étonnera plus du sort qui frappe Veturius, quand on verra un autre citoyen relégué parmi les *aerarii* à cause d'une parole légère. Le censeur lui demandait selon la formule solennelle : « Dis-moi, d'après ton cœur, as-tu une femme? — Oui, mais non pas d'après mon cœur, » répondit-il en plaisantant. Cela suffit pour le faire dégrader (4).

---

(1) *De moribus Claudii Neronis*. Il en reste deux courts fragments.

(2) Si ce L. Furius, comme on l'a conjecturé, est le même que L. Furius Purpureo qui venait de disputer la censure à Caton, admirons comment, encore une fois, les rancunes personnelles du censeur trouvaient leur compte dans les punitions dont il frappait les coupables publics.

(3) Il y avait cependant une autre raison encore à la disgrâce qui frappa Veturius : le discours contre lui est intitulé *in Veturium de sacrificio commisso cum ei equum ademit*. Mais que faut-il entendre par *sacrificio commisso?* Ce n'est pas résoudre la difficulté que de vouloir lire, comme quelques-uns, *omisso* au lieu de *commisso*. Il y a là évidemment une allusion que nous ne pouvons pas comprendre, parce qu'elle se rapporte à un fait inconnu.

(4) Cic. de Orat. 2, 64 nomme ce citoyen L. Porcius Nasica; Pighius corrige en L. Porcius Laeca, ce qui du moins est vraisembable, tandis qu'il n'est nulle part question d'un Porcius Nasica. D'autres ont cherché à lire L. Nasica Porcio. J'ai préféré, avec Gell. 4, 20, laisser tout à fait de côté un nom si douteux. — Juste Lipse ad Gell. 1. 1. lit dans la réponse du citoyen *ex animi tui* (au lieu de *mei) sententiâ*, ce qui rendrait la plaisanterie beaucoup plus mordante, et offensante pour le censeur. Mais *mei* me semble plus naturel.

Malgré ces rigueurs, les coupables se félicitèrent peut-être d'avoir échappé à meilleur compte qu'ils ne le redoutaient; mais le censeur devait les retrouver sur un autre terrain. Il avait assez longtemps déclamé contre le luxe et la corruption; il ne négligea point, cette fois-ci, d'employer, pour les combattre, les moyens dont il disposait. La conquête de l'Orient avait introduit à Rome beaucoup de nouveautés : tapis précieux, meubles artistement travaillés, coupes, vases ciselés, etc. Caton, dans son édit, décupla la valeur fictive de tous les objets de luxe dont le prix excédait 15000 deniers, et les frappa ensuite d'un impôt de 3 par 1000, prélevant ainsi sur tous l'énorme contribution de 30 pour cent. Il prit la même mesure à l'égard des bijoux et des ornements de femme (1) : c'est ainsi qu'il se vengeait de l'abolition de la loi Oppia. Il justifia toutes ces rigueurs dans deux discours, l'un *de vestitu et vehiculis*, l'autre *de signis et tabulis*. Il s'y déchainait, comme toujours, contre l'immoralité du temps présent, dont il comparait les abus avec la simplicité du passé. « On trouvait trop sévères ses mesures contre le luxe; mais jadis, ne faisait-on pas un crime à un citoyen de posséder quelques minces ustensiles d'argent? On criait contre la rigueur qu'il apportait dans la révision du Sénat et des chevaliers : mais oubliait-on que dans le temps il suffisait d'avoir négligé son champ et sa vigne pour être mis au rang des *aerarii*, et qu'un chevalier était immédiatement privé de son cheval, pour peu que la bête fût maigre ou malpropre (2) ? » Les esclaves de moins de vingt ans, qui, depuis le dernier lustre, se vendaient plus de 10,000 deniers, furent aussi taxés à 100,000, et leurs maitres eurent à payer 30 pour cent. A l'aide de ce système d'impôt progressif (3), Caton espérait d'un côté arrêter les progrès du luxe, de l'autre empêcher l'introduction de tous ces esclaves grecs qui propageaient à Rome les idées et les habitudes de leur pays, et qui souvent servaient à de honteux usages. Il frappait l'ennemi partout où il pouvait l'atteindre. Ses

(1) Liv. 39, 44. Plut. 17. Corn. Nep. 2. Aur. Vic. 47.

(2) Sen. Vit. Beat. 21. Gell. 4, 12. Ces deux passages ont échappé l'un et l'autre à Jordan, et, quoique les auteurs qui les citent n'indiquent pas le discours où ils sont empruntés, j'ai cru pouvoir, sans trop de hardiesse, leur donner place ici. C'est Khussmann qui a le premier signalé celui de Senèque. (Philol. XVI, p. 150).

(3) Plut. 18 : Βουλόμενος ἀπὸ μειζόνων τιμημάτων αὐτοῖς μείζονας καὶ τὰς εἰσφορὰς εἶναι.

nombreuses harangues censoriales avaient toutes le même but : rappeler le peuple au culte des vieilles mœurs, à la tradition des ancêtres, à la simplicité des goûts et des manières. « Elle seule, disait-il, a valu aux Romains l'empire du monde, et c'est elle seule qui pourra le leur conserver (1). — Il n'y a pas de salut, disait-il encore, pour une ville où un poisson se vend plus cher qu'un bœuf de labour, et un jeune esclave qu'un champ de terre (2). — Je m'étonne qu'on ose, sans le moindre scrupule, avoir chez soi des statues des dieux, et des images où ils sont représentés, tout comme si c'était une partie du mobilier (3). » Ne reconnaît-on pas là un élève de ce Fabius qui, à la prise de Tarente, répondait par cette parole solennelle à ceux qui voulaient emporter les statues : « Laissons aux Tarentins leurs dieux irrités ! » A plus forte raison Caton devait-il attaquer cette manie d'importation grecque, qui consistait à élever des statues à tout le monde. Et pourtant, en province, on était allé plus loin encore. Non-seulement la ville de Smyrne, pendant le consulat même de Caton, avait élevé un temple à la ville de Rome personnifiée (4), mais, ce qui était le comble du scandale, on avait érigé des statues à des matrones romaines (5). « Où était le temps où les femmes restaient chastement à la maison, et vivaient à l'ombre de leur foyer pour filer de la laine ? Et quant aux hommes, ne devaient-ils pas se contenter du souvenir que leurs bonnes actions avaient laissé dans le cœur de leurs citoyens ? C'étaient là les plus belles statues, les seules dont il fallût être fier : car en quoi y avait-il lieu de s'enorgueillir de l'œuvre d'autrui ? Pour lui, interrogé comment il se faisait qu'un homme de son mérite n'eût pas encore de statue, il répondit : « J'aime mieux cette question que si on me demandait pourquoi j'en ai une (6). » Pourtant, son tour devait venir

(1) Plut. 8. Cf. *De vestitu et vehiculis*.

(2) Plut. Cat. 8 et Apophth. p. 198 D. Polyb. 31, 24 et excerpt. Vat. p. 439 Mai. Diod. excerpt. p. 85 et Mai p. 115.

(3) Discours *Uti praeda in publicum referatur*. Ce discours à vrai dire n'appartient pas aux harangues censoriales, mais j'ai cru pouvoir en utiliser un fragment qui d'ailleurs rentre complétement dans l'idée du discours *de signis et tabulis*.

(4) Tac. Ann. 4, 56.

(5) Plin. H. N. 34, 6. Peu après la mort de Caton, on devait en élever une à Cornélie, mère des Gracques, en pleine ville de Rome. Tel était le fruit de ses réclamations !

(6) Plut. Cat. 19 et Apophth. p. 198 F; Amm. Marc. 14, 6.

bientôt, et il ne paraît pas qu'alors il ait mis opposition aux honneurs extraordinaires qu'on lui rendit.

La tradition, et plus tard aussi les lettres, conservèrent un grand nombre de mots qui semblent dater de cette époque, et où l'on voit le censeur portant jusque dans ses rapports privés cette austérité de mœurs et cette gravité de langage qui lui sont propres. Il serait difficile de dire si tous sont authentiques au même degré, mais, qu'ils le soient ou non, ils servent également à caractériser le personnage, et complètent ainsi son portrait. Un jour, dit la légende, Caton vit un homme connu sortir d'un mauvais lieu : « Bravo ! s'écria-t-il, viens ici chaque fois qu'une honteuse luxure t'enflammera, et respecte les femmes d'autrui (1). » Le moraliste se retrouve encore dans cette parole profonde : « J'aime mieux les jeunes gens qui rougissent que ceux qui pâlissent (2). » Et dans cette autre : « L'âme de l'amant habite dans un autre corps (3). » Il se moquait de ces gens qui traînaient toute leur vie au Forum, bayant aux corneilles et attendant quelque nouvelle ou quelque débat : « Espèce d'antipodes, disait-il, qui n'ont jamais vu ni le lever ni le coucher du soleil (4). » Et il demandait que pour leur donner de l'occupation on pavât le Forum de cailloux pointus (5). C'est à ses contemporains aussi qu'il adressait ce mot sarcastique : « Il est pénible de parler au ventre, qui n'a pas d'oreilles (6), » et cet autre : « Vous avez grand soin de votre estomac, mais vous vous souciez peu de votre âme (7). » — « Les voleurs ordinaires, criait-il, sont jetés en prison et dans les fers ; les voleurs publics trônent dans la pourpre et dans l'or (8). » Un jeune débauché, Albidius, qui, après avoir dissipé tous ses biens, avait eu

---

(1) Horat. Serm. 1, 2, 31. Ce que le scholiaste de Cruquius ajoute est manifestement une superfétation de la légende : Voyant plus tard, à plusieurs reprises, le même homme sortir du même lieu, il lui dit : « Je t'ai loué de venir ici de temps en temps, et non pas d'y habiter ». Glareanus attribue le mot à Caton d'Utique (Jordan).

(2) Plut. Cat. 9. Apophth. p. 198 E; de audiend. poet. 10 p. 29 E.

(3) Id. Cat. 9.

(4) Sen. ep. 122.

(5) Plin. H. N. 19, 6, 24. Avec Jäger p. 234, j'ai interprété ces paroles dans le sens d'une plaisanterie.

(6) Plut. Cat. 8 et Apophth. p. 198 D. Stob. Floril. I, 153.

(7) Amm. Marcell. 16, 5.

(8) Discours *de praedâ militibus dividendâ.*

sa maison détruite par l'incendie, fournit à Caton un de ses plus jolis mots. Faisant allusion à cette espèce de sacrifice anciennement usité, où l'on jetait au feu ce qui restait après le repas, et qu'on appelait *propter viam*, il disait que ce jeune homme avait fait un *propter viam* de sa façon : « Ce qu'il n'a pas mangé, il l'a brûlé (1). » Un autre, pour subvenir à ses dépenses exagérées, avait vendu des propriétés qu'il possédait au bord de la mer : « Celui-là, disait Caton, est plus fort que la mer : ce qu'elle lèche à grand'peine de ses flots, lui l'a avalé sans difficulté (2). »

Dans l'administration du domaine public, le censeur témoigna tout autant d'énergie et de courage. Depuis longtemps les particuliers s'étaient arrogé le droit de bâtir sur des terrains appartenant à l'État, et d'empiéter sur la voie publique, de manière à gêner la circulation et à détruire l'alignement des rues : on mit ordre à cela, et dans l'espace de trente jours toutes ces constructions furent abattues. D'autres s'étaient permis de détourner sur leurs domaines l'eau des canaux publics, sans en avoir demandé l'autorisation : tous les conduits furent impitoyablement coupés, et probablement les plus grands coupables furent frappés d'une amende : ce fut du moins le cas pour L. Furius (3). Enfin, un grand nombre de travaux utiles furent entrepris et menés à bonne fin. Avec les sommes que le Sénat leur avait accordées pour cet usage, les censeurs firent paver et border de pierres les réservoirs d'eaux; des égoûts furent creusés sur l'Aventin, quartier populaire, et en beaucoup d'autres endroits où il en était besoin; les impôts furent affermés à des prix très-élevés, et les entreprises publiques, au contraire, adjugées très-bas (4). Les publicains se plaignirent au Sénat de ces mesures ruineuses pour eux, et la noble compagnie, sous l'influence de Titus Flamininus, qui voulait se venger de Caton, fit recommencer les opérations. Mal en prit aux publicains : les censeurs, par un édit, écartèrent de la concurrence tous les réclamants, puis les adjudications furent refaites avec très-peu de changement dans les prix (5). Cette attitude éner-

(1) Macrob. Sat. 2, 2, 4.
(2) Plut. 8.
(3) Cf. p. 104.
(4) Liv. 39, 44. Cf. Bekker und Marquardt II, 2, p. 237 avec la note.
(5) Liv. l. l. Plutarque raconte que les ennemis de Caton excitèrent contre lui les tribuns du peuple, et le firent condamner à deux talents d'amende à cause de

gique déconcerta les récalcitrants, mais leur haine n'en fit que grandir. Qu'importait aux censeurs? Ils continuèrent leurs travaux. Valerius fit construire un môle près des eaux de Neptune, et percer une route à travers la montagne de Formies. Caton était occupé à des ouvrages plus importants. Il avait acheté, dans les Lautumies près du Forum, deux maisons, celles de Titius et de Maenius, et quatre tavernes (1), dont l'emplacement lui servit à construire une basilique, le premier monument de cette espèce qui ait été élevé à Rome (2). Ce ne fut pas sans peine, à ce qu'il paraît, que Caton parvint à faire adopter son idée. S'il faut en croire Plutarque, on la combattit au Sénat ; il est certain qu'il prit encore une fois la parole et prononça à cette occasion son discours *Uti basilica aedificetur*, qui emporta le vote de l'assemblée (3). Le nom de Porcius resta attaché au monument (4).

Caton couronna son œuvre de réforme en proclamant prince du Sénat Valerius Flaccus, son fidèle frère d'armes, qui avait combattu à ses côtés sur le champ de bataille et au Forum pour la défense des mêmes idées. Puis il clôtura le lustre par une harangue solen-

---

ses locations. D'abord il est positif que Caton n'a été condamné aucune des 44 fois qu'il a été accusé; ensuite le récit de Plutarque me semble tout simplement dériver de celui de Tite-Live, mais avec quelques altérations dues sans doute, encore une fois, à la distraction du biographe grec.

(1) V. Bekker und Marquardt, I, p. 202 et suivantes.

(2) Liv. l. l. Plut. 9.

(3) On a élevé des difficultés relativement à la date de la construction de la basilique (184). Plaute en parle dans deux passages : Capt. 4, 2, 33, et Curcul. 4, 1, 11. Mais, au rapport de Cic. Brut. 15, Plaute est mort l'année même de la censure de Caton. Comment se tirer d'embarras? Les uns regardent comme interpolé le passage du *Curculio*, mais, quand même on leur accorderait cela, il resterait toujours celui des *Captivi* dont l'authenticité ne peut pas être révoquée en doute. D'autres (V. le Dictionnaire de Smith) supposent que Caton aura bâti sa basilique pendant son édilité, disant que les historiens ont fort bien pu confondre les travaux du censeur et ceux de l'édile, attendu qu'il y avait une grande ressemblance dans la nature de leurs opérations. Mais, avant de risquer cette conjecture, il faudrait d'abord examiner s'il est très certain que Plaute soit mort en 184, et, n'y eût-il que la difficulté présente, elle suffirait pour rendre cette date au moins douteuse.

(4) *Basilica Porcia*. Le mot lui-même vient de la Grèce : βασιλική était le portique sous lequel l'archonte-roi rendait la justice, et c'est l'ennemi des Grecs qui a introduit à Rome cette chose grecque.

nelle au peuple, où il rappelait avec complaisance, outre ses nombreux travaux, la prospérité dont la ville avait joui sous son administration, et la fertilité de l'année, preuve sans doute de la bienveillance et de la protection divines (1). Le peuple lui garda une longue reconnaissance de tout ce qu'il avait fait pendant les dix-huit mois de sa magistrature; il lui conféra l'honorable surnom de *Censorius*, et il lui érigea, dans le temple de la déesse Salus, une statue avec cette inscription : « A Caton, pour avoir, pendant sa censure, par ses sages recommandations et ses mesures excellentes, relevé l'État romain déjà penchant vers la décadence (2). »

---

(1) Eumen. gratiar. act. Constant. 13. Praeclara fertur Catonis oratio de lustri sui felicitate. Jam enim tum in illa vetere republica ad censorum laudem pertinebat, si lustrum felix condidissent, si horrea messis implesset, si vindemia redundasset, si oliveta larga fluxissent.

(2) Plut. Cat. 19. Il se trompe en disant Ὑγίεια *(Sanitas)* croyant ainsi traduire le nom de la déesse Salus, dont le temple, orné de peintures par Fabius Pictor, s'élevait sur le Quirinal, et fut détruit par un incendie sous l'empereur Claude. Plutarque, pour traduire exactement, aurait dû dire Σωτηρία.

CHAPITRE VII.

VIE PRIVÉE DE CATON.

Caton avait parcouru tout le cercle des magistratures, et fourni une carrière complète. Aussi désormais son activité politique resta-t-elle bornée aux délibérations du Sénat, et les loisirs que lui avait faits sa retraite, il put les consacrer à sa famille, à l'éducation de son fils, aux travaux des champs, double tâche dont il s'acquittait avec non moins de zèle et de succès que de ses fonctions de citoyen.

Suivons donc le censeur dans l'intérieur de sa maison et au milieu des siens ; asseyons-nous avec lui à l'ombre de ce foyer où trône le lare domestique ; observons le père de famille dans les mille petits soins du ménage, qui succèdent aux graves et sérieuses occupations de la politique, et où la vie romaine va nous apparaître dans tout son naturel et toute sa simplicité majestueuse.

Caton s'était marié dans son âge mûr ; il avait épousé Licinia, dont la famille n'était pas riche, mois noble, et il l'avait choisie telle, parce que disait-il, si les riches et les nobles peuvent être également sages et vertueuses, un culte plus ardent de l'honneur rend les dernières plus soumises à leurs maris. Il la traita toujours avec les plus grands égards, respectant en elle la mère de ses enfants. Il trouva même un jour cette parole d'une si exquise délicatesse qu'on est tout étonné de la rencontrer dans sa bouche : « Frapper une femme ou un enfant, c'est porter la main sur les objets les plus sacrés. » Il disait aussi qu'un bon mari avait plus de mérite à ses yeux qu'un bon sénateur, et la seule chose qu'il trouvait à admirer dans Socrate, c'était la patience et la tranquillité d'âme avec laquelle

nelle au peupl… …âtre et grondeuse. Lorsque Licinia
nombreux trav… …pas de besogne plus importante que celle
administrati… …nait près d'elle quand elle le lavait et l'emmail-
bienveillan… …rrit l'enfant de son propre lait, et Plutarque nous
longue r… …trait charmant : souvent elle donnait aussi le sein aux
huit m… …esclaves, afin d'augmenter plus tard leur dévouement
Cens… …maître qui avait été leur frère de lait.
sta… …t le nom de son père, Marcus, qui était traditionnel
c… …e. Caton se dévoua à son éducation avec un amour sans
…e qu'il pouvait y avoir de tendresse dans son âme, il
…ait. Il résolut d'être lui-même son précepteur, bien
…son propre toit un esclave grec fort instruit, nommé
…faisait, à prix d'argent et au profit de son maître, l'édu-
…beaucoup de jeunes gens. Il ne voulait pas qu'un esclave
…mander son fils, et lui tirer l'oreille quand il était en faute ;
…lait pas non plus que l'enfant fût redevable à un esclave d'un
…grand bienfait que l'éducation. Il se fit donc le maître d'école
…fils ; il lui apprit les lettres, les lois, l'histoire ; pour lui faci-
…er la tâche, il composa lui-même un résumé historique (1) dans
…quel il lui racontait les hauts faits des Romains, et qu'il écrivit en
grands caractères. Avec quel soin, avec quelle sollicitude jalouse il
veillait sur cet enfant, le dérobant à toute influence étrangère !
Devant lui, jamais il ne laissait échapper la moindre parole incon-
venante : en sa présence, dit-il, il était toujours chaste et réservé
comme devant les Vestales (2). Jamais, comme on le fit tant
de fois depuis, il n'alla au bain avec lui. C'est lui encore qui

---

(1) Plut. 20 : Καὶ τὰς ἱστορίας δὲ συγγράψαι φησὶν αὐτὸς ἰδίᾳ χειρὶ καὶ μεγάλοις γράμμασιν. Il ne faut pas ici, comme la plupart de ceux qui ont traité la matière, penser aux *Origines*, qui ne furent achevées qu'après la mort du jeune Caton, ni, avec Jordan, à un résumé des *Origines*. C'est tout simplement, comme le dit Ribbeck, un manuel d'histoire romaine à l'usage de l'enfant, et que Caton n'aura pas publié. Moi-même, confondant à tort cet ouvrage avec les *Origines*, j'avais un instant admis avec Heeren (*De Fontibus et auctoritate Vitarum Parallelarum Plutarchi*, Goettingue 1820) que Plutarque voulait parler ici du second fils ; mais les mêmes difficultés resteraient toujours debout, sans compter que Salonianus n'avait que cinq ans à la mort de son père, et ne pouvait donc nullement avoir reçu de lui un enseignement historique quelconque.

(2) C'est là un des plus beaux traits du caractère romain, que ce respect pour l'enfance. On se rappelle le vers de Juvénal :

Maxima debetur puero reverentia.....

présida aux excercices corporels du jeune homme : il lui apprit à s'endurcir contre le froid et le chaud, à traverser à la nage les courants les plus rapides, à monter à cheval, à lancer des traits, à lutter, à combattre. Pourtant, lorsqu'il s'aperçut que l'enfant était de constitution délicate, il allégea quelque peu le régime qu'il lui imposait. Bref, il sut former un homme digne de lui et de sa patrie, et qui fit honneur aux leçons et à l'éducation de son père (1).

La vue se repose avec satisfaction sur ce doux tableau d'un intérieur de famille romaine, où règne à un si haut point le sentiment conjugal, où la tendresse de la mère et l'austérité du père se marient dans l'accomplissement d'une même tâche, où la vie tout entière est comme imprégnée des hautes notions du devoir et du respect. Mais il y a un revers à la médaille. Nous avons vu un père de famille modèle : quel sera le maître de maison? Pendant que, sous l'influence de ce qu'il y avait de meilleur dans l'hellénisme, le poëte, devant la foule des citoyens réunis au théâtre, faisait réciter ce vers sublime :

Homo sum, humani nihil a me alienum puto,

l'austère réformateur des mœurs trafiquait de la chair humaine, et donnait à son fils, à cet enfant tant aimé, les conseils les plus barbares sur le traitement des esclaves. Il en avait beaucoup, dit Plutarque, mais il achetait de préférence les plus jeunes, parce que, comme de jeunes chiens, ils étaient plus susceptibles d'être domptés et apprivoisés. Quant aux malheureux enfants tombés dans ses mains, on devine l'éducation qu'ils recevaient : elle consistait uniquement à anéantir en eux la conscience d'eux-mêmes, le sentiment du droit, la lumière de l'intelligence, à les tenir courbés sous le bâton, et à s'assurer de leur soumission en faisant agir le plus ignoble des mobiles : la peur. Point d'instruction : l'esclave n'en a pas besoin ; parfois seulement le maître fera donner une éducation soignée à quelques-uns des plus intelligents, mais ce sera simplement pour spéculer sur leurs connaissances : il les louera à d'autres citoyens comme précepteurs. Point de congé : l'esclave ne peut sortir de la maison qu'avec un ordre du maître ou de la maîtresse. Point de récréation : l'esclave doit ou dormir, ou travailler, et le maître aime ceux qui dorment bien, parce qu'il les trouve plus soumis, plus aptes au travail, et

(1) Tout ce que je viens de rapporter sur la femme et le fils aîné de Caton se trouve dans Plutarque 20.

il [illegible] dégradés, moins capables de sentir la profon[illegible]tion. Point de culte : l'esclave n'a pas le droit [illegible]; le maître seul est en communication avec les [illegible] d'amitié : l'affection entre opprimés est une menace [illegible] pour le tyran; leur discorde au contraire est pour lui [illegible] de sécurité, et, fidèle à la vieille maxime romaine, Caton [illegible]quait pas d'entretenir ou de faire naitre parmi ses esclaves [illegible]tes querelles. Point de famille : car les soins que l'esclave [illegible]ait pour ses enfants seraient autant de vols faits au maître; donc il n'aura pas d'enfant et pas de foyer. Et, comme si ce n'était pas assez de ce crime contre la nature et la société, on y ajoutera cette infamie : moyennant quelque argent qu'ils payaient au maitre, les esclaves pouvaient avoir commerce avec leurs compagnes de servitude, mais jamais avec d'autres femmes. Ainsi le vénérable censeur faisait de sa maison un lieu de prostitution, et n'avait pas honte de recevoir, dans le pan de son laticlave consulaire, l'obole sordide qu'y jetait un esclave luxurieux. Croirait-on que le mépris de la nature humaine pût aller plus loin encore? Eh bien, oui! Quand un misérable a traîné une pareille existence au service de celui qui lui prend sa vie, sa liberté, son honneur, et qu'une servitude si dure a épuisé toutes les forces de son corps, que va-t-on faire de lui? Vendez-le, dit Caton, s'il ne peut plus vous être d'aucune utilité; et la forme sous laquelle il présente ce conseil est si naïvement cynique qu'elle mérite d'être conservée à jamais : « Que le maître « de maison vende les vieux bœufs, le bétail usé, grand ou petit, « la laine, les vieilles peaux, les vieilles charrues, les vieilles fer« railles, les vieux esclaves, les esclaves malades, et enfin tout ce « qui peut rester à vendre (2). »

Celui qui parle là, remarquez-le, ce n'est pas le premier venu; c'est l'homme le plus remarquable de son temps, c'est le modèle des bons citoyens, la terreur des méchants, l'oracle du Sénat, le moraliste admiré de ses contemporains et de ses descendants. « Pour moi, « dit avec une divine simplicité le bon Plutarque, je ne voudrais « pas même vendre mon bœuf de labour quand il serait devenu

(1) Scito dominum pro totâ familiâ rem divinam facere. De Re Rust. 143.

(2) Vendat boves vetulos, armenta delicula, oves deliculas, lanam, pellem, plostrum vetus, ferramenta vetera, servum senem, servum morbosum, et si quid aliud supersit, vendat. De Re Rusticâ 2.

« vieux, bien loin d'arracher un homme, un vieillard, aux lieux « où il a été élevé, à la vie qui lui est habituelle, et cela pour un « léger gain, lorsque ce malheureux sera devenu aussi inutile à « celui qui l'achète qu'à celui qui le vend (1). »

Est-il besoin, après cela, de relever d'autres traits de barbarie chez le maître de ce Paccus qui se pendit par peur de lui? Le montrerons-nous mettant partout au même rang l'esclave et la bête de somme *(boves et bubulcos)*? Noterons-nous les jugements sommaires qu'il faisait prononcer ou exécuter contre ceux qui avaient été trouvés coupables, Dieu sait sur quelles preuves? Et les humiliations, les vexations, les mauvais traitements que les esclaves enduraient jour par jour, les énumérerons-nous? Montrerons-nous un cuisinier, le dos sillonné et déchiré de coups de lanières, pour avoir mal apprêté le repas (2)? Rappellerons-nous cette fameuse recette pour faire le vin des esclaves, composé où entraient à larges doses l'eau de mer et le vinaigre (3)? « Je reconnais bien là le paganisme, « a dit un grand esprit de notre temps, et ce breuvage amer qu'il « donne à ses esclaves me rappelle l'éponge de vinaigre et de fiel, « qu'un autre Romain présentera au bout d'une lance à cet autre « esclave, mort sur une croix pour la rédemption des esclaves (4). »

Ajoutons cependant, pour être impartial, nne chose qui atténuera un peu le mal : Caton était de son temps, et surtout il était de son pays. Le droit romain ne reconnaissait pas aux esclaves la qualité d'hommes, et Caton était fermement convaincu de son droit : *jus erat*. Rien de plus. Il était dur, mais non sanguinaire. Jamais on ne put lui reprocher une cruauté gratuite. Au contraire, il avait presque autant de soin pour ses esclaves que pour ses bêtes de somme : il leur accordait leurs jours de fête, et la liberté des Saturnales (5);

---

(1) Plut. 5.

(2) Id. 21.

(3) Voici ce curieux morceau : *Vinum familiae per hiemem qui utatur*. Musti quadrantalia X in dolium indito, aceti acris quadrantalia II. Eodem infundito sapae quadrantalia II, aquae dulcis quadrantalia L. Haec rude misceto ter in die, dies V continuos. Eo addito aquae marinae veteris sextarios LXIIII. Et operculum in dolium imponito, et oblinito dies X. Hoc vinum durabit tibi usque ad solstitium. Si quid superfuerit post solstitium, acetum acerrimum et pulcherrimum erit. — De Re Rusticâ 104. Le chapitre 105 n'est pas moins édifiant.

(4) Ozanam, La Civilisation au Ve siècle, 1er volume.

(5) Re Rust. 57.

son intérêt était de les ménager, de ne pas les accabler de travail. Lui-même d'ailleurs ne s'épargnait pas. Dans son domaine de Tusculum, on le voyait sans cesse travailler au milieu de sa famille et de ses esclaves, donnant un coup de main au besoin, et, en même temps, surveillant toute la besogne avec son infaillible *œil du maître*. Comparé à ceux des grands propriétaires d'alors, son champ n'est pas de plus vastes (1) : *modus agri non ita magnus;* mais il est d'un excellent rapport, car il est incessamment fécondé par les sueurs de celui qui le possède, et une économie rigoureuse a présidé à l'aménagement. La villa s'élève sur le penchant du Monte-Porzio (2) ; elle est simple et rustique comme celle des anciens. Pas de crépi aux murs (3) : Dentatus n'en avait pas ! L'intérieur était à l'avenant ; les meubles de luxe y étaient inconnus. Un jour, Caton obtint par héritage un riche tapis de Babylone : il s'empressa de le vendre. « Maison coûteuse, vases somptueux, vêtements de luxe, esclaves de grand prix, je n'ai rien de tout cela. » Et il ajoutait avec fierté : « On me reproche de me passer de beaucoup de choses ; je reproche, moi, à mes ennemis, de ne savoir se passer de rien (4). » C'est là un des traits les plus caractéristiques de Caton que cette austérité de goûts, cette absence de tout besoin factice, combinée avec cette soif d'acquérir et cette insatiable passion pour le gain. Aujourd'hui encore, ce serait là, au dire de Schlosser, un trait du caractère italien : je l'ignore ; mais c'est assurément la marque du véritable paysan de tous les temps et de tous les lieux. Partout et toujours vous trouverez chez le paysan la passion d'acquérir sans penser à jouir : son champ s'arrondira peu à peu, son coffre s'emplira de jour en jour, sans qu'il s'avise de changer ses habitudes ou de se donner un peu d'aise. Tel est Caton. Il ne cesse de prêcher la tempérance, la simplicité, l'éco-

(1) Cf. Serv. ad. Verg. Georg. II, 412.

(2) V. ce qui a été dit au chap. I. Cf. Cat. R. R. 1, relativement aux conditions que doit réunir un bien-fonds : si poteris, sub radice montis siet.

(3) Plut. 4; Gell. 13, 24 (23) : M. Cato ..... villas suas inexcultas et rudes, ne tectorio quidem praelitas fuisse dicit ad annum usque aetatis suae septuagesimum. Cela veut-il dire, comme le croit Jäger, qu'à partir de l'âge de 70 ans Caton fit crépir ses murs ? Le *ad annum septuagesimum* signifie simplement, selon moi, que Caton avait 70 ans lorsqu'il prononça ce discours ; c'est un renseignement ajouté par Gell., non une citation.

(4) Gell. 1. 1.

nomie ; bien mieux, il prêche d'exemple ; mais gardez-vous de croire que son austérité provienne du désintéressement ou du mépris des richesses. Au contraire, il y a peu d'hommes aussi âprement attachés aux biens matériels. Que de pressants conseils à son fils pour qu'il augmente son domaine ! « Le laisser diminuer, c'est bon pour une « veuve. Admirable et divin est celui qui laisse plus qu'il n'a reçu (1). » Le bon Plutarque reste comme confondu devant de pareils aphorismes. Mais c'est à Caton lui-même qu'il faut nous adresser si nous voulons pénétrer le dernier secret de sa vie intime. Ouvrons donc son livre de la *Vie des Champs*, qui par bonheur nous a été conservé; lisons ces recommandations, ces conseils, cette série d'observations dues à une longue expérience ; nous connaîtrons l'homme tout entier, car nous avons la certitude que, tous ses conseils, lui-même les a vingt fois appliqués, et que la pratique a précédé la théorie (2).

Le voici qui revient à sa *villa*, au sortir d'une orageuse discussion du Sénat. Il va d'abord saluer le lare domestique ; puis, s'il n'est pas trop tard, il parcourt son bien le même jour, ou tout au moins le lendemain. Il examine tout avec le soin le plus scrupuleux : où en est l'exploitation ? Que reste-t-il à faire ? Puis il fait venir l'intendant et lui demande ses comptes. Telle besogne est-elle achevée ? Quand sera faite telle autre ? Quelles sont les provisions en vin, blé et autres produits ? Il ne faut rien lui passer : parfois il sera en faute; si l'ouvrage n'est pas fait, il cherchera des excuses : il a fait de son mieux, mais il y a eu des esclaves malades ; d'autres se sont enfuis ; des orages sont survenus; il y a eu des corvées à faire. Soit ; mais pendant la pluie on aura pu laver et poisser les tonneaux, nettoyer la maison, transporter le blé, porter le fumier aux champs, creuser des fosses à purin, trier les semences, raccommoder les vieilles cordes, ainsi que les hardes des esclaves. S'il y a des gens malades, on aura pu économiser autant de portions. Et ainsi de suite. Le maître donne alors ses instructions ultérieures à l'intendant : tels ouvrages sont à faire ou à préparer, telles provisions à vendre, car il faut vendre autant que possible : le père de famille doit être un grand vendeur et un petit acheteur (3). En quelques pages dont on peut

(1) Plut. 21.

(2) Tout ce qui va suivre est emprunté au *De Re Rusticâ*.

(3) Patrem familias emacem, non vendacem, esse oportet. Re Rust. 2. Cfr. *de Agric.* frg. 10 : Emas non quod opus est, sed quod necesse est. Quod non opus est, asse carum est.

vraiment dire qu'elles sont écrites de main de maître, Caton indique les devoirs d'un bon fermier. Écoutons ici quelques accents de cette voix rude et sérieuse :

« Voici les devoirs d'un intendant. Qu'il fasse régner une bonne « discipline. Qu'il observe les jours de repos. Qu'il ne touche pas « au bien d'autrui; qu'il garde avec soin le sien. Qu'il apaise les « différends parmi les domestiques. Si quelqu'un commet une faute, « qu'il en exige une juste réparation... Qu'il ne flâne pas çà et là, « qu'il soit toujours sobre, qu'il n'accepte pas d'invitation à dîner... « Qu'il ne s'imagine pas en savoir plus que le maître... Qu'il ne « prête à personne des semences, des vivres, de la farine, du vin, « de l'huile. Qu'il ait deux ou trois maisons où il empruntera tout « ce qu'il lui faut, et auxquelles il prêtera à son tour; quant à toutes « les autres, non. Qu'il fasse souvent le compte avec le maître... « Qu'il ne consulte ni haruspices, ni augure, ni devin, ni chaldéen... « Qu'il se lève le premier, qu'il se couche le dernier, et qu'avant de « dormir il s'assure si la villa est fermée, si chacun est endormi à « sa place, si les bêtes ont leur litière. Qu'il prenne le plus grand « soin des bœufs. Qu'il ait parfois de la complaisance pour les « pâtres : ils en soigneront d'autant mieux les bêtes .. Qu'il tâche « d'achever chaque besogne en son temps. Car tels sont les travaux « de la campagne : faites-en un trop tard, vous serez en retard pour « tous (1). »

Il y a aussi des instructions particulières pour la femme de l'intendant, qui, elle, est chargée de la surveillance du monde féminin :

« Si le maître te la donne en mariage, dit Caton à l'intendant, « contente-toi d'elle. Qu'elle te craigne; qu'elle ne soit pas amie du « luxe. Qu'elle fréquente aussi peu que possible les voisines et les « autres femmes... Qu'elle soit propre; qu'elle fasse régner l'ordre « et la propreté dans la ferme. Qu'elle nettoie et balaye le foyer « chaque soir, avant de se coucher. Aux calendes, aux ides, aux « nones, et chaque fois qu'il y aura un jour de fête, qu'elle suspende « une couronne au foyer, et que, le même jour, elle fasse une « offrande au lare domestique en proportion de ce qu'elle aura (2). »

---

(1) Nam res rustica sic est : si unam rem sero feceris, omnia opera sero facies. R. R. 5. — Cf. *De Re Militari* (apud Veget. de re milit. 1, 13) : In aliis rebus..... si quid erratum est, potest corrigi; praeliorum delicta emendationem non recipiunt, cum poena statim sequatur errorem.

(2) Re Rust. 143.

Telle est la tâche des inférieurs; mais il faut qu'ils soient perpétuellement contrôlés, sinon le désordre s'introduira bientôt dans toute la maison : l'œil du maître doit toujours être ouvert sur les moindres détails du ménage. Aussi Caton a tout prévu; aucun côté de la vie des champs ne lui échappe; on voit qu'il traite son sujet avec amour, et qu'il parle d'expérience : c'est là ce qui le distingue des agronomes lettrés qui lui succèderont, et qui feront de l'agriculture en amateurs, comme Varron ou Columelle. Son livre n'est pas une œuvre d'art : c'est le journal d'un laboureur. Il vous dira comment il faut s'y prendre quand on veut acheter un domaine : le visiter plus d'une fois, parce que, s'il est bon, il plaira de plus en plus; examiner le teint des voisins, parce que, si la terre est bonne, ils auront le visage brillant; tâcher qu'il y ait tout près des moyens de communication, comme une mer, un fleuve navigable, un bon chemin, une ville; acheter plutôt à un bon propriétaire qu'à un mauvais; voir combien il y a dans la ferme de pressoir et de tonneaux, car on peut d'après leur nombre juger du rapport des champs, etc. Il ne faut pas trop se hâter de bâtir soi-même, et dans tous les cas on peut attendre que l'on ait au moins trente-six ans. Quand on ensemence ou plante, il faut consulter le sol pour savoir à quoi il est le plus propre : chaque terre est bonne pour tel produit et serait mauvaise pour tel autre. Viennent ensuite de longues instructions sur les soins qu'exige chaque espèce de plante : la vigne, l'olivier, le figuier, etc. La plupart des outils doivent être faits à la ferme même : le maître expérimenté est au courant de la fabrication et la décrit minutieusement. « Un bon agriculteur, dit Caton, se reconnaît à ce que ses outils sont toujours luisants (1). » En général, le fermier doit savoir se passer de tout secours extérieur, *n'emprunter qu'à lui-même ce qui lui manque* (2). S'il y a des outils ou des instruments qu'il ne peut pas faire lui-même, il doit connaître les endroits où l'on fait les meilleurs : à Rome, à Vénafre, à Capoue, à Pompéi, à Nole; au besoin Caton indiquera même les noms des fabricants : c'est ainsi que les meilleures cordes de pressoir se trouvent à Casinum chez L. Tunnius, et à Vénafre chez C. Memmius, fils et successeur de Lucius. Les semailles, les plantations, les récoltes, les salaisons, les vendanges, sont l'objet de prescriptions longues et

(1) De Agric. frg. 6 des Praecepta ad filium (Jordan.)

(2) Ib. 13 : quod tibi deerit a te ipso mutuare.

minutieuses. La préparation du vin a aussi occupé l'esprit ingénieux du maître ; il a des recettes pour en faire de diverses espèces, et l'on a vu comment il fabrique celui des esclaves. Quelle est la chose grande ou petite qui échappe à sa pénétration ? Il possède jusqu'à une recette pour empêcher les mites de se loger dans les vêtements (1). La religion est strictement observée ; les sacrifices et les festins à offrir aux dieux sont solennellement prescrits, et les jours de fête doivent être célébrés avec la plus grande exactitude. Arrive-t-il un cas de maladie parmi les bêtes ou les hommes ? Pas de médecin au logis ! Le maitre a des remèdes tout prêts, et, dit-il, toute la famille s'en trouve bien (2). On ne sait en quoi consistaient ces merveilleuses recettes qui, comme Plutarque l'observe malicieusement, n'empêchèrent pas son fils de mourir jeune (3); mais on connait le régime qu'il imposait à ses malades : légumes, canard, pigeon, lièvre, autant d'aliments légers et digestifs, selon lui, si ce n'est que le lièvre donne des rêves (4). Il recourt beaucoup à l'emploi des vomitifs et des purgatifs ; mais, de tous les remèdes, le meilleur à ses yeux, c'est le chou ; il n'y en a pas de plus efficace, de plus universel. Il en indique de plusieurs sortes, mais il en est un qui l'emporte sur les autres, et qui guérit tout : blessures, tumeurs, cancers, ulcères, luxations, maux d'yeux et de tête, maux de cœur, de foie, de poumons ; coliques, rétentions, maladies articulaires, polypes au nez, obturation de l'ouïe, insomnies, que sais-je encore ? C'est une panacée : heureux le maitre de maison qui en connaît les vertus !

Et cependant il existe des cas où cet admirable remède lui-même se trouve impuissant ; il faut alors recourir à d'autres moyens. Voici entre autres une recette infaillible contre les luxations :

« Prenez un roseau vert, long de quatre à cinq pieds. Fendez-le « par le milieu ; que deux hommes tiennent les deux moitiés croisées « l'un au-dessus de l'autre. Commencez à chanter : *In alio S. F. « motas vaeta daries dardaries astataries dissunapiter*, jusqu'à « ce que les deux morceaux se soient rapprochés. [recouverts ?] « Balancez le fer [le couteau] par dessus. Quand ils se sont rappro-

(1) R. R. 98.
(2) Plut. 23. Plin. H. N. 29, 8.
(3) Plut. l. l.
(4) Plut. l. l. Plin. H. N. 28, 79. Diomed. 1, 358.

« chés et que l'un a touché l'autre, prenez-les en main et coupez-les « de droite et de gauche. Liez-les au membre luxé ou fracturé : il « guérira. Et cependant chaque jour chantez : *In alio S. F. Huat* « *hanat huat ista pista sista damiabo damna austra*. Ou encore : « *Huat haut haut ista sis tar sis ardannabon dunnaustra* (1). »

On voit par là que celui qui au besoin savait si bien ridiculiser la superstition était aussi de son temps par un côté. Esclave de la routine, ces incantations n'ont plus pour lui aucun sens; mais il y tient parce qu'elles lui viennent de ses ancêtres, et il les emploie parce qu'on les a toujours employées.

Tels sont les travaux, les occupations, les sollicitudes du père de famille. Son domaine s'agrandit; il arrive peu à peu à une certaine richesse, qu'il doit, dit-il lui-même, au travail et à l'économie (2). Remarquons cependant un fait qui servira à éclairer toute l'histoire de son époque : quoiqu'il soit lui-même le meilleur agriculteur d'alors (3), l'agriculture est pour lui une source de plaisir plutôt que de gain; s'il y a un bon placement d'argent à faire, il recommande d'acheter de préférence des thermes, des fouleries, des pâturages, des forêts, toutes acquisitions que Jupiter, comme il dit, ne peut

(1) Rien ne serait moins philosophique et plus contraire à l'esprit de l'histoire que de supposer, comme beaucoup le font, que ces formules n'ont pas de sens, et cela parce qu'ils ne peuvent pas le découvrir. Il est indubitable que nous avons là sous les yeux du très-ancien latin, qui nous a été conservé parce qu'il entrait dans une formule magique, immuable de sa nature, et que Caton lui-même ne comprenait déjà plus. Il en est de même pour la fameuse prière *Enos lases juvate*, aujourd'hui complétement déchiffrée. Théod. Bergk, dans le Philol. XXI, p. 585, cherche à expliquer les différentes pratiques ordonnées par Caton, et à rétablir le sens des deux formules, la troisième n'étant selon lui qu'une reproduction peu authentique de la dernière. Quant au texte, voici quel en serait le contenu modernisé : *In malleo sanum fiat. Mota sueta des reddas sistas; Diespiter sana. — Sit sit sit ista pestis stans; domaba damna austra*. C'est-à-dire à peu près : Que le mal se guérisse par ce marteau (représentation symbolique de la foudre de Jupiter, qui guérit aussi bien qu'elle tue.) Rends aux membres luxés leur place accoutumée; remets-les et fais-les tenir; guéris le mal, Jupiter. — Puisse être *(ter)* ce fléau arrêté; j'enchaînerai ces fléaux brûlants. — Je renvoie le lecteur curieux à cette remarquable étude.

(2) Plut. 25. Si dans Liv. perioch. 48 on nous dit qu'il était pauvre, cela doit s'entendre comme d'une opposition avec les immenses fortunes dont jouissaient quelques familles de ce temps.

(3) Plin. H. N. 14, 44.

endommager (1). Autre part il nous apprend que ce sont les pâturages qui rapportent le plus (2). Cela prouve que l'on est au temps de la décadence de l'agriculture italique. Blessée à mort par la concurrence que lui faisaient la Sicile et l'Afrique, elle ne pouvait plus écouler ses produits; les vendit-elle aux plus bas prix, il lui était impossible de lutter contre les distributions gratuites de blés étrangers, que l'on faisait si souvent au peuple de Rome. Aussi les riches convertissaient-ils en pâturages d'immenses domaines; quant au pauvre paysan, au petit cultivateur, il était voué à la ruine, et finissait par voir son patrimoine englobé dans les propriétés de quelque riche voisin. Ainsi dépérit la population agricole de l'Italie au grand détriment de la république : Caton, tout réformateur qu'il était, ne s'aperçut pas même de l'abime qui se creusait sous ses pas, et que la voix pathétique de Tibérius Gracchus devait, avec un retentissement si terrible, signaler à la génération suivante.

Gardons-nous donc de le prendre au mot lorqu'il prétend devoir toute sa fortune à l'agriculture et à l'économie. Peut-être eût-il désiré qu'il en fût ainsi, rien que pour la glorification de ses principes; mais le fait est qu'il se livrait encore à beaucoup d'autres trafics. En voici un qui est signalé par Plutarque, et où se retrouve cet esprit ingénieux, subtil et sagace qui lui a valu le surnom de *sapiens*. Il avait un affranchi nommé Quinction, qui, sur son ordre, réunissait tous les débiteurs de son maitre et les forçait d'équiper des bâtiments marchands. Quand ils étaient au nombre de cinquante, chacun devait fournir un navire, et Quinction s'intéressait pour un cinquantième dans l'entreprise de chacun. Réussissait-elle, il gagnait autant que le premier venu d'entre eux; venait-elle à échouer, il perdait peu : un cinquantième par navire. Inutile de dire que le produit du gain rentrait dans la caisse de Caton. D'aucuns se sont permis d'appeler cela le *foenus maritimum*, et sont partis de là pour attaquer violemment le grand ennemi des usuriers, le taxant de contradiction avec lui-même; d'autres au contraire ont cherché à le laver de tout reproche à cet égard. Il serait difficile cependant de l'absoudre tout-à-fait : pour ne pas parler du prêt lui-même, dont il touchait évidemment les intérêts, on ne fera croire à personne qu'il n'exerçait pas de contrainte sur ceux qu'il forçait de s'associer

(1) Plut. 21.
(2) Plin. H. N. 18, 26, sqq.

ainsi, et qu'il ne spéculait pas d'une manière peu délicate sur les embarras de leur position. Il est clair d'ailleurs que son affranchi n'intervenait dans ses affaires de négoce que pour lui permettre d'éluder la loi Claudia (218), qui défendait aux sénateurs de faire le commerce maritime. C'était donc, de toute manière, un funeste exemple qu'il donnait là; comment pouvait-il exiger de ses contemporains qu'ils respectassent les lois, lorsque lui-même se contentait de ne pas les violer ouvertement? Et le trafic de chair humaine qu'il faisait faire par ses propres esclaves, en leur prêtant de l'argent pour en acheter d'autres qu'ils revendaient plus tard avec profit, et en se réservant de reprendre pour son compte les plus beaux et les plus forts (1)? Admettons qu'il n'y eût dans tout cela rien de contraire à la légalité du temps : devait-il se contenter, lui, de ne pas sortir de la légalité? Mais ces scrupules de délicatesse, ne les demandons pas à sa nature : il n'est pas de ceux qui vont au-delà de l'honnêteté vulgaire, et qui se tourmentent longuement la conscience d'une question de droit ou de devoir.

Nous ne connaîtrions pas l'homme tout entier si, avant de quitter son foyer, nous ne cherchions à le voir dans ses rapports avec ses amis et ses voisins. On a déjà vu qu'il interdisait à ses esclaves toute espèce de relations avec le voisinage, ne leur permettant des rapports qu'avec une seule maison, pour le besoin qu'ils en pouvaient avoir. Ces défenses sont dictées par la jalousie inquiète du propriétaire qui n'aime ni à être épié chez lui, ni à faire l'objet des commentaires d'autrui. C'était dans le même esprit que ses esclaves avaient l'ordre de répondre par un *je ne sais pas* à toutes les questions qu'on pouvait leur poser au sujet de leur maître (2). Au demeurant, il se montrait aussi serviable que possible, et Pline le loue beaucoup d'avoir dit qu'il faut se comporter de manière à obtenir la bienveillance de ses voisins (3). Il aimait à les réunir chez lui : bon compagnon, gai commensal, il savait s'amuser et rire après le travail. Il les invitait souvent à dîner, parce que, selon lui, les amitiés se nouent et s'entretiennent à table; on passait alors chez

(1) Plut. 21.

(2) Schneider a ici un scrupule véritablement comique. Comment, dit-il, concilier cela avec les rapports que les esclaves de Caton faisaient à Valerius Flaccus sur le compte de leur maître?

(3) Plin. H. N. 18, 44 : Humanissimum utilissimumque : Id agendum, ut diligant vicini.

lui de joyeuses soirées : repas copieux, bons vins — il gardait les meilleurs pour ces occasions — récits attrayants, paroles plaisantes, l'amphitryon mettait tout à la disposition de ses amis : les trésors de son cellier et ceux de son esprit. Car il avait beaucoup vu et beaucoup retenu; on aimait à l'entendre; la séance se prolongeait jusque dans la nuit, entremêlée de rires et de propos enjoués. Caton répandait sur tous les flots de son humour et de sa verve caustique. Les jeunes gens eux-mêmes trouvaient du plaisir dans la société du joyeux vieillard, qui leur apprenait tant de choses intéressantes, car, à cette époque, chez les Romains, comme au temps de l'Odyssée chez les Grecs, la science n'était encore que l'expérience. La médisance n'avait point de part à ces fêtes; on ne parlait des méchants ni en mal ni en bien, mais on louait beaucoup les gens de mérite; peut-être aussi chantait-on en leur honneur, en s'accompagnant de la flûte, quelques-uns de ces chants usités dans les banquets des anciens Romains (1). On causait, on riait, on buvait, et Caton lui-même se départait en ces occasions de sa sobriété habituelle pour engager les convives à boire (2). Jamais pourtant il ne se livrait aux excès : n'était-ce pas un de ses mots favoris que l'ivresse était une espèce de fureur volontaire (3)? Pendant qu'à Rome déjà la corruption et le luxe étaient arrivés au comble, on se réunissait à quelques-uns chez lui, pour se distraire du travail et reprendre haleine. On se quittait tard, gai, content des autres et de soi, et, le lendemain, chacun retournait à sa besogne habituelle (4).

Tel était le censeur dans sa vie privée. Avec ses vices et ses vertus, il personnifie pour nous ce type du paysan sabin, appelé à disparaître à jamais sous le flot de la civilisation nouvelle. Étroit, cupide, obstinément attaché à tout ce qui est de tradition, d'une sévérité inexorable, d'un prosaïsme consommé, mais en même temps laborieux, infatigable, plein de courage et d'énergie, sachant faire

---

(1) Au témoignage de Caton lui-même dans Cic. Tusc. 1, 2, 3 et 4, 2; Brut. 19, 75. Cf. Val. Max. 2, 1, 10, qui pourtant, toujours inexact, fait durer cet usage beaucoup plus longtemps.

(2) Hor. Od. 3, 21, 11 :

Narratur et Prisci Catonis
Saepe mero caluisse virtus.

(3) Amm. Marcell. 15, 12.

(4) Cic. de Sen. 13. Plut. 25. On trouve dans Horace Sat. 2, 2, 114 sqq. un

face à la bonne et à la mauvaise fortune, homme pratique s'il en fut jamais, il s'impose à l'attention, il commande le respect, il éloigne la sympathie. On ne peut pas dire de lui, comme de tant d'autres hommes remarquables, qu'il perde à être vu dans sa vie privée, car chez lui la vie privée et la vie publique se confondent en une seule, et tel que nous l'avons vu gourmandant ses esclaves dans sa villa, tel nous le reverrons au Sénat, invectivant contre les citoyens pervers. Jamais ni rôle appris d'avance, ni pose péniblement observée : c'est toujours lui qu'on retrouve dans toutes les circonstances, avec son caractère tranchant, original et entier.

---

charmant petit tableau des banquets rustiques d'Ofellus; il s'accorderait bien, trait pour trait, avec ce que l'on sait des banquets de Caton :

Videas metato in agello
Cum pecore et gnatis fortem mercede colonum :
« Non ego, narrantem, temere edi luce profesta
« Quidquam praeter olus fumosae cum pede pernae.
« At mihi seu longum post tempus venerat hospes,
« Sive operum vacuo gratus conviva per imbrem
« Vicinus, bene erat non piscibus urbe petitis,
« Sed pullo atque haedo; tum pensilis uva secundas
« Et nux ornabat mensas cum duplice ficu.

Je laisse le reste, qui est une vraie *crux commentatorum*.

CHAPITRE VIII.

CATON AU SÉNAT.

La manière dont Caton s'était acquitté de la censure lui avait valu la sympathie de tous les gens impartiaux. Ses ennemis eux-mêmes subissaient son ascendant; il gouvernait par le respect comme autrefois l'Africain par l'admiration, et, au Sénat, où le nombre de ses adversaires ne devait pas être petit, sa parole était la plus influente et la plus écoutée de toutes. Plus d'une fois, quand il était absent, on différait une délibération importante pour qu'il y pût prendre part, et émettre son avis. Mais c'est le peuple surtout dont il possédait la faveur. Le nom de Caton était déjà alors ce qu'il fut depuis : le synonyme d'honnête homme. On voyait en lui une autorité quasi-infaillible dans les questions de mœurs et de morale politique; on aimait à s'excuser d'une faute en alléguant qu'on n'était pas un Caton, et on appelait des Catons gauchers ceux qui maladroitement essayaient de l'imiter (1). Quoique nous ne tenions cela que de lui-même, la manière unanime dont les historiens parlent de lui confirme ses dires. Et, pour peu que l'on soit attentif, on pourra aussi se convaincre que dans toutes les discussions d'intérêt général, c'est presque toujours à l'avis de Caton qu'on finit par se ranger : l'abrogation de la loi *Oppia* est un des très-rares exemples du contraire, et date d'ailleurs d'un temps où son autorité n'était pas encore assise sur des bases aussi stables qu'elle le fut depuis.

L'abrogation de cette loi, qui eut lieu malgré lui, n'avait en rien

(1) Plut. 19.

changé ses idées sur les questions somptuaires; on en a déjà eu la preuve pendant sa censure; on peut le voir encore par le discours qu'il prononça en faveur de la loi Orchia. Portée en 181 par le tribun de la plèbe de ce nom (1), elle fixait le nombre des convives qu'on pouvait inviter à un festin : les orgies qui accompagnaient les banquets des riches avaient nécessité cette mesure. Celui qui, au milieu de ses réjouissances, savait garder tant de sobriété et de retenue, ne pouvait manquer de favoriser une loi si bien en rapport avec ses goûts et ses principes : il la soutint, et elle passa. Mais, chère à la démocratie, elle était insupportable aux riches, qui bientôt commencèrent à la battre en brèche, et à en demander l'abrogation. On ne sait au juste en quelle année — peut-être après la promulgation de la loi Fannia — Caton prononça son discours intitulé *Ne de lege Orchia derogaretur* (2) Au reste, cette loi eut le sort de toutes ses pareilles : elle ne fut jamais observée sérieusement, parce qu'elle aussi portait atteinte au plus précieux privilége du citoyen, à la liberté de sa vie privée.

Une autre loi que Caton soutint également, ce fut celle que les consuls P. Cornelius Cethegus et M Baebius Tamphilus, d'après l'autorité du Sénat, portèrent en 181 contre les brigues électorales. Toutes les lois destinées à tenir en bride les passions et le dérèglement des mœurs rencontraient de vives oppositions : il en fut ainsi pour la *Baebia*, dont l'abrogation fut également demandée par le parti des nobles. Caton la défendit dans un discours dont il n'est resté que quelques mots (3).

Un autre jour, ce fut une question extérieure qui provoqua une de ses plus virulentes mercuriales. Les Romains, depuis plusieurs

---

(1) Macrob. 2, 13.

(2) Festus p. 242 M., citant un passage de ce discours, dit : *Cato in eâ quâ legem Orchiam dissuadet.* Là-dessus Meyer s'est imaginé que Caton avait d'abord attaqué la loi Orchia, lorsqu'elle fut proposée, parce qu'il ne la trouvait pas assez sévère, mais qu'il la défendit plus tard, lorsque l'abrogation en fut demandée par des gens qui la trouvaient trop sévère encore. Voilà une conjecture bien laborieuse reposant sur un seul mot. Il est probable qu'il y a, ou bien erreur de Festus, ou bien faute du copiste, et qu'il faut lire *suadet ;* ce qui s'accorderait avec les autres passages où il est question du même discours.

(3) Festus et Nonius citent ce discours sous le titre de *Ne lex Baebia derogaretur*. Priscien l'appelle *de ambitu*. Jordan dans son édition en fait deux discours différents, mais lui-même ne semble pas fort convaincu des raisons qu'il donne.

années, faisaient la guerre avec assez peu de succès à la petite peuplade des Istriens; l'indiscipline qui commençait à s'introduire dans l'armée avait altéré profondément le courage et la confiance du soldat. Aussi avait-on vu les vainqueurs d'Annibal fuir honteusement, en proie à une inexplicable panique, devant les hordes de ces barbares (1). Caton, au Sénat, s'indigna d'une si criminelle lâcheté. De son discours (2) il ne nous est resté qu'un mot, mais caractéristique : il parle de *misérables petits combats* (3) livrés par les maitres du monde à des barbares sans nom et sans force.

Ces invectives étaient dirigées contre les ennemis publics; les ennemis personnels n'étaient pas oubliés. En 179, on avait créé censeurs M. Aemilius Lepidus et M. Fulvius Nobilior (4). Ces deux hommes, autrefois ennemis mortels, s'étaient réconciliés depuis qu'ils étaient devenus collègues, et avaient rempli leurs fonctions dans un accord parfait. Leur administration fut une des plus remarquables par le grand nombre de travaux publics qu'ils entreprirent Fulvius entre autres fit une basilique, la deuxième qui fut bâtie à Rome. Les deux censeurs ne se montrèrent pas moins sévères que Caton et Valerius dans la gestion des deniers de l'État : beaucoup de particuliers, qui s'étaient emparés des chapelles publiques pour y célébrer leur culte privé, se virent expulsés. Tite-Live n'indique pas les griefs que les deux collègues purent fournir à Caton; pourtant, si l'on réfléchit que Lepidus fit construire un môle près de Terracine, où il avait des biens-fonds, et que tous les deux permirent de détourner l'eau des conduits publics, moyennant une certaine somme (5), alors que Caton avait impitoyablement réprimé cet abus, on comprendra l'animosité de l'austère Tusculan. Il fit une sortie des plus vigoureuses contre Fulvius, son ennemi personnel, et, au Sénat, il prononça un discours où il critiqua son administration, soumettant au creuset de son âpre analyse tous les actes du censeur. C'était la troisième fois qu'il se trouvait en présence de Fulvius; après les Scipions, on ne lui connait pas de plus grand ennemi que

(1) Liv. 41, 10.
(2) Intitulé *de re Histriae militari.*
(3) *Punctatoriolas*, ou *pugnariolas*, selon la conjecture de Jordan.
(4) Liv. 40, 45.
(5) Id. 40, 51.

cet homme, qui appartenait d'ailleurs à leur parti, et en était un des chefs depuis que cette puissante famille avait disparu de la scène.

En 171, les consuls, au moment de partir pour la guerre de Macédoine, proposèrent au peuple de leur confier pour cette année l'élection des tribuns militaires (1). Depuis longtemps, ces nominations avaient été abandonnées aux comices, d'abord par moitié, puis tout-à-fait. Le peuple, jaloux de sa souveraineté, n'aimait pas d'en déléguer à qui que ce fût une partie aussi précieuse que le choix des principaux chefs militaires; mais cette prétention, en soi fort juste, était, dans l'espèce, très-dangereuse et très-préjudiciable aux vrais intérêts de la république : le général n'avait pas autant d'action sur ses tribuns, ni surtout autant de confiance en eux, que s'il les avait nommés lui-même. Cela était d'autant plus évident à cette époque que la discipline militaire se relâchait d'une manière effrayante. Aussi le discours que Caton fit à cette occasion (2) doit-il avoir été favorable à la proposition des consuls : homme de discipline et d'autorité, il comprenait combien il était important pour le général d'avoir des coopérateurs sur lesquels il pût compter.

La même année vit arriver à Rome une députation des deux Espagnes, pour se plaindre des vexations dont les provinciaux étaient l'objet de la part de leurs gouverneurs. Depuis longtemps, en effet, les provinces étaient, aux mains de quelques hommes, de véritables satrapies où il s'agissait d'amasser le plus d'or possible, pour revenir à Rome étaler un faste scandaleux et gagner, par des largesses au peuple, de nouvelles dignités. L'autorité des gouverneurs était presque absolue, nulle loi n'étant intervenue jusqu'alors pour régler leurs rapports avec les sujets; ils s'en servaient le plus souvent pour s'enrichir, eux et leurs créatures, et des administrations irréprochables comme celle de Caton furent toujours des exceptions très-rares. L'Espagne put mieux apprécier encore les bienfaits de son gouvernement lorsque, après lui, elle tomba aux mains des plus odieux exacteurs. A la fin, perdant patience, elle recourut au seul moyen légal qui lui fût laissé : l'appel au Sénat. Des députés vinrent supplier à genoux l'auguste assemblée de ne pas souffrir que les alliés du peuple romain subissent un traitement pire que ses ennemis; puis ils accusèrent formellement M. Titinius et P. Furius

(1) Liv. 42, 31.
(2) *De tribunis militum*. Deux frg. conservés par Nonius p. 67 et 195.

Philus, préteurs de la Citérieure en 174, et M. Matienus, préteur de l'Ultérieure en 173 (1). Les chefs d'accusation étaient très-nombreux, l'autorité illimitée des gouverneurs leur ayant donné l'occasion de faire sentir leur tyrannie partout. Les exactions dans tous les cas étaient évidentes, et le Sénat ne pouvait pas refuser satisfaction aux justes plaintes des opprimés. Il déféra donc la question au préteur L. Canulejus Dives, à qui était échue la province d'Espagne pour cette année. Conformément aux ordres reçus, Canulejus institua, pour juger chacun des accusés, une commission de cinq *récupérateurs* choisis dans l'ordre sénatorial; on accordait ainsi aux plaignants la faculté de choisir des patrons qui devaient prêter à l'accusation l'appui de leur éloquence. Caton avait laissé trop de bons souvenirs en Espagne pour qu'on l'oubliât en cette circonstance où l'on avait besoin d'un honnête homme; il fut choisi comme patron avec P. Cornelius Scipio Nasica et L. Aemilius Paulus, deux hommes de bien qui avaient administré l'Espagne Ultérieure avec la plus grande justice, et C. Sulpicius Galba, personnage d'un vaste savoir et d'une haute probité La première cause portée devant les *récupérateurs* fut celle de M. Titinius; ajourné deux fois de suite, il fut acquitté à la troisième. Il n'y avait là rien d'étonnant; les juges étaient complices; la plupart s'étaient trouvés ou devaient se trouver dans le même cas que les accusés, et se sentaient naturellement disposés à une indulgence dont ils avaient besoin eux-mêmes. Après cet acquittement, les députés des deux provinces, ne pouvant s'entendre, séparèrent leurs causes : peut-être espéraient-ils l'emporter plus facilement en précisant davantage chaque accusation. Caton et Scipion n'eurent donc plus à parler que pour la Citérieure, contre son ancien préteur Furius Philus. Il ne nous reste qu'un fragment sans valeur du discours de Caton contre celui-ci, mais ce fut assurément l'un des plus remarquables qu'il prononça. A chaque grief qu'il articulait contre l'accusé, il devait éprouver une satisfaction intime à comparer son administration si intègre, si honnête, avec la scandaleuse conduite de l'autre. Deux fois la cause fut débattue, et Furius était sur le point d'être condamné, lorsque, pressentant le coup, il se retira volontairement en exil à Préneste, pendant que Matienus, exposé au même danger, partait pour Tibur. Ainsi tomba l'accusation; et, s'il faut en croire les rumeurs publiques, l'action de

(1) Liv. 43, 2.

la justice fut entravée par ceux-là mêmes qui auraient dû la faciliter. Ces soupçons furent confirmés encore par la démarche du préteur Canulejus, qui, craignant de voir les accusations se multiplier, partit précipitamment pour sa province (1).

Pourtant les réclamations des Espagnols ne restèrent pas tout-à-fait stériles. Si les coupables échappèrent au châtiment, du moins on obtint des garanties pour l'avenir; un sénatus-consulte défendit au gouverneur de province de fixer lui-même le prix du blé que devaient livrer les provinciaux en vertu de la loi, et d'envoyer dans les villes des préfets avec mission de lever l'argent. Cet allégement à la condition des sujets de Rome fut dû en grande partie sans doute à l'énergique intervention de Caton, qui, après avoir tant fait pour la répression des abus, ne devait pas déployer moins de zèle à les prévenir désormais. Il suffit de se rappeler son attitude en Sardaigne et en Espagne, pour voir que le sénatus-consulte fut rendu sous ses auspices, peut-être même dicté par lui ou par son ami Valerius Flaccus, prince du Sénat. Mais cette passion pour la justice, qui est pour nous le côté le plus sympathique de cet homme remarquable, lui valut des haines acharnées, et Cicéron dit expressément que cette dernière affaire lui attira un grand nombre de puissantes inimitiés (2).

Sans se laisser déconcerter par les attaques, ni même par les procès qu'on lui suscitait incessamment, Caton poursuivait toujours sa ligne de conduite droite et invariable. En 169, il remporta un nouveau succès : il recommanda la loi de Q Voconius Saxa, tribun de la plèbe, qui défendait aux riches d'instituer une femme héritière. Le but de cette loi n'était pas, comme le prétendent quelques-uns (3), d'empêcher le morcellement des grandes fortunes : les démocrates qui la proposaient, l'austère citoyen qui l'appuyait, devaient avoir des préoccupations bien différentes. Ils savaient que c'était surtout par les femmes que le luxe s'introduisait et se propageait; il fallait donc le leur rendre impossible. De plus, les femmes trop riches devenaient, pour un mari qui avait moins de fortune, de véritables despotes; la légitime prépondérance de l'homme dans la famille souffrait de cet état de choses, et, aux yeux de Caton, c'était là une des causes les plus actives de la démoralisation croissante. Il parla

(1) Liv. 43, 2. Pseudō-Ascon. ad Cic. div. in Caecil. 66.
(2) Cic. div. in Caecil. 66.
(3) Entre autres Drumann.

dans cet esprit. « D'abord, votre femme vous apporte une grande « dot, mais elle garde par-devers elle une bonne somme qu'elle ne « laisse pas au pouvoir de son mari. Plus tard elle la lui prête, et « lorsqu'elle s'est fâchée contre lui, elle le fait poursuivre et obséder « par un misérable esclave à elle (1). »

En 167, nouvelles luttes oratoires. Paul-Émile revenait victorieux de la guerre de Macédoine, après avoir vaincu Persée dans la bataille décisive de Pydna. Le fils de Caton, qui servait sous les ordres de l'illustre général, s'était distingué à cette journée par un fait d'armes mémorable. Dans la chaleur de l'action, il avait reçu une blessure qui lui avait fait tomber le glaive des mains : on sait que la perte du glaive était pour le Romain aussi déshonorante que pour le Spartiate celle du bouclier. Mais le jeune homme retourne à l'ennemi à la tête de quelques compagnons d'armes, et parvient. grâce à des prodiges de valeur, à reconquerir son épée sur un tas de cadavres. Ce beau trait fut rapporté au consul, qui, après la victoire, en félicita l'auteur devant toute l'armée (2). Paul-Émile prit en affection le digne fils d'un tel père, et sans doute cet exploit ne contribua pas peu à faire obtenir plus tard, au jeune plébéien, la main de Tertia, fille de Paul-Émile (3). Cette alliance témoigne de la sympathie et de l'accord qui devaient régner entre les doctrines politiques du général et de l'ancien censeur Tous deux étaient conservateurs avant tout, et subordonnaient les intérêts de famille et de parti au salut public, qui pour eux consistait dans le maintien des vieilles mœurs.

Cette estime réciproque, jointe aux relations plus intimes qui dès lors peut-être existaient entre eux, suffit amplement pour expliquer

---

(1) *Suasio legis Voconiae* frg. 1. Si le discours intitulé *de Dote*, qui est cité par Gell. 10, 23, était le même que celui-ci? Cela est d'autant moins impossible que personne ne produit un titre exact du discours pour la loi Voconia, et que les écrivains le désignent par ces indications vagues : *Cato Voconiam legem suadens* (Gell. 17, 6). *Cato in suasione legis Voconiae* (Festus p. 282 M). *Cato in legem Voconiam* (Serv ad Verg. Aen. 1, 573). — Pour la date de la loi, j'ai suivi l'opinion ordinaire, qui la place en 169 d'après Cic. de Sen. 5, 14, et non celle de Liv. epit. 41.

(2) Plut. Cat. 20 et Paul Aem. 21; Justin. 33, 2, 1; Val. Max. 3, 2, 6. Il faut voir avec quelle emphase et avec quelle inexactitude ce dernier raconte encore une fois ce simple fait !

(3) Plutt. ll. ll. St-Jérôme (Adversus Jovinian. 1) commet une singulière confusion : M. Cato censorius habuit uxorem Actoriam Paulam, humili loco natam, vinolentam, impotentem, et, quod nemo posset credere, Catoni superbam.

l'attitude que Caton paraît avoir prise, lorsqu'on discuta le triomphe de Paul-Émile. Quel honneur avait jamais été mieux mérité? Mais l'intégrité de ce général, la sévérité avec laquelle il avait fait observer la discipline, le soin scrupuleux qu'il avait mis à suivre les vieilles traditions, lui avaient fait une foule d'ennemis, non seulement parmi les démagogues de Rome, mais encore parmi les soldats de sa propre armée que, depuis longtemps, des généraux plus indulgents avaient habitués à se permettre tous les excès. Le fameux Servius Sulpicius Galba, qui avait servi sous lui en Macédoine, et qui le haïssait personnellement, fit tout ce qu'il put pour l'empêcher de triompher. C'était aux soldats surtout qu'il s'adressait, les excitant contre leur chef, les pressant de s'opposer au triomphe par leur vote et par leurs accusations. Servius attendait tout des dispositions de l'armée : comment, en effet, accorder à un général un honneur contre lequel auraient protesté ses propres soldats? Déjà ces basses intrigues avaient gagné une bonne partie de l'armée, et il était à prévoir que l'illustre vainqueur de Pydna, malgré l'indignation de tous les honnêtes gens, se verrait honteusement refuser une faveur à laquelle il avait tant de droits, lorsque quelques hommes de mérite résolurent de s'opposer à ce scandale. M. Servilius, personnage consulaire, prit la parole devant l'armée et le peuple réunis, et chercha à faire rentrer dans le devoir les soldats égarés. C'était le cas, ou jamais, pour Caton, de prendre la parole. Un des plus vertueux citoyens de la république, après s'être comblé de gloire et avoir rendu à sa patrie d'immenses services, était vilipendé pour le zèle et le dévouement avec lequel il avait fait régner la vieille discipline, si chère au cœur du censeur! Les mauvais citoyens ne se contentaient plus de se tenir sur la défensive vis-à-vis des lois qui auraient dû les frapper; ils poussaient l'insolence jusqu'à attaquer les bons. Et Caton n'aurait point parlé, lui qui était plein de respect et d'attachement pour Paul-Émile, lui dont le fils avait été si honorablement traité par ce général? On se persuadera difficilement qu'il ait pu se taire, surtout si l'on se rappelle que les anciens ont connu et qu'Aulu-Gelle cite de lui un discours intitulé *Ad milites contra Galbam* (1). Je ne crois donc pas être trop téméraire en admettant que ce discours, dont personne jusqu'à présent n'était parvenu à

---

(1) Gell. 1, 23. Malheureusement cet auteur ne nous en cite qu'un passage qui, quoique fort intéressant par lui-même, ne nous apprend rien sur le sujet du discours.

fixer la place, a été prononcé au sujet du triomphe de Paul-Émile (1). Quoi qu'il en soit, les cabales furent déjouées, et le vainqueur de Pydna put gravir triomphant la colline sacrée du Capitole.

Qu'allait-on faire de la Macédoine vaincue? Replacer sur le trône le perfide et haineux Persée, il n'y fallait pas songer; la Macédoine était d'ailleurs un État puissant et trop voisin de l'Italie pour qu'on pût sans danger le laisser subsister, alors surtout que l'on connaissait sa haine du nom romain. D'un autre côté, comme on avait affiché vis-à-vis du monde grec le rôle de patrons et de protecteurs, il ne semblait guère décent de réduire tout d'un coup en province romaine la plus puissante des nations helléniques. L'eût-on voulu, on allait se heurter à des obstacles sans nombre, qui feraient de cette conquête un véritable fléau pour la république : les séditions incessantes d'un peuple fermement attaché à sa dynastie, l'exploitation de ses sentiments nationaux par d'habiles meneurs, le trouble et les agitations que le parti macédonien ne manquerait pas de susciter en Grèce. On recourut alors à un expédient. Le Sénat proclama la liberté de la Macédoine; mais, pour l'empêcher d'être dangereuse, il la coupa en quatre parties qui désormais auraient chacune leur administration et leur gouvernement indépendants, et qui ne conserveraient plus aucune relation entre elles : le *connubium* et le *commercium* réciproques leur furent rigoureusement interdits. Caton s'était fait l'apologiste de cette demi-mesure, en indiquant bien nettement qu'il ne demandait cette ombre de liberté pour la Macédoine, que parce qu'il était convaincu qu'on ne pouvait pas maintenir ce pays sous le joug (2). Au point de vue moral, cette politique est jugée d'avance; elle subordonne tous les droits au seul intérêt de Rome, et, en cela, elle est digne de l'homme qui la préconisait. Mais au point de vue purement pratique, elle n'était pas moins condamnable : ce n'était qu'un palliatif

(1) La conjecture est d'O. Ribbeck, et elle est si heureuse qu'il semble qu'on ait dû y être amené tout naturellement. Mommsen, dans une note marginale qu'il a écrite sur son édition des *Fragmenta Oratorum* de Meyer, suppose que le discours fut prononcé lors du procès de Caton contre Galba. Selon lui, les soldats qui avaient servi sous Galba en Espagne seraient venus prier Caton de leur indiquer la conduite à suivre dans ce procès de leur ancien général, et alors il aurait pris la parole devant eux. Mais je pense que le grand historien lui-même n'éprouvera pas de répugnance à sacrifier cette conjecture.

(2) Cato.... Macedonas liberos pronuntiavit, qui teneri non poterant. Spartian. Hadr. 5 p. 47 Salmas.

impuissant à conjurer aucun des périls que l'on redoutait, témoin les succès du Pseudo-Philippe en 149. Après la défaite de cet imposteur, qui avait failli devenir dangereux, les Romains s'aperçurent de leur faute; ils renoncèrent à leur gênante affectation de générosité, et ils convertirent simplement la Macédoine en province romaine (148). Mais alors Caton n'était plus.

Si l'équité commande de réprouver son rôle dans cette dernière délibération, où les intérêts exclusifs de Rome lui firent sacrifier ceux de la justice, en revanche on va, dans une discussion nouvelle, le voir assez heureux pour parler à la fois au nom de la république et au nom de l'humanité.

Le petit État marchand de Rhodes avait été l'ami et l'allié du peuple romain dès le premier jour où celui-ci se montra en Orient. Il lui avait rendu de grands services pendant la guerre contre Antiochus, et en avait été récompensé par des prévenances toutes particulières. Rome savait magnifiquement payer les bons offices. Mais les égards qu'elle eut pour ces marchands grecs leur tournèrent la tête : ils se crurent une véritable puissance; ils s'imaginèrent que les soins dont ils étaient l'objet de la part du Sénat étaient un effet du respect et de la crainte non moins que de la reconnaissance; habitués depuis longtemps à ne pas rencontrer de maître dans la Grèce dégénérée, peu s'en fallut qu'ils ne crussent pouvoir traiter d'égal à égal avec la république romaine. Cette prétention s'était manifestée de la façon la plus ridicule pendant la guerre contre Persée. Ce misérable roi, qui ne savait ni observer la paix ni faire la guerre, après avoir en vain cherché à faire entrer les Rhodiens dans son alliance, les supplia enfin d'obtenir pour lui la paix avec les Romains. Déjà excités par une faction hostile à ceux-ci, les bons bourgeois de Rhodes eurent la malencontreuse idée de s'interposer entre Rome et la Macédoine. Ils notifièrent à Persée, au consul romain, au Sénat lui-même, que leur commerce était en souffrance par suite de la guerre, et qu'ils armeraient contre celui deux partis qui refuserait de suspendre les hostilités. Le Sénat, indigné de cette outrecuidance, renvoya l'ambassade avec des marques de mépris, et déclara en même temps libres la Carie et la Lycie, provinces qu'il avait précédemment données aux Rhodiens. Mais ce n'était pas tout. Après la défaite de Persée, les Rhodiens envoyèrent une nouvelle ambassade pour se disculper et détourner la colère du Sénat. Elle fit reçue de la manière la moins équivoque; on ne lui rendit aucun des honneurs de l'hospitalité, et ce ne fut qu'à force de

larmes et de supplications qu'elle parvint à obtenir une audience du Sénat. On comprend que l'orgueil assez légitime des Romains eût été profondément blessé par l'attitude précédente des Rhodiens; ce que l'on comprend moins, ce fut la conduite de M. Juventius Thalna, préteur urbain chargé de la juridiction entre citoyens et pérégrins. Avec une sauvage animosité il poussa le peuple à déclarer la guerre aux Rhodiens; bien plus, par une violation expresse du *mos majorum*, il en fit la proposition aux comices, avant d'avoir consulté le Sénat, qui seul avait qualité pour proposer la guerre. Pendant que cet homme à demi-fou de vanité, et dévoré d'une ambition fiévreuse (1), soulevait ainsi les basses rancunes de la foule dans l'espoir qu'on lui confierait la direction de l'entreprise, les ambassadeurs rhodiens étaient au Sénat, où ils cherchaient à excuser leur patrie. Là, tout le monde était irrité contre eux, et surtout les magistrats qui avaient pris part à la guerre de Macédoine. Lorsque les Rhodiens eurent fini leur humble supplique, ils sortirent de la Curie, et la délibération commença. Il est certain qu'en présence de la violente animosité qui régnait contre la pauvre petite république, le sort le plus cruel allait lui être réservé, si Caton n'avait généreusement pris sa défense (2). On devine facilement les raisons qui durent le décider. Rome, pour venger de misérables blessures d'amour-propre, allait se jeter de nouveau dans une guerre lointaine et coûteuse, qui ne contribuerait ni à sa gloire, ni à sa puissance, et qui ne ferait que la mettre une fois de plus aux prises avec les séductions de l'Orient. Autant il eût importé de punir les Rhodiens s'ils avaient compromis par leur conduite le prestige du peuple souverain, autant il convenait de les épargner alors qu'on ne pouvait raisonnablement leur reprocher aucun acte, et qu'on les voyait prosternés aux pieds du Sénat. A n'envisager les choses qu'au point de vue de l'intérêt romain — et l'on peut croire que c'est le

(1) On peut en juger par le trait suivant, où il est très-probablement question de lui, et où la maladie dominante des hautes classes de Rome se montre tout entière. M. Juventius Thalna consul collega Ti. Gracchi consulis iterum (163), quum in Corsicâ, quam nuper subegerat, sacrificaret, receptis literis decretas ei a senatu supplicationes nuntiantibus, intento illas animo legens, caligine ortâ, ante foculum collapsus mortuus humi jacuit. Val. Max. 9, 12, 3.

(2) V. Liv. 45, 20 et 21. Gell. 6, 3, (récit vraisemblablement copié sur celui de Tite-Live) Polyb. 29, 4 et 5; 7, 30, 4; Zon. 9, 23. Il y a des différences notables entre le récit de Polybe et celui de Tite-Live; mais il n'entrait pas dans mon sujet de les discuter ici.

seul où Caton se plaça — la guerre était donc inutile ; bien plus, elle était dangereuse, car les promoteurs de l'entreprise laissaient assez voir, par leur zèle bruyant et immodéré, qu'ils attendaient de splendides dépouilles. Le patriotisme de l'ancien censeur s'alarma de ce déchaînement de cupidités et de convoitises ; ce lâche empressement à écraser un petit peuple sans défense lui inspira du dégoût, à lui qui avait lutté contre Annibal ; il prit la parole au milieu de l'Assemblée toute prête à crier aux armes, et il déconseilla la guerre. Écoutons encore cette voix si respectée au Sénat (1). Par une bonne fortune inappréciable, nous avons conservé d'assez longs fragments de ce discours :

« Je sais que l'habitude est, chez la plupart des hommes, que « dans la prospérité et dans le succès leurs âmes s'enflent, et que « leur orgueil et leur fierté croît et grandit ; aussi j'ai grand'peur, « maintenant que les affaires ont si bien marché pour nous, que « dans nos résolutions nous ne nous arrêtions à quelque chose de « fâcheux qui ébranle notre prospérité, et que notre joie actuelle « ne soit trop grande. L'adversité dompte les hommes et leur apprend « ce qu'il faut faire; la prospérité au contraire nous pousse, à force « de joie, hors du chemin de la sagesse et de la raison. C'est pour« quoi je vous engage et je vous exhorte d'autant plus à différer « encore cette affaire de quelques jours, afin que, revenus d'une si « grande allégresse, nous rentrions en possession de nous-mêmes.

« Et pour moi, je crois que les Rhodiens ne désiraient pas que « nous combattissions comme nous avons combattu, ni que le roi « Persée fût vaincu. Mais ce ne sont pas les Rhodiens seulement « qui ne l'ont pas voulu, mais beaucoup de peuples et de nations « ne l'ont pas voulu non plus, je crois. Et je ne sais pas s'il n'y en « a pas eu qui en cela désiraient voir un affront nous arriver. Mais « les Rhodiens du moins redoutaient que, s'il n'y avait plus per« sonne que nous craignissions, et si nous faisions tout ce qui nous « plairait, ils ne se trouvassent dans notre pouvoir et dans notre « esclavage. C'est par peur pour leur liberté, je pense, qu'ils ont « raisonné ainsi. Mais les Rhodiens n'ont cependant jamais aidé « Persée, je crois. Voyez combien, dans nos affaires privées, nous « agissons avec plus de précautions ! Car chacun de nous, s'il pense

(1) On me pardonnera de laisser subsister, dans ma traduction, la forme inculte et la construction embarrassée de l'original. C'est l'éloquence latine dans les langes, et ce serait en donner l'idée la plus fausse que de la traduire en français élégant et en phrases courtes.

« qu'il se prépare quelque chose de fâcheux pour ses intérêts, fait « tous ses efforts pour s'y opposer : eux cependant l'ont souffert.

« Et puis, tant de bons offices réciproques, une telle amitié, allons-« nous y renoncer ? Ce que nous disons qu'ils ont voulu faire, le « ferons-nous les premiers ?

« Ceux qui les accusent le plus violemment disent qu'ils ont voulu « devenir nos ennemis. Et qui donc d'entre vous, pour son compte, « pense qu'il soit juste d'être puni parce qu'on a été accusé d'avoir « voulu mal faire ? Personne, je crois ; pas moi du moins, pour ce « qui me concerne.

« Eh quoi ? où est la loi assez cruelle pour dire que si quelqu'un « a voulu faire telle chose, il donnera pour amende la moitié de sa « fortune ; que s'il a voulu posséder plus de cinq cents arpents de « terre, il payera une amende équivalente ; que s'il a voulu avoir « un plus grand nombre de têtes de bétail, il sera condamné à une « amende équivalente ? Mais tous nous désirons avoir plus, et nous « le faisons impunément (1).

« Mais, s'il n'est pas juste que quelqu'un obtienne de l'honneur « parce qu'il dit avoir voulu faire le bien alors qu'il ne l'a pas « pas fait, les Rhodiens auront-ils à se repentir de ce qu'ils n'ont « pas voulu faire le mal, mais de ce qu'on dit qu'ils l'ont voulu faire ?

« On dit que les Rhodiens sont orgueilleux, et on leur fait là un « reproche que je ne voudrais pas entendre faire à moi ni à mes « enfants. Qu'ils soient donc orgueilleux ! Qu'est-ce que cela vous « fait ? Allez-vous vous fâcher de ce qu'il y a quelqu'un de plus « orgueilleux que vous ? »

Tels sont les fragments de ce remarquable discours, que Tite-Live a lu (2), et qui lui a même fourni des idées pour composer la haran-

---

(1) Cet argument original est cher à Caton ; il l'emploie encore dans le discours contre Servius Galba : Tamen dicunt deficere voluisse. Ego me nunc volo jus pontificium optime scire. Jamne eà causà pontifex capiar ? Si volo augurium optime tenere, ecquis me ob eam rem augurem capiat ? — Voir pourtant ce qui est dit au chap. 10.

(2) Liv. 45, 25 : Non inseram simulacrum viri copiosi, quae dixerit referendo ; ipsius oratio scripta exstat, Originum quinto libro inclusa. Gell. 6 (7), 3, qui nous a conservé les fragments, dit aussi qu'il les extrait du cinquième livre des Origines. Mais Corn. Nep. 3, qui avait lu les Origines, assure que le 5e livre contenait l'histoire de la deuxième guerre punique. Pourra-t-on admettre que ce livre allait jusqu'après la fin de la guerre de Persée ? Cela serait difficile, car que resterait-il pour le 6e et le 7e ? Faudra-t-il croire que Liv. et Gell. ont commis

gue qu'il met dans la bouche des Rhodiens (1). L'éloquence de Caton remporta ici un nouveau triomphe, et c'est peut-être la preuve la plus éclatante de l'autorité dont il jouissait au Sénat. A la vérité, on ne pardonna pas complétement aux Rhodiens; la Lycie et la Carie leur furent décidément enlevées; mais du moins on renonça au projet de leur faire la guerre, et on se contenta, dit Tite-Live, de ne les traiter ni en amis ni en ennemis. Ils s'attendaient à bien plus de rigueur; aussi leur joie fut-elle sans bornes lorsqu'ils apprirent qu'ils n'avaient plus rien à craindre, et, dans l'élan de leur reconnaissance, ils offrirent à la république une couronne du poids de 20,000 pièces d'or (2). Plus tard même ils rentrèrent en grâce, et Rome n'eut pas à se repentir d'une clémence dont le principal mérite revient au sévère censeur.

Tel il se montre dans ses meilleurs jours, quand il s'agit d'arracher à une ruine imméritée une ville pacifique et florissante; mais les rois n'auront pas à se louer de la même bienveillance. Le jaloux républicain ne les regardait que d'un œil défiant : à la haine nationale que Rome a toujours professée pour la royauté, il joignait, lui, une inimitié d'un genre tout particulier. Les rois, avec leur cour, leur foule innombrable d'esclaves, de courtisans et de flatteurs, avec leurs habitudes de faste et de mollesse, étaient à ses yeux les corrupteurs des mœurs civiques. Il faut avouer d'ailleurs que parmi

---

tous les deux la même erreur, en indiquant le livre 5 au lieu du livre 7? Ce serait une coïncidence bien étonnante, pour ne pas dire plus. S'il y a eu réellement erreur, je préfère supposer, avec Jordan, que Liv. et Gell. ont tous les deux lu le discours dans un recueil qui indiquait fautivement le livre 5.

(1) Cela sera manifeste pour peu que l'on compare les passages suivants :

CATO.	LIVIUS.
Frg. 4 : Qui accerrime advorsus eos dicit, ita dicit, hostes voluisse fieri. Ecquis est tandem qui vestrorum, quod ad sese attinet, aequom censeat, poenas dare ob eam rem quod arguatur male facere voluisse? Nemo opinor. Nam ego quod ad me attinet nolim.	45, 24. Alii vestrum voluisse quidem nos haec (sc. Persea vincere, aiunt), non tamen ob id bello persequendos esse : neque moribus, neque legibus ullius civitatis id comparatum esse, ut, si qui vellet inimicum perire, si nihil fecerit, quo id fiat, capitis damnetur.

Il est certain que le passage de Tite-Live est une allusion au rôle joué par Caton. O. Ribbeck compare encore les fragments 2, 3, 7, du discours de Caton avec Liv. 45, 24, 22, 23. Mais la ressemblance des sujets suffit déjà pour rendre raison des similitudes qu'il remarque, tandis que les passages comparés plus haut sont tout à fait probants.

(2) Liv. 45, 25.

les monarques ses contemporains il n'y avait pas un seul homme qui pût détruire la mauvaise opinion qu'il avait d'eux : ils étaient tous ou criminels, ou débauchés, ou incapables, et souvent ils réunissaient ces trois caractères. Caton avait bien raison de dire que pas un roi ne soutiendrait la comparaison avec Périclès, avec Épaminondas, avec Thémistocle, avec M'. Curius, avec Hamilcar Barcas (1). Et il proféra une jour contre la race des souverains en général cette parole que l'on croirait sortie de la bouche d'un sans-culotte de 93 : « L'animal appelé roi est carnivore de sa nature (2). » Selon Plutarque, il le disait à propos d'Eumène, ce fidèle serviteur de la république, qui était venu deux fois à Rome et y avait été traité avec l'hospitalité la plus cordiale (3). Les Romains alors avaient besoin de lui dans la guerre contre Antiochus et contre Persée; ils l'enrichirent des dépouilles du roi de Syrie, et dans toutes les occasions ils le traitèrent de la manière la plus flatteuse. Mais lorsque la victoire de Pydna les eut définitivement délivrés de la crainte des Macédoniens, et qu'ils n'eurent plus aucun service à attendre d'Eumène, le roi de Pergame ne fut plus pour eux qu'un souverain qu'il fallait abaisser et humilier comme tous les autres. Ils firent semblant de croire qu'il s'était laissé gagner par Persée, et qu'il avait été sur le point d'armer contre eux : accusation absurde s'il en fut jamais, et où se manifeste avec éclat la déloyauté du peuple romain. S'apercevant des dispositions hostiles de la république à son égard, le roi entreprit une troisième fois le voyage de Rome pour venir se justifier devant le Sénat (166). Rien ne lui aurait été plus facile. On le savait à Rome ; aussi se garda-t-on de le laisser venir. Lorsqu'on apprit qu'il était débarqué à Brundusium, un sénatus-consulte fut rendu qui défendait en général à tous les rois de se montrer à Rome, et on envoya vers Eumène un questeur chargé de lui signifier les volontés du Sénat (4). Certes, on a gran-

---

(1) Plut. 8. Le mot est probablement authentique, mais je doute que Caton ait cité trois Grecs et un seul Romain. Ou je me trompe fort, ou le bon biographe a altéré la liste par patriotisme.

(2) Φύσει τοῦτο τὸ ζῷον ὁ βασιλεὺς σαρκοφάγον ἐστίν. Plut. l. l.

(3) Liv. 37, 45 et 52; 38, 39; 42, 11, sqq.

(4) Polyb. l. 29 et 30. Liv. epit. 46. Le crime d'Eumène était celui des Rhodiens : il avait espéré pouvoir ménager la paix entre Persée et les Romains. Il faut lire dans Polybe l'indigne conduite de la république, qui encouragea les Gallo-Grecs dans leur guerre contre lui, et qui ensuite ne rougit pas d'intervenir directement pour les arracher à ses justes vengeances.

dement et même ridiculement calomnié le Sénat en découvrant dans chacun de ses actes des intentions machiavéliques, mais c'est aller contre l'évidence que de ne pas reconnaître, en plus d'une occasion, sa duplicité honteuse et son insigne mauvaise foi !

Cette résolution du Sénat s'explique, si elle ne se justifie, par la défiance et l'antipathie de tout vieux Romain, et notamment de Caton, pour les influences étrangères. C'est la même antipathie qui explique et justifie à la fois son attitude dans une affaire plus célèbre : je veux parler de la fameuse ambassade qui fut envoyée à Rome par Athènes, l'an 155 avant notre ère.

Athènes, à bout de ressources et pressée par la banqueroute, comme l'étaient à peu près tous les États de la malheureuse Grèce, s'était vue réduite à un tel point de détresse, qu'un jour elle s'était jetée sur la ville d'Orope et l'avait pillée complétement. Condamnée de ce chef à une amende de 500 talents par les Sicyoniens, qui avaient été pris pour arbitres, et ne pouvant la payer, elle députa vers le Sénat pour obtenir la remise ou du moins la réduction de cette somme énorme. Rome s'était donné, vis-à-vis de la Grèce, ce beau rôle de protectrice qu'elle ne put ou ne voulut pas remplir longtemps : devant son tribunal étaient portées et jugées en dernier appel toutes les affaires quelque peu embrouillées des cités grecques. Athènes confia l'ambassade aux trois hommes les plus éminents qu'elle avait alors dans son sein : Carnéade, Critolaos et Diogène (1). Tous les trois étaient à la tête d'une école philosophique : Carnéade dirigeait la nouvelle Académie depuis la mort d'Egesinos; Diogène avait succédé à Zénon de Tarse comme chef de l'école stoïque, et enfin Critolaos avait reçu l'école péripatéticienne des mains d'Ariston de Céos. Tous les trois étaient célèbres : Carnéade surtout jouissait d'une renommée immense. Il était réputé invincible dans la dialectique ; on comparait son éloquence à un fleuve impétueux qui tombait sur ses auditeurs et les entrainait dans son cours. Il ne pouvait, disait-on, rien attaquer qu'il ne détruisit, et, dans un auteur ancien, Neptune, discutant une question difficile, déclare qu'on ne pourrait en venir à bout, quand même Carnéade sortirait des enfers pour la résoudre. Les souverains s'honoraient de son amitié; enfin, le jour de sa mort, dit Diogène Laërce, il y eut une éclipse de lune : le plus beau des astres après le soleil montrait

(1) Cic. de Rep. 3, 6.

ainsi sa douleur de la mort du plus beau génie qu'il y eût eu parmi les hommes (1).

Quel était cependant ce personnage que l'admiration de ses contemporains élevait si haut? Qu'avait-il fait pour la mériter? Était-il allé plus loin que Platon et qu'Aristote dans la recherche du bien et du vrai? Apportait-il au monde ou seulement à la Grèce une doctrine ou une méthode nouvelle? Hélas! le temps des grands hommes était passé pour la Grèce, et Carnéade n'était rien moins qu'un grand homme. Sa philosophie se réduisait à ce scepticisme puéril qui consiste dans la négation de toute certitude, qui révoque en doute le témoignage des sens et celui de la raison elle-même. Son éloquence, quel qu'en fût le prestige auprès des contemporains, portait aussi les signes irrécusables de la décadence : elle avait le brillant, le coloris, le tour subtil qui de tout temps charmèrent les Athéniens; mais il lui manquait la grandeur et la conviction. Carnéade n'était qu'un sophiste et qu'un rhéteur : le plus ingénieux de tous, il est vrai La philosophie et l'éloquence n'étaient pour lui que des instruments dont il tirait des sons agréables : il ne voulait rien prouver, sinon son talent flexible et habile; il ne voulait rien obtenir, sinon l'admiration publique Et elle lui avait été largement dispensée. La Grèce entière était à genoux devant son génie, et il était précédé d'une réputation prodigieuse quand il vint à Rome pour y plaider les intérêts d'Athènes (155).

Les trois ambassadeurs furent reçus au Sénat : la majorité de cette assemblée, élevée dans le culte de l'hellénisme, leur était favorable, et ce fut un sénateur, C. Acilius, qui sollicita l'honneur de leur servir d'interprète (2). Leurs premiers discours excitèrent une grande admiration; encouragés par ce début, ils ouvrirent alors des conférences philosophiques où bientôt affluèrent tous les hommes instruits et toute la jeunesse lettrée de Rome. Depuis longtemps le grec était répandu dans la classe aisée, et était devenu la langue de la bonne compagnie. Chacun des trois étrangers avait un genre particulier d'éloquence : Critolaos parlait le langage élégant et poli

(1) *Roulez*. Commentatio de Carneade Cyrenaico philosopho academico. Gand 1825. — *Verburg*. Specimen literarium inaugurale de Carneade Romam legato. Amsterdam 1827.

(2) Plut. 22. Gell. 7, 14. Le même écrivain 17, 21 se trompe fort en plaçant leur arrivée avant la mort d'Ennius (169). Plusieurs, par une erreur grave, ont confondu ce C. Acilius avec M'. Acilius Glabrio, mort en 180 comme nous l'avons déjà vu.

de sa savante école ; Diogène avait le parler sérieux et simple qui distinguait la doctrine du Portique ; quant à Carnéade, il les surpassait tous les deux par la véhémence, la richesse et la vigueur de sa diction (1). Sous ses mains habiles l'injustice se transformait en justice, le droit devenait iniquité. Du temps d'Aristophane, des talents pareils auraient été flétris par le mépris et le ridicule (2); mais les Grecs dégénérés admiraient cela, et les Romains formés à leur école ne l'admiraient pas moins. C'est à lui que l'on courait surtout : il comptait parmi ses auditeurs Scipion Emilien et son ami Laelius, le célèbre orateur Galba ainsi qu'un grand nombre d'hommes illustres (3). Caton lui-même alla écouter le fameux sophiste : il revint indigné (4).

Fier de son talent Carnéade avait voulu dès l'abord éblouir l'esprit inculte des barbares devant lesquels il devait parler. Il avait pris pour sujet d'une de ses conférences, *la justice*. Le premier jour, il exposa tous les arguments qui la démontraient; le lendemain, il s'amusa, à grand renfort d'arguties et de chicanes, à prouver qu'elle n'existait pas (5). D'abord, disait-il. il n'y a pas de droit naturel; tous les peuples et tous les individus ne se font guider que par leur intérêt; agir autrement serait peut-être le fait d'un homme juste, mais d'un sot. De droit civil, il n'y en a pas non plus, ou bien s'il existe, il est tellement variable qu'il dit tantôt blanc, tantôt noir, tellement le temps, le lieu, le milieu, les diverses circonstances enfin y impriment de modifications. Le droit, ou en d'autres termes la justice, n'existe donc pas (6). Tels étaient les beaux raisonnements habillés de

---

(1) Gell. 7, 14 : Violenta et rapida Carneades dicebat, scita et teretia Critolaus, modesta Diogenes et sobria. Cela répond à la distinction que Gellius a fait des trois genres d'éloquence : ἁδρὸν (uberem) ἰσχνὸν (gracilem) μέσον (mediocrem). — Cic. de Orat. 2, 37 : Carneadis vis inaudibilis illa dicendi. Plut. 22 vante surtout la χάρις et la δύναμις de Carnéade.

(2) V. dans les Nuées comment le grand satyrique représente le ἄδικος λόγος; c'est aussi le personnage qui sait transformer à son gré la justice et l'injustice.

(3) Plut. 22. Cic. de Rep. 3, 6.

(4) Quintil. 12, 1, 35.

(5) Id. l. l.

(6) Lisez Aristoph. Nub. v. 876 sqq. (Bothe).

Δ. Λ. Ἀπολῶ σε κακῶς.
Α. Λ. εἰπέ, τί ποιῶν;
Δ. Λ. τὰ δίκαια λέγων.
Α. Λ. ἀλλ' ἀνατρέψω ταῦτ' ἀντιλέγων.
οὐδὲ γὰρ εἶναι πάνυ φημὶ δίκην. Etc. etc.

belles périodes que le sophiste offrait à l'admiration de ses auditeurs (1). On comprend l'indignation de Caton, on la partage même. Qui ne se serait révolté de voir ce rhéteur pernicieux, armé de tous les artifices de sa fausse éloquence, s'insinuer dans ces intelligences saines et droites pour les corrompre, pour mettre une subtilité sophistique à la place d'un raisonnement solide, une chicane à la place d'un principe, une phrase à la place d'une conviction ? Certes, un pareil enseignement était bien fait pour rendre l'hellénisme de plus en plus odieux aux vrais Romains. Ils n'étaient pas habitués, eux, à arrondir leurs périodes et à jouer avec les grandes vérités ; sérieux et positifs, ils ne se seraient pas un instant doutés qu'on pût attaquer ce qui pour eux faisait la base même de l'existence : la morale. Aussi, pendant que Carnéade attirait la foule à ses séances, Caton au Sénat faisait tous ses efforts pour débarrasser de lui la ville. « Ces gens qui prouvent le blanc et le noir, ces gens qui « savent si bien voiler la vérité, qu'à la fin on ne la découvre « plus, ces gens là, disait-il, ne sont point notre affaire (2). Vous « plait-il de les laisser continuer à apprendre à nos jeunes gens « tout ce qu'ils veulent ? Arrangeons leur affaire au plus vite afin « qu'ils puissent partir; ils retourneront dans leur patrie montrer « toutes ces belles choses aux enfants grecs; les nôtres ont besoin « d'apprendre à respecter les lois et les magistrats (3). » Il fut écouté. Les Grecs partirent, non sans avoir obtenu ce qu'ils désiraient. L'amende de 500 talents fut réduite à 100; et encore ceux-là ne furent-ils jamais payés. Mais Caton ne croyait pas avoir acheté trop cher à ce prix l'éloignement de ces hommes dangereux.

En 154, nous entendons de nouveau retentir la voix du fougueux vieillard, accusant un adversaire politique : Ptolémée Physcon, révolté contre son frère Ptolémée Philométor, roi d'Egypte, avait imploré le secours de Rome. Fidèle à une habitude qui semble avoir été systématique, le Sénat soutint le cadet contre son ainé, bien que Physcon fût l'homme le plus méprisable, et que sa cause fût des plus mauvaises : mais on ne perdait pas une occasion à Rome de placer, à côté des rois alliés, un compétiteur assez puissant pour leur causer de perpétuels embarras. L. Minucius Thermus fut

(1) Cic. de Rep. 2, 43 sqq.
(2) Plin. 7, 30.
(3) Plut. l. l.

un des cinq commissaires que le Sénat chargea d'installer Physcon en Chypre. Mais, lorsqu'il revint à Rome et qu'il rendit compte de sa mission, Caton l'attaqua dans une de ces âpres harangues qui avaient déja fait tant de mal au frère de Lucius (1). Ce discours, a-t-on dit (2), aurait démasqué la politique déloyale du Sénat, et flétri les moyens honteux qu'on avait mis en œuvre pour nuire à un innocent. Cela semble peu croyable. L'autorité de Caton était assez grande pour que, s'il avait voulu empêcher l'iniquité, il pût décider le Sénat à ne pas la commettre, et l'on a vu, par sa conduite envers Eumène, par son vote sur les affaires de Macédoine, et dans plusieurs autres circonstances encore, s'il était homme à se préoccuper de la justice quand il s'agissait des étrangers, et surtout des rois. Certains fragments, il est vrai, semblent donner raison à ceux qui veulent que les invectives de l'orateur aient porté aussi, par dessus la tête de Minucius, sur Physcon lui-même (3); mais cela prouverait simplement qu'il était mû par une antipathie personnelle ou par une indignation du reste fort légitime contre ce roi. Dans aucun cas, il n'est possible d'admettre que le Sénat ait eu part à ses reproches. N'est-ce pas lui qui dirigeait la politique de cette assemblée? Est-il croyable, d'après tout ce que l'on sait, qu'on aurait agi à l'encontre de ses volontés? Et la vraisemblance ne nous conduit-elle pas à supposer que Caton approuvait parfaitement l'intervention romaine en Égypte, sauf les détails d'exécution qui pouvaient donner prise à ses critiques?

Mais nous allons retrouver l'orateur dans une cause d'un genre différent, où son rôle sera mieux accentué. Après la défaite de Persée, la république, pour s'assurer la foi toujours si chancelante de la Grèce, avait pris mille ôtages parmi les citoyens les plus distingués de ce pays. Amenés à Rome, ils n'avaient pas peu contribué à répandre dans les hautes classes le goût et la connaissance des lettres grecques. Ils se croyaient venus pour peu de temps, mais, malgré les supplications de leur patrie, ils s'étaient vu retenir

(1) Le discours de Caton étant intitulé simplement *contra Thermum de Ptolemaeo minore*, beaucoup ont cru qu'ils s'agissait encore une fois de Quintus; mais ils oublient que ce dernier avait été tué en Thrace, en 188 (Liv. 38, 41). Il ne peut donc être question ici que de Lucius, dont il est parlé dans Liv. 41, 8 comme ayant été lieutenant du consul Manlius en Istrie.

(2) Drumann, p. 129.

(3) V. le discours en question, frg. 4, et peut-être aussi frg. 1.

d'année en année ; aussi, en 150, c'est-à-dire dix-sept ans après qu'on les avait enlevés à la Grèce, il n'en restait plus que trois cents. C'est en cette année qu'une nouvelle démarche fut faite en leur faveur par le plus illustre d'entre eux, Polybe. Il est inutile de dire le crédit dont cet homme remarquable jouissait auprès de Scipion Émilien, qui avait fait de lui son compagnon et son ami. Au nom de ceux qui partageaient son exil, il demanda au Sénat de leur accorder le retour dans leur pays. Bien des années s'étaient écoulées depuis les événements qui avaient nécessité leur départ, bien des choses avaient changé, et certes il ne pouvait être dangereux pour l'autorité de Rome de laisser rentrer en Grèce des hommes qui avaient vieilli dans l'exil, et qui étaient devenus presque des étrangers chez eux. Scipion Émilien appuyait fortement la requête ; il la recommanda même à Caton, sans le consentement duquel il aurait été difficile d'obtenir quelque chose du Sénat, et rien ne prouve mieux l'énorme influence du Tusculan que cette démarche faite auprès de lui par le plus illustre de ses contemporains. Caton n'avait point reporté sur le jeune Scipion la haine qu'il portait à sa famille adoptive ; tout au contraire, il le regardait comme un allié, et en effet les tendances politiques d'Émilien se ressentaient beaucoup plus de la maison dont il sortait que de celle où il avait été admis. Elles se rapprochaient beaucoup de celles de Caton, de même que dans la vie privée il y avait entre ces hommes des traits frappants de ressemblance. Bref, Caton se rendit aux prières d'Émilien, le beau-frère de son fils ; peut-être son opinion était-elle faite d'avance, et qui sait si ce ne fut pas pour avoir quelques Grecs de moins à Rome qu'ils se montra si accommodant ? Une parole de lui suffit pour trancher les débats qui depuis plusieurs jours tenaient le Sénat partagé : « Eh quoi ! s'écria-t-il, nous voilà donc à délibérer sur cette pitoyable affaire ! Vraiment il importe bien de savoir si quelques vieillards décrépits (1) seront enterrés par vos croque-morts ou par ceux de l'Achaïe ! » Cette adroite saillie dénoua tout, et la demande de Polybe fut accordée. Mais, quelques jours après, Polybe, encouragé par cet heureux succès, alla de nouveau trouver Caton pour le prier d'obtenir aussi qu'on rendit aux ôtages, avec la liberté, les fonctions qu'ils avaient

(1) Plut. Cat. 9 et Apophth. p. 199 E se sert de l'expression *γεροντίων Γραικῶν*; il traduisait sans doute le mot *Graeculus*, qui devait être déjà en circulation alors et qui peut-être fut inventé par Caton lui-même.

occupées chez eux avant leur expatriation. Caton se mit à rire. « Vous commettez, dit-il à Polybe, la même imprudence qu'aurait commise Ulysse, si, ayant oublié sa ceinture et son bonnet dans la caverne du Cyclope, il était retourné pour les prendre. » Polybe comprit, et n'insista plus (1).

Citons encore, pour en finir, une autre parole piquante comme il en avait tant. Le Sénat envoyait une ambassade à Prusias, roi de Bithynie, qui était en guerre avec son fils Nicomède. Des trois hommes qui la composaient, l'un avait des cicatrices à la tête, l'autre souffrait de la goutte, le troisième était une franche nullité. « L'ambassade, dit Caton, n'a ni pied ni tête ni sens commun (2). »

Nous sommes bien loin d'avoir énuméré tous ses actes et tous ses discours : on se fatiguerait à le suivre sur les différents terrains où il descend tour à tour, armé de son éloquence comme d'une épée meurtrière. En parcourant la liste de ses discours, dont bien souvent il ne reste que le titre et quelques mots sans valeur historique, l'on peut, par ce qui a été conservé, se faire une faible idée de ce que nous avons perdu. En 152 (3), Caton recommande la rogation qui défend de donner deux fois le consulat au même homme; c'était, quoi qu'on en ait dit, une mesure démocratique, un peu trop absolue peut-être, comme on put bientôt s'en apercevoir (4), mais qui devait fortement déplaire aux familles influentes de la noblesse. Il sut envelopper son avis dans une de ces sentences humoristiques qui plaisaient tant au peuple, et qui, en frappant l'esprit, se gravaient dans la mémoire et s'imposaient à la réflexion. Parlant de ceux qui sollicitaient plusieurs fois le consulat : « Ces gens-là, s'écria-t-il, ne savent-ils donc pas trouver leur chemin tout seuls, puisqu'ils veulent toujours se faire guider par des licteurs pour ne pas s'égarer? » Et, s'adressant au peuple : En donnant toujours les magistra- » tures aux mêmes personnages, vous semblez avoir peu d'estime, » ou bien pour ces fonctions, ou bien pour la majorité de vos » concitoyens (5). »

---

(1) Plutt. ll. ll. Polyb. 35, 6. Gell. 2, 6. Macrob. Sat. 6, 7.

(2) Plut. 9; Liv. epit. 50; Polyb. 37, 1 h. p. 449 Mai; Diod. 32, 6; App. Mithr. 6.

(3) Mommsen, II, p. 67 sqq.

(4) En 134, Scipion Émilien obtint une deuxième fois le consulat.

(5) Plut. 8. Id. Apophth. p. 199 A. — Il y a encore un autre discours de Caton intitulé *Ne imperium sit veteri ubi novus venerit.* Jordan ne sait qu'en faire;

Une autre fois, il plaide pour qu'on augmente le nombre des chevaliers : cette classe n'avait plus rien de militaire, et il espérait, par l'adjonction de 400 membres, y introduire un nouvel esprit, peut-être la ramener à sa destination primitive, mais par là même il devait rencontrer une résistance obstinée dans presque tout le Sénat : le projet ne passa point (1). Il prononça un autre discours sur le roi Attale et sur les provinces tributaires de l'Asie. Les questions de droit public, civil et religieux ne le laissent pas indifférent; il fait un discours pour prouver que les édiles plébéiens sont inviolables (2); dans un autre il s'occupe des augures et dans un autre encore des dieux indigètes. Surtout il se montre ardent chaque fois que surgit une question intéressant les bonnes mœurs de l'État. Ainsi dans une harangue, il s'élève contre les généraux qui déposent dans les temples des dépouilles non gagnées dans les combats; une autre fois, il exige que le butin soit consciencieusement versé dans le trésor, et il demande aussi que la législation intervienne pour empêcher les fraudes dans le partage qu'on en fera entre les soldats (3).

Mais, ce qui l'occupa bien plus, ce furent les incessantes querelles privées qu'il eut à soutenir. C'est par là qu'il était devenu terrible à ses ennemis; aucun ne lui échappait, et il était rare qu'on sortît d'un tournoi oratoire contre lui, sinon meurtri et désarçonné. On sait déjà ce que sa haine coûta aux Scipions ; ajoutons qu'il poursuivit avec le même acharnement d'autres personnages attachés à leur parti, et qu'à tous il fit ressentir les effets de son inimitié. Des familles entières se virent persécutées et pour ainsi dire traquées par l'ardent lutteur, comme si la haine qu'il portait à l'un de leurs membres avait été réversible sur la tête des autres. Lucius Scipion paya pour son frère Publius, Lucius Minutius pour son frère Quintus. Q. Fulvius Nobilior eut également le tort d'être frère de Marcus : Caton le poursuivit de ses attaques et de ses sarcasmes (4);

Meyer ne propose qu'une conjecture invraisemblable. Ne serait-il pas permis de croire que c'est, sous un titre différent et sans doute falsifié, le même discours que le *Ne quis iterum consul fiat?*

(1) V. Mommsen I, p. 764 et 795.

(2) La question était controversée. V. Bekker und Marquardt, II, 2, p. 294 sqq.

(3) De là les discours intitulés : *de auguribus; de indigitibus; ne spolia figerentur nisi de hoste capta; Uti praeda in publicum referatur; de praeda militibus dividendâ.*

(4) Liv. epit. 49.

c'est à lui peut-être qu'il donna le sobriquet de *Mobilior*, par un de ces jeux de mots qui lui étaient familiers (1). Longue est la liste de ceux avec qui il se mesura au Forum. On ne peut citer ici que des noms, dont plusieurs sont complètement inconnus : un Lentulus, un Cornelius, un C. Piso, un Annius, un Oppius, un Lepidus, un Pansa, un Q. Sulpicius, un Cn. Gellius, un L. Autronius, un C. Cassius et combien d'autres encore dont les noms mêmes ne nous ont pas été conservés ! Le seul homme un peu notoire, c'est ce Ti. Sempronius Longus qui, en 184, lui avait disputé sans fruit la censure, ce qui, semble-t-il, serait déjà un motif suffisant pour expliquer l'animosité de Caton contre lui. Et que serait-ce donc s'il avait écrit toutes ses harangues, ou si nous avions toutes celles qu'il a écrites? De combien de noms connus et inconnus ce catalogue ne s'enrichirait-il pas? C'est que pas un jour de sa vie Caton ne connut le repos; il plaida dès sa première jeunesse, tantôt pour lui-même, tantôt pour les autres. C'était chez lui un besoin et une passion à la fois que cette lutte quotidienne contre ses adversaires publics et privés; il se peint tout entier dans ce mot qu'il adressa un jour à un jeune homme qui venait de faire condamner un ennemi de son père : « Courage ! Voilà le sacrifice qu'il faut offrir à la mémoire de ses parents : les pleurs de leurs ennemis, et non pas le sang des brebis et des chevreaux (2). » Lui-même, qui se porta tant de fois accusateur, ne fut pas moins fréquemment acccusé : quarante-quatre fois, dit Pline (3), il se vit appelé sur le terrain, mais pas une seule fois ses antagonistes ne parvinrent à le faire condamner (4). Cela témoigne à la fois des haines implacables qu'il avait inspirées, et de son éclatante probité, qui sut vaincre tous les assauts. Il avait d'ailleurs une si grande confiance dans la justice de sa cause qu'un jour, s'il en faut croire Valère-Maxime, dans un procès qu'on lui intentait, il offrit de prendre pour arbitre Ti. Sempronius Gracchus, son ennemi personnel (5). Malheureusement on n'est pas mieux renseigné

---

(1) Cic. de Orat. 2, 63, 256, où sont cités encore d'autres jeux de mots de Caton : « Idem, quum cuidam dixisset *eamus deambulatum*, et ille : Quid opus fuit *de*? — Immo vero, inquit, quid opus fuit *te*? Aut ejusdem responsio illa : Si tu et adversus et aversus impudicus es.

(2) Plut. 15.

(3) Plin. 7, 100 et Aurel. Vict. 47. Plut. 15, moins exact, dit environ 50 fois.

(4) Plin. l. l. Val. Max. 3, 7, 17.

(5) Val. Max. l. l. Il est le seul qui rapporte ce fait, aussi convient-il de ne

sur la nature de ces luttes que sur toutes les autres. On sait seulement qu'il fut violemment attaqué lorsqu'il brigua la censure pour la seconde fois, et que, pendant le cours de cette magistrature, il eut à se défendre contre plus d'un mécontent qui blâmait soit ses adjudications des travaux publics, soit sa sévérité outrée. Le rôle énergique qu'il joua dans les affaires d'Espagne lui valut aussi les attaques les plus passionnées. Un seul des discours qu'il prononça, à ce qu'il parait, pour sa défense, a laissé des fragments intelligibles; c'est celui qu'il fit contre contre le tribun de la plèbe Caelius (1). « Jamais il ne se tait, celui qui est tourmenté par la maladie de « parler, comme l'hydropique par celle de boire et de dormir. Tel « est son besoin de vous haranguer, que, si vous ne vous réunissez « pas sur ses convocations, il louera des auditeurs. Aussi l'entend-on « seulement sans l'écouter, comme le charlatan dont les paroles « viennent frapper les oreilles, sans que personne se confie à lui si « l'on devient malade..... Pour une croûte de pain, on peut acheter « son silence ou sa parole..... Si j'étais triumvir, je ne voudrais « pas, je vous le jure, inscrire dans une colonie ce vagabond et ce « mauvais plaisant..... Il descend de cheval, il fait des entrechats, « il débite des bouffonneries..... Puis il chante quand l'envie lui en « prend, entremêle le tout de vers grecs, fait des bons mots, change « de ton de voix, exécute des cabrioles..... Mais pourquoi discuterais-je davantage avec un homme que je crois capable de faire « le bouffon dans un cortége, et d'interpeller les spectateurs du haut « de son char? »

On comprend quelle action une éloquence si incisive devait exercer sur le peuple, et combien devait être redoutable comme accusateur un homme qui se défendait si bien quand il était accusé.

---

l'enregistrer que sous toutes réserves; on a pu se convaincre si ce compilateur brille par l'exactitude. La chose en elle-même n'a pourtant rien d'invraisemblable. Ti. Sempr. Gracch. avait été, lui aussi, un grand adversaire de Scipion, et professait les principes politiques de Caton, double raison qui devait en faire un ami plutôt qu'un ennemi du censeur. Mais il est probable que leur inimitié éclata après la généreuse intervention de Gracchus dans le procès de Scipion, où Caton déploya un si grand acharnement.

(1) Qui est ce Coelius? Est-ce un tribun? Est-ce un sénateur? Quel fut l'objet du procès? Le titre seul du discours est déjà une énigme: *In Caelium si se appellasset*. Ces paroles, avec ou sans variante, retournées dans tous les sens, ne m'ont rien appris jusqu'à présent.

Qu'on se représente le Forum regorgeant de monde, la confusion inévitable d'un jugement en plein air, les juges, les scribes, les accusateurs, les spectateurs serrés les uns contre les autres, et cherchant à regarder par-dessus les têtes de leurs voisins, les ondulations de la foule semblables à celles des flots, et par-dessus tout cela, le murmure inextinguible des voix..... Le vieil orateur chéri du peuple fend cette cohue, monte à la tribune, réclame le silence. Petit, vigoureux, les cheveux roux, les yeux glauques et brillants (1), il contient un instant le sourire narquois de ses lèvres, et, d'une voix grave et solennelle, il commence son discours par une prière aux dieux (2). Puis il entre en matière, tantôt se plaignant de l'injustice de ses ennemis, qui se sont tous ligués pour le perdre, lui, un homme de son âge et de sa vertu, tantôt déplorant le sort de la patrie, qui se voit attaquée en même temps que lui, par des pervers intéressés à faire disparaître toute probité politique (3). De telles paroles tombant d'une telle bouche conquéraient d'avance la sympathie de la multitude, et cet homme qui n'apprit jamais rien des rhéteurs se montra leur maître en fait d'habileté oratoire. Mais, après ces exordes insinuants, le *grand aboyeur* rentrait bientôt dans son véritable rôle : l'invective passionnée, la raillerie mordante,

(1) Plut. 1. On n'a pas de portrait authentique de Caton. Bosius ad Corn. Nep. Cat. parle de deux effigies de lui, mais elles sont, dit Ampère (IV, p. 267) l'une fausse, l'autre grotesque.

(2) Serv. ad Verg. Aen, 7, 259 : Secundum priscam consuetudinem locuturus de publicâ utilitate... facit ante deorum commemorationem, *sicut etiam in omnibus Catonis orationibus legimus*. Dans les quelques exordes qui nous ont été conservés parmi les frg. des discours de Caton, cette prière ne se trouve pas. Cela ne prouve pas du tout, comme certains le croient, que Servius se trompe, mais plutôt que la formule était tellement connue qu'on ne l'écrivait pas.

(3) Video hàc tempestate concurrisse omnes adversarios (In Cn. Pisonem). Atque ita evenit, Quirites, uti in hàc contumeliâ, quae mihi per hujusce petulantiam factum itur, rei quoique publicae medius fidius miserear, Quirites. (Pro se contra C. Cassium.) Magno quondam cum assensu omnium dixi, miseram esse senectutem quae se oratione defenderet (Cic. de Sen. 18, 62). Χαλεπόν ἐστιν ἐν ἄλλοις βεβιωκότα ἀνθρώποις ἐν ἄλλοις ἀπολογεῖσθαι (Plut. Cat. 15). Remarquons poutant que Val. Max. 3, 7, 8 attribue ce dernier mot à M. Aemilius Scaurus. O. Ribbeck, qui ne veut révoquer en doute l'autorité ni de Plutarque ni de Val. Max., suppose que Scaurus peut fort bien avoir eu une réminiscence de Caton, on encore tomber tout naturellement sur la même idée que lui. Je croirais plus volontiers à une confusion de Valère Maxime; on sait qu'il est coutumier du fait.

l'exclamation indignée ou l'admonestation solennelle. Alors on n'avait plus devant soi un accusé qui se défend, mais un citoyen irréprochable, un magistrat, un censeur auguste qui prenait la parole au nom de la république, et contre lequel toute résistance était impossible. Ce n'est pas qu'il fût un orateur de haut vol, ni qu'il possédât ces ressources victorieuses qui triomphent de tous les cœurs. La parole de Démosthène avait une bien autre puissance sur ses auditeurs, et Scipion lui-même, le jour où d'un cri sublime d'indignation il confondit ses adversaires, s'était élevé à un bien autre hauteur de sentiments et de pensées. Mais, ce qui faisait la force de Caton, c'est que dans son genre moyen il avait admirablement compris les mobiles qui agissaient le plus sur ses compatriotes; il s'était, pour ainsi dire, identifié avec eux, en s'adressant, non seulement à leurs sentiments les plus louables de citoyens, mais aussi à leurs plus tristes préventions de Romains. Il dominait la foule parce qu'elle se reconnaissait en lui, et qu'en lui elle retrouvait l'image vivante de la nation; et puis, le peuple n'a-t-il pas toujours adoré ceux qui le rudoient d'une manière affectueuse, et lui disent les plus dures vérités en son langage bourru et naturel ? Car le peuple lui-même n'était pas épargné par ce vieux grondeur qui ne sut jamais déguiser sa pensée. « Vous êtes comme les moutons, s'écriait-il; individuellement, vous n'écoutez aucun conseil; rassemblés, vous obéissez en foule et servilement (1). » Que ne pouvait se permettre un homme à qui la multitude accordait une telle franchise de langage ? Citons encore, pour terminer, quelques uns de ses traits les plus mordants, qui paraissent empruntés à ses discours. A un vieillard qui menait une mauvaise vie : « Malheureux, dit-il, n'ajoute pas la misère du vice à toutes les misères que la vieillesse a déjà (2). » Un tribun du peuple, soupçonné de crime d'empoisonnement, proposait une loi pernicieuse : « Jeune homme, lui dit Caton, je ne sais s'il ne vaut pas mieux boire tes potions qu'approuver tes rogations. » Attaqué par un homme sans mœurs : « Notre lutte n'est pas égale, lui dit-il; tu es habitué à médire des autres comme on médit de toi; moi, au contraire, je n'ai pas l'habitude d'entendre dire du mal de moi, et je ne m'amuse pas à en dire des autres (3). »

---

(1) Plut. 8.
(2) Id. 9.
(3) Id. 9.

Tels étaient les combats quotidiens de ce vieillard infatigable qui, à quatre-vingts ans, se voyait encore appelé en justice (1), et sortit de cette dernière épreuve victorieux comme de toutes les autres. Vie étonnante ! Où trouver dans toute l'histoire, je ne dis pas une génie plus vaste ni un personnage plus sympathique, mais une figure mieux caractérisée et plus originale que ce vert octogénaire, dont une épigramme du temps disait avec autant de justesse que d'esprit :
« Ce roux aux yeux glauques, ce Porcius qui a un coup de dent pour tout le monde, Proserpine, après sa mort, ne voudra pas même l'admettre dans les enfers. »

---

(1) Liv. Plut. et Val. Max. disent à tort 86 ans. Voir au chap. I.
(2) Plut. 1.

Πυρρὸν, πανδακέτην, γλαυκόμματον, οὐδὲ θανόντα
Πόρκιον εἰς Ἀΐδην Περσεφόνη δέχεται.

Cette épigramme reposait peut-être sur un proverbe populaire, analogue à l'expression allemande : *Dem Teufel zu schlecht*. (J. Paluster).

CHAPITRE IX.

CATON ÉCRIVAIN.

S'il fut le premier politique de son temps, Caton en fut aussi l'écrivain le plus original et le plus fécond. Mais comment se fait-il que le fervent apologiste des mœurs anciennes, l'adversaire de l'éducation nouvelle, l'antagoniste des poëtes et de ceux qui les favorisent, l'irréconciliable ennemi des lettres et de la culture intellectuelle importées à Rome par les Grecs, se soit livré lui-même à la littérature avec une ardeur si étonnante? Faudrait-il de nouveau voir ici une de ces contradictions comme nous en avons déjà signalé plus d'une en lui? Assurément, à ne juger qu'à la surface, on arriverait à une pareille conclusion; mais une étude plus attentive nous convaincra qu'il n'y a ici ni contradiction ni singularité.

Rappelons-nous, en premier lieu, l'éducation tout à fait élementaire que Caton avait reçue à Tusculum. C'était tout ce qu'il fallait aux hommes de son époque et de la classe où il était né. Lui-même s'en contenta dans les commencements; eût-il recherché dès lors une somme d'instruction plus grande, il n'aurait pas eu le temps de l'acquérir. A peine sortait-il de l'enfance, qu'une science bien autrement intéressante pour lui l'occupa tout entier : la guerre. C'était là le vrai complément des études romaines : l'adolescent se faisait soldat pour apprendre à devenir homme. Ajoutons pourtant que dans ses dix années de service militaire il élargit singulièrement le cercle de ses connaissances. Il parcourut l'Italie du Sud ; il vit ces riches et florissantes cités, tant samnites que grecques; il s'informa de leur passé, de leurs traditions, de leurs coutumes; esprit chercheur, il

étudia, il composa, il rassembla ; la première idée de ses Origines dut dès lors se présenter vaguement à son esprit. De plus, le commerce continuel avec les villes et les habitants de cette région avait amplement suffi pour lui apprendre le grec; mais de cette langue, tout comme de sa langue maternelle, il n'avait encore que des notions purement pratiques, et ce fut bien plus tard seulement qu'il en étudia la littérature (1). Revenu à Rome, les luttes du Forum développèrent son talent : il apprit à parler, il fut éloquent d'instinct; il devint orateur sans études préparatoires. Remarquons bien ce trait esssentiel, qui jette la plus vive lumière sur sa personnalité : en tout, chez lui, la pratique devança la théorie. Lorsque plus tard — ce fut sans doute après sa censure — il trouva assez de loisirs pour s'occuper des lettres, c'est encore dans un but tout pratique qu'il en aborda l'étude. Le besoin de fournir des aliments à son activité, qui n'était plus entretenue sans cesse par les emplois publics, et à laquelle les travaux des champs ne suffisaient pas; la nécessité de connaitre mieux ce monde grec qu'il avait vu de près à Athènes, et qu'il combattait tous les jours à Rome ; enfin, la curiosité naturelle à tout esprit quelque peu développé, tels furent sans doute les premiers mobiles qui le

(1) On a vu plus haut que Caton savait parfaitement le grec depuis sa jeunesse, puisqu'à 20 ans il était auditeur de Néarque à Tarente, et qu'en 190 il aurait pu, dit Plutarque, haranguer les Athéniens en grec s'il l'avait voulu. C'est donc par la plus étrange des erreurs que l'on va répétant qu'il n'apprit le grec que dans sa vieillesse. Bayle, dans son dictionnaire philosophique (art. Porcius), avait déjà deviné le vrai, et Tiraboschi (Storia della letterat. ital. t. 1) est bien malavisé de l'en reprendre. L'erreur provient de ce qu'on a mal compris les anciens, qui ont entendu parler de la littérature et non de la simple connaissance de langage. Tous disent *literas graecas*, ce qui ne peut se traduire ici que par *lettres, littérature*. Cic. Acad. 2, 2, 5; de Senect. 8, 26; Corn. Nep. Cat. 3. Quint. 12, 11, 23; Val. Max. 8, 7, 1; S. Hieron. 1, 52 et 1, 989 (Migne). Plut. Cat. 2 dit παιδείας ἑλληνικῆς ὀψιμαθής, ce qui n'a pas même besoin d'explication, d'autant plus que le biographe donne ce renseignement immédiatement après avoir dit que Caton écouta les leçons de Néarque, et qu'il l'introduit par ἄλλως δὲ Le seul Tertullien (de Pallio 3) dit : *literas vocemque senex jam eruditus*, mais on comprend que ce témoignage ne peut pas contrebalancer les autorités bien autrement sûres que nous citons. S'il était besoin d'autres preuves, je montrerais aussi, par les termes grecs qui se trouvent dans les discours de Caton, qu'il a dû connaître cette langue avant sa vieillesse, mais le témoignage unanime des anciens dispense de toute autre démonstration. Serai-je parvenu à en finir une bonne fois avec une erreur aussi tenace qu'inconcevable? Je n'ose l'espérer.

poussèrent à étudier. Le désir de conserver la mémoire de ses paroles et de ses actions lui mit la plume à la main : il commença à écrire. L'histoire de sa patrie attira également son attention ; il rassembla les diverses traditions locales qu'il avait recueillies pendant ses voyages ; il consulta les vieux documents qu'il put trouver, il lut les rares écrivains qui avaient retracé avant lui l'histoire de Rome. Ici encore éclate sa supériorité. Cicéron n'hésite pas à le nommer l'homme le plus savant de son temps, et déclare qu'il savait tout ce qu'il y avait moyen de savoir à son époque (1). On peut se figurer qu'il dut en avoir fini bientôt des monuments de la littérature romaine ; il ne pouvait guère trouver alors que des archives ou d'autres documents sans valeur littéraire. Il en fut tout autrement pour les écrivains grecs : il profita beaucoup de Démosthène, dit Plutarque, mais moins de Thucydide, ce qui prouve du moins qu'il le connaissait. On voit de plus, par les fragments de ses œuvres et par les propos qu'on lui prête, qu'il devait avoir un certain nombre de notions sur le monde grec et sa civilisation (2) : il a même lu l'Odyssée, peut-être dans la traduction de Livius Andronicus, qui avait tant de vogue en ce temps-là (3). Un des ses plus belles et de ses plus profondes paroles, c'est celle où il caractérise les Romains et les Grecs, et indique la différence profonde de leur vie politique : « Ces derniers, disait-il, ne doivent leurs institutions qu'à quelques individus supérieurs, comme Lycurgue, Minos, Solon, Clisthène, etc. ; la société romaine au contraire est l'œuvre collective des générations et des siècles (4). » Quant aux poëtes, qu'il estimait peu, ils durent lui rester complétement étrangers ; il ne paraît pas qu'il en ait connu d'autres qu'Homère, et peut-

---

(1) Cic. p. Arch. 7, 16 ; de Orat. 3, 15, 56 ; Plin. 14, 5. Corn. Nep. 3, va bien plus loin encore : Non facile reperire possis, neque de Graecis, neque de Italicis rebus, quod ei fuerit incognitum. On va voir immédiatement tout ce qu'il y a à rabattre de cet éloge.

(2) Il connaît les Amphictyons (Plut. 12) ; la légende d'Oreste et de Pylade (Origg. III, 1) ; l'histoire de Léonidas (Ibid. IV, 7) ; il a emprunté un mot à Pisistrate (Plut. 24) et un autre à Thémistocle (Id. 8) ; il se moque d'Hippocrate (Id. 24), et d'Isocrate (Id. 23) ; la manière dont il parle de Socrate prouve qu'il est assez bien renseigné sur ce personnage.

(3) Il fait allusion à un épisode de l'Odyssée ch. IX, et, ce qui ferait croire qu'il l'a même lue en grec, c'est qu'il en cite textuellement un vers (X, 495).

(4) Cic. de Rep. 2, 1, et 21, 37.

être aussi quelques gnomologues, dans lesquels il aura trouvé plus d'une de ces sentences qui lui étaient si familières (1). Plutarque assure qu'un grand nombre de celles qu'il a consignées dans ses Apophthegmes sont traduites du grec. Dans tous les cas, ce qu'il y avait de plus riant et de plus aimable dans l'esprit hellénique lui échappa complétement; il n'était pas fait pour comprendre la divine harmonie des Muses, et le loup de la Sabine resta sourd toute sa vie à la voix des poëtes enchanteurs. Quelle pourrait donc avoir été l'influence de la littérature grecque sur lui? Tout à fait nulle. Il l'avait abordée dans un esprit hostile; il ne l'étudia que pour la combattre. Il envisageait avec défiance la grâce, l'esprit, la poésie; tout cela ne servait, selon lui, qu'à altérer le caractère national. Il lui fallut se résigner pourtant à cette invasion progressive de la Grèce, qui venait, sur les champs de bataille de l'intelligence, vaincre à son tour ses vainqueurs. *Graecia capta ferum victorem cepit.* Déjà le riant anthropomorphisme de la Grèce forçait l'étroit sanctuaire où trônaient les froides divinités abstraites de Rome, et y introduisait tout le cortége de ses dieux armés de la foudre et de ses déesses aux bras blancs et aux lèvres de rose; la langue grecque était devenue celle de la haute société; les sophistes et les médecins grecs apportaient à Rome leurs poisons variés; un Cratès, un Archagathos, un Carnéade se voyaient comblés de faveurs par le Sénat et par l'aristocratie; le plus grand littérateur romain de l'époque, Ennius, se faisait gloire de marcher sur les traces des Grecs, et, au théâtre, un Plaute initiait la foule à toute la corruption et à tous les raffinements d'une société caduque. Bien plus, et malgré l'exemple d'Ennius qui du moins écrivait en latin, beaucoup de Romains employaient le grec dans leurs ouvrages littéraires, ce qui était un des plus grands et des plus légitimes sujets d'indignation pour le vieux censeur. Un membre d'une des plus puissantes familles d'alors, A. Postumius Albinus, avait écrit en grec un livre d'histoire, et s'excusait dans sa préface des fautes qu'il pouvait avoir commises dans une langue qui n'était pas la sienne. « A-t-il donc été condamné à écrire par un

(1) Si l'on consentait à admettre cette supposition, on expliquerait du même coup pourquoi plusieurs sentences sont attribuées par les uns à Caton, par les autres à des grecs comme Moschion, Bias, etc. V. les *Paroemiographi graeci*, ed. von Leutsch.

décret des Amphictions ? » demanda Caton (1). Le mot était aussi juste que mordant, mais il ne devait pas corriger les infatués de l'hellénisme. Caton lui-même, exagérant dans son sens, se laissa plus d'une fois emporter au delà des bornes de la raison. Pour lui, Socrate n'était qu'un bavard, un révolutionnaire, un homme qui voulait être le tyran de sa patrie, en corrompant les vieilles mœurs et en introduisant des croyances nouvelles (2). Ne croirait-on pas entendre le réquisitoire d'Anytos, et, moins la poésie, la satire d'Aistophane ? C'est ici, il est vrai, un conservateur quand même appréciant un philosophe novateur, mais c'est avant tout un Romain pratique et positif jugeant un Grec qui pense et qui invente : on dirait le génie des deux races personnifié dans deux hommes, et certes l'idéal socratique était tout ce qu'il y avait de mieux fait pour inspirer à Caton une aversion profonde. Un seul trait dans le caractère du philosophe athénien trouvait grâce à ses yeux : c'était la patience avec laquelle il avait supporté l'acrimonie de sa femme et la stupidité de ses enfants. Les rhéteurs ne lui déplaisaient pas moins que les philosophes : il ne comprenait pas qu'on pût, pendant plusieurs années, se livrer à l'étude de l'éloquence sur les bancs d'une école, lui qui, sans chercher à polir son langage et à arrondir ses phrases, parlait de l'abondance de son cœur, et était devenu orateur par la pratique, selon l'ancien adage romain : *fit fabricando faber*. « On vieillit à l'école d'Isocrate, disait-il, et les disciples y » sont des barbons ; aurait-on par hasard besoin d'éloquence chez le » roi des ombres (3) » ? Mais c'est surtout contre les médecins grecs que se déchaînait sa verve, un peu par jalousie de métier peut-être. La belle parole d'Hippocrate refusant les riches offres d'Artaxerxès pour se consacrer à ses compatriotes n'obtenait pas son admiration : « Ce n'est là, disait-il, qu'une de ces hâbleries qui leur sont communes » à tous (4). » Et il signalait les médecins comme la plus dangereuse catégorie de ces *Graeculi* qu'on voyait affluer à Rome. « Ils ont » juré, disait-il avec son humour passionné, de tuer par leurs remè- » des tous les barbares, mais ils le font à prix d'or, pour inspirer

---

(1) Corn. Nep. de Ill. Vir. 13 apud Gell. 11. 8 et Macrob. Sat. 1, praefat. 15; Polybe, 40, 6; Plut. 12.
(2) Plut. 20 et 23.
(3) Plut. 23.
(4) Id. ib.

« d'autant plus de confiance et pour nous faire disparaître plus faci-
« lement. Car nous-mêmes ils nous traitent de barbares, et ils nous
« flétrissent plus encore que tous les autres de cette épithète d'Opi-
« ques (1). Mon fils, je t'interdis les médecins (2). » En un mot, il regarde l'influence grecque comme tout à fait funeste à la république : chaque fois, dit-il, que cette race nous apportera ses lettres, elle gâtera tout : regarde cela comme parole de prophète (3). Il conseille à son fils d'avoir seulement une teinte de la littérature grecque, mais de ne pas l'approfondir (4). On ne peut méconnaître au fond de tout cela une pensée sérieuse et respectable : sauvegarder l'originalité du caractère romain, menacée par l'influence grandissante de l'hellénisme. Mais pour combattre avec succès l'invasion de la littérature étrangère, il eût fallu en créer une qui fût vraiment nationale et romaine, et Caton ne semble pas même y avoir jamais songé. Il en était incapable d'ailleurs ; ses livres sont tout ce qu'il y a de moins littéraire au monde. Ce fut un de ses contemporains, et, sans doute, un de ses partisans qui se chargea de cette tâche glorieuse et patriotique : il échoua moins par sa faute que par celle des circonstances, mais le nom de Naevius restera un des plus vénérables de toute l'histoire romaine. Caton, lui, ne fit encore une fois que signaler le mal sans indiquer le remède, que du reste il ignorait. Son activité littéraire fut à coup sûr des plus remarquables ; mais qu'il ait jamais découvert la mission sociale et morale de la littérature, qu'il ait cherché seulement à s'en faire une arme dans le combat, voilà ce que tout nous interdit de penser. Il prit la plume comme il avait pris la charrue, et, pour dire plus, il ne la prit que lorsque sa main se fut fatiguée à guider le soc tranchant à travers *le sol pierreux de la Sabine*. La vieillesse lui faisait des loisirs forcés : à quoi les employer sinon à écrire ? C'était d'abord un passe-temps ; c'était aussi un moyen d'augmenter sa réputation et de perpétuer le le souvenir de sa gloire. Il commença par rédiger les principaux

(1) Opiques était le nom d'une peuplade de l'Italie qui fournissait des mercenaires aux Grecs : ceux-ci désignaient parfois sous ce nom tous les habitants de la presqu'île italique. Malheureusement le nom de *Opicus* avait une signification désagréable en latin, et Caton, par une méprise plaisante, partait de là pour accuser les Grecs d'insulter les Romains. V. Mommsen, I, p. 920.

(2) Praecepta ad filium, fig. 1.

(3) Ib.

(4) Ib. literas eorum inspicere non perdiscere.

de ses discours (1) : le premier en date de tous ceux qui nous ont été conservés, c'est celui qu'il prononça devant les chevaliers près de Numance. Aucun ancien ne parle de ceux qui roulaient sur la loi *Porcia* et sur la loi *Oppia*, qui ne paraissent pas avoir été jamais écrits; et cela autoriserait peut-être à supposer que Caton commença par rédiger ses discours les plus récents, et qu'il remonta ainsi le cours de sa vie jusqu'à l'époque de son consulat, où la mort l'aura surpris. Il devait en avoir fait un nombre considérable; Cicéron dit qu'il en avait écrit presque autant que Lysias, à qui on en attribuait 425, dont 230 étaient reconnus authentiques par les anciens. Et le grand écrivain se vante d'en avoir lu cent cinquante (2). On n'en connait plus guère aujourd'hui que 70 à 80 (3), et encore n'est-il resté de la plupart que le titre ou des fragments insignifiants. C'est là une perte des plus regrettables. L'âme de l'homme respirait tout entière dans les paroles de l'orateur : jamais peut-être, chez aucun autre, il n'a régné un si grand accord entre la parole parlée et la parole écrite (4), et ce serait presque faire injure à Caton que d'admettre qu'il ait pu habiller et polir plus tard les discours qu'il avait prononcés à la tribune. Il écrivait comme il parlait, sans art et sans fard, ayant toujours à la bouche le mot propre, l'expression caractéristique, quelque blessante qu'elle fût, tantôt accablant son adversaire sous les bordées incessantes de ses sarcasmes et de ses invectives, tantôt frappant ses auditeurs par la solennelle gravité de son accent : tour à tour railleur, incisif, véhément, austère, se servant encore de l'éloquence comme d'une arme à l'époque où les Grecs en avaient fait un objet de luxe. Les hautes sphères du pathétique et du sublime lui restèrent à jamais fermées, nous

---

(1) C'est ce qui ressort de Cic. de Sen. 11, 38. Westermann veut qu'il ait seulement revu ses discours pendant sa vieillesse, mais ce n'est qu'une conjecture sans fondement. Si Corn. Nep. 3, affirme que Caton fit des discours dès sa jeunesse, cela ne prouve pas davantage qu'il les ait écrits dès lors.

(2) Brut. 15, 61 : quas quidem invenerim atque legerim. Cela prouve bien que les discours de Caton n'ont jamais été publiés en un seul recueil, ou du moins que ce recueil n'existait plus du temps de Cicéron.

(3) Meyer en donne 89; Jordan, beaucoup plus exact, en admet 80. Je serais tenté de réduire encore ce nombre en réunissant le *cum in Hispaniam proficisceretur* avec le *de sumptu suo*, le *de ambitu* avec le *ne lex Baebia derogaretur*, etc.

(4) O. Ribbeck.

l'avons déjà dit; mais, dans la région moyenne où il déploya ses forces, c'est à peine s'il a son égal. On l'appelait de son temps le Démosthène romain (1). Cicéron ne met au-dessus de lui que Galba, le regardant d'ailleurs comme un orateur aussi accompli qu'on pouvait l'être alors (2). A la vérité, il pousse un peu loin l'engouement quand il le compare à Lysias, si soigneux de la forme, si habile comme rhéteur, et, d'un autre côté, si pâle de couleur et si faible de souffle. Plutarque a fait justice de cette exagération patriotique (3), et Cicéron lui-même est obligé de convenir que l'éloquence de son héros manque de poli, que sa diction est âpre, inculte, hérissée de tournures embarrassées, sans aucune trace de nombre ou d'harmonie (4). Mais il rejette bien vite ces défauts sur l'époque où vivait Caton; il aurait pu aussi les attribuer au caractère et aux tendances mêmes du personnage, qui n'a jamais aspiré à la perfection de la forme. Le plus grand de tous les orateurs non littéraires, voilà peut-être une définition assez exacte de cet homme étrange et puissant.

Pendant que le citoyen veillait ainsi au soin de sa réputation, le père de famille livré à d'autres sollicitudes pensait à son fils, et demandait également aux lettres leur concours dans l'œuvre si importante de l'éducation. La partie la plus attrayante de ses écrits est peut-être celle qui fut inspirée par cette préoccupation paternelle. Sous le titre général de *Préceptes à son fils*, il existait de lui plusieurs ouvrages sur des questions spéciales : l'un traitait de la médecine, l'autre de la rhétorique, un troisième de l'agriculture : peut-être le livre sur l'art militaire faisait-il également partie de cette catégorie. Écrits dans un but purement didactique, ces ouvrages étaient destinés à donner au jeune homme des idées exactes sur tout ce qu'il devait connaître, et à le prémunir contre les nouveautés pernicieuses qui avaient cours alors. Ainsi le livre sur la médecine le mettait en garde contre le charlatanisme des Grecs, ou contre ce que l'auteur voulait bien appeler ainsi; il lui apprenait à s'en tenir à la bonne vieille médication latine, la seule recommandable aux yeux de Caton, toute chargée qu'elle était de pratiques

(1) Plut. 4; App. Hisp. 40; Diod. Sic. 34, 33; Suidas v. Κάτων.

(2) Cic. de Orat. 1, 37, 171.

(3) Plut. 7 : Οὐκ οἶδα τί πεπόνθασιν οἱ τῷ Λυσίου λόγῳ μάλιστα φάμενοι προσεοικέναι τὸν Κάτωνος.

(4) Brut. 15, 61 sqq.; Orat. 45, 152; Gell. 6, 3.

ridicules et superstitieuses. N'importe : il fallait tout préférer à l'invasion des Grecs, redoutables jusque dans leurs présents, *et dona ferentes*. Caton recommandait à son fils l'emploi des recettes domestiques qu'il avait consignées dans un registre particulier, et dont il se servait pour tous les malades de la maison. Autant que nous pouvons en juger, le livre n'était que l'ouvrage d'un empirique, routinier jusqu'à repousser sans examen la science d'Hippocrate et de ses élèves, superstitieux jusqu'à recourir à l'emploi de formules magiques là où ses recettes restaient impuissantes.

Une autre partie des *Praecepta* traitait, comme nous le disions, de la rhétorique; malheureusement cet écrit, qui serait pour nous le plus intéressant, est aussi celui dont il reste le moins : trois courts fragments dont deux seulement ont quelque signification. « L'orateur, mon fils Marcus, est-il dit dans le premier, c'est un homme de bien habile à parler (1). — Saisis bien la pensée, dit le second fragment, les expressions viendront d'elles-mêmes (2). » Ce sont là des paroles d'or, que les rhéteurs romains ont enregistrées précieusement.

La troisième partie, qui traitait de l'agriculture, doit-elle se distinguer d'un autre ouvrage sur le même sujet, qui nous a été conservé sous le titre de *De Re Rusticâ?* Oui, dit la généralité des critiques. Je n'hésite pas à répondre non, au risque d'être tout seul de mon avis. Ceux qui admettent deux livres différents se sont laissé tromper par cette circonstance que les anciens, en citant le *De Re Rusticâ*, l'appellent fréquemment, d'une manière générale, l'ouvrage sur l'agriculture; on est parti de là pour supposer qu'il s'agissait d'un livre distinct. Ce qui semblerait confirmer cette conjecture, c'est que plusieurs passages rapportés par les anciens à un ouvrage *de Agriculturâ*, ne se retrouvent plus dans le *De Re Rusticâ*, tel que nous l'avons aujourd'hui; mais cette preuve, si péremptoire en apparence, est absolument sans valeur, puisqu'il est démontré, comme on va le voir, que le *De Re Rusticâ* ne nous est pas parvenu sous sa forme primitive, et qu'un grand nombre d'en-

---

(1) On sait comment un rhéteur parodia plus tard cette définition : Orator vir malus, dicendi imperitus.

(2) Rem tene, verba sequentur. C'est le vers de Boileau :

> Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement
> Et les mots pour le dire arrivent aisément.

droits en ont été altérés ou retranchés. C'est même là, à mon avis, la seule raison pour laquelle on s'est décidé à admettre l'existence d'un *De Agriculturâ*, dans lequel on s'est plu à introduire tous les passages dont on ne trouvait plus la place dans l'ouvrage véritable. Mais, si l'on y avait réfléchi plus sérieusement, on aurait hésité davantage avant de s'arrêter à la singulière supposition que notre auteur aurait écrit deux livres différents sur un sujet absolument le même, comme on le voit par tous les fragments.

On aurait pu se convaincre également que les anciens, d'ordinaire si négligents dans l'indication des titres, entendaient en réalité parler du *De Re Rusticâ* chaque fois qu'ils citaient le *De Agriculturâ*, comme nous le voyons manifestement par un passage de Varron qui me semble résoudre d'une manière victorieuse cette question si embrouillée (1).

Mais en voici une autre qui ne l'est pas moins. Est-on sûr de l'intégrité du livre? Non, encore une fois. Pline, qui l'a tant lu et cité, semble en avoir eu sous les yeux un texte fort différent du nôtre (2). Ainsi, il dit que le dernier chapitre traite des asperges (3), et, dans le texte actuel, ce n'est que l'avant-dernier. Il est vrai que cela ne prouverait pas encore grand'chose, car Pline, liseur infatigable, dut avoir plus d'une distraction, et nous en avons des preuves dans les citations qu'il fait du livre (4). Mais

(1) Varr. R. R. 1, 2, 28 : In magni illius Catonis libro, *qui de agriculturâ est editus*, scripta sunt permulta..... Ut haec, quemadmodum placentam facere oporteat, quo pacto libum, quâ ratione pernas sallire.... Scribit : si velis in convivio multum bibere, coenareque libenter, ante esse oportet brassicam crudam ex aceto, et post aliqua folia. — Il est fait allusion ici aux chapp. 75, 76, 162, 156 du *De Re Rusticâ* de Caton.

(2) Les objections qu'on va lire sont de Gesner, dans la préface des *Scriptores Rei Rusticae*. Van Bolhuys a cherché à les réfuter, tout en avouant lui-même qu'il ne veut pas trancher la question.

(3) Plin. 18, 8, 42.

(4) Ainsi 15, 13, 13 il dit que Caton ne fait pas mention du *prunus sylvestris*, et 18, 6 il l'indique lui-même d'après Caton. Il dit aussi 17, 24 que Caton n'a connu que la manière de greffer entre le bois et l'écorce, et pourtant plus loin il en cite encore une autre d'après Caton. Enfin il prétend donner sur la *brassica* des détails que Caton aurait oubliés, et ce qu'il dit se trouve dans le *De Re Rusticâ* 156, où Varron, 1, 2, 28 l'avait déjà lu. De même les anciens s'accordent à dire que Caton donne aux prés le cinquième rang pour l'utilité, tandis que dans le *De Re Rusticâ* ils occupent le premier, et il ne faudrait pas conclure de là que

ce qui est plus grave, c'est que plusieurs passages qu'il affirme être tirés du *De Re Rusticâ* ne s'y retrouvent plus aujourd'hui. Lui et Columelle donnant d'après Caton les conditions d'un bon champ (1) : ces indications ont disparu du livre actuel, où pourtant elles avaient leur place marquée. Il attribue aussi à Caton cette sentence : *Quidquid per asellum constat, vilissimum constat*. On la chercherait vainement aujourd'hui. Attribuerons-nous encore toutes ces étrangetés à des distractions des auteurs anciens ? Elles seraient bien grandes et bien inexplicables dans tous les cas, et pourtant on oserait à peine révoquer en doute l'intégrité du livre, s'il n'y avait pas une dernière raison plus décisive : je veux parler de la confusion inouïe qui règne dans la distribution des chapitres, jetés pêle-mêle et sans aucune trace d'ordre. Van Bolhuys aura beau dire que l'ouvrage, n'étant que le journal d'un maitre de maison, et composé de la manière la plus irrégulière, ne peut pas posséder les qualités que nous exigeons d'un travail littéraire : cela n'expliqnera pas pourquoi, par exemple, au milieu de la description des travaux de boulangerie, se trouve soudainement jeté un remède pour les bœufs (chap. 83), pourquoi les recommandations sur la manière de faire le vin sont entrecoupées par le conseil d'enchainer les chiens pendant le jour, afin qu'ils soient plus vigilants la nuit (chap. 124), pourquoi enfin les devoirs de l'intendant sont exposés tout au long au chap. 5, puis complétés au chap. 142 seulement.

Voilà, pour m'en tenir aux objections sérieuses, ce qui peut nous autoriser à croire que nous ne possédons pas l'ouvrage tel qu'il est sorti de la plume de Caton. Mais nous nous arrêterons là, et nous n'irons pas prétendre, avec quelques uns, que ce qui en reste aujourd'hui n'est pas de lui : on y reconnait trop bien son style, sa tournure de phrase, sa tournure d'esprit, son caractère et ses mœurs (2). Ce livre devait être, pour ainsi dire, le code du fermier,

---

le livre a été remanié, car Varron 1, 7, citant également le passage, est d'accord avec notre texte.

(1) Plin. 18, 6; Colum. 2, 2, 20.

(2) Je rougis presque d'attacher encore quelque importance à cet argument fondé sur le goût littéraire, quand je vois l'étrange abus qu'on en fait parfois. Ainsi Gesner dit que si l'ouvrage était réellement de Caton, on y remarquerait sans doute ces *amoeniores quasdam descriptiones et digressiones* du *De Senectute* (!), tandis que Harlesius, de son côté, le trouve écrit avec trop d'élégance pour qu'on puisse l'attribuer à un paysan sabin ! Que de paroles inutiles de part et d'autre !

le manuel indispensable à tout maître de maison. Jamais écrit n'eut aussi peu de prétention au mérite littéraire : on y découvre à chaque ligne l'homme positif, qui consigne dans son journal du soir les résultats de son expérience de la journée. Certes, l'auteur eùt été fort étonné si on lui avait dit que son livre passerait à la postérité, plutôt que ceux de M'. Pescennius Nolanus et de Manlius, qu'il cite (1), et qui avaient aussi, paraît-il, écrit sur la matière.

L'ouvrage sur l'art militaire *(De Re Militari)* fut peut-être également inspiré à Caton par l'éducation de son fils, bien qu'il ne paraisse pas avoir fait partie des *Praecepta*. Il se peut que l'auteur en voulût faire une espèce de *vade mecum* pour le jeune Marcus quand il irait à l'armée, un catéchisme du soldat, comme dit Ribbeck. Il semble avoir eu une grande valeur aux yeux des anciens : Végèce, écrivain militaire, avoue qu'il doit énormément à Caton pour la composition de son propre ouvrage (2). Encore un livre riche en conseils, en sentences et en maximes ! « Dans toutes les autres entreprises, y était-il dit, une faute peut aisément être corrigée ; à la guerre elle n'est plus susceptible de remède : la peine suit immédiatement l'erreur (3). ». Grâce à l'art militaire, « le peuple, après des succès qu'il avait dus à sa seule énergie, pouvait aller, la couronne sur la tête, rendre grâce aux dieux, plutôt que de se voir, après ses revers, vendu sous la couronne (4). » Suivaient des recommandations minutieuses et précises sur la discipline, sur les peines à infliger, sur l'ordre à observer, sur mille autres détails enfin qui doivent être familiers à l'homme de guerre.

Outre ces ouvrages tout pratiques, Caton, dans ses moments de loisir, s'amusait à en composer d'autres, moins austères, et qui étaient pour lui un délassement non moins qu'un moyen de s'instruire. Il avait fait, sous le titre d'*Apophthegmes*, un recueil de paroles célèbres et de mots plaisants d'hommes connus. Cicéron, qui l'avait lu, en a, de son propre aveu, largement profité dans le second livre de son *De Oratore*, où lui-même rapporte un grand nombre de saillies et de paroles piquantes (5). C'était une matière où Caton était passé maître, et il paraît que peu de temps après sa mort on

(1) Re Rust. 151, 152.
(2) Veget. 1, 13.
(3) Re Milit. frg. 13.
(4) Ibid. frg. 2.
(5) De Orat. 2, 67, 271.

fit une compilation de ses propres bons mots, dans laquelle Cornelius Nepos et Plutarque doivent avoir largement puisé pour composer leurs biographies (1). Il faut bien se garder de confondre ce dernier recueil, comme plusieurs l'ont fait, avec l'ouvrage de Caton dont je viens de parler, et de s'imaginer que lui-même aurait rassemblé ses plaisanteries sous le titre d'Apophthegmes.

L'antiquité connaissait aussi des *Lettres de Caton à son fils*. Plutarque n'en parle que par ouï-dire; Cicéron semble en avoir lu une; Festus en cite deux fragments, mais tout-à-fait sans valeur. Dans l'une, il félicitait le jeune homme sur le courage qu'il avait déployé à la bataille de Pydna (2); dans l'autre, il le prévenait que, renvoyé de l'armée par son général, après l'expiration de son terme de service, il n'avait plus le droit de prendre part aux combats sans un nouvel engagement (3). Nous ne nous arrêterons pas davantage sur cet écrit, non plus que sur d'autres qui ont été à tort attribués à Caton, comme le livre sur le Droit Civil, œuvre de son fils (4). Caton le père était d'ailleurs, au témoignage unanime des anciens, le premier jurisconsulte de son temps, également versé dans le droit civil, dans le droit augural et dans le droit pontifical (5), et, s'il n'a pas écrit lui-même le livre, il l'a inspiré et a servi de guide à l'auteur (6).

Mais un ouvrage bien plus intéressant et qu'on ne saurait lui contester, c'est celui qui est intitulé *Carmen de moribus*. Il était probablement aussi adressé à son fils; il devait être le complément de son éducation, et lui présenter sous une forme toujours grave et imposante la sève la plus pure de l'enseignement paternel. Aulu-

(1) V. mon Étude citée en tête de ce livre.

(2) Plut. 20.

(3) Cic. de Off. 1, 2, 10, où un faussaire a maladroitement interpolé un passage. Je ne sais d'ailleurs s'il ne s'agit pas de la même lettre dans Cicéron et dans Plutarque, et je serais même tenté de le croire.

(4) Gell. 13, 20 (18) le dit formellement; Cicéron, qui l'a consulté, ne nous apprend pas s'il est du fils ou du père; Festus en cite un fragment p. 157 M.

(5) Cic. de Orat. 1, 37, 171; de Sen. 11, 38; Corn. Nep. 1; Quinct. 12, 11, 23; Val. Max. 8, 7.

(6) On lui attribuait encore chez les anciens un *De liberis educandis* (Macrob. Sat. 3, 6); des *Epistulicae Quaestiones* (Gell. 6 (7), 10); mais ces deux livres, pour ne parler que de ceux-là, appartiennent à Varron. V. Jordan, Prolegom. p. CVII sqq.

Gelle nous en a conservé trois fragments qui font vivement regretter le reste (1). Parlant des mœurs de l'ancienne Rome, les bonnes, celles qu'il avait toujours vantées et qui à l'époque de sa vieillesse n'étaient plus qu'un souvenir, il disait :

« Nos ancêtres regardaient la soif d'acquérir comme la source « de tous les vices. Quiconque passait pour dépensier, avide, élé- « gant, vicieux, fainéant, ils le méprisaient. — En public, ils étaient « soigneux de leur costume ; à la maison, ils ne regardaient qu'au « nécessaire. Ils payaient les chevaux plus cher que les cuisiniers. « Ils avaient peu d'estime pour l'art de la poésie. Ceux qui se « livraient à cette étude, comme ceux qui couraient les festins, ils « les traitaient de vagabonds *(grassatores)*.

« La vie humaine, disait-il aussi, est comme le fer. Exercez-le, « il s'usera ; ne l'exercez pas, il sera dévoré de rouille. De même « nous voyons les hommes s'user par le travail ; et, s'ils ne travaillent « pas, l'inertie et l'inactivité leur fait plus de mal que le travail lui- « même. »

C'est là un langage plus élevé qu'il ne l'est d'ordinaire chez Caton, et qui ne serait pas indigne de celui de la poésie morale. Le *Carmen de Moribus* n'était-il peut-être pas, comme son titre l'indique et comme ses fragments semblent le prouver, écrit en vers? C'est là une question que tous les érudits, jusqu'à nos jours, avaient tranchée dans le sens négatif. Pour eux, l'ennemi des poëtes n'a jamais écrit de vers, et le mot de *carmen* doit être pris ici dans son ancienne signification de formule. Aulu-Gelle d'ailleurs, qui cite en prose les fragments que nous possédons, nous aurait bien prévenus qu'il les avait extraits d'un volume de vers. A cela on peut répondre que, si l'on veut conserver à *carmen* le sens de formule, il faudrait tout au moins ici le pluriel *carmina* ; de plus, qu'Aulu-Gelle nous avertit qu'il ne cite pas d'une manière textuelle les passages en question (2), et laisse pas conséquent place à toutes les conjectures. Guidé par cette double circonstance, Kärcher s'est de nouveau mis à la recherche, et il a découvert qu'effectivement les fragments conservés par Aulu-Gelle peuvent être tous ramenés, presque sans changement, à la forme poétique. Son opinion a fini par prévaloir, et, quoiqu'on ne soit pas tombé d'accord sur le rhythme de ces vers (3), il est per-

(1) Gell. 11, 2.

(2) Gell. l. l. Sparsim et intercise commeminimus.

(3) Kärcher (Philol. VIII, p. 727) proposait le tétramètre trochaïque, adopté

mis, dès à présent, de regarder le *Carmen de Moribus* comme un ouvrage poétique. Et certes ce n'est pas ce qu'il y a de moins piquant dans la vie de Caton, que de le voir décrier les poëtes dans leur propre langue!

Mais, de tous les livres de Caton, il n'en est pas un seul qui égale en importance et en étendue son fameux ouvrage historique intitulé *Origines* (1). On donnerait volontiers, dit Niebuhr, tout le *Re Rustica* pour retrouver ce précieux monument de l'ancienne historiographie. Malheureusement il n'en reste, comme des autres, que des fragments trop souvent mutilés ou sans valeur. Ce fut le dernier travail de la verte vieillesse de Caton; il s'en occupait encore la veille de sa mort, puisqu'il y a inséré le discours qu'il prononça en 149 contre Servius Galba. Il le commença tard, dit Cornelius Nepos (2), et, en effet, on voit par un fragment qu'il composa le second livre pendant la guerre de Persée (3), c'est-à-dire entre 171 et 168, à plus de soixante ans (4). C'était la première fois qu'on entreprenait d'écrire l'histoire de Rome dans la langue de Rome;

également par Boekh; Fleckeisen, (Catonianae Poesis Reliquiae Leipsig 1854) le vers sotadéen; Ritschl enfin, le saturnien, le plus national à Rome et qui devait être plus cher à Caton. — Mais, l'attention une fois attirée sur ce point, on est allé plus loin, et Kärcher (Philol. IX, 184) a revendiqué pour notre héros les lemmes poétiques qui se trouvent au bas des distiques moraux de Dionysius Cato. Wölfflin (Philol. IX, 679) a donné, d'après des manuscrits inédits de la bibliothèque de Paris, un grand nombre de sentences catoniennes dont l'authenticité est assez discutable, et dont beaucoup sont des vers complets; Froehner enfin (Philol. XV) a voulu retrouver dans les *Origines* la trace de plusieurs vers! Voilà donc subitement Caton le censeur transformé en poëte de profession! Il y aura sans doute beaucoup à rabattre, mais la conclusion, à savoir que Caton a écrit en vers, est inattaquable, et sera une des plus intéressantes découvertes qu'on puisse faire relativement à ce personnage.

(1) Plutarque l'appelle ἱστορίας (Cato, 20 et 25). Cornelius Nepos, Historias (Cat. 3). Tite-Live Annales, (epit. 49), Servius Historias (ad Verg. Aen. 6, 842). Ce sont les seules exceptions, et encore Servius et Tite-Live eux-mêmes, dans tous les autres cas, disent également Origines.

(2) Senex historias scribere instituit. Cat. 3.

(3) Plin. N. H. 3, 14, 114: Ameriam.... Cato ante Persei bellum conditam annis DCCCCLXIV prodit.

(4) Dans Liv. 34, 5, le tribun de la plèbe L. Valerius discutant contre Caton à propos de la loi Oppia (195), lui cite ses Origines: Tuas adversus te Origines revolvam. Mais ce n'est là qu'un simple artifice oratoire de l'historien, qu'il n'est pas même nécessaire de réfuter.

jusque là on n'avait employé que le grec. Caton eut ici le mérite d'ouvrir les voies, et il réussit, puisque ceux qui vinrent après lui adoptèrent la langue latine. On peut donc considérer cet homme si peu littéraire comme un des pères de la littérature romaine, et comme le créateur de la prose latine. Un autre honneur lui revient aussi : c'est d'avoir laissé loin derrière lui tous ses devanciers pour l'exactitude, pour l'érudition, pour le zèle des recherches, pour l'amour de la vérité. Cicéron n'hésite pas à le déclarer l'homme le plus savant de son temps, et c'est à l'historien surtout que s'applique un pareil jugement, confirmé d'ailleurs par Pline. Denys d'Halicarnasse parle de lui comme d'un des meilleurs historiens de Rome, et Solin renchérit encore sur cet éloge. Tout porte à croire d'ailleurs qu'il était mérité (1). Caton avait puisé ses renseignements à la source : la plupart des documents historiques existaient encore de son temps; il les avait consultés et largement utilisés. Sans parler des *libri augurales* et des mémoires de famille, il avait pu parcourir les *libri Maximi,* précieuse mine de renseignements authentiques (2), ainsi que les Annales et les Commentaires d'un grand nombre de villes italiques. « Il vivait, dit Niebuhr, dans un temps « très-favorable à son entreprise; tous ces peuples existaient; ils « étaient encore Etrusques, Osques ou Sabelliens, et, quoique l'on ne « connût rien au-dessus du citoyen romain, la dignité des autres « États n'était point anéantie; la mémoire du passé n'était point « devenue indifférente à leurs successeurs. Ils n'avaient pas moins

(1) Cic. pro Arch. 7; de Orat. 3, 15. Plin. H. N. 14, 5. Dion. Hal. praef. 7, 1, 17 : Κάτων Πόρκιος.... ἐπιμελὴς γενόμενος εἰ καί τις ἄλλος περὶ τὴν συναγωγὴν τῆς ἀρχαιολογουμένης ἱστορίας, et, 1, 11 : οἱ λογιώτατοι τῶν Ῥωμαϊκῶν συγγραφέων ἐν οἷς ἐστὶ Πόρκιός τε Κάτων, ὁ τὰς γενεαλογίας τῶν ἐν Ἰταλίᾳ πόλεων ἐπιμελέστατα συναγαγών.... Solin. Polyh. 2: Italia tanta cura omnibus dicta praecipue M. Catoni, ut jam inveniri non possit, quod non veterum auctorum praesumpserit diligentia.

(2) Sur l'existence de ces documents au temps de Caton, v. Niebuhr et Schwegler, R. G. livre II. Van Bolhuys a consacré un chapitre intéressant aux sources de Caton. Mais à tous les raisonnements je préfère les paroles de Caton lui-même : Non lubet scribere quod in tabula apud pontificem maximum est, quotiens annona cara, quotiens lunae aut solis lumini caligo aut quid obstiterit. Origg. 4, 1. Nous voyons d'ailleurs par un autre fragment sa sollicitude pour les documents authentiques : Probrum virginis Vestalis ut capite puniretur vir qui eam incestavisset verberibus necaretur, lex fixa in atrio Libertatis cum multis aliis legibus incendio consumpta est, ut ait M. Cato in ea oratione quae de auguribus inscribitur. Ap. Fest. p. 241 M.

« que Rome leurs fastes et leurs indications annuelles; enfin on cite « des Annales (1). Dans les lieux où la vieille langue n'était pas « devenue incompréhensible, comme cela était arrivé à Rome, qui « n'avait sauvé de la destruction générale que quelques fragments « isolés, ces sources devaient remonter bien plus haut encore. Or, « si d'année en année elles sont sorties des mains de l'autorité ou « des prêtres, elles devaient êtres riches sans doute, mais d'autant « plus authentiques pour les temps qu'elles atteignaient. Des peuples « tels que les Osques, qui étaient familiarisés avec les arts de la « Grèce, tels que les Sabelliens du sud, dont la participation à la phi- « losophie des Grecs n'est pas une fable imaginée sans fondement, « de tels peuples, disons-nous, ont eu vraisemblement des historiens « tant en grec que dans la langue du pays, longtemps avant qu'une « littérature commençât à Rome. Avant la guerre des Marses, « cette dernière avait tous les caractères de la jeunesse, et cependant « l'érudition et l'art de la parole étaient plus florissants encore chez « les Latins, dénomination qui comprend ici tous les peuples d'Italie « qui avaient adopté l'usage de la langue latine. Le vœu émis par « un chef de l'État tel que Caton, soit d'obtenir la communication « des livres, soit même d'en avoir des traductions, était sans doute « un ordre pour des sujets de Rome (2). »

On comprend qu'appuyé sur des pièces de cette nature, Caton n'avait pas besoin d'emprunter beaucoup à ses devanciers : à Fabius Pictor, à Cincius Alimentus, à C. Acilius et à A. Postumius Albinus. Tous les quatre avaient écrit sur l'histoire romaine, et Caton les avait certainement lus (3), mais il est douteux qu'il en ait beaucoup profité ; il n'est pas probable qu'ils eussent eu à leur disposition les sources qu'il employa, et, de plus, en littérature, comme dans tout le reste, il ne formait ses jugements que d'après ses convictions et son expérience à lui. Dans tous les cas, il ne reste pas la moindre trace d'un emprunt qu'il leur aurait fait (4).

---

(1) Solinus parle de celles de Préneste, que Caton semble avoir consultées, car on y lit la légende de Caeculus qu'il a reproduite dans ses *Origines* II, 22. Festus cite une histoire de la ville de Cumes, etc.

(2) Niebuhr, Histoire Romaine, Introduction, traduction de Golbéry.

(3) C'est ce qu'on peut affirmer du moins pour Postumius, dont il se moquait si agréablement.

(4) A la vérité, Denys, 1, 79, dit que pour un fait historique Caton a suivi l'opinion de Fabius, mais cette ressemblance entre les deux écrivains peut fort

Il est inutile après cela d'ajouter qu'il a encore moins utilisé les historiens grecs. et pour une autre raison : l'antipathie qu'il avait contre eux. On peut même douter qu'il les ait lus : Niebuhr croit qu'il n'a connu ni Timée, ni Antiochus, ni les Polities d'Aristote. Si parfois son récit concorde avec celui d'un historien grec, faut-il en conclure qu'il l'a copié, et ne serait-il pas étonnant que cette concordance n'existât pas? Une autre chose plus difficile à révoquer en doute, c'est l'influence indirecte des Grecs sur notre écrivain. Toutes ces légendes sur l'origine troyenne de la ville de Rome, tous ces mythes ethnologiques et étymologiques qui montrent tant de fois un héros de la race d'Hellen présidant à la fondation d'une ville d'Italie, sont-ils également croyables? Beaucoup de ces mythes ne sont-ils pas de pure invention, et Caton, qui en a rapporté plus d'un (1), n'a-t-il pas été pris en défaut malgré toute sa vigilance patriotique? Ajoutons pourtant que dès cette époque bon nombre en étaient tellement enracinés dans l'esprit du peuple, qu'ils faisaient

---

bien être fortuite et nous avons quelque raison de croire que Denys se sert d'une expression peu exacte, lorsque nous voyons que parmi ceux qui ont suivi l'opinion de Fabius il range aussi L. Cincius Alimentus, son contemporain, qui probablement, au lieu de copier Fabius, avait puisé son récit à la même source que lui, c'est-à-dire dans l'historien grec Dioclès. (Peter, p. LXXXI). Comment admettre d'ailleurs que, parce que deux historiens traitant le même sujet ont été d'accord sur un point controversé, l'un a nécessairement copié l'autre? Pour cet unique exemple où ils se trouvent d'accord, j'en puis citer au moins deux où le second contredit le premier d'une manière implicite. Ainsi Caton dédaigne de donner d'après les Grecs la date de la fondation de Rome, qui avait été indiquée par Fabius (I, 17), et il a une autre chronologie. De même il se tait sur le nombre des tribus de Servius (I, 22), que Fabius portait à 26. Il avait sans doute ses raisons pour ne pas admettre ce calcul, lui qui a bien donné le nombre des tribus des Boïens (II, 8). D'ailleurs Denys lui-même (II, 22) déclare Caton plus digne de foi que Fabius. Loin donc qu'on puisse prouver que Caton a tiré le moindre profit de Fabius, on serait bien embarrassé de fournir une preuve concluante qu'il l'a seulement lu, quoique je ne veuille pas révoquer en doute ce dernier point. J'ai un peu insisté sur cette question parce que l'assertion que je combats se trouve encore reproduite dans le récent ouvrage de Teuffel, p. 185.

(1) Il attribue une origine grecque aux Aborigènes (I, 3), aux Sabins (I, 7, cf. pourtant I, 6, qui semble plus authentique) aux Vénètes (II, 9), à Pise (II, 13) à Falisque (II, 15) à Tibur (II, 24) à Politorium (II, 26) à Petelia (III, 3) aux Tauriens (III, 1), sans parler des fameuses légendes sur Albe et sur Rome, et de sa singulière affirmation que Romulus savait le dialecte éolien (I, 19).

pour ainsi dire partie de la tradition nationale et autochthone, et qu'ils ne devaient plus inspirer de défiance même à un Caton.

Cela ne diminuera donc en rien le crédit que nous pouvons lui accorder. La tendance pratique et positive de son esprit nous est un sûr garant qu'il ne s'est pas laissé entraîner par l'amour des légendes et des récits merveilleux; l'intégrité de son caractère et de sa vie éloigne de lui jusqu'au moindre soupçon de fraude. Son amour de la vérité, sa scrupuleuse exactitude se montrent jusque dans ses fragments; il ne se contente pas de croire sur parole les différents peuples relativement à leur histoire, il les contredit au besoin (1). Là où il ne peut pas fournir des renseignements précis, il se tait, et il avoue franchement son ignorance.

Les *Origines*, ainsi appelées parce que leur but principal était d'exposer les commencements des cités italiques (2), se divisaient en sept livres dont Cornelius Nepos indique le contenu. Le premier racontait toute l'histoire antérieure à Romulus, et s'étendait jusqu'à l'expulsion des Tarquins. Il commençait par des considérations générales sur l'utilité des études historiques (3), que Salluste semble avoir imitées dans l'introduction de son Catilina. Il parlait des Aborigènes, les premiers habitants de l'Italie, qui occupaient la plaine des Volsques, et qui furent plus tard refoulés par les Sabins, cette race rude et énergique qui, dit l'auteur, a transmis ses mœurs au

(1) Origg. II, 1 : Ligures omnes fallaces sunt,... sed ipsi unde oriundi sunt exactâ memoriâ, inliterati mendacesque sunt et vera minus meminere.

(2) Dion. Hal. 4, 15; Plin. 3, 21; Serv. ad Verg. Aen. 10, 179.

Ce titre était-il bien exact? Pourquoi était-il donné à tout le livre lorsqu'il aurait dû n'en désigner qu'une partie? N'est-il pas probable qu'après avoir d'abord entendu traiter simplement des *Origines*, Caton s'est ravisé ensuite, et a ajouté à son ouvrage une suite qui a pris le même nom, quoique le sujet qui y était traité fût fort différent? Voilà quelques-uns des questions que depuis deux mille ans les anciens et les modernes débattent sans trouver de solution, et quand ils la trouveraient, elle ne les payerait pas de leurs efforts. J'ai préféré m'en tenir à Cornelius Nepos, aussi croyable et mieux renseigné que personne : secundus et tertius unde quaeque civitas orta sit Italica : ob quam rem omnes Origines videtur appellasse. V. H. Peter, p. CXXXIII, sqq., qui expose et discute les différentes opinions et qui adopte une conclusion identique à la mienne.

(3) Principiorum ad historiam pertinentium species sunt tres : de historiâ, de personâ, de materiâ. *Aut enim historiae bonum generalitur commendamus, ut Cato*. (Excerpt. Rhet. e codice Paris. 7530, edid. Halm). Ce passage semble avoir échappé à Jordan dans son édition.

peuple romain (1). Caton raconte ensuite l'arrivée d'Enée en Italie, ses combats avec Turnus et Mézence, la fondation d'Albe la Longue par son fils Ascagne (2), puis toute la légende de Romulus, la fondation de Rome, et les exploits de ses souverains jusqu'à l'abolition de la monarchie (3). On ne sait quelle était l'étendue de ce récit, où il rapportait, entre autres, la légende de Larentia, celle de l'asile, la guerre avec Albe (4). Les traits caractéristiques, les détails intéressants n'y manquaient pas : ainsi l'auteur nous dépeint le rite à observer pour fonder une ville : le fondateur devait mettre la toge à la manière de Gabies, c'est-à-dire, en se couvrant la tête d'un des pans en guise de capuchon, puis, avec une charrue attelée d'un taureau à droite et d'une vache à gauche, du côté de l'intérieur, il commençait à tracer l'enceinte, en ayant soin que toutes les mottes tombassent au-dedans; là où il fallait une porte, il relevait le soc et interrompait le sillon (5). La curieuse légende du dieu Terme, qui ne voulut pas se laisser prendre son temple pour faire place à Jupiter, était racontée également (6).

Le 2e et le 3e livre étaient consacrés à exposer les origines des villes italiques, dont une partie avait déjà été traitée dans le premier (7). Le 2e embrassait l'histoire des villes du nord, le troisième celle des villes du sud de l'Italie. Caton parlait des Ligures, flétrissait leur ignorance sur eux-mêmes et leurs mensonges nationaux (8). Il caractérisait les Gaulois par ces traits frappants qu'on croirait tracés aujourd'hui : Toute la nation s'applique avec ardeur à deux choses : au métier des armes et à l'art de la parole (9). Il exposait

(1) Origg. I, frg. 1-7. Au reste il attribue aux Sabins une origine lacédémonienne, qui explique à ses yeux le caractère de cette nation. C'est là un des exemples de cette influence indirecte des récits grecs dont je parle plus haut.

(2) Origg. I, frg. 8-15.

(3) Ibid. I, frg. 16-24.

(4) Ibid. I, frg. 16, 20, 21.

(5) Origg. I, frg. 18.

(6) Origg. I, frg. 23. Cf. Liv. 1, 55.

(7) C'est une conjecture infiniment probable quand on pense que l'histoire de l'origine des villes se liait intimement à celle de leurs premiers rapports avec Rome. Nous avons d'ailleurs la preuve que dans le premier livre étaient racontées au moins les Origines d'Albe (Oig. I, 13 et 14) et d'Antemna (Ib. I, 25).

(8) Origg. II, frg. 1. Cf. Liv. 40, 37.

(9) Pleraque Gallia duas res industriosissime prosequitur : *rem militarem et argute loqui.*

les origines des villes et celles des peuples, essayant à l'occasion d'expliquer leurs noms par l'étymologie, tentative qui en ce temps devait naturellement rester sans succès (1); il racontait les traditions populaires, comme celle qui attribuait la fondation de Préneste à Caeculus, fils de Vulcain, que des jeunes filles allant à la fontaine trouvèrent assis dans un foyer, et qui reçut son nom à cause de l'exiguité de ses yeux, que la fumée lui faisait fermer (2). Il savait aussi qu'Oreste était venu à Taurianum avec Pylade et Iphigénie, pour expier le meurtre de sa mère; en partant, il y avait laissé suspendue à un arbre son épée qu'on y voyait encore peu de temps avant Caton (3). Ami de l'exactitude, il s'empressait de donner des renseignements précis et positifs dès qu'il le pouvait : il indiquait l'étendue du lac Larius (lac de Côme), le nombre des villes des Euganéens, celui des tribus des Boïens (4). Des détails pittoresques et originaux assaisonnaient la description topographique. « Il y a tel peuple, dit-il, où l'on va s'approvisionner d'eau comme d'autres s'approvisionneraient de bois; on prend des haches et des courroies, on brise la glace comme du fer, puis on la lie avec les courroies et on l'emporte (5). Sur le Sauracte et sur le Fiscellus, dit-il encore, il y a des chèvres sauvages, qui sautent d'une hauteur de plus de soixante pieds (6). » — On reconnaît le paysan, dit Jäger, à la prédilection avec laquelle il relève la fertilité du sol : « A Tibur, quand on a coupé l'orge, on en sème de nouveau sur les montagnes et on fait une seconde récolte avant l'hiver. Près d'Ariminum il arrive en certaines années qu'un seul journal donne jusqu'à deux cents amphores de vin (7). Chez les Insubres de la Gaule Cisalpine,

(1) Origg. II, 18, 20 et 23. Marsus hostem occidit priusquam Paelignus; propterea Marrucini vocantur, de Marso detorsum nomen. — Ideo Graviscae dictae sunt, quod gravem aerem sustinet. — Quia is locus montibus praestat, Praeneste oppido nomen dedit.

(2) Origg. II, 22.

(3) Ibid. III, 1.

(4) Ibid. II, 7, 5, 8.

(5) Origg. II, 30. S'il faut en croire Sidoine Apollinaire, Majorien, en Gaule, aurait dû recourir au même procédé pour se procurer de l'eau :

..... Ligerimque bipenni
Excisum per frusta bibit.

(6) Origg. II, 16.

(7) Origg. IV, 20.

on exporte tous les ans trois à quatre mille flèches de lard. Les porcs y deviennent si gras qu'ils ne peuvent plus ni marcher si se tenir debout : quand on veut les expédier, on doit les charger sur des chariots (1). »

Le 4e et le 5e livre racontaient l'histoire des guerres puniques. Des détails sur Carthage, sur son gouvernement et sur ses mœurs (2) ouvraient l'histoire de cette lutte gigantesque, qui offrait à Caton l'attrait tout particulier de ses souvenirs personnels. Ce serait folie d'attendre d'un homme aussi passionné que Caton de l'impartialité historique : on peut juger avec quelle modération il devait aborder son sujet, lui qui commence en ces termes le récit de la guerre d'Annibal : « Vingt-deux ans après la fin de la guerre (la 1re punique), qui avait duré 24 ans, les Carthaginois violèrent pour la sixième fois les traités (3). » Il relevait avec plaisir le contraste qu'il y avait entre la sévère discipline des Romains, chez qui l'on était puni quand on s'était seulement écarté des rangs, et le désordre, le trouble, la confusion qui régnaient parmi les Carthaginois : « Plus d'une fois leurs mercenaires se sont entretués dans le camp ; plus d'une fois, des troupes entières de ces soldats ont passé à l'ennemi ; plus d'une fois ils ont attaqué leurs propres généraux (4). » Comme il insiste, au contraire, sur tout ce qui est propre à relever la gloire de Rome dans cette lutte dont les commencements furent si malheureux pour elle ! Avec quelle fierté patriotique il racontait le trait de courage d'un tribun militaire, Q. Caedicius, qui, pour sauver l'armée pendant la première guerre punique, se jeta au-devant d'une mort certaine avec quatre cents hommes, et n'échappa que par une espèce de miracle ! « Les dieux immortels, ajoutait-il, « ont fait trouver à ce tribun son bonheur dans son courage. Couvert « de blessures, mais la tête intacte, il fut retrouvé parmi les siens, « épuisé et n'ayant plus de sang ; on le releva, il guérit, et plus « tard, par son courage et son énergie, il rendit encore plus d'un « service à l'Etat, qu'il avait sauvé ce jour-là. Plaçons ce même « exploit dans un autre milieu, et quelle différence ! Léonidas le « Lacédémonien a fait la même chose aux Thermopyles ; toute la

(1) Origg. II, 11. Cf. Polyb. II, 15, qui a peut-être copié Caton.
(2) Ibid. IV, 2 et 6.
(3) Ibid. IV, 10.
(4) V. Origg. IV, 4 et 3.

« Grèce a chanté son courage et lui a prodigué les honneurs de la « gloire : monuments, tableaux, statues, panégyriques, que sais-je « encore? On était ivre de reconnaissance. Mais le tribun militaire « qui avait fait tout autant et qui de plus avait été couronné de « succès, il n'a obtenu qu'une bien mince renommée pour prix de « ses exploits (1). »

Ce n'était pas non plus sans une secrète satisfaction qu'il rappelait les fautes que le destin semblait faire commettre au plus grand des Carthaginois pour le salut de Rome. Après la bataille de Cannes, le maître de la cavalerie lui dit : « Envoie-moi avec la cavalerie à « Rome; dans cinq jours tu trouveras ton dîner cuit au Capitole. » Mais Annibal hésite, et ce n'est que le lendemain qu'il fait appeler son lieutenant : « Je t'enverrai avec la cavalerie, si tu veux. — « Trop tard, répondit l'autre : les Romains sont prévenus main-« tenant (2). » Il est digne de remarque (3) que l'historien, on ne sait pour quelle raison, n'indique pas les noms des généraux : on ne trouve pas un seul nom propre dans toute l'histoire des guerres puniques, sinon celui d'un éléphant, détail qui a paru à Pline assez plaisant pour qu'il nous le conservât.

Dans les livres suivants étaient exposés, mais d'une manière sommaire (4), les événements qui se passèrent après les guerres puniques. L'auteur, on le comprend, ne s'oubliait pas lui-même :

---

(1) Origg. IV, 7.

(2) Origg. IV, 12. Que cette historiette soit ou non authentique, peu importe; ce qu'il faut noter, c'est que la croyance qu'Annibal avait commis une faute, en n'accourant pas immédiatement à Rome, était déjà répandue de son temps, c'est-à-dire, alors qu'on pouvait le mieux en juger.

(3) On a cherché à nier cela : je ne comprends pas que, sans aucune preuve, on ose révoquer en doute l'autorité de Pline (H. N. 8, 5, 11) et de Corn. Nep. (Cat. 3) qui l'affirment de la manière la plus positive et qui avaient lu tous les deux les Origines. Il suffit d'ailleurs de lire le fragment que je viens de citer et celui sur Caedicius, où le nom propre est ajouté par Gell., qui, sans doute, avait lu le fait autre part, pour se convaincre de la chose. Est-ce par scrupule républicain ou pour une autre raison que Caton a omis les noms propres? Cela serait difficile à dire. Niepperdey, n'osant pas démentir Pline et Cornelius, et ne voulant pas admettre ce qu'ils disent, a imaginé un moyen terme. Caton aurait nommé au commencement de chaque année les magistrats qui entraient alors en charge, puis, quand il aurait eu à reparler d'eux, il se serait contenté de les désigner par le titre de leurs fonctions. Cela me paraît pauvre.

(4) Capitulatim, dit Corn. Nep. Cat. 3.

une bonne partie était consacrée à ce qu'il avait fait en Espagne; mais le récit de son expédition, qui se trouvait tout au long dans ses discours, était plus succinct ici ; ce qui était particulier aux *Origines*, c'était encore une fois la description du pays. Caton parlait de l'Èbre, « grand et beau fleuve, tout poissonneux, qui prend sa source chez les Cantabres (1). » Il décrivait les mines de fer et d'argent que lui-même fit exploiter, comme on sait; il notait les particularités étonnantes du pays, entre autres une montagne de sel : « plus on en ôte, plus il en revient ; » un vent violent, le Cercius : « quand vous parlez, il vous remplit la bouche, il renverse un homme armé, une voiture chargée (2). » L'ouvrage s'étendait jusqu'aux événements les plus récents, puisque l'auteur trouva encore le temps d'y raconter ceux qui se passèrent la dernière année de sa vie, et d'y introduire son discours contre Galba. Le livre, s'il en faut croire une conjecture ingénieuse (3), se terminait par des réflexions sur les mœurs des anciens Romains comparées à celles du temps présent : le censeur ne voulait pas, même dans un travail purement historique, perdre l'occasion de déposer une dernière leçon. Il peignait avec amour la simplicité d'un temps où les costumes d'hommes et de femmes étaient des plus modestes, et où l'on se contentait d'un dîner de deux services, pris dans l'atrium et accompagné de chants qui célébraient le mérite des ancêtres (4).

C'était, on le voit, une œuvre toute romaine, fière, hautaine, pleine de mépris pour l'étranger, mais en même temps originale, nourrie de choses, remplie des plus précieux renseignements, et dont la perte pour nous est irréparable. Je doute que l'antiquité ait possédé beaucoup de livres aussi sûrs, aussi consciencieux, et les écrivains postérieurs à Caton durent y puiser largement (5). Caelius Antipater et Cassius Hemina y ont eu recours ; Polybe l'a lu et consulté avec fruit ; Tite-Live aussi, quoiqu'il ne le cite pas une seule

(1) Origg. VII, 4.

(2) Origg. VII, 5. Ce Cercius des Celtibériens pourrait bien être le même nom que le Kirk, dieu du vent adoré par les Celtes de Gaule.

(3) Jordan, Prolegom. p. LXIX.

(4) Origg. VII, 7-13.

(5) Si, malgré les mérites supérieurs de Caton, les historiens postérieurs se sont toujours attachés davantage à Fabius Pictor, cela s'explique par la nature même des *Origines*, qui traitaient les premiers temps d'une manière toute particulière, et qui peut-être même ne racontaient pas les faits compris entre la chute de la royauté et la 1re guerre punique. V. plus haut, et surtout Peter p. CLI.

fois dans sa première décade, ce qui pouverait peut-être que c'est là qu'il lui a le plus emprunté. Cornelius Nepos doit avoir en grande partie fait sa biographie d'après Caton lui-même. Ovide également a utilisé les *Origines* dans ses fastes (1). Varron et Verrius Flaccus, les deux personnages les plus érudits de leur temps, les connaissaient à fond ; ce dernier avait même écrit un livre intitulé : *De Obscuris Catonis* (2). Il est inutile de rappeler ici l'enthousiasme de Cicéron pour son Romain favori ; quant à Salluste, il semble avoir fait de Caton son modèle pour le style et pour l'expression, à tel point qu'une épigramme disait :

Et verba et voces multum furate Catonis,
Crispe, jugurthinae conditor historiae.

Pline cite fréquemment les *Origines* et doit en avoir profité plus souvent encore qu'il ne le dit. Virgile était plein de Caton, et c'est souvent d'après un passage des *Origines* que son commentateur Servius explique l'Énéide. Quant à Plutarque, il n'a connu que de nom l'ouvrage historique de Caton (3).

Mais, si l'historien resta toujours une source précieuse à consulter pour les érudits, le littérateur fut bientôt oublié et ne parvint jamais à la popularité. Assurément les écrivains de profession le lisaient, et même, comme Cicéron et Salluste, se prenaient d'un véritable engouement pour lui ; mais il y avait là autant de parti pris patriotique que de véritable admiration. Quant à la masse des lecteurs, hellénisés de plus en plus, ils se trouvaient tout à fait dépaysés dans le vieux milieu romain que le censeur faisait revivre devant eux, et ils croyaient avoir assez fait de respecter le vénérable père des lettres latines, et d'être plus prompts à le louer qu'à le lire. Cicéron se plaint de cette indifférence qui ne fit que grandir pendant tout le siècle d'Auguste. Au temps d'Adrien et de Marc-Aurèle, au contraire, on revint à Caton : on sait que le premier de ces empereurs le préférait à Cicéron, de même qu'il préférait Ennius à Virgile. Pour l'esprit novateur et blasé de cette époque, c'était un besoin de renverser les idoles anciennes, analogue à l'engouement qui de nos jours, en France, a fait préférer Ronsard à Racine.

Caton, à vrai dire, ne méritait
Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

---

(1) Merkel, Fast. praef. p. LXXXII et E. Klussmann, Philol. XVI, p. 150.
(2) Gell. 17, 6, 2.
(3) V. mon Étude sur les sources du Caton de Plutarque.

Il était loin d'être un écrivain médiocre, mais il n'était pas davantage un écrivain de génie. C'est l'homme, encore une fois, qu'on retrouve derrière l'écrivain : personnalité tellement puissante qu'il n'y a place que pour elle. Il ne faut pas lui appliquer les lois ordinaires de la littérature : il ne sait ce que c'est que les règles du style, l'art de varier son expression; il est douteux que de sa vie il ait corrigé une seule phrase. Sa tournure, pour peu que l'idée soit complexe, est gauche, lourde, embarrassée, péniblement surchargée d'incidentes (1), *horridula*, comme disait Cicéron; l'anacoluthe fréquente trahit une main qui n'est pas habituée à tenir la plume (2); souvent l'idée, ne parvenant pas à se dépêtrer des langes de la parole, la traîne sans fin après elle, tombe et s'embarrasse dans ses plis, allonge la phrase sans rien ajouter à la pensée; les synonymes s'accumulent; l'asyndéton et le polysyndéton se suivent à chaque instant : c'est la parole de la conversation textuellement reproduite sur le papier.

Les beautés de ce style sauvage naissent de la même source que ses défauts. La synonymie y est souvent du plus grand effet; les mots tombent coup sur coup, drus et serrés; et, dans les bons moments, rien de plus solide que cette dialectique, rien de plus entraînant que cette narration, rien de plus nerveux que cette mâle éloquence. Vous chercherez en vain quelque chose qui se rapproche de cela dans les écrivains postérieurs, qui ont tous appris à écrire sous l'influence de la Grèce. Il n'en est pas un qui ne soit plus parfait que Caton; il n'en est pas un qui soit aussi original, il n'en est pas un qui soit une expression aussi fidèle et aussi complète du génie romain.

---

(1) Qu'on en juge par cet exemple : Atque ego a majoribus memoria sic accepi, si quis quid alter ab altero peterent, si ambo pares essent, sive boni, sive mali essent, quod duo res gessissent, uti testes non interessent, illi, unde petitur, ei potius credendum esse, etc. *Pro L. Turio contra Cn. Gellium.*

(2) Exemples : Lepus multum somni affert, qui illum edit. — Qui ager longe a mari aberit, ibi vinum graecum sic facito. — Risus erunt quicunque haec faciet orator.

CHAPITRE X.

DERNIÈRES ANNÉES DE CATON.

CONCLUSION.

Le terme d'une vie si glorieuse et si bien remplie approchait lentement. Caton avait quatre-vingts ans. La génération dont il était le contemporain s'était éteinte; ses amis et ses ennemis avaient disparu l'un après l'autre de la scène; Scipion l'Africain, Glabrio, Acilius, Paul-Emile, Valerius Flaccus (1), et combien d'autres encore! Depuis plusieurs années il avait perdu sa femme Licinia (2); un coup plus cruel lui était réservé pour ses dernières années. Pourtant le vigoureux vieillard, pareil à un chêne des montagnes, supportait fièrement ces coups de la fortune; l'énergie de son âme ne se laissait briser ni par les fatigues, ni par l'âge, ni par les malheurs. A l'époque où les autres vieillards ne pensent plus qu'à la mort et font leurs préparatifs de départ (3), lui recommençait une vie nouvelle et se remariait. Voici comment Plutarque raconte cette curieuse et piquante histoire.

Après la mort de Licinia, Caton avait continué de vivre avec son fils Marcus, marié, comme on le sait, avec une fille de Paul-Émile. Il nous répugne d'ajouter que l'austère vieillard entretenait un commerce secret avec une de ses esclaves. La maison était petite : ses enfants s'aperçurent bientôt de la chose et s'en affligèrent. De son côté, la concubine, encouragée, par l'habitude et par la familiarité

(1) Celui-ci était mort pontife en 180 (Liv. 40, 42).

(2) Elle était morte avant le mariage de son fils avec Aemilia. Plut. Cat. 24.

(3) *Sarcinas colligunt*, comme disait un vieillard du même âge, le savant Varron, à sa femme Fundania, en lui dédiant son livre *de Re Rusticâ*.

de son maître, ne prenait plus la peine de dissimuler ses coupables relations avec lui ; un jour elle passa hardiment à côté du jeune Marcus pour se rendre dans l'appartement de son père. Le jeune homme se tut, respectant la majesté paternelle jusque dans ses écarts ; il se contenta de se détourner en lançant un regard d'indignation à cette femme. Mais, à partir de ce temps, le vieillard comprit qu'il se devait à lui-même et à ses enfants de faire cesser une situation si équivoque. Un jour qu'il se rendait au forum, accompagné de ses clients, il avisa parmi eux son ancien secrétaire Salonius. Il lui demanda à haute voix s'il avait déjà établi sa fille. L'autre répondit que non, et qu'il se garderait bien de le faire, avant de l'avoir consulté, lui, le patron du père et le tuteur naturel de la fille. « Eh bien, reprit Caton, j'ai trouvé ce qu'il lui faut ; j'ai sous la main un prétendant dont l'âge lui déplaira peut-être un peu, car il est fort vieux, mais qui, pour le reste, ferait un mari de tout point irréprochable. » Et, comme Salonius lui répondait qu'il s'en remettait à lui du soin de marier la jeune fille : « Sache donc, continua Caton, que ce prétendant n'est autre que moi-même (1). » Interdit, le pauvre plébéien ne sut d'abord que penser ; mais, voyant le sérieux avec lequel parlait Caton, il accepta plein de joie, et immédiatement on alla au forum où le mariage fut conclu. Le fils de Caton fut blessé de cette démarche de son père. Il rassembla ses amis et s'en vint trouver le vieillard : « Vous m'amenez une marâtre, mon père ; avez-vous à vous plaindre de moi ? Vous aurais-je causé quelque chagrin ? — Nullement, mon fils, répondit Caton sur un ton moitié sérieux, moitié plaisant ; je suis fort satisfait de toi, et je n'ai aucun reproche à t'adresser. Mais c'est précisément pour cette raison que je voudrais avoir plus de fils, afin de pouvoir donner à la république d'autres citoyens comme toi (2). »

---

(1) Saint-Grégoire de Tours (IV, 3) me fournit un exemple d'un coup de théâtre analogue. Ingonde, femme du roi Clotaire, lui demandait de bien vouloir chercher un mari pour sa sœur Aregonde. Il promit de s'en occuper, et, quelque temps après, il vint dire à Ingonde : Tractavi mercedem illam explere quam me tua dulcedo expetiit. Et requirens virum divitem atque sapientem, quem tuae sorori deberem adjungere, nihil melius quam me ipsum inveni. Itaque noveris quia eam conjugem accepi, quod tibi displicere non credo. » Ainsi fut fait, et l'historien ajoute qu'Ingonde ne manifesta pas la moindre jalousie.

(2) Plut. Cat. 24. Gell. 13, 20 (19). Le mot de Caton, dit Plutarque, est imité de celui de Pisistrate à ses fils, qui se plaignaient de son second mariage avec Timonassa d'Argos.

C'est ainsi que fut contractée cette nouvelle union. A quatre-vingts ans passés, Caton devenait père encore : sa femme lui donna un fils qui reçut de sa mère le surnom de Salonianus (1). C'est lui qui mourut préteur, et fut le grand-père de l'illustre Caton d'Utique. Mais le berceau du nouveau-né, en entrant dans la maison, rencontra un cercueil. Marcus, le fils bien-aimé dont l'éducation avait coûté tant de sollicitude à son père, et qui s'était rendu digne, par son mérite, d'entrer dans une des plus nobles familles de Rome, Marcus, le courageux soldat, le jurisconsulte distingué, le citoyen excellent, le fils respectueux et dévoué, Marcus expirait à la fleur de l'âge, au moment où le peuple venait de lui confier les honneurs de la préture. Ce fut un deuil immense pour l'âme inflexible du vieillard, le plus grand qui lui eût été réservé dans sa longue carrière. Mais dans cette cruelle épreuve la fermeté de sa nature ne se démentit point ; il fit comme dans une douleur analogue avait fait son illustre modèle, le grand Fabius, et l'antiquité a longtemps admiré le courage tout romain avec lequel il supporta cette infortune (2). Il célébra les funérailles sans faste ; fidèle à ses principes, il montra la plus grande simplicité dans l'accomplissement de ce triste devoir (3). Une consolation lui restait dans sa douleur : son fils avait été digne de lui, et il se plaisait à s'entretenir fréquemment de ses vertus, et à parler de lui dans ses livres comme d'un citoyen irréprochable (4).

Après un malheur aussi grand, qui ne se serait attendu à voir l'octogénaire renoncer enfin à la vie publique, et se retirer dans le sein de sa famille pour y attendre la mort? Caton n'en fit rien : jusqu'au dernier jour il s'occupa des affaires politiques avec le même zèle, et signala par une lutte éclatante sa sortie de scène. Je dois l'avouer : en aucun moment de sa carrière le vieillard ne me paraît aussi auguste qu'ici, lorsque, au seuil du tombeau, après avoir perdu un fils qui était l'espoir et l'ornement de sa vie, il se retourne encore, avant de descendre dans la paix suprême, pour foudroyer les ennemis publics. Et c'est avec émotion et respect qu'il convient d'aborder l'histoire de son dernier combat, de son plaidoyer contre Servius Sulpicius Galba.

(1) Gell. 13, 20 (19). Plin. H. N. 7, 61. Solin. Pol. 2. Plut. 24 et 27. Ce dernier dit à tort Salonius pour Salonianus.

(2) Liv. ep. 48. Gell. l. l. Plut. 24. Cic. Tusc. 3, 70. Ep. ad Fam. 4, 6. De Amic. 2, 9. S. Hieron. ep. 60.

(3) Liv. l. l.

(4) Plut. l. l.

Ce personnage, qui s'était déjà trouvé aux prises avec Caton, avait été envoyé comme préteur dans l'Espagne Ultérieure (151). Surpris dans une rencontre par les Lusitaniens révoltés, il avait perdu 7000 hommes ; et, ne pouvant pardonner cette défaite aux barbares, il conçut le projet d'une vengeance odieuse. Il parvint à les cerner, et les força de lui demander la paix. Il accueillit leurs ambassadeurs avec les plus grandes démonstrations de bienveillance ; il déclara comprendre parfaitement le besoin qui les faisait courir aux armes pour trouver de quoi vivre, et il offrit de leur procurer d'autres séjours où ils jouiraient de plus d'abondance. Pleins de joie, les Lusitaniens acceptent. Galba les divise en trois corps, sous prétexte qu'ils ne peut pas les établir tous dans le même pays ; puis, après avoir eu soin de leur faire livrer leurs armes — des amis du peuple romain, disait-il, n'en avaient pas besoin — il les fit traitreusement massacrer les uns après les autres. Trois mille furent ainsi égorgés ; ceux qui survécurent au carnage furent vendus comme esclaves ; quelques-uns seulement parvinrent à s'échapper ; mais parmi eux se trouvait Viriathe, qui devait être le vengeur de tous. Après cet exploit, Galba revint à Rome. Les honnêtes gens l'attendaient pour lui demander compte de sa conduite, et il fut accusé devant le peuple par le tribun de la plèbe Lucius Scribonius Libo. Caton et L. Cornelius Cethegus soutinrent l'accusation en qualité de *subscriptores*. Outre le châtiment de Sulpicius, ou demandait le rachat et la mise en liberté de tous les Lusitaniens vendus dans la Gaule. Ce fut un scandale énorme, qui dévoila plus d'une plaie cachée et plus d'une honte secrète. On en jugera par ce simple trait. L'accusé choisissait pour ses juges tous ses amis, et Libon impatienté lui ayant dit : « Quand donc sortiras-tu de ta salle à manger ? — Quand tu sortiras toi-même de la chambre à coucher d'autrui (1), » répondit-il. Servius fut défendu par L. Fulvius Nobilior, un autre ennemi de Caton ; mais sa propre éloquence lui fut d'un bien plus grand secours que tous les artifices de son avocat : on sait qu'il était le plus grand orateur de son temps, et Cicéron le met au-dessus de Caton lui-même. La défense alléguait que les Lusitaniens avaient voulu s'emparer du camp romain : Caton n'eut pas de peine à renverser cet argument. Il commença par expliquer comment il venait encore, lui octogénaire, prendre part à ce procès : « Beaucoup de raisons m'engageaient à ne pas me présenter ici :

(1) Cic. de Orat. 2, 65.

« l'âge, la faiblesse de ma voix, les infirmités de la vieillesse. Mais « quand je vois une telle cause se débattre..... » Abordant ensuite « le fond de la défense : « Cela est-il sérieux? s'écriait-il. On nous « dit que les Lusitaniens ont voulu trahir. Mais supposons que je « veuille maintenant savoir très-bien le droit pontifical : est-ce là « une raison pour qu'on me nomme pontife? Si je désire posséder « en perfection le droit augural, croyez-vous qu'on ira me créer « augure pour cela (1)? » Ce discours fut si éloquent et fit tant d'impression que, dès avant le vote, Sulpicius s'aperçut qu'il était perdu. Alors, mû par une inspiration soudaine, il souleva dans ses bras ses deux fils et l'orphelin de son parent Sulpicius Galba, dont la mémoire était chère au peuple, et, le visage baigné de pleurs, il supplia la multitude d'avoir pitié de ces pauvres enfants qui allaient rester sans appui. Ce coup de théâtre réussit pleinement sur une foule encore peu au courant des artifices de la rhétorique : Galba, qui allait être condamné, se vit acquitté à la presque unanimité des voix (2). Mais les honnêtes gens blâmèrent l'emploi de ce moyen désespéré, et Caton surtout le flétrit dans la septième livre de ses *Origines*, où il raconta ce procès et reproduisit son discours (3).

Ce fut la dernière fois que la voix du vieillard se fit entendre au forum; il ne devait descendre de la tribune que pour descendre au tombeau. Pourtant, avant de mourir, il lui fut donné encore de voir s'accomplir un de ses vœux les plus ardents : le Sénat décréta en 149 la guerre contre Carthage. On sait l'odieuse politique que Rome avait observée vis-à-vis d'elle. Elle avait mis à ses portes un roi puissant, infatigable, et qui lui portait une haine mortelle : le vieux Massinissa, ce Caton de la Numidie, cet homme de fer qui eut un fils à 86 ans, et qui jusqu'à sa mort courait nu-tête à travers le désert, sur un cheval sans selle qui fendait l'air comme une flèche; semblable dans ses apparitions foudroyantes à ces centaures de l'ancienne mythologie, rapide et meurtrier comme ce vent du désert dont il semblait la personnification; homme de tout point prodigieux, et qui, selon la forte expression d'un historien moderne, vécut près d'un siècle pour le désespoir de Carthage. Il n'est pas de vexation,

(1) Origg. VII, 1 et 2.

(2) Liv. 39, 40, et epit. 49. Cic. Brut. 20, 80 et 90; de Orat. 1, 53, 227, pro Mur. 28, 59. Pseud. Ascon. in Cic. div. 66. Plut. Cat. 15. Tacit. Ann. 3, 66. Quint. 2, 15, 8. Aurel. Vict. 47.

(3) Cic. Brut. 23, 89. Quint. l. l. Fronto ad M. Caes. 3, 20 p. 63, ed. Rom.

pas d'outrage que, pendant une cinquantaine d'années, la malheureuse ville n'ait eu à souffrir de l'implacable Numide, et la perfidie romaine lui avait même ôté le moyen de se défendre, puisqu'elle lui avait interdit de faire la guerre sans l'aveu de Rome, et de combattre contre des alliés de la république. Lambeau par lambeau, le Numide déchirait les derniers restes de la puissance carthaginoise, sans que jamais les réclamations les plus énergiques produisissent autre chose que de stériles envois d'ambassades, lesquelles aggravaient encore le mal en laissant les choses dans le *statu quo*, et en permettant ainsi à Massinissa de continuer ses déprédations. Que Carthage le devinât ou non, le roi n'était que le docile exécuteur des hautes œuvres de Rome, et ne faisait que suivre les ordres que celle-ci lui donnait à demi-mot. Enfin, vers 156, cédant à des sollicitations plus pressantes que jamais, les Romains, par pudeur, envoyèrent encore une fois des arbitres avec un semblant de mission. Caton, à ce qu'on rapporte, était du nombre (1) : avouons qu'il eût été difficile de trouver dans toute la république un homme moins fait pour cette œuvre de conciliation. Arrivés en Afrique, les commissaires affectèrent d'ouvrir une enquête minutieuse sur l'origine de la querelle, et sur les droits réciproques des deux parties : mais ils exigèrent que d'avance toutes les deux se soumissent à la sentence qu'ils allaient rendre. Ce n'était là qu'un piége grossier tendu aux Carthaginois : ils le comprirent et refusèrent de s'y jeter. Aussi, pendant qu'avec un empressement facile à expliquer Massinissa adhérait à la sentence des Romains, quelle qu'elle pût être, Carthage déclara qu'il ne pouvait pas y avoir de contestation sur des choses évidentes : les traités étaient formels, et Massinissa les ayant violés d'une manière flagrante, la commission n'avait autre chose à faire qu'à apprécier la conduite de ce roi. Cette réponse pleine de courage et de dignité déconcerta les envoyés : mis en demeure de rendre un jugement catégorique, ils prétendirent que puisque l'une des deux parties refusait leur arbitrage, ils ne pourraient rien faire. Néan-

---

(1) Plut. 26. App. Carth. 69. Beaucoup d'historiens ont révoqué en doute le voyage de Caton, qui était presque octogénaire alors. Il est vrai que l'histoire de l'origine de la 3e guerre punique est pour nous des plus obscures, grâce à l'état fragmentaire dans lequel nous sont parvenus les historiens ; pourtant je n'ai pu découvrir jusqu'ici aucune raison plausible pour révoquer en doute le témoignage de Plut. et d'App.

moins leur voyage n'avait pas été stérile. Ils avaient eu le temps de se convaincre que Carthage s'était promptement relevée de ses désastres. Son commerce était redevenu prospère; les vaisseaux affluaient dans son port; dans les rues, sur les quais, sur les places publiques, une foule active et affairée circulait sans relâche; une florissante jeunesse grandissait à l'ombre de la paix, attendant peut-être le jour de la vengeance; les arsenaux et les forts étaient remplis d'armes, les greniers regorgeaient de provisions, tout le luxe de l'Orient s'étalait dans les bazars; les cris, les clameurs de la foule se mêlaient dans l'air au bruit des forges et des ateliers, où un nombreux peuple d'ouvriers était occupé du matin jusqu'au soir : la ville était comme une ruche immense, où règne un bourdonnement confus avec une apparence de désordre, mais où chaque abeille va à son ouvrage et trouve son butin sans être dérangée par les autres. Dans les campagnes, même richesse : les terres soigneusement cultivées faisaient la joie et l'espoir du laboureur. L'œil jaloux des Romains vit tout, calcula tout, et sans doute s'exagéra encore la prospérité d'un ennemi qu'on avait cru abattu pour longtemps : ils se dirent qu'il y avait tout à craindre d'un peuple qui déployait une telle vitalité, et à qui il fallait si peu de temps pour réparer les pertes les plus cruelles. Caton surtout ne put pardonner aux Carthaginois leur opulence et leur tranquillité. Au moment où il descendait déjà le chemin du tombeau, il fit à son tour le serment d'Annibal, et la destruction de la grande cité punique devint le dernier rêve de sa vieillesse. Revenu à Rome, il courut au Sénat, et, en entrant dans la curie, dit-on, il secoua de sa toge des figues d'Afrique, dont il fit admirer à ses collègues la grosseur et la beauté. « La terre qui les porte, s'écria-t-il, n'est qu'à trois jours de navigation d'ici (1). » Et aussitôt, dans une improvisation fougueuse, il raconta son voyage; il dépeignit aux sénateurs étonnés la prospérité inouïe dans laquelle il avait trouvé Carthage, qu'à Rome on croyait anéantie. « Ce peuple, dit-il, se prépare à la guerre et à la vengeance, cela n'est que trop certain. Il faut dès à présent le regarder comme notre plus mortel ennemi : qu'importe qu'il n'ait encore rien entrepris contre nous, s'il ne demande pas

(1) Plut. 27. Tertull. ad Nationes 2, 16. Plusieurs historiens ont révoqué en doute cette anecdote; mais, sans vouloir en garantir l'authenticité, j'avoue que je n'y trouve rien d'invraisemblable.

mieux que de le faire (1). » La haine la plus aveugle pouvait seule faire oublier ici à Caton qu'à deux reprises différentes, il s'était lui-même élevé avec indignation contre une manière de raisonner si injuste; mais il s'agissait bien de justice alors que les intérêts de Rome étaient menacés! « Tant que cette ville subsistera, ajoutait-il, la liberté, l'existence même de notre patrie ne sont point assurées : il faut détruire Cathage! » Détruire Carthage! Ce fut désormais le mot d'ordre de toute sa vie, et, à ce qu'on prétend, le refrain de tous ses discours. Sur quelque question qu'on lui demandât son avis quand on allait aux voix, sur quelque fait qu'il prît la parole dans une délibération, il finissait invariablement par cette parole implacable : « Je pense qu'il faut détruire Carthage! (2) » Il savait bien, lui qui avait blanchi dans les luttes parlementaires, ce qu'avait de valeur et de poids une parole comme celle-là, lorsqu'elle sortait d'une bouche respectée, et qu'elle venait régulièrement s'imposer à l'attention, puis à la réflexion de l'homme le moins prévenu. En vain P. Scipion Nasica, imitant les nobles exemples de sa famille, suivait Caton sur ce terrain et finissait tous ses discours par cette formule : « Je pense que Carthage doit être épargnée. » Ces généreux efforts ne faisaient qu'aggraver le mal, car ils attiraient de plus en plus l'attention des Romains sur la question carthaginoise; or pour Carthage il ne pouvait y avoir de salut que si Rome l'oubliait. Caton avait bien calculé tout cela; ce serait se tromper fort que de voir dans son refrain un simple trait d'originalité ou une manière humoristique d'exprimer son avis. Mais ce n'est pas seulement à ce point de vue que la destruction de Carthage, conseillée par lui, mérite d'être flétrie. La morale la réprouve : la politique la condamne. Cette destruction, pour nous servir d'une parole célèbre, fut plus qu'un crime : ce fut une faute. Il était impardonnable surtout à un Caton de la commettre. Toute sa vie il avait déclamé contre le luxe, la corruption, la dépravation grandissante; il s'était opposé avec énergie au torrent qui emportait la vie romaine sur des routes nouvelles : en toutes choses, enfin, il s'était montré le conservateur

(1) *Julius Victor* p. 234 : Carthaginienses vobis jam hostes sunt. *Nam qui omnia parat contra me*, ut quo tempore velit possit bellum inferre, *hic jam mihi hostis est*, tametsi nondum armis agat. Avec Jäger, p. 401, je n'ai pas hésité à regarder ces paroles comme l'expression de la pensée de Caton, bien que Jordan, par un scrupule peut-être excessif, ne les ait pas admises au nombre des fragments.

(2) Plut. 27. App. Pun. 69. Flor. 1, 31, 4. Aurel. Vict. V. I. 48, 8; Liv. perioch. 49.

par excellence. Et c'était lui qui aujourd'hui venait pousser à la mesure la plus révolutionnaire, sans comprendre que Rome, déjà trop adonnée au faste et à la mollesse, s'y livrerait sans réserve le jour où elle n'aurait plus à craindre la rivale redoutable qui la tenait toujours en éveil. Le vrai rôle de conservateur, celui qu'il aurait dû jouer lui-même, fut alors rempli par un membre de cette famille qu'il haïssait comme le fléau de Rome : par P. Scipion Nasica. Il appartenait à cette noble maison, qui avait vaincu Carthage par les armes, de l'épargner après sa chute : c'est ainsi que le premier Africain avait toujours traité avec magnanimité Annibal, avec compassion Carthage. Il avait compris, avec l'instinct du génie, que l'existence de cette ville était nécessaire au salut de Rome : et sa famille était restée fidèle à cette politique prudente et généreuse à la fois. Elle combattit longtemps ce beau combat de l'humanité contre la haine aveugle et le fanatisme national, mais elle finit par succomber sous le crédit énorme dont Caton disposait au Sénat, et Carthage dut périr.

Le suprême souhait de Caton s'accomplit donc, et certes toute sa haine n'aurait jamais rêvé une vengeance plus complète. Mais il ne lui avait pas été réservé de jouir de ce triomphe, dont une si large part lui revenait : ainsi que Massinissa, il quittait la scène de la vie au moment où se nouait le drame sanglant. En 149, au commencement de la guerre, il mourut à l'âge de 85 ans, rassasié de jours, et emportant avec lui, s'il est permis de rappeler ici une parole mémorable, les lambeaux de la vieille Rome. Il put voir encore la flotte partir, il put s'indigner des lenteurs et de l'incapacité des généraux chargés de la guerre. Le bruit des exploits et des talents du jeune Émilien, qui débutait comme tribun militaire dans l'armée de siége, arriva à lui, et l'on raconte que, sarcastique jusqu'à la fin, il prononça ce vers homérique qui renfermait à la fois l'éloge du jeune trubun et le blâme des généraux :

Οἶος πέπνυται τοίδε σκιαὶ ἀΐσσουσι.

« Seul il est doué de raison, les autres ne sont que des ombres qui « s'agitent (1). »

---

(1) Hom. Od. X, 495. Il ne cite pas textuellement. Homère dit, en parlant du devin Tirésias :

Τῷ καὶ τεθνηῶτι νόον πόρε Περσεφόνεια,
οἴῳ πεπνύσθαι τοὶ δὲ σκιαὶ ἀΐσσουσιν.

C'est la dernière trace de Caton dans l'histoire romaine. Entré dans la carrière à une époque où Rome disputait jusqu'à son existence à Annibal, il la quittait en laissant sa patrie souveraine du monde civilisé. C'en eût été assez pour son patriotisme, s'il n'avait dû voir les mœurs de la république s'altérer en même temps que sa puissance s'augmentait. Il lutta toute sa vie contre la décadence, mais sans pouvoir l'arrêter; comme les héros d'Homère, il combattait dans les ténèbres, ignorant la cause du mal, ce qui explique à la fois la furie de ses attaques et l'inefficacité de ses efforts.

Si maintenant, avant de quitter cet homme, nous voulons résumer notre jugement sur lui, nous nous heurtons à une grande difficulté. Selon le point de vue auquel on se place, on l'appréciera de la manière la plus différente. Les Romains, cela se conçoit, avaient pour lui une admiration sans bornes, et en faisaient, non sans raison, le représentant de la patrie et le type idéal du citoyen. C'est sur ce ton que tous les écrivains de Rome parlent de lui : l'un le préfère à cent Socrates, l'autre regarde comme divines ses maximes morales, l'autre, dans une fiction poétique, le représente comme un des juges incorruptibles des enfers (1). Parmi les modernes, ceux-ci parlent de lui avec la même admiration, ceux-là portent sur lui le jugement le plus défavorable. Et certes sa dureté envers ses esclaves, son mépris pour les étrangers, sa haine implacable contre ses ennemis publics et privés, ses spéculations financières qui ne sont pas à l'abri de tout reproche, les relations illicites qu'il entretenait dans son extrême vieillesse, après avoir si longtemps flétri les mauvaises mœurs, toutes ses contradictions entre sa conduite privée et ses principes politiques, et enfin sa manière si prosaïque et si vulgaire d'envisager la vie, voilà de quoi fournir assez d'armes à ses détracteurs. Mais si, tenant compte de l'époque et du milieu où il a vécu, nous attribuons une partie de ces taches à la société romaine elle-même, nous pouvons encore lui accorder l'admiration et le respect qui lui reviennent. Homme obscur, il s'élève par sa seule énergie et

---

On voit que Caton devait posséder assez bien son Homère et sa langue grecque, pour y trouver des citations qu'il altérait avec tant d'à propos.

(1) Jäger, p. 401.

par ses seuls talents aux postes les plus importants de la république. Fils de la plèbe, il a horreur de la démagogie, où il lui aurait été si facile de jouer un rôle brillant, et il aime mieux corriger des abus que renverser l'État. Patriote, il s'oppose pendant toute sa vie à l'influence étrangère, qui doit tuer la civilisation nationale. Écrivain, il crée la langue littéraire de sa patrie, et donne à ses concitoyens la première histoire de leur pays qui soit écrite dans leur langue. Orateur, il prodigue ses talents et ses forces au service des particuliers comme à celui du public. Inattaquable dans sa vie politique, il est encore dans la vie de famille le modèle du bon époux et du bon père, et fournit, comme homme privé, un des plus beaux exemples que nous ait laissés l'antiquité. S'il ne déploie un génie transcendant dans aucune circonstance, il excelle dans toutes, et cela vaut bien mieux pour une république d'hommes libres, où les hommes de génie apportent trop souvent la discorde ou le despotisme. Enfin, il est dévoré de cette activité prodigieuse qui est la marque des âmes bien trempées, et qui lui défend impérieusement toute espèce de repos : à quatre-vingt-cinq ans il descend debout au tombeau, sans avoir jamais connu la lassitude ni le doute.

Voilà Caton, voilà le Romain. Car si ce personnage a pour nous une importance si grande, c'est, je le répète, qu'avec ses vertus et ses vices, il est l'image la plus fidèle de la société romaine à une certaine époque de son existence. Le philosophe et le moraliste pourront donc, par lui, juger de son temps, et mesurer le chemin que l'humanité a fait depuis. Lui-même, nous ne pourrons l'apprécier impartialement qu'en le replaçant dans son véritable milieu. Depuis le jour où, du haut du Calvaire, le Sauveur des hommes a répandu sa lumière dans le monde, un abîme infini a été creusé entre les chrétiens et les peuples qui sont assis à l'ombre de la mort, et l'historien ne serait pas digne de son nom, s'il n'accordait largement, aux hommes *de par de là*, le bénéfice des circonstances atténuantes.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Ouvrages principaux à consulter 1

CHAPITRE I. *La jeunesse de Caton*. M. Porcius Cato. Discussions sur son nom et sur le lieu de sa naissance. — Sa famille. — Tusculum. — Education de Caton. — La maison de Curius Dentatus. — Annibal en Italie. — Premières armes de Caton. — Relations avec Valerius Flaccus. — Caton est nommé tribun militaire. — Il accompagne Fabius à Tarente. — Le philosophe Néarque. — Caton à la bataille du Métaure. — Il devient questeur de Scipion. — Portrait de Scipion. — Démêlés de Caton avec lui. Ses intrigues contre son général. — Départ pour l'Afrique. — Retour de Caton à Rome. — Le poëte Ennius. — Caton entre au Sénat. — Mort de Fabius 3

CHAPITRE II. *L'Edilité, la Préture et le Consulat*. Caton est nommé édile plébéien en 199. Nature de ses fonctions. — A-t-il été l'auteur ou le patron de la loi Porcia? — Il est nommé préteur en Sardaigne (198). Justice de son administration. — Revenu à Rome, il brigue et obtient le consulat avec son ami Valerius Flaccus (195). — Abrogation de la loi Oppia, et discours de Caton pour le maintien de cette loi. — Le printemps sacré. — Caton part pour l'Espagne Citérieure. Sa navigation, son débarquement à Emporiae. Description de cette ville. — Caton général d'armée. — Préparatifs de la lutte. — Ruse employée avec les Bilistages. — Défaite des Espagnols. Soumission de tout le pays jusqu'à l'Èbre. Insurrection domptée. Les remparts de toutes les villes sont renversés en un seul jour. Caton va au secours de son lieutenant P. Manlius. Nouveaux succès. — Fin de la campagne. Désintéressement de Caton après la victoire. Son rappel. Scipion y a-t-il contribué? — Le triomphe et la harangue triomphale 27

CHAPITRE III. *Caton aux Thermopyles*. Lois contre l'usure. — Guerre contre Antiochus. — Pourquoi Caton reprend-il les armes? — Il part comme tribun militaire sous Glabrio. Il est chargé de parcourir et de pacifier les villes grecques. Son discours aux Athéniens. — Antiochus aux Thermopyles. — Mesures prises par Glabrio. Mission de Caton et de Valérius. La nuit sur l'Oeta. Bataille des Thermopyles. La victoire est décidée par l'intervention de Caton. Honneurs qu'il reçoit après le combat. — Son retour à Rome, où il annonce le premier la victoire. 56

CHAPITRE IV. *Luttes politiques*. Ardeur de Caton dans ces luttes. — Ses deux discours contre Q. Minucius Thermus. Caractère de son éloquence. — Caton brigue la censure en 189. Ses compétiteurs. — Forces respectives des divers partis. — Cabales des autres candidats contre Glabrio, et action qu'ils lui intentent. Caton

dépose contre son ancien général. Son discours contre lui. Glabrio retire sa candidature. — Flamininus et Marcellus sont proclamés censeurs. — M. Fulvius Nobilior demande le triomphe. Il l'obtient malgré les efforts de Caton. — Triomphe de Cn. Manlius Vulso. — Lutte de Caton contre la corruption des mœurs. Les Bacchanales, les Grecs, les Etrusques. 67

CHAPITRE V. *La chute des Scipions*. Décadence progressive des mœurs romaines. — Domination des nobles. Rivalité entre les Scipions et les Flamininus. — Opposition de Caton. Parallèle entre lui et Scipion. — Caton dirige l'attaque contre les Scipions. — Débats au Sénat. Les Petillii accusent Scipion l'Africain devant les comices. Nature de l'accusation. Défense de Scipion et son triomphe. Sa retraite et sa mort à Literne. — Lucius est attaqué à son tour, et condamné. Intercession généreuse de son ennemi Ti. Sempronius Gracchus. Résultat de la chute des Scipions 82

CHAPITRE VI. *La censure*. Coup-d'œil rétrospectif sur la carrière de Caton. Il brigue de nouveau la censure en 184. — Coalition des autres candidats contre lui et Valerius Flaccus. Il est accusé pour les actes de son consulat. Ses discours de défense. — Il obtient la censure. Sévérité de sa gestion. Sept sénateurs exclus. — Affaire de L. Flamininus. — Rigueurs contre les chevaliers et en particulier contre L. Scipion. — Mesures contre le luxe. — Bons mots de Caton. — Administration du domaine et des travaux publics. — Clôture du lustre 96

CHAPITRE VII. *Vie privée de Caton*. Mariage de Caton avec Licinia. Education de son fils Marcus. — Manière dont il traitait les esclaves. — Sa maison de campagne, la vie des champs. Recommandations à l'intendant. Remèdes pour les malades. Pratiques superstitieuses. — Rôle inférieur de l'agriculture au temps de Caton. — Autres sources de gain : le trafic, l'usure. — Relations de Caton avec ses voisins de campagne. Ses festins 111

CHAPITRE VIII. *Caton au Sénat*. Grand ascendant de Caton au Sénat. Discours pour la loi Orchia — pour la loi Baebia — sur la guerre d'Istrie — contre la censure de M. Fulvius Nobilior — sur l'élection des tribuns militaires. — Il est nommé patron des Espagnols et se fait l'organe de leurs plaintes contre leurs anciens magistrats. Dénouement de cette affaire. — Caton parle pour la loi Voconia. — Relations entre Caton et Paul Emile : le fils du premier devient le gendre du second. — Caton prend la parole pour défendre Paul Emile contre Sulpicius Galba. — Son discours sur les affaires de Macédoine. Son intervention en faveur des Rhodiens. Fragments de son discours. — Son antipathie contre les rois : épisode d'Eumène de Pergame. — Carnéade et les ambassadeurs grecs à Athènes. Leurs conférences publiques. Hostilité de Caton contre eux : il les fait renvoyer. — Discours sur les affaires d'Égypte. — Rôle de Caton dans les affaires des ôtages grecs. — Autres discours politiques de Caton. — Querelles privées et nombreux procès qu'il a à soutenir. Discours contre le tribun Caelius. — Caractère de l'éloquence de Caton; raison pour laquelle il plaît au peuple. 126

CHAPITRE IX. *Caton écrivain*. Première instruction de Caton. Manière dont il développa ses connaissances. — Quand apprit-il le grec? — Sa retraite des

emplois publics lui laisse des loisirs pour l'étude des lettres. Écrivains qu'il lit ou qu'il étudie. — Attitude qu'il prend vis-à-vis de la littérature grecque. Antipathie contre toute la civilisation hellénique. — Il est le père de la prose latine. — A-t-il écrit tous ses discours? Rang qu'il occupe parmi les orateurs de sa patrie. — Livres consacrés à l'éducation de son fils : *Praecepta ad filium.* Comment ils étaient divisés. — Le *Re Rusticâ* en faisait-il partie? — Est-ce le même livre que le *De Agriculturâ?* — A-t-il été conservé intégralement? — Le *De Re militari.* — Les *Apophthegmes.* — Les *Lettres* à son fils. — Caton poëte : le *Carmen de moribus.* — Caton historien : les *Origines.* Qualités de Caton comme historien. Sources où il a puisé. Division des *Origines.* Analyse de ce livre. — Estime dans laquelle il fut tenu par les Romains. — Le style de Caton . 154

CHAPITRE X. *Dernières années de Caton. Conclusion.* Secondes noces de Caton. Mort de son fils aîné Marcus. Naissance de Salonianus. — Plaidoyer contre S. Sulpicius Galba. — Moyen victorieux employé par l'accusé pour échapper à une condamnation. — Les affaires de Carthage. — Coup-d'œil rétrospectif sur l'histoire de cette ville depuis Zama. — Caton est envoyé comme arbitre à Carthage. Insuccès de sa mission, sa rancune. Craintes que lui inspire la prospérité des Carthaginois. Son discours au Sénat — *Delenda Carthago.* — Il obtient enfin que la guerre soit déclarée. — Appréciation de Caton sur les généraux qui conduisent l'entreprise. — Sa mort avant la fin de la guerre, en 149. Jugement final sur sa vie et sur ses œuvres 180

THÈSES.

I.

Les études historiques, tant modernes qu'anciennes, sont inséparables de la philologie.

II.

C'est une grande erreur de ne voir, dans les harangues des historiens anciens, autre chose que des morceaux d'éloquence.

III.

Il n'y a pas eu de castes en Égypte, dans le sens scientifique de ce mot.

IV.

Curtius affirme avec raison que les villes ioniennes d'Asie-Mineure sont antérieures à celles de la Grèce.

V

Il n'est pas permis de rejeter complétement la tradition d'Hérodote sur l'origine des Étrusques.

VI.

La tradition de la fuite de Démosthène à Chéronée a été mal comprise et dénaturée par les historiens.

VII.

Pendant les cinq premiers siècles de son existence, la république romaine n'a point été un État conquérant.

VIII.

C'est en 189, et non en 185 ni en 183, qu'il convient de placer la date de la mort de Scipion l'Africain.

IX.

L'Èbre n'a point servi de limite entre l'Espagne Citérieure et l'Espagne Ultérieure sous la domination des Romains.

X.

La chute de l'empire romain s'est faite par décomposition tout autant que par invasion, et on a beaucoup exagéré le rôle des barbares dans cet événement.

XI.

La conversion des peuplades germaniques au christianisme s'est faite tout autrement que celle des Celtes : chez ceux-ci, individuellement, chez ceux-là, par masses. Cela tient à une différence radicale dans la manière dont ces deux races envisagent les choses religieuses.

XII.

Contrairement à une assertion récente de M. Duruy, l'origine des maires du palais doit être cherchée dans un simple emploi domestique.

XIII.

La conquête de la Gaule par les Francs n'a pas entraîné, du moins dans les provinces neustriennes, l'occupation du sol par l'aristocratie franque.

XIV.

Le lien féodal qui unissait le vassal au suzerain n'existait pas encore sous la monarchie mérovingienne, quoi qu'en dise la grande majorité des historiens.

XV.

La dynastie mérovingienne est tombée parce que les rois, ayant contracté trop tôt les habitudes du despotisme romain, se sont trouvés isolés au milieu de leurs peuples restés germaniques.

XVI.

La population de la Belgique au temps de César était un fond celtique mélangé de Germains.

XVII.

Les fausses décrétales n'ont pas été composées dans le but d'augmenter le pouvoir des Papes.

XVIII.

Pepin de Landen, père de la dynastie carlovingienne, a un rôle politique tout différent de celui de ses successeurs : il cherche à conserver la vieille dynastie, eux à en fonder une nouvelle.

XIX.

La légende de Guillaume Tell manque de tout caractère historique, mais les faits dans lesquels elle est enchâssée sont assez vraisemblables.

XX.

L'assertion nouvelle de Bergenroth sur les causes de la captivité de Jeanne la Folle n'est qu'une hypothèse dénuée de preuves.

